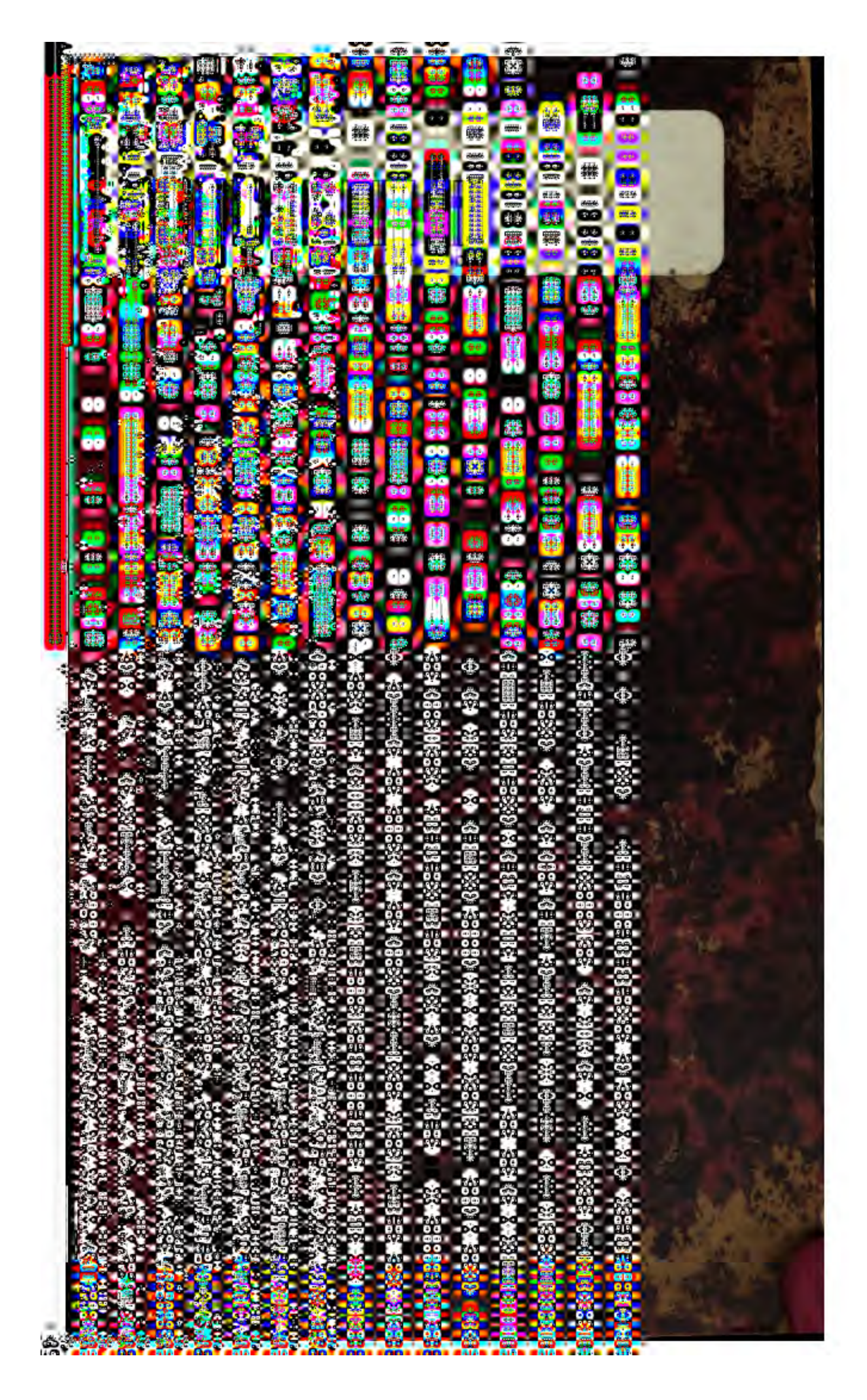
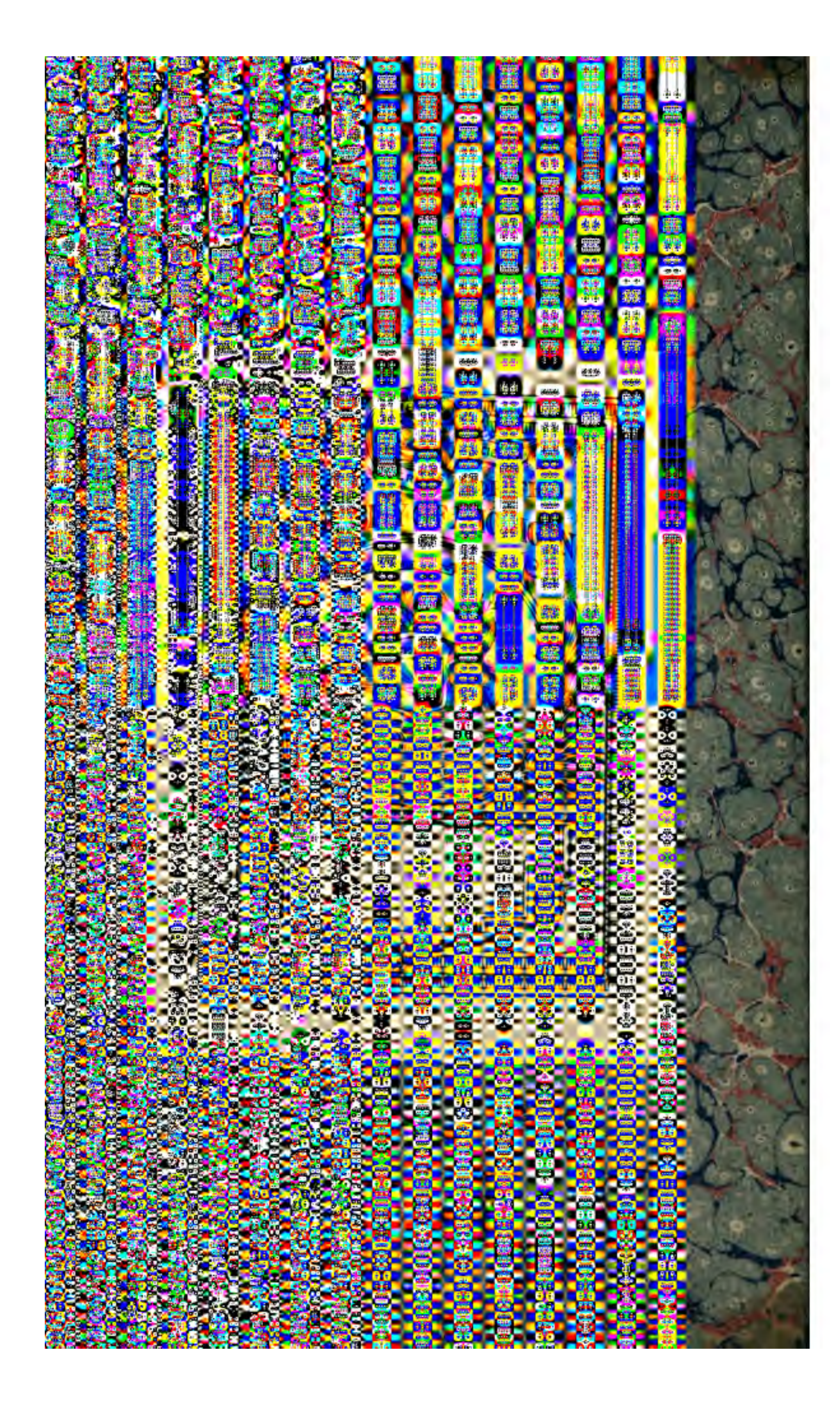
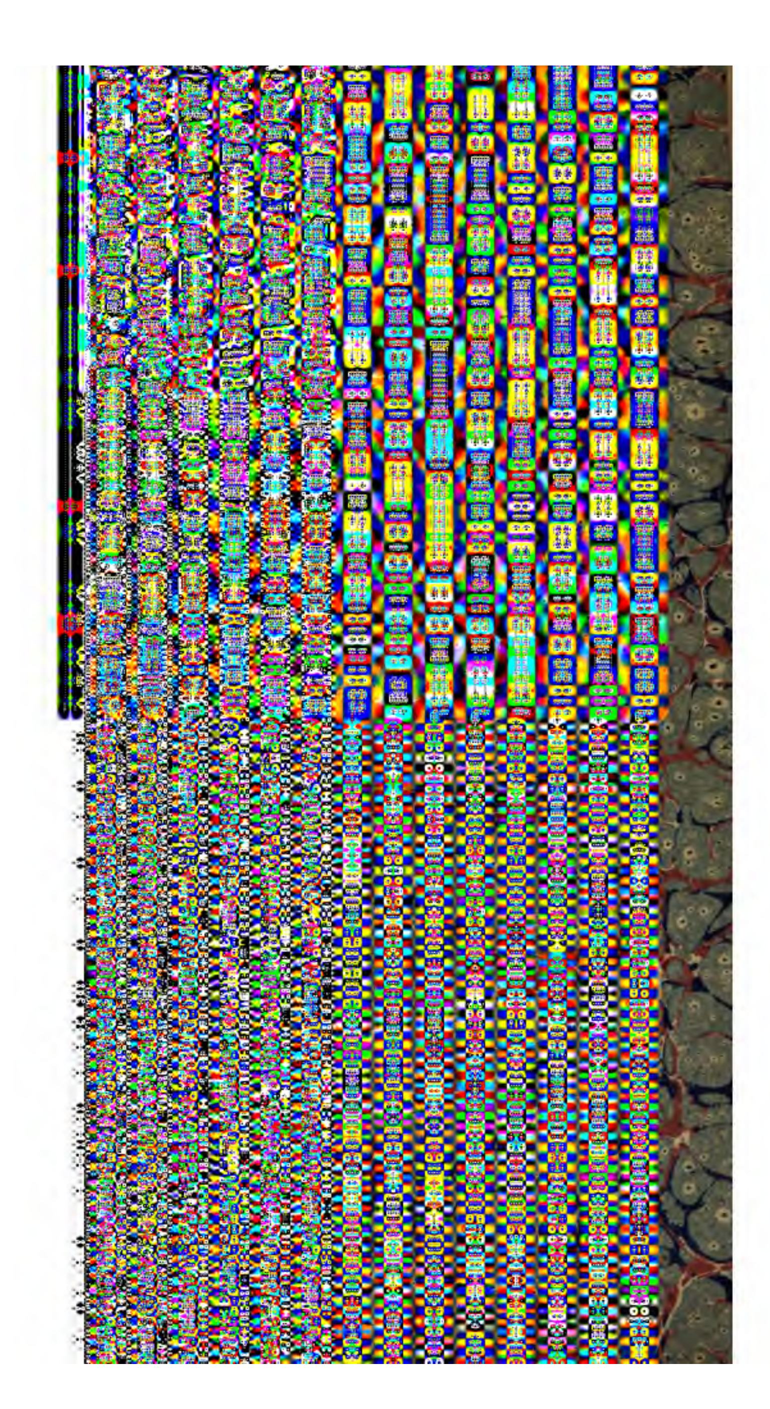
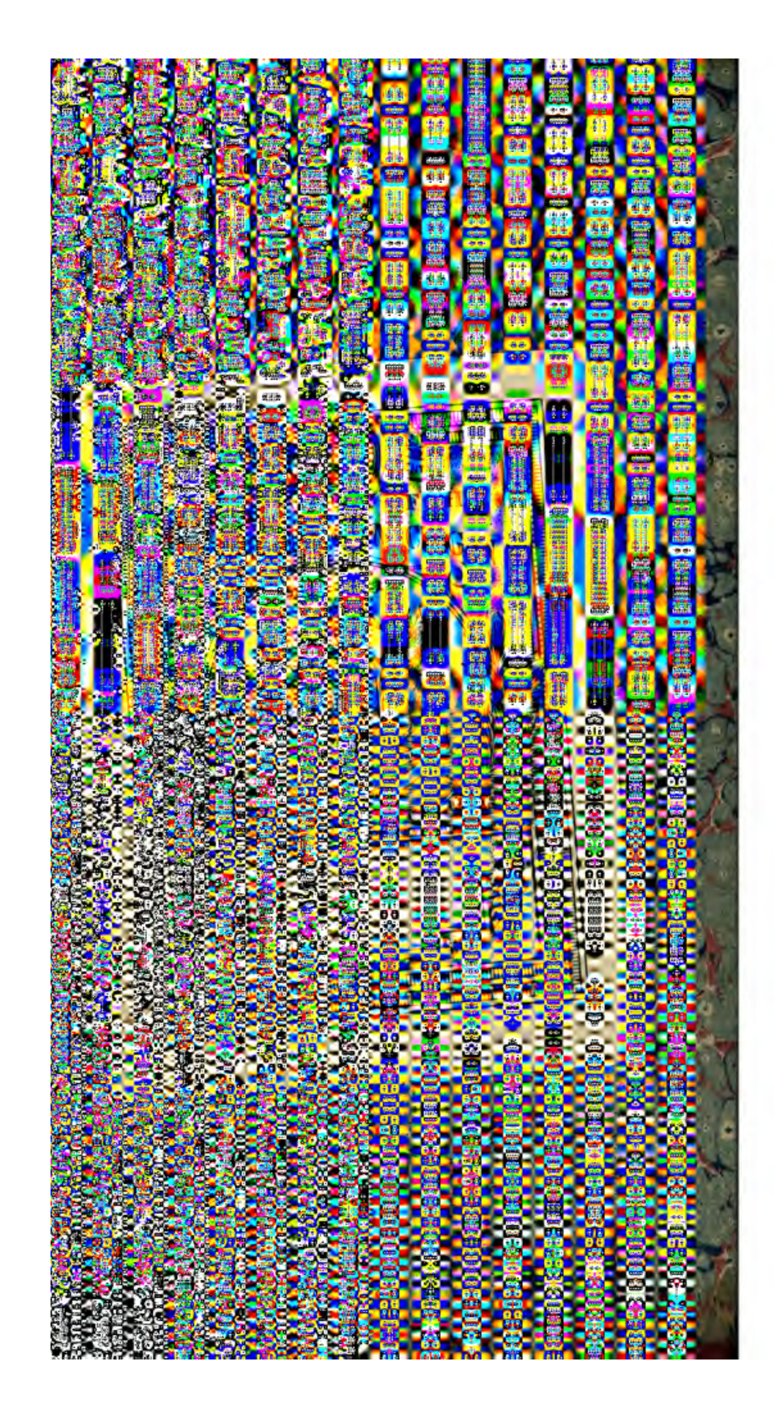
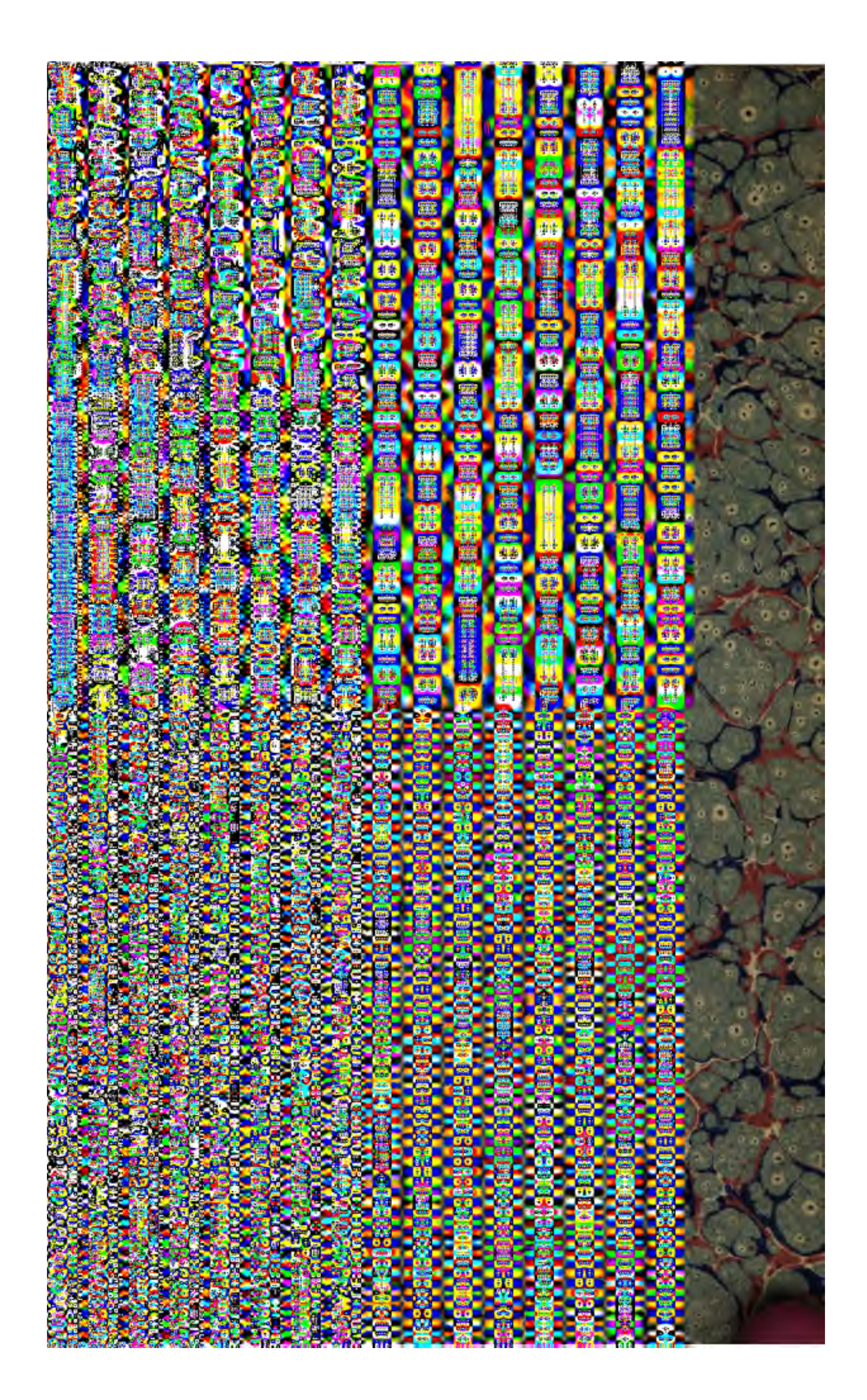










Desplace souvenir d'amitié
V. Margueritte

POLITIQUE

DE LA

RUSSIE EN ORIENT

AVENIR DE LA TURQUIE.

DOCUMENTS.

TABLE DES MATIÈRES.

POLITIQUE

DE LA

RUSSIE EN ORIENT

AVENIR DE LA TURQUIE

PAR

VICTOR MORPURGO

DOCUMENTS

PARIS
D. GIRAUD, LIBRAIRE-ÉDITEUR
7, RUE VIVIENNE, AU PREMIER, 7
—
1854

SAINT DENIS. — TYPOGRAPHIE DE DROUARD.

ACTE D'ACCUSATION CONTRE LA RUSSIE.

La mission du prince Menschikoff, que le comte de Nesselrode à Saint-Pétersbourg, et le baron Brunow à Londres, ne cessaient pas de présenter comme une mission toute de conciliation, n'était dans le fait (on en a eu la preuve depuis) qu'une mission ayant pour but, de manière ou d'autre, d'assurer la suprématie de la Russie sur la Turquie, et de faire de la Turquie, à l'avenir, la sujette, complétement la sujette et la vassale de la Russie.

» Ce n'était peut-être pas la prise de possession actuelle de la Turquie que voulait réaliser la Russie ; mais elle voulait seulement achever de déconsidérer la Turquie, afin de pouvoir plus aisément l'absorber plus tard. . . .

. . . .

Il s'agit de maintenir la paix de l'Europe, dont l'empereur de Russie est le destructeur sans scrupule (wanton destroyer). *Il s'agit de rejeter sur la tête de ce destructeur les conséquences par lui si violemment, et, je le crois, si imprudemment provoquées. Il s'agit de maintenir l'indépendance, non-seulement de la Turquie, mais encore de toutes les nations européennes.*

» L'Allemagne, depuis quelques années, sans être dans un état de dépendance vis-à-vis de l'empereur de Russie,

est cependant dans une condition où l'indépendance n'est pas très-hautement établie. Je ne saurais m'empêcher de penser, en considérant ce qui a eu lieu l'an dernier à Paris, qu'il n'y a eu que trop d'acquiescement de la part des puissances allemandes à la demande injustifiable de la Russie. »

(*Discours de lord John Russell à la chambre des Communes, le* 17 *février* 1854.)

« Voici les faits : Le prince Menschikoff n'est parti de Constantinople que le 22 mai, et la dernière déclaration que lord Clarendon a reçue du gouvernement russe, le 25 avril, datait du 28 mars, jour où, interrogé par sir H. Seymour, sur la question de savoir si le règlement de l'affaire des Lieux-Saints terminerait tout entre la Turquie et la Russie, le comte de Nesselrode répondit que certainement, et qu'il ne resterait à régler ensuite entre les deux puissances que quelques détails de chancellerie sans importance et sans conséquence.

» Cette affirmation fut répetée le 30 avril, jour où le comte de Nesselrode déclara positivement à M. H. Seymour que les arrangements qui se négociaient à Constantinople n'étaient relatifs à rien autre chose qu'à ce qui avait été communiqué à l'ambassadeur d'Angleterre par le gouvernement russe, et au gouvernement anglais par l'ambassadeur russe à Londres.

» Lorsque de telles assurances sont données par le gouvernement d'un grand pays comme la Russie, je dis que le gouvernement auquel elles sont adressées peut y avoir confiance.

» On ajoute que nous connaissions les préparatifs militaires de la Russie, et que nous aurions dû en inférer

qu'il s'agissait d'autre chose. Mais le gouvernement russe ne cachait nullement ses préparatifs ; il disait que son but était de balancer l'effet du langage menaçant tenu par la France, et qu'il ne s'agissait toujours que de l'affaire des Lieux-Saints.

» Lorsque, plus tard, le comte de Nesselrode a affirmé que nous connaissions dès l'origine tout ce que la Russie demandait à la Turquie, il a dit, je suis forcé de le dire, le contraire de ce qui est exact. Il est pénible de parler d'un gouvernement comme celui de la Russie dans des termes de blâme, mais « je suis forcé de dire, pour la dé-
» fense du gouvernement anglais, que, dans toutes ces
» négociations, le gouvernement russe a, par lui-même et
» par ses agents, épuisé toutes les formes de déguise-
» ment, tous les moyens de se cacher et d'éluder, et qu'il
» a fini par des affirmations positivement mensongères. »

. . . .

» L'honorable M. Cobden m'a demandé, ce soir, si je maintenais ce que j'avais dit dans une autre session, « qu'il n'y avait guère aucun pays au monde qui eût » fait autant de progrès intérieurs que la Turquie. » Oui, je le maintiens. Quiconque examine la situation de ce pays, et la compare à celle où il se trouvait il y a un an, reconnaîtra la justesse et la vérité de mon assertion.

» Il est vrai que la Turquie est moins avancée en civilisation que la France et l'Angleterre ; mais il ne faut pas oublier combien elle était moins avancée au temps du sultan Mahmoud. Tous ceux qui connaissent son organisation intérieure, celle de son armée et de sa marine, de sa justice et de son administration, reconnaissent qu'elle a fait de grands progrès depuis cette époque.

Desplace souvenir d'amitié
V. [illegible]

POLITIQUE

DE LA

RUSSIE EN ORIENT

AVENIR DE LA TURQUIE.

DOCUMENTS.

. . . .

» Vos seigneuries ne peuvent pas s'engager d'avance relativement à la nature des demandes à faire, lorsque la paix sera rendue durable; elles ne peuvent pas plus spécifier, dès aujourd'hui, de quelle manière la Turquie doit devenir une grande branche de la famille européenne. Je crois, pour ma part, que nous touchons à des événements très-importants et très-mystérieux tendant à ce résultat.

» Nous tendons ou nous nous embarquons dans cette grande question depuis longtemps prévue, et longtemps aussi ajournée par les hommes d'État de l'Europe les plus capables et les plus sages, en considération de l'embarras universel et des convulsions qu'elle doit entraîner. *Mais, mylords, puisque nous allons l'aborder, puisque nous y sommes contraints malgré nous, je déclare positivement que cette question-là doit être réglée une fois pour toutes.* (I say at once it ought to be settled once for all.)

» Je le répète, mylords, il nous est impossible d'en prédire quant à présent l'issue; mais je puis vous assurer qu'il est dans la volonté de tout homme prenant part directement ou indirectement à cette guerre, et qu'il sera nécessaire, pour la sûreté et la tranquillité à venir de l'Europe, d'opposer des entraves aux prétentions agressives et ambitieuses de la Russie. Il sera nécessaire de maintenir l'intégrité de l'empire ottoman.

» Oui, mylords, il sera nécessaire d'avoir des garanties pour nous répondre que nous ne serons pas à l'avenir privés des grands bienfaits de la paix.

» Mais l'Angleterre, comme toute autre puissance chrétienne, ne satisferait pas au devoir qui lui est dévolu, elle ne consulterait pas le véritable intérêt de la Porte, si elle laissait échapper cette occasion d'assurer des droits égaux

et une égale justice à la population chrétienne de la Turquie, et de préparer ainsi la voie au progrès et à la prospérité, apanage ordinaire du christianisme et de la civilisation. »

(*Discours de lord Clarendon à la chambre des Lords, le 24 février* 1854.)

« Qu'on ne vienne donc plus nous dire : Qu'allez-vous faire à Constantinople? Nous y allons avec l'Angleterre pour défendre la cause du sultan, et néanmoins pour protéger les droits des chrétiens; nous y allons pour défendre la liberté des mers et notre juste influence dans la Méditerranée. Nous y allons avec l'Allemagne pour l'aider à conserver le rang dont on semblait vouloir la faire descendre, pour assurer ses frontières contre la prépondérance d'un voisin trop puissant. Nous y allons enfin avec tous ceux qui veulent le triomphe du bon droit, de la justice et de la civilisation. »

(*Discours d'ouverture du corps législatif par l'empereur des Français, 2 mars* 1854.)

« Je ne dirai qu'un mot, monsieur, du manifeste par lequel S. M. l'empereur Nicolas annonce à ses peuples les résolutions qu'il a prises. Notre époque si tourmentée avait été du moins exempte d'un des maux qui ont le plus troublé le monde autrefois ; je veux parler des guerres de religion. On fait entendre aux oreilles de la nation russe comme un écho de ces temps désastreux ; on affecte d'op-

poser la croix au croissant, et l'on demande au fanatisme l'appui que l'on sait ne pouvoir pas réclamer de la raison.

» La France et l'Angleterre n'ont pas à se défendre de l'imputation qu'on leur adresse ; elles ne soutiennent pas l'islamisme contre l'orthodoxie grecque ; elles vont protéger le territoire ottoman contre les convoitises de la Russie ; elles y vont avec la conviction que la présence de leurs armées en Turquie fera tomber les préjugés déjà bien affaiblis qui séparent encore les différentes classes de sujets de la Sublime Porte, et qui ne pourraient renaître que si l'appel parti de Saint-Pétersbourg, en provoquant des haines de race et une explosion révolutionnaire, paralysait les généreuses intentions du sultan Abdul-Medjid.

» Pour nous, monsieur, nous croyons sincèrement, en prêtant notre appui à la Turquie, être plus utiles à la foi chrétienne que le gouvernement qui en fait l'instrument de son ambition temporelle. La Russie oublie trop, dans les reproches qu'elle fait aux autres, qu'elle est loin d'exercer, dans son propre empire, à l'égard des sectes qui ne professent point le culte dominant, une tolérance égale à celle dont la Sublime Porte peut à bon droit s'honorer, et qu'avec moins de zèle apparent pour la religion grecque au delà de ses frontières, et plus de charité pour la religion catholique chez elle, elle obéirait mieux à la loi du Christ qu'elle invoque avec tant d'éclat. »

(*Circulaire de M. Drouyn de Lhuys aux agents diplomatiques français*, 5 *mars* 1854).

INTRODUCTION.

Depuis cent cinquante ans que la Russie a fait son apparition dans l'histoire comme puissance européenne, elle a marché à pas de géant dans la voie des conquêtes et des envahissements. En jetant un regard sur la carte de l'empire russe et en voyant ce qu'il était à l'avénement de Pierre I[er] et ce qu'il est à présent, on comprend l'anxiété de l'Europe et la conduite actuelle de la France et de l'Angleterre. Les prétentions de l'empereur Nicolas au protectorat de la religion des Gréco-Slaves de l'empire ottoman, ont rappelé que ce fut à l'ombre d'un protectorat analogue, arraché à

la faiblesse des rois de Pologne, que Catherine II envahit et partagea ce royaume.

Le voile épais qui dérobait l'empire moscovite aux regards du monde civilisé se déchira sous le poids des excès commis par l'autocratie; et lorsqu'on pénétra dans les mystères de ce monde, tout païen, de violence et d'abrutissement, dont l'histoire est marquée à chaque page par des actes de violence et de ruse, dont tous les pas en avant ont opprimé un peuple, détruit une religion, effacé une nationalité, l'Europe se prit de frayeur pour sa civilisation et elle se rappela ces temps maudits où des hordes venues des mêmes contrées qu'habitent les Russes plongèrent l'Occident dans le sang et la barbarie.

Qu'on ne nous accuse pas d'exagérer à plaisir l'ambition moscovite, la barbarie de ses institutions et la cruauté de son gouvernement. Qu'on lise plutôt les documents que nous avons réunis à la fin de ce volume. On verra ce que l'Europe doit attendre du pouvoir monstrueux des czars, hypocrite quelquefois, impitoyable toujours, qui prend la place de Dieu dans les

consciences et qui substitue sa volonté impitoyable à toutes les lois divines et humaines. On verra quel respect les souverains de la Russie ont eu pour la sainteté des traités, comment ils ont protégé ceux qui se sont liés à leurs promesses. Ce sera un enseignement, nous l'espérons, pour ceux qui seraient encore disposés à invoquer le secours du czar. Quant à nous, nous n'avons pas attendu la mission du prince Menschikoff pour jeter le cri d'alarme. Dès 1839, préoccupé de l'attitude que la diplomatie moscovite venait de prendre à Constantinople dans la question *turco-égyptienne*, nous adressions une brochure à la chambre des députés sous le titre de : *Considérations sur la question d'Orient*, et nous suppliions l'Europe civilisée de mettre un terme à la politique envahissante du czarisme. Le langage que nous tenions à cette époque, nous n'avons pas à le désavouer aujourd'hui, et nous demandons la permission de reproduire le chapitre qui concerne la Russie.

I.

De la position tout exceptionnelle de la Russie, et des causes qui maintiennent sa politique en hostilité permanente contre la politique des autres puissances européennes.

« Ce n'est pas un sentiment de puritanisme libéral qui nous fait demander une coalition contre les empiétements de la Russie, moins encore un esprit d'injustice contre le cabinet de Saint-Pétersbourg. Nous savons que la Russie est placée en telles circonstances qu'elle doit être régie par des lois exceptionnelles; nous n'ignorons pas non plus les nobles efforts du gouvernement moscovite pour étendre la civilisation dans ses vastes États, et pour améliorer le sort de ses peuples, en développant l'industrie nationale : mais enfin, nous ne pouvons pas nous cacher qu'une loi impérieuse pousse le czar aux conquêtes et le force à persévérer dans cette voie. Je m'explique. Si nous consultons l'histoire des siècles les plus reculés, nous verrons que la guerre a été l'état organique des sociétés, l'*ultima ratio* des nations, soient qu'elles y aient été forcées pour leur propre défense, ou poussées par le besoin, ou attirées par le charme d'une vie active ou aventureuse; toujours est-il que les hommes regardèrent comme plus digne de leur nature de combattre, d'asservir leurs semblables, que de lutter contre la terre et d'en exploiter les richesses. Avec le christianisme, l'esprit guerrier se modifia, le prêtre fut supérieur à l'homme d'armes, d'autant que Dieu l'était à César; l'Église créa à côté de la puissance temporelle une puissance spirituelle plus redoutable et plus redoutée; la

religion, pénétrant plus en dedans dans la société, abolit l'esclavage, l'émancipation du peuple fit surgir le tiers état, et avec le tiers état le commerce se développa : le commerce ne fut d'abord qu'un moyen de fournir aux dépenses de la terre, plus tard on fit la guerre pour protéger le commerce; et lorsqu'il parvint enfin à son période le plus élevé, il dompta l'esprit guerrier et parla en souverain. On voit combien de siècles il a fallu pour que les principes du christianisme reçussent leurs dernières applications; c'est qu'en fait de science humanitaire la pratique est très-éloignée de la théorie.

» Une autre observation que nous puisons dans l'étude de l'histoire, c'est que les États composés de races homogènes ont pu s'organiser avec facilité, tandis que ceux qui contenaient des races différentes trouvaient à s'organiser d'autant plus de difficultés qu'elles étaient plus nombreuses. La guerre n'était pas indispensable aux premiers, tandis qu'elle était pour les seconds une condition d'existence. Dans un pays où tous les habitants parlent la même langue, où tous ont la même religion, où l'uniformité des mœurs confond les goûts et les besoins, le gouvernement s'inspire à l'harmonie qui règne autour de lui; il est doux et modéré, la paix est une source d'ordre, et l'ordre de prospérité. Mais là, au contraire, où des races non-seulement différentes, mais antipathiques les unes aux autres, se touchent sans jamais se mêler, où tout contribue à désunir ses membres qui ne sont rapprochés que par la violence, il faut la main de fer d'un despote pour empêcher l'anarchie, la discipline militaire pour frein, la conquête pour but. Le seul terrain où ces hommes si divers dans leur nature puissent trouver des sympathies, c'est le champ de bataille. Et pour descendre de ces généralités, nous di-

rons que la Russie est placée dans les circonstances les plus défavorables pour pouvoir fraterniser avec l'Europe. En effet, le gouvernement russe est non-seulement absolu, mais essentiellement despotique, car la toute-puissance du souverain n'a ni frein ni limites; elle n'est pas tempérée par l'influence de la noblesse dont il a aboli les priviléges; ni par l'autorité du clergé, puisque le czar est le chef de l'Église ; ni par la sainteté des mœurs nationales, puisqu'elles ont été foulées aux pieds ; ni par la majesté des lois, puisque les ukases sont la loi suprême de la Russie. A une puissance si démesurée il n'y a d'autre frein que le régicide : aussi les annales moscovites sont dégoûtantes de ces abominables assassinats. Et cependant nous croyons que le despotisme est de toutes les formes de gouvernement celle qui convient le mieux actuellement à la Russie; car malgré la croûte de civilisation qui couvre cet empire, et la supériorité incontestable et incontestée de quelques membres de la noblesse, il n'est pas moins certain que les masses y sont encore à l'état de barbarie, que l'esclavage est le pivot de sa société, et que le czar est celui qui a le plus d'intérêt et de désir de pousser la nation vers la réforme et le progrès. Mais de ce que la Russie d'aujourd'hui est moins barbare que du temps de Pierre Ier, et de ce que quelques membres des classes élevées peuvent rivaliser avec les hommes les plus avancés de l'Europe, il ne faut pas conclure que le moment est venu d'ouvrir nos rangs aux peuples de la Russie, et de fraterniser avec elle : espérons que ce moment viendra, mais il est encore reculé.

» Nous avons vu que la dernière conséquence du christianisme a été de substituer l'exploitation de la nature à l'exploitation de l'homme, l'industrie à la guerre. Mais la

Russie, sous une forme chrétienne, conserve l'esprit païen ; son organisation est toute militaire, la masse du peuple est dans l'esclavage, l'agriculture et les métiers y sont encore œuvres de serfs. Il faudra du temps avant que la bourgeoisie acquière de l'importance ; alors l'esprit de guerre sera dompté et l'esclavage aboli : jusque-là l'Europe ne saurait assez surveiller la Russie ni assez se méfier de sa politique.

» L'esprit de conquête, avons-nous dit, est inhérent à l'organisation de la Russie ; pour elle la guerre est une nécessité. Si on jette un coup d'œil sur la carte de la Russie, on est étonné de voir tous ces troupeaux de nations qui se pressent sous le sceptre du czar : sauvages, barbares, grecs, musulmans, catholiques, arméniens, juifs, hommes du Nord, hommes du Midi, Européens, Asiatiques, nul lien ne les unit, nulle sympathie ne les attache à ceux qui les gouvernent. Rapprochés par la violence, ils n'obéissent qu'à la force ; courbés sous le joug de la discipline militaire, ils n'ont pas le temps de se reconnaître, et ils marchent ensemble comme poussés par la main de la fatalité. Le gouvernement russe a fait éclore dans le cœur de ses sujets un amour effréné de gloire militaire et un respect pour la personne du souverain comme s'il était un être surnaturel, et, les enivrant de cet esprit guerrier et de ce sentiment superstitieux, il a amorti dans la masse de la nation le sentiment de la dignité individuelle. Le peuple russe, y compris la noblesse des provinces, a une haine profonde pour tout ce qui est étranger.

» Le czar est tout-puissant tant qu'il flatte l'orgueil national et qu'il est conquérant ; mais malheur à lui s'il voulait s'arrêter, car on tournerait alors contre l'autorité les forces qu'on ne pourrait plus user contre l'ennemi ! Et

voilà pourquoi il faut se méfier de la Russie, et voilà pourquoi il faut se liguer et se tenir prêt à lui résister, non-seulement en Asie, mais même en Europe. Chez nous les sciences, les arts, le commerce et l'industrie absorbent l'activité des populations, et soit que les nations arrivent à la richesse par la liberté, comme cela a lieu pour la France et l'Angleterre, ou qu'elles arrivent à la liberté par la prospérité matérielle, comme cela aura lieu tôt ou tard pour la Prusse, l'Allemagne et l'Autriche, toujours est-il que chez nous la civilisation a trouvé son lit, et que l'état de guerre ne peut être qu'un événement passager. Mais la Russie, au contraire, y est forcée, nous le répétons; il y a chez elle une surabondance de vie dont elle ne sait que faire, parce que la civilisation y est encore en l'état d'enfance : c'est un torrent qui fera des ravages épouvantables si on ne le retient dans ses limites par des digues bien solides. Que si la guerre est pour la Russie un besoin d'existence, l'Europe a le droit de l'arrêter et de lui rappeler que les temps de barbarie ne sont plus, où les conquêtes servaient d'exutoire à la surabondance de vie des nations. Et si c'est une pensée politique qui guide dans ses guerres le cabinet de Saint-Pétersbourg, l'Europe n'en a pas moins le droit de lui demander son dernier mot. De quel voile la Russie peut-elle couvrir ses projets de conquêtes en Orient? prétextera-t-elle le besoin de se donner des frontières? Mais ses frontières n'ont rien à craindre. Dira-t-elle qu'il lui faut Constantinople parce que c'est la clef de ses États méridionaux? Mais aucune puissance n'a ni l'envie ni la force de lui fermer la mer Noire, et plusieurs pays de l'Europe étant en quelque sorte tributaires de la Russie par le besoin qu'ils ont de ses blés, elle trouve dans leurs intérêts mêmes une garantie suffisante pour le libre commerce

de la mer Noire. Est-ce la crainte de voir une flotte ennemie venir menacer ses ports de Sébastopol et d'Odessa qui l'obligerait à s'établir sur le Bosphore? Mais la neutralité de la Turquie et son engagement de ne pas permettre aux vaisseaux de guerre l'entrée des Dardanelles doivent la rassurer. Au surplus, une fois maîtresse de Constantinople, elle pourrait prétexter de la même nécessité pour s'emparer des rives de la mer de Marmara et des Dardanelles, et étendre ainsi sa domination indéfiniment en Europe et en Asie. Encore une fois, de quelle manière la Russie justifiera-t-elle ses conquêtes?

» Quant aux arguments dont se sont servis certains publicistes pour nous rassurer contre, l'ambition envahissante de la Russie, nous ne leur accordons aucune valeur. L'Europe, ont-ils dit, n'a rien à craindre de la Russie : ses possessions sont immenses, mais par cela même elle est faible; sa population est nombreuse, mais dispersée et sans homogénéité; ses ressources, enfin, ne sont pas abondantes, et on ne fait pas la guerre sans argent.

» Pour juger des ressources de la Russie, il faut se placer au point de vue russe, et ne pas en juger d'après l'état de notre civilisation et d'après les institutions de l'Europe. En Russie, le recrutement n'est pas soumis à des règles établies : le czar fixe par un ukase le montant de la levée, prélève des hommes comme si c'était un impôt ordinaire, et les paysans, toujours corvéables, sont mis en réquisition pour transporter, s'il le faut, les conscrits et les approvisionnements de l'armée : on conçoit qu'avec un tel système on n'a pas beaucoup à s'inquiéter des distances. La Russie étant organisée militairement, le recrutement ne rencontre pas d'obstacles, soit qu'il s'agisse de l'armée régulière, soit qu'on appelle sous les drapeaux les troupes irrégulières.

L'industrie russe est arriérée, et ses finances ne sont pas, à la vérité, dans un état très-prospère, mais elle est riche en métaux, en bois, en chanvre, en bestiaux, en céréales, en fourrages ; elle possède, enfin, de quoi approvisionner largement ses armées et ses flottes. Il ne faut pas oublier en outre que ses troupes sont très-mal payées, qu'elle n'est pas assez avare du sang de ses soldats pour prendre toutes ces mesures de précaution qui garantissent le bien-être d'une armée, mais qui nécessitent de fortes dépenses. Les maladies et la disette sont les fléaux de l'armée russe ; mais qu'importe cela à son gouvernement? les villages ne sont-ils pas là pour donner de quoi combler les vides des régiments?

» Pourquoi donc se faire illusion et affecter une indifférence que rien ne justifie? La Russie est assez civilisée pour posséder la science des combats, mais pas assez pour que les arts de la paix suffisent à son bonheur ; elle se trouve dans le milieu, entre la barbarie et la civilisation, c'est-à-dire dans l'état le plus dangereux pour ses voisins. Arrêtée en Europe, elle a tourné les obstacles et s'est précipitée sur l'Orient. Tandis que l'Europe aspire à la paix, la Russie éprouve le besoin de faire la guerre, et voilà pourquoi nous avons dit que sa position était exceptionnelle, et que sa politique était naturellement hostile à la politique européenne. »

Voilà ce que nous avons écrit en 1839 [1].

Comme qu'il en soit, la question aujourd'hui

[1] *Considérations sur la question d'Orient,* par Victor Morpurgo, dédié à la chambre des députés. Paris, Éverat, éditeur, 1839.

est posée de telle manière qu'elle ne peut pas ne pas recevoir une solution définitive.

Ce qu'on appelle encore aujourd'hui LA QUESTION D'ORIENT, n'est pas une question simple, elle est complexe ; les hommes d'État de l'Occident l'ont compris.

Il s'agit : 1° de défendre la Turquie contre l'invasion russe ; 2° d'élever une barrière entre la Russie et la civilisation, en lui faisant RESTITUER A LEURS PROPRIÉTAIRES LÉGITIMES LES TERRITOIRES QU'ELLE A USURPÉS : ce sont les paroles de lord Clarendon ; 3° d'obtenir du gouvernement ottoman de telles réformes, que toutes les intrigues de la Russie, pour faire révolter les populations chrétiennes de la Turquie, soient désormais impuissantes. En effet, pour que la guerre ne soit pas stérile, il faut non-seulement qu'elle pare aux besoins du présent, mais qu'elle sauvegarde la paix à venir. Le programme adopté par les gouvernements de la France et de l'Angleterre est digne, sous tous les rapports, des deux pays qui sont à la tête de la civilisation.

Quant aux réformes à introduire en Turquie,

notre conviction sur leur opportunité ne date pas d'aujourd'hui. Voici comment nous nous exprimions, en 1839, dans la brochure susmentionnée.

II.

Des réformes qui amèneraient la réorganisation de la Turquie et la rendraient apte à coopérer à l'équilibre européen.

« Deux causes ont amené la décadence de la Turquie, et poussé cet empire, si florissant jadis, sur les bords d'un abîme : la première, c'était son immobilité intellectuelle au milieu des progrès de l'Europe ; la seconde, c'est la mauvaise administration des provinces. Grâce à la réforme, le premier des inconvénients a disparu, mais le second reste, et il empêche l'empire ottoman de se relever ; car les vices de l'administration tarissent dans ses veines la sève nourricière de l'État.

» On a dit et on répète encore que le Coran a interdit aux Musulmans toute réforme, et leur a défendu de s'initier aux secrets des sciences et des arts, et on en conclut que le peuple turc, parce qu'il est musulman, ne pourra jamais se civiliser ; donc anathème !... Il est vrai qu'on a cherché en vain dans le Coran cette loi d'*ostracisme intellectuel :* la routine s'est emparée néanmoins de cette idée, et elle continue à proclamer que les Musulmans sont *organiquement incivilisables*. Et cependant il n'en est rien : ce n'était pas la religion, mais le fanatisme intéressé du clergé, qui s'opposait aux réformes et à la civilisation de la Turquie ; et si les *ulémas* faisaient agir les janissaires au

nom de la religion menacée, ce n'était que leur ambition qui parlait; les janissaires n'étaient point des prétoriens privilégiés qui pesaient sur le peuple, mais les représentants de son ancienne gloire et les soutiens de son indépendance, et souvent les exécuteurs sanglants et impitoyables de ses volontés : c'est encore là un des malheurs du gouvernement despotique, on ne trouve de sauvegarde contre la violence que dans la violence. Mais si le janissariat était une garantie contre les vexations de l'autorité, il n'en était pas moins un obstacle à la civilisation de l'empire ottoman, et la pensée qui décida sa ruine fut une pensée de civilisation. Nous ne partageons pas l'avis de ceux qui reprochent au sultan d'avoir mal choisi le moment de l'abolition de ce corps, car s'il avait différé l'exécution de son projet, les janissaires se seraient vengés sur sa personne de la décadence de l'empire, et en tous cas il aurait rencontré plus tard une grande résistance de leur part, et la réforme aurait manqué. Mais après les échecs qui chassèrent les janissaires de la Grèce, leur orgueil était dompté; la démoralisation était dans les *ortas;* la nation, irritée de leur conduite, ne les regardait plus comme les boucliers de l'islamisme, et le sultan n'eut qu'à frapper pour les anéantir. Les janissaires détruits, il ne resta plus au clergé de point d'appui, le cordon et les eaux du Bosphore firent raison des plus séditieux, et le sultan put se dire alors réellement héritier d'Othman et successeur des califes ; plus d'obstacle à l'accomplissement de la réforme ni d'entrave à la régénération de la Turquie. Mahmoud demanda à nos sciences leurs trésors, à notre industrie ses richesses; il se proclama le civilisateur de son peuple, et brisa la barrière qui le séparait de l'Europe. Ici s'arrête son œuvre : il a assez fait pour sa gloire, mais trop peu pour l'humanité.

» Si le sultan, après la destruction des janissaires, avait continué à réformer le système administratif de la Turquie, ce pays aurait pu entrer dans une voie de prospérité et se relever de l'abaissement où il était tombé. La nation se serait associée au souverain pour l'aider à l'accomplissement de son œuvre, la population aurait augmenté, et avec elle les ressources du pays, qui est un des plus riches et des plus fertiles de la terre. Mais au lieu de sonder la profondeur de la plaie et d'y apporter un prompt remède, le sultan ne s'est occupé que de la surface ; le ver rongeur de la Turquie, c'est son système administratif : il y avait urgence d'y remédier, et cependant on n'en fit rien. L'autorité en Turquie pèche par la base ; car presque tous les grands personnages de l'empire sont des esclaves achetés au marché. Ceux qui aspirent aux places de pachas ou de gouverneurs sont obligés de s'assurer leur protection par de riches cadeaux, et comme les emplois ne sont pas recherchés par ceux qui jouissent de quelque aisance, il s'ensuit que dès leurs premiers pas les aspirants se trouvent à la merci des banquiers arméniens, hommes avides et insatiables. Ces banquiers prélèvent sur l'argent qu'ils prêtent un intérêt de trente ou quarante pour cent par an, de sorte que le gouverneur arrive dans la province qu'il va administrer avec une dette de plusieurs centaines de mille piastres ; or, les impôts réguliers ne lui suffiraient pas pour s'acquitter de sa dette, et voilà pourquoi il a recours tout de suite aux extorsions. Si le peuple porte ses plaintes à Constantinople, l'agent du gouverneur cherche à les rendre nulles et à conjurer l'orage, en achetant par des dons la protection des *ridjas* (grands), et cependant il faut se rembourser de ces dons. De sorte que la province fournit à l'achat de la place, à la protection d'un grand, à l'avi-

dité du banquier, à celle du gouverneur et enfin à corrompre les juges qui seraient appelés à punir le coupable concussionnaire. Encore si ce système profitait à l'État ! mais le trésor est épuisé, et ses ressources diminuent tous les jours, car la misère amène la dépopulation, et la dépopulation la ruine de l'agriculture ; et si on pense que la Turquie n'a point d'industrie et que l'agriculture est la seule source de sa richesse, on comprendra qu'il y a urgence de réprimer ces abus.

» Mais est-il donc impossible de régénérer la Turquie? l'Europe, en la défendant, ne défendra-t-elle qu'un cadavre? A Dieu ne plaise que je désespère de son salut! Mais je crois que le meilleur moyen de faire cesser les nombreux abus qui l'entraînent à une ruine certaine, c'est de les signaler tout haut et sans détour. Je crois que la diplomatie européenne doit intervenir pour réformer l'administration de la Turquie, de même qu'elle intervient pour lui assurer l'indépendance politique. Il est certain qu'il en coûtera au sultan de voir que des étrangers viennent se mêler de l'administration de son pays, mais il ne tardera pas à en profiter. L'important, c'est que la Turquie puisse suffire à sa propre défense et qu'elle n'ait pas toujours besoin d'être protégée par l'Europe. Il faut pour cela que le peuple cesse d'être exploité, qu'il puisse se livrer avec confiance à la culture de la terre et à l'industrie, sans qu'il ait à craindre à chaque instant d'être spolié par un pouvoir avide et tyrannique contre lequel il n'a pas de recours. La richesse alors augmentera, avec elle la population ; et si jamais l'empire venait à être menacé, il trouverait dans l'amour de ses sujets et dans leur patriotisme la force nécessaire pour résister à l'invasion de l'ennemi. Mais que les puissances qui ont intérêt à la conservation de la Tur-

quie n'hésitent point à intervenir pour obtenir du sultan une réforme complète du corps administratif, car tout retard pourrait être funeste. Jusqu'à présent le système administratif qui a régi l'empire ottoman peut trouver son excuse dans la nécessité où l'on était de concentrer tous les moyens de gouvernement dans les mains des pachas, vu l'éloignement extrême de certaines provinces, l'immense étendue de l'empire et la permanence de l'état de guerre; mais à présent que ses frontières sont resserrées et qu'une ère de paix va commencer pour la Turquie, il faut que la justice et la modération soient les guides du pouvoir. Et pour cela il ne suffit pas de faire des lois, mais il faut ôter aux dépositaires de l'autorité souveraine la possibilité de mal faire. Les meilleurs moyens d'atteindre ce but sont, à notre avis, les suivants. Il faut que les places soient données au mérite et non aux plus offrants, que les droits de douanes et les impôts directs et indirects soient perçus par des hommes envoyés *ad hoc* dans les provinces, et qu'ils soient fixés d'une manière claire et positive; que les gouverneurs ne soient que les chefs politiques, que l'armée ne soit pas sous leurs ordres, et que l'administration de la justice soit tout à fait indépendante de leur autorité, ainsi que l'application des peines corporelles et pécuniaires. Sans cette précaution, jamais le peuple ne pourra se soustraire aux injustices des gouverneurs, car ces hommes sans principes ne reculent jamais devant la cruauté des moyens, lorsqu'ils peuvent opprimer ceux qui ne sont que protégés par le droit. Il faut enfin que chaque province soit représentée à Constantinople par des députés, qui, recevant leurs plaintes, les fassent connaître au sultan dans une audience qu'il leur accordera tous les mois. Dans un pays qui n'a ni presse ni tribune, il est

utile que le prince soit accessible à ses sujets, car la crainte qu'inspire sa toute-puissance peut seule remédier aux abus et imposer aux fonctionnaires publics.

» Je n'ignore point l'objection qu'on pourra élever contre le changement que je propose. Le trésor de la Turquie est épuisé, me dira-t-on, et le sultan n'aura pas les moyens de payer les employés ni d'attendre la rentrée des douanes, et si le système actuel est vicieux, il n'en est pas moins le seul applicable. Je répondrai à cela qu'il reste au sultan la ressource des emprunts, ressource dont il ne doit pas abuser, mais dont il pourrait et devrait user jusqu'à ce que le nouveau système financier fût en pleine activité et que les recettes et les dépenses se trouvassent en équilibre. Si les alliés de la Porte avaient foi dans la régénération de la Turquie, ils ne se refuseraient certes pas à lui faire négocier un emprunt à des conditions favorables, et à le garantir; mais il faut, pour que l'Europe donne au sultan cette marque d'intérêt, qu'il convienne que l'administration de son empire est détestable, qu'elle a besoin d'être assise sur de nouvelles bases, que c'est par cette réforme que doit commencer la régénération de l'empire, et qu'elle n'est possible qu'avec l'*intervention* et la *coopération* de l'Europe. Une autre objection qu'on a élevée avec plus de persévérance encore contre la régénération de l'empire ottoman est fondée sur le manque d'homogénéité des races qui habitent la Turquie d'Europe. Jamais, dit-on, vous n'obtiendrez de *rayas* chrétiens et juifs qu'ils regardent les mahométans comme leurs concitoyens, et la Turquie musulmane comme leur patrie. C'est d'après une pareille hypothèse que les rois de l'Europe ont refusé aux juifs, pendant plusieurs siècles, les droits civils et politiques, que Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, et que les torys refusèrent de re-

connaître comme concitoyens les catholiques des trois royaumes. Les haines que ces lois barbares excitèrent parmi les opprimés paraissaient devoir être éternelles, et cependant il ne fallut que leur réforme pour que tous les enfants du même pays courussent à sa défense avec le même zèle, quelle que fût leur religion, et aimassent leur patrie avec le même dévouement. Au reste, la Turquie est placée dans les circonstances les plus favorables pour que la différence des religions qui sont professées par ses habitants ne soit pas une cause de scission. Et d'abord il est utile d'observer que les Turcs ont été éminemment tolérants en fait de croyances; non-seulement la liberté des cultes a été toujours respectée par eux, mais toutes les communautés religieuses ont pu avoir des temples dans les provinces et même dans la capitale, des municipalités pour défendre leurs intérêts et des chefs pour les diriger. Que si les *rayas* ont eu souvent à souffrir des vexations de l'autorité, cela tient aux abus qui se glissèrent dans une administration corrompue, et non pas à l'esprit persécuteur de l'islamisme. Il faut se rappeler en outre que, puisqu'en Turquie il n'y a pas d'aristocratie, le commerce et l'industrie ne sont pas considérés comme des états inférieurs; or les *rayas* ont le monopole du commerce, et l'ancienne race conquérante se réserve seulement les fonctions gouvernementales, fonctions que les *rayas*, hommes positifs s'il en fut, ne jalousent aucunement, et encore les arméniens, grâce à leur capacité financière, sont à la tête des administrations les plus importantes, telles que la monnaie, les poudres, etc., et les grecs, grâce à la souplesse de leur caractère, occupent des places très-importantes dans la diplomatie, soit comme secrétaires d'ambassades, soit comme interprètes de la Porte.

» Il ne faut pas non plus oublier que les chrétiens qui habitent l'empire n'appartiennent pas tous à la même communion; que si les grecs sont les plus puissants par leur nombre, les arméniens le sont par les richesses; que si les arméniens sont chrétiens par la croyance, ils sont musulmans par les mœurs; et enfin, qu'entre les arméniens schismatiques, les arméniens catholiques et les grecs, il y a une haine bien plus profonde, bien plus implacable qu'entre les chrétiens et les musulmans; et que si le pouvoir modérateur, j'allais presque dire pacificateur, de la race turque venait à être détruit, on verrait éclater entre les différentes communautés chrétiennes de l'empire une guerre acharnée et implacable [1]. Je ne parle pas des juifs, qui ne sont ni riches ni nombreux, qui préféreraient

[1] Nous sommes heureux de pouvoir citer à l'appui de la thèse que nous soutenions il y a quinze ans, l'opinion que lord Palmerston vient de développer à la chambre des Communes dans la séance du 31 mars de cette année.

« En dépit de l'opinion qui prétend que, dans ces vastes et fertiles régions, les plus belles de la terre, une population chrétienne pourrait être régie par un gouvernement chrétien, il est bien vrai, au contraire, que, dans l'état actuel de ces régions, la race mahométane est la seule qui puisse conserver compacte l'empire et le gouvernement dans son intégralité.

» La population chrétienne est divisée en plusieurs sectes religieuses et nationalités différentes, et leur fractionnement est si multiple qu'aucune ne serait assez puissante pour dominer toutes les autres.

» Le gouvernement turc est dès lors le seul qui puisse régir, en les réunissant sous le même sceptre, ces contrées et ces populations diverses; mais ne l'oublions pas, la question n'est pas de savoir ce que vous voulez voir établi dans l'empire turc, mais plutôt ce que vous ne voulez pas qu'on y établisse. »

la mort à la domination grecque, et qui sont tout dévoués aux Turcs par sympathie et par intérêt. Je dirai enfin que si le sultan veut se concilier l'affection des *rayas*, il n'a qu'à leur assurer les droits civils qui sont les seuls auxquels attachent de l'importance des hommes soumis à un gouvernement absolu. Qu'il renonce à recruter des soldats parmi les *rayas;* car il ne peut pas encore leur accorder les mêmes droits qu'aux musulmans ; et comme les races chrétiennes ont conscience de leur supériorité intellectuelle, ils ne serviraient pas avec zèle dans une armée où ils ne pourraient pas avancer. Qu'il fasse cesser la distinction flétrissante des costumes; qu'il mêle enfin dans les écoles les musulmans aux chrétiens, car c'est le meilleur moyen pour commencer la fusion de toutes ces races distinctes et divisées. Et quand la civilisation aura exercé sa toute-puissance sur les peuples de la Turquie ; et lorsque la religion ne sera plus un cachet de nationalité ni une barrière politique, mais un sentiment individuel, alors on pourra demander aux mariages de venir sceller l'alliance et mêler définitivement des races longtemps ennemies. Mais c'est le temps qui pourra accomplir cet événement extraordinaire : cette révolution salutaire dans les mœurs de la Turquie sera le dernier mot de la civilisation en Orient. »

Voilà les réformes que nous demandons pour l'empire ottoman; non-seulement elles ne sont pas impossibles, mais leur application ne rencontrerait point d'obstacles; elles accompliraient en peu de temps la régénération de la Turquie, qui, loin alors d'être un sujet d'inquiétude, coopérerait par sa puissance au maintien de l'équilibre européen.

Lorsque nous écrivions ces lignes le règne du sultan Mahmoud touchait à sa fin ; son fils et successeur inaugurait son avénement au trône par le *hatti shériff du Gul-Hané*. Dans cet acte, véritable charte octroyée par Abdul-Medjid à son peuple, plusieurs des réformes que nous réclamions furent accordées, d'autres s'y trouvaient en germe, et depuis quinze ans, d'importantes et utiles modifications furent introduites dans l'administration de l'empire. C'est grâce à ces réformes que l'appel à l'insurrection parti de Saint-Pétersbourg ne trouva qu'un faible écho parmi les populations chrétiennes de la Turquie. Il n'est pas moins urgent pour le bonheur et pour la prospérité de l'empire ottoman que les derniers vestiges de la conquête soient effacés, et qu'entre les vainqueurs et les vaincus il n'existe plus de distinctions flétrissantes. C'est pourquoi nous demandons pour tous les sujets de la Turquie le droit commun, quelque chose d'analogue à ce que fit l'assemblée constituante en 1789 ; il faut qu'il sorte de la crise actuelle l'unité de la Turquie, de même que l'unité de la France est sortie de la

révolution de 1789. Ce résultat n'est pas difficile à obtenir. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire l'ouvrage de M. de Girardin : *Solution de la question d'Orient.* Rien n'a été écrit sur la matière de plus juste, de plus élevé, de plus PRATIQUE ; c'est un jugement qu'un long séjour en Orient et une étude approfondie de la matière nous donnent le droit de prononcer en connaissance de cause.

Des esprits légers ont traïté sa *Solution* d'UTOPIQUE, c'est le sort réservé à toute vérité nouvelle avant qu'elle passe de la théorie à la pratique : la force des choses est venue néanmoins donner gain de cause à M. de Girardin, et les moyens qu'il proposait comme les plus aptes à mener cette question des réformes à une solution efficace servent de bases aux négociations entamées en ce moment à Constantinople par la diplomatie occidentale.

Quant à l'efficacité de la protection accordée par la France et l'Angleterre à la Turquie, nous sommes sans aucune inquiétude. Les deux grandes puissances occidentales combattant pour le droit seront invincibles, et la Russie

apprendra à ses dépens qu'il n'est pas donné à la barbarie de violer impunément la justice et le droit lorsque la civilisation est sur ses gardes.

Et pour ce qui est des garanties à donner à l'avenir, nous espérons que la guerre qui se prépare sera fertile en résultats. Si la France et l'Angleterre se sont interdit de faire des conquêtes, elles ne se sont pas engagées à perpétuer les injustices du passé. Il y a tels pays qui, par la vivacité et l'intégrité de leur nationalité, ont le droit de reprendre un rang indépendant au sein de l'Europe. Aussi longtemps que les gouvernements infligeront au peuple le supplice de Tantale, les peuples infligeront aux gouvernements le supplice de Sisyphe, et l'ère des révolutions ne sera close que lorsque la reconstitution de l'Europe sera fondée sur des principes de justice et d'équité [1].

[1] « S'il avait été donné, a dit M. de Carné, s'il avait été » donné à l'empereur Napoléon de pressentir le rôle redoutable » que les nationalités comprimées étaient appelées à jouer prochainement sur la scène du monde, il aurait pu, en s'emparant de ce levier, exercer une action décisive sur les événements de ce siècle. Une telle force, maniée par un tel homme, » aurait épargné aux générations à venir les crises qu'elles sont

Voilà les avantages que nous attendons de l'intervention des puissances occidentales en Turquie.

Il y en a d'autres que nous prévoyons.

L'Orient et l'Occident ne mêleront pas leurs armées sans que de grands événements s'accomplissent. Si pendant les guerres des croisades le contact des peuples a été si utile au progrès de la civilisation, que ne doit-on espérer aujourd'hui de leur alliance ? La supériorité de notre organisation sociale sera mise en évidence et la générosité de notre conduite effacera les dernières méfiances des peuples musulmans.

Je ne crois pas me tromper en prédisant qu'il sortira de la guerre qu'on va entreprendre en commun contre la Russie : la destruction des préjugés des races ; la paix de religions rivales et ennemies ; l'évanouissement du prestige de la puissance russe ; le triomphe du droit sur la force et de la liberté de conscience sur l'intolérance religieuse ; des conquêtes inattendues

» manifestement appelées à traverser, et dont l'attente trouble
» déjà le monde. »
(*Le Consulat, l'Empire et leurs historiens*, par M. Louis de Carné, *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1854, page 922.)

pour le commerce et l'industrie et pour les arts de la paix en général.

Signalons en terminant, pour y applaudir, le progrès qui s'est opéré dans la diplomatie. Jusqu'à présent les hommes d'État considéraient la duplicité comme la base de toute négociation : La parole, disait le prince des diplomates modernes, a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. Si la duplicité fait encore la base de la diplomatie russe, et tous les documents sortis de Saint-Pétersbourg tendent à le prouver, par contre tous les documents émanés des chancelleries de France et d'Angleterre portent le cachet de la franchise et de la loyauté. Le langage qu'on y parle est clair, positif et sans arrière-pensées.

Nous espérons que tous les gouvernements finiront par entrer dans cette voie, et qu'une fois qu'ils y seront entrés ils n'en sortiront plus.

22 mars 1854.

Les Études sur la politique russe en Orient que nous réunissons aujourd'hui ont été publiées successivement dans le journal la Presse depuis quatorze mois.

I.

LES TRAITÉS ENTRE LA TURQUIE ET L'EUROPE.

9 novembre 1851.

L'empire ottoman a été séparé du reste de l'Europe jusqu'en 1840 :

Par la peste qui, enracinée dans les États musulmans, avait forcé l'Europe d'élever une ceinture de quarantaines entre elle et l'Orient ;

Par le silence des traités de Vienne à l'égard de la Turquie ; ces traités, ayant été stipulés sous une influence hostile à l'empire ottoman, avaient laissé la Turquie en dehors du nouveau droit commun européen, en la privant de toute garantie pour l'intégrité de son territoire. C'é-

taient enfin des traités internationaux, autrement appelés les *capitulations*, qui créaient contre la Turquie un droit international sans réciprocité, qui instituaient une foule de juridictions au sein des États ottomans, et qui venaient à chaque instant faire obstacle et opposition au cours de la justice locale et à l'indépendance gouvernementale du souverain.

Nous avons raconté dans ce journal [1] comment depuis l'avénement au trône du sultan actuel, un conseil supérieur de santé a été institué à Constantinople, et comment, soutenu énergiquement par le gouvernement, il est parvenu en peu de temps à extirper la peste de de toute terre ottomane. Aussi, les puissances européennes ont modifié depuis lors les prescriptions quarantenaires pour les provenances de la Turquie, et aujourd'hui un congrès, composé des délégués des différentes puissances méditerranéennes, est réuni à Paris pour rédiger un réglement sanitaire uniforme, et deux délégués de l'empire ottoman ont place dans ce congrès.

[1] Voir la *Presse* du 2 juin 1851.

Quant à l'exclusion de la Turquie du droit commun, le traité de juillet 1841 a fait cesser cette anomalie : l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman, stipulées et garanties par les cinq grandes puissances, l'ont fait entrer dans la grande famille européenne.

Restent les traités internationaux ou *capitulations.*

Ce fut le roi François Ier qui stipula, en 1535, avec Soliman le Grand, les premières capitulations en faveur du commerce et de la religion catholique dans les États du Grand-Seigneur ; Henri IV en obtint du sultan Ahmet Ier, en 1604, le renouvellement avec quelques additions; ces mêmes capitulations furent renouvelées et augmentées sous le règne du sultan Mehemed IV, à la réquisition de Louis XIV; enfin Louis XV les renouvela à son tour, en 1740, et obtint du sultan des additions considérables. C'est ce traité de 1740 qui sert encore aujourd'hui de base aux relations des puissances européennes avec le gouvernement ottoman.

Les capitulations, avons-nous dit, créaient pour la Turquie un droit international sans

réciprocité, et entravaient sans justice l'indépendance gouvernementale du souverain. L'abus d'interprétation de ces mêmes capitulations est venu encore aggraver le mal au lieu de l'alléger, et a fait à la Turquie une position insupportable. Aussi tous les esprits sérieux et équitables, sans acception d'opinion politique, ont senti depuis quelque temps la nécessité de réviser les traités, afin que le gouvernement ottoman puisse rentrer dans les droits qui appartiennent à tout État indépendant.

On peut diviser les articles des *capitulations* en trois catégories. La première, que j'appellerai *juridique*, a trait aux priviléges des ambassadeurs, des consuls et de leurs employés, et au droit de juridiction concédé aux ambassadeurs et aux consuls sur leurs nationaux. La seconde, *fiscale*, fixe les droits de douanes que les commerçants auront à payer au Trésor, à l'entrée ou à la sortie des produits d'Europe et de ceux de la Turquie. Enfin, dans la troisième catégorie se trouve compris le privilége accordé au pavillon français de protéger le pèlerinage des catholiques aux lieux saints, et le couvent

catholique de Jérusalem établi dans l'église du Saint-Sépulcre. Je ne mentionne pas les articles qui se rapportent à des usages et à une civilisation arriérée que l'état actuel de la Turquie rend tout à fait inutiles et inapplicables. Voyons quelles sont les modifications que les traités doivent subir dans les trois catégories que nous avons énumérées.

1° *Catégorie juridique.*

L'article 15 du traité de 1740 dit :

« S'il arrivait quelque meurtre ou quelque
» désordre entre les Français, leurs ambassa-
» deurs et leurs consuls en décideront selon
» leurs us et coutumes, sans qu'aucun de nos
» officiers puisse les inquiéter à cet égard. »

On conçoit que les puissances européennes (il est bon de noter que les *capitulations* accordées à la France ont été successivement concédées aux autres puissances chrétiennes), on conçoit, dis-je, que les puissances n'aient pas voulu livrer leurs sujets à la juridiction musulmane, qui, toute fondée sur le Coran, n'admettait pas le témoignage des chrétiens; on conçoit

que, par un autre article, on ait stipulé dans ces mêmes traités que toutes les fois qu'un Européen serait jugé par un tribunal musulman, il aurait le droit de se faire assister par le *drogman* de sa chancellerie; mais ce qu'on ne peut admettre sans renoncer à tout principe de justice et d'équité, c'est que les légations européennes établies dans le Levant, par un abus inconcevable d'interprétation des traités, se soient arrogé le droit de soustraire leurs nationaux à la justice du pays, quel que soit le crime ou le délit dont ceux-ci se soient rendus coupables, aussi bien envers les étrangers qu'envers leurs co-nationaux. Un autre article de ce même traité déclare la demeure d'un Français inviolable, et ajoute que l'autorité locale ne pourra y entrer de force qu'accompagnée d'un employé de la chancellerie. Cette sauvegarde était indispensable du temps des janissaires; mais comprend-on qu'à présent toutes les maisons des Européens soient érigées en asile sur toute l'étendue de l'empire ottoman; que les assassins, les faux monnayeurs, les voleurs, puissent s'y réfugier en toute sûreté

sans que la police ait le droit d'y pénétrer? Cela s'est vu pourtant.

Dans un village près de Smyrne, une bande de voleurs de grand chemin, était paisiblement installée dans quelques maisons européennes, et il y a eu des consuls qui ont réclamé à Constantinople la punition des soldats qui ont osé pénétrer dans l'asile sacré pour en débusquer les brigands.

M. le ministre des affaires étrangères n'a qu'à consulter les cartons de son ministère pour s'édifier sur ce sujet. Il trouvera surtout dans une longue et intéressante correspondance de l'honorable M. Billecoq, agent de France pendant plusieurs années dans les principautés danubiennes, des renseignements exacts sur les turpitudes qu'a amenées l'abus d'interprétation des *capitulations*, et pourtant il est indispensable de remarquer que la colonie française se distingue en général, en Turquie, par une conduite loyale et régulière. Je n'apprendrai rien de nouveau à ceux qui ont habité ou seulement visité l'Orient, en leur disant que sur dix meurtres ou vols commis dans les

Échelles du Levant, huit ont pour auteurs des Ioniens, des Maltais, des Croates ou des Hellènes. On les arrête quelquefois, on les juge rarement; mais toujours on les voit reparaître impudemment, protégés qu'ils sont par leurs chancelleries et par une fausse interprétation des traités. Cette protection exagérée devient, pour tous les sujets non ottomans, une véritable prime d'encouragement à tous les genres de crimes, et tout moyen de répression disparaît. On conviendra que cet ordre de choses ne saurait durer longtemps, et qu'une modification dans la lettre des traités est devenue indispensable. Nous serions mal venus de nous poser à Constantinople en apôtres du progrès, pendant que nous violons par d'injustes exigences les principes les plus élémentaires de la justice.

Sous le rapport fiscal, les Européens ont toujours joui, en Turquie, des plus grands priviléges. Dans les anciens temps, ils n'avaient avec le pays qu'ils habitaient que des rapports commerciaux, et les traités de commerce ne portaient que sur des questions de tarifs. La Turquie ayant été de tout temps un pays

de libre échange, on n'eut à stipuler que les tarifs de douane, qui furent toujours très-modérés. Cependant, le gouvernement ottoman, mal inspiré et surtout mal conseillé, avait soumis depuis 1830, jusqu'à la fin de 1837, presque tous les produits de la Turquie au régime ruineux des monopoles. Après un long séjour en Turquie, et à mon retour en France en 1837, je signalai, un des premiers dans la presse, les désastreux résultats de ce régime fatal qui, imitant le procédé du sauvage, abattait l'arbre pour en cueillir les fruits. J'avais pu constater, dans mes voyages à travers les provinces les plus fertiles de l'empire ottoman, la décadence de l'agriculture ainsi que la ruine et la misère des cultivateurs. Les choses ont changé depuis; un traité de commerce conclu le 25 novembre 1838, d'abord entre la Turquie, la France et l'Angleterre, et plus tard avec les autres puissances européennes, la Russie exceptée, stipula l'abolition des monopoles; l'agriculture et le commerce, rendus à la liberté, reprirent leur essor, et les ressources du trésor augmentèrent avec le bien-être des habitants.

Ce même traité régla tous les rapports fiscaux des Européens en Turquie, il fixa le droit de douane à 3 0/0 *ad valorem* à payer par les marchandises importées de l'étranger, plus 2 0/0 lorsqu'elles sont envoyées à l'intérieur, et à 12 0/0 le droit à payer sur les produits de la Turquie exportés à l'étranger. L'article 3 de ce traité porte :

« Les marchands français, ou leurs ayants » cause qui achèteront un objet quelconque » produit du sol ou de l'industrie de la Tur- » quie, dans le but de le revendre pour la » consommation dans l'intérieur de l'empire » ottoman, paieront, lors de l'achat ou de la » vente, les mêmes droits qui sont payés dans les » circonstances analogues par les sujets musul- » mans ou par les *Rayas* les plus favorisés, » parmi ceux qui se livrent au commerce in- » térieur. »

L'article 5, qui garantit aux produits du sol ou de l'industrie de la France la libre circulation dans les États ottomans, après l'acquittement du droit de 5 0/0, se termine ainsi :

« Il demeure entendu que le gouvernement

» de Sa Majesté l'empereur des Français ne pré-
» tend pas, soit par cet article, soit par aucun
» autre du présent traité, stipuler au delà du
» sens naturel et précis des termes employés,
» ni priver, en aucune manière, le gouverne-
» ment de Sa Hautesse de l'exercice de ses droits
» d'administration intérieure, en tant toutefois
» que ces droits ne porteront pas une atteinte
» manifeste aux stipulations des anciens traités
» et aux priviléges accordés par la présente
» convention aux sujets français et à leurs pro-
» priétés. »

L'article 6 stipule d'une manière encore plus précise le droit de circulation dans toutes les provinces de l'empire, pour les marchandises qui ont acquitté le droit de 5 0/0, sans qu'en aucun cas elles puissent être soumises à de nouvelles charges.

Malgré la clarté et la précision de ces articles, une contestation s'est élevée entre le gouvernement ottoman et les autres parties contractantes. Depuis plusieurs années, le nombre des Européens établis en Turquie s'est augmenté d'une manière considérable. Ils n'habitaient

jadis que les villes principales du littoral ; il y en a aujourd'hui d'établis dans toutes les villes de l'intérieur. Il n'y a pas longtemps encore que les Européens ne s'occupaient que du commerce d'importation et d'exportation en gros; beaucoup d'entre eux se livrent aujourd'hui au commerce de détail. Beaucoup d'entre eux, enfin, ont ouvert boutique et exercent des métiers.

La Porte demande que les Européens exerçant métier paient le droit de patente, à l'instar des autres sujets de l'empire; que le commerce de détail soit réservé à ses nationaux; que les Européens, enfin, se soumettent au droit d'octroi dans toutes les villes où cet impôt est établi. La Russie, par un traité de commerce conclu avec la Turquie, en 1846, interdit à ses nationaux le commerce de détail et l'exercice des métiers dans l'empire ottoman; le gouvernement des Deux-Siciles a souscrit à ces mêmes conditions dans le traité de commerce qu'il a conclu avec la Porte, le 3 mars de cette même année; les autres résistent pour le moment. Comment pouvez-vous exiger, dit la Porte aux puissances européennes, que vos nationaux

viennent faire concurrence à mes sujets dans l'exercice des métiers, sans qu'ils supportent les mêmes droits de patente? Vous voulez qu'ils jouissent des mêmes avantages, soit; mais qu'ils se soumettent alors aux mêmes charges.

Le traité de 1838, ajoute le ministère ottoman, affranchit les marchandises européennes de tout nouvel impôt, et leur assure la libre circulation dans l'empire, une fois qu'elles ont acquitté le droit de 5 0/0. Mais cela ne regarde que la marchandise; cela n'implique pas la vente en détail. En Turquie, les vendeurs en détail ou boutiquiers sont organisés en corporations, et ces corporations ont leurs charges et leurs priviléges. Or, comment les Européens, qui, d'après les traités ne relèvent que de leurs chancelleries, peuvent-ils exiger de venir faire concurrence, en Turquie, à des hommes qui ne jouissent de certains priviléges qu'en se soumettant à des charges assez considérables?

Pour ce qui est des droits d'octroi, les arguments du gouvernement ottoman sont encore plus pressants. Les octrois, dit-il, sont établis dans un but d'utilité publique; le droit de con-

sommation, excepté les franchises diplomatiques, n'admet ni exception, ni privilége. Or, comment les Européens, qui jouissent en Turquie de tous les avantages des nationaux sans en supporter les charges, pourraient-ils se soustraire au droit d'octroi?

Il est difficile, à moins du déni de justice le plus éclatant, de résister plus longtemps aux demandes de la Porte. Nous donnons, par nos exigences, un triste spectacle aux populations de la Turquie; il est possible que nous ayons la force pour nous, mais il est certain que la justice n'est pas de notre côté. Ce que nous avons à négocier à Constantinople, c'est le droit commun, c'est l'égalité pour tous devant la loi, et je suis convaincu qu'on ne nous refusera ni l'un ni l'autre; et, lorsque nous les aurons obtenus, le gouvernement turc ne considérera l'établissement des Européens en Turquie, ni comme un danger pour son indépendance, ni comme une source de contestations. Les cultivateurs et les capitaux afflueront en Turquie, et la richesse générale s'augmentera d'autant.

Il ne me reste plus que quelques mots à dire

sur le droit de protection que les *capitulations* ont accordé à la France, en faveur du catholicisme. Ces *capitulations* datent, ainsi que je le disais en commençant, du règne de François Ier, c'est-à-dire d'une époque où la Turquie était en guerre avec l'Europe entière, la France exceptée; d'une époque où l'islamisme était à l'apogée de l'intolérance; où la France était exclusivement catholique; où le roi s'appelait *très-chrétien et fils aîné de l'Église.* Sérieusement, sommes-nous dans les mêmes circonstances? Brûle-t-on les hérétiques ailleurs que dans les colonnes de l'*Univers?* Et n'est-il pas étrange de voir notre diplomatie occupée, à Constantinople, à tracasser ces bons Turcs pour un tapis avancé ou reculé de quelques pouces par des membres des clergés non catholiques dans l'église du Saint-Sépulcre?... ou pour savoir lesquels, des catholiques, ou des grecs, ou des arméniens, replaceront quelques pierres tombées de la voûte de cette église?

Notre ambassadeur appuie ses réclamations sur l'article 33 du traité de 1740; or, cet article, le voici :

« Les religieux francs qui, suivant l'ancienne
» coutume, sont établis dedans et dehors la ville
» de Jérusalem, dans l'église du Saint-Sépul-
» cre, appelée *Kamama*, ne seront point inquié-
» tés pour les lieux de visitation qu'ils habitent
» et *qui sont entre leurs mains, lesquels resteront*
» *encore entre leurs mains comme par ci-devant*,
» sans qu'ils puissent être inquiétés à cet égard,
» non plus que par des prétentions d'imposi-
» tions ; et, s'il leur survenait quelque procès
» qui ne pût être décidé sur les lieux, il sera
» renvoyé à la Sublime-Porte. »

Quelle est la partie du Saint-Sépulcre *qui était entre leurs mains en* 1740 ? C'est là un sujet de contestation depuis bientôt soixante ans, entre les grecs et les catholiques. Les querelles se passent en injures dans les temps ordinaires ; mais, lorsque le malheur veut que les fêtes des catholiques romains et des non catholiques, et surtout la fête de Pâques, coïncident le même jour, c'est bien autre chose. Les différents clergés arrivent à l'autel pour la célébration de la fête, en habits pontificaux ; chacun est à son poste, ou, pour mieux dire, à la place à laquelle il

croit avoir droit; mais ce droit est toujours contesté. On commence par s'injurier; bientôt les crosses épiscopales deviennent des armes d'attaque et de défense; les fidèles accourent pour soutenir leur clergé respectif; le sang coule, et la garde turque est obligée de descendre dans l'église du Saint-Sépulcre et d'employer le bâton pour séparer les combattants. Que peut le gouvernement turc en faveur des réclamations des catholiques? Exclure les grecs et les arméniens de l'église du Saint-Sépulcre? Impossible! D'abord, ils sont chrétiens, ensuite ils sont ses sujets; et pour cinq cent mille catholiques qui habitent l'empire ottoman, on compte seize millions d'arméniens et de grecs non unis. Donner satisfaction aux catholiques, au sujet de l'étendue du terrain à laquelle ils croient avoir droit dans l'église du Saint-Sépulcre? A merveille; mais comment pourra-t-on empêcher les empiétements successifs? Il faudrait élever des bornes sur l'autel même, et installer dans l'intérieur de l'église un régiment turc pour empêcher les clergés rivaux de les déplacer.

Je me rappelle qu'il y a quelques années, je me trouvais dans un village du Wurtemberg, un jour de dimanche. Il n'y avait qu'une église, et la population était mi-partie catholique, mi-partie protestante. Le prêtre catholique entra le premier et dit la messe ; après quoi, on tira un rideau devant l'autel, et ce fut au tour du pasteur protestant de faire le service. Cette bonne intelligence entre des hommes appartenant à des communions différentes me surprit, et je l'exprimai tout haut au pasteur. « La religion, me répondit-il, est, entre moi et le prêtre catholique, une source d'union et d'amitié et non de haine et d'intolérance. » Apparemment ce malheureux village était infesté de l'esprit philosophique, et, comme tel, voué à la damnation éternelle. Mais, qu'on se rassure, rien de pareil n'existe en Orient entre les différentes sectes chrétiennes. L'intolérance y brille de tout son éclat, comme aux temps les plus édifiants des persécutions religieuses.

Luther appelait Rome la prostituée de Babylone : M. Veuillot regrette qu'on n'ait pas brûlé Luther. Qu'on s'imagine Luther et M.

Veuillot officiant dans la même église et au même autel, et qu'on me dise si, à moins de l'énergique intervention de M. de Maupas, on parviendrait à y maintenir l'ordre? Voilà cependant le résultat que notre diplomatie poursuit dans ce moment à Constantinople, au sujet des lieux saints!

Je ne doute ni de la persévérance de notre ministère, ni du zèle, ni de l'intelligence du représentant de la France, ni du bon vouloir du cabinet ottoman; je dis cependant que cette question ne peut pas être résolue d'une manière définitive par cela même qu'elle est insoluble de sa nature. Le droit prime en général toutes les questions; mais ici le fait primerait le droit, lors même que le droit serait déclaré incontestable. Ni la France, ni la Turquie, ne peuvent empêcher les différents clergés chrétiens de se trouver en présence dans l'église du Saint-Sépulcre, et leurs efforts combinés ne pourront faire que ces mêmes clergés ne soient intolérants, fanatiques, et toujours disposés à empiéter sur les droits les uns des autres.

Voici ce que j'avais à faire observer au sujet

des traités existants entre la Turquie et l'Europe, et des modifications que le temps a rendues nécessaires. J'ai indiqué quelles sont les réformes qui me paraissent réclamées par les intérêts divers et la justice; je crois ces traités facilement modifiables pour toutes les questions de juridiction et de fiscalité. Quant à la question religieuse, qui préoccupe dans ce moment notre diplomatie, elle est, je le répète, insoluble [1].

[1] Les événements sont venus confirmer la légitimité de nos préoccupations au sujet de la question des *lieux saints*. Grâce à l'esprit conciliateur du gouvernement français, la question a reçu une solution diplomatique; mais tant que durera l'intolérance des différents clergés qui se trouvent en présence sur les *lieux saints*, nous doutons que la paix puisse être de longue durée.

II.

LA RUSSIE DANS L'ADRIATIQUE.

26 décembre 1852.

Un fait de la plus haute gravité s'accomplit à l'heure qu'il est dans un coin de l'Adriatique, les journaux l'ont annoncé et enregistré sans observations et sans commentaires, comme s'il se fût agi d'un événement de peu d'importance. De par le bon plaisir de l'empereur de Russie, et d'après un droit dont on ne pourrait pas légitimer la source, une nouvelle dynastie héréditaire vient de s'installer à Montenegro, le nouveau chef a été recevoir son investiture à Saint-Pétersbourg, et tout a été dit. L'Autriche

a donné son adhésion, et nous ne sachions pas qu'aucune des grandes puissances ait protesté ! Quant à nous, nous ne croyons pas devoir garder le silence sur ce nouvel empiétement de la Russie, sur cette nouvelle violation de l'*esprit* des traités de Vienne, dont pourtant certaines puissances ne manquent pas d'invoquer *la lettre* à tout propos et hors de tout propos. La Russie vient de serrer à Montenegro la dernière maille de ce filet auquel elle travaille avec tant de persévérance, depuis Catherine, pour envelopper l'Europe et pour asseoir sa domination depuis les steppes de la Sibérie jusqu'aux bords de la Méditerranée. La politique russe est lente, silencieuse, souterraine ; son action ne se révèle que de temps en temps par quelque explosion inattendue. Ce qui vient de se passer à Montenegro en est un exemple : c'est un fait très-grave, nous le répétons, nos lecteurs vont en juger ; mais, auparavant, qu'on nous permette quelques considérations géographiques.

La province de Montenegro se compose de plusieurs contreforts naturels qui s'élèvent des bords de l'Adriatique dalmate jusqu'au sommet

de la montagne, et qui sont séparés par d'étroites vallées; Montenegro confine au nord et à l'est avec la Bosnie, au sud-ouest il descend vers la mer, près de Cataro, et a pour limites les possessions dalmates de l'Adriatique; à l'ouest-nord-ouest, il est limitrophe de l'Herzegowine. La population de Montenegro se compose exclusivement de chrétiens du rite grec, moitié bandits, moitié agriculteurs et bergers. L'Herzegowine, qui forme la frontière de Montenegro du côté nord-nord-ouest, ainsi que nous l'avons dit, est longée à l'ouest par la Dalmatie, et limitée au nord par la Bosnie.

Depuis plusieurs siècles, la situation politique de Montenegro était indéterminée. La pauvreté de ses habitants, leur caractère guerrier et indomptable et la difficulté des chemins garantissaient la montagne contre l'invasion. Quant au gouvernement du pays (si ce mot peut être appliqué à des peuplades qui, en fait de lois, ne connaissent que leurs sabres, et en fait de justice que leurs longues carabines), le gouvernement, dis-je, était, comme chez tous les peuples slaves primitifs, municipal; dans les

grandes circonstances, les chefs de famille se réunissaient en conseil extraordinaire sous les arbres qui ombrageaient la place d'une église. L'évêque exerçait d'abord dans la montagne un pouvoir honorifique et nominal plutôt que réel ; mais peu à peu son autorité s'accrut, et il concentra en ses mains les attributions du pouvoir exécutif telles quelles.

Pendant les guerres de l'empire, le drapeau moscovite parut dans les eaux de Cataro, et l'influence russe se fit sentir dans la montagne. La Russie fit valoir l'identité de religion et répandit l'or dans le Montenegro, dota les églises, leur fit don de riches ornements, subventionna le clergé, et constitua le gouvernement en une espèce de théocratie; elle obtint enfin que l'évêque, gouverneur viager de Montenegro, allât recevoir son investiture à Saint-Pétersbourg. Depuis lors, les Monténégrins ne cessèrent d'empiéter sur le territoire de leurs voisins, soit du côté de l'Herzegowine, soit du côté de la Bosnie. Cependant, comme la Russie avait besoin, pour l'exécution de ses futurs projets, qu'un pouvoir fort fût constitué dans la mon-

tagne, et comme, dans le rite grec, les évêques ne peuvent pas se marier, elle profita de la mort récente du dernier évêque pour faire séparer le pouvoir temporel du pouvoir spirituel. Dans la même famille, un membre fut choisi pour évêque et l'autre pour prince temporel; l'hérédité fut fixée dans sa descendance. C'est ce même chef qui, après avoir été recevoir son investiture à Saint-Pétersbourg, prétend gouverner actuellement Montenegro.

Pour comprendre de quelle importance était pour la Russie de dominer à Montenegro, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte et d'étudier l'état des provinces qui, du nord-est au sud-ouest, séparent la Bessarabie de l'Adriatique. On rencontre d'abord la Moldavie et la Valachie, où la Russie exerce, sous le nom de *protectorat*, une influence sans contrôle. Grâce à une occupation récente de deux ans, et à l'indifférence inconcevable des puissances occidentales, la Russie y domine par ses consuls et ses agents; elle a brisé toutes les résistances, elle a fait exiler tous ceux qui avaient montré des velléités de nationalité ou de sympathie pour la

Turquie, puissance *suzeraine*. De la Moldavie et de la Valachie, elle pénètre en Bulgarie. Ici la Russie ne peut pas, comme dans les principautés danubiennes, empiéter sur l'autorité politique de la Porte, en invoquant les traités; mais comme elle s'est adjugé, dans toutes les provinces ottomanes, le rôle de protectrice de la religion grecque, elle se sert du clergé grec pour faire de la propagande à son profit; et comme la majorité de la population bulgare est slave, le czar remue son patriotisme en se posant comme la plus complète personnification du slavisme.

De la Bulgarie on passe en Servie. La population serbe, étant très-démocrate, n'a aucune sympathie pour le gouvernement russe; le clergé est national et patriote. Les agents russes n'auraient donc aucune chance de réussir s'ils prêchaient en Servie la soumission à Saint-Pétersbourg; mais en s'adressant au patriotisme des Serbes, ils leur montrent en perspective une fédération slave du midi, et font de cette contrée un foyer d'agitation. Nul doute que dans un cas de guerre la Russie ne trouvât en

Servie des auxiliaires, si ce n'est des alliés! Nous avons dit que, par des empiétements successifs, la Servie n'est séparée de Montenegro que par 20 kilomètres, distance qu'un corps d'armée peut facilement franchir en trois ou quatre heures; on comprendra dès-lors aisément de quelle importance était pour la Russie de pouvoir disposer de Montenegro, et quelle force elle trouvera, le cas échéant, dans la population belliqueuse de cette contrée.

Qu'on n'oublie pas surtout que Montenegro a un pied dans l'Adriatique, qu'il confine avec la Bosnie, où se trouvent trois cent mille Slaves du rite grec, et avec l'Herzegowine, qui en compte cent mille; qu'on n'oublie pas surtout que ces Slaves sont tout dévoués à la Russie!

Nous avouons ne rien comprendre à l'indifférence des grandes puissances devant une situation si menaçante pour l'avenir de l'équilibre européen! L'attitude que l'Autriche a prise dans ces derniers temps, à l'égard de l'empire ottoman, a surtout de quoi nous surprendre. Nous nous rappelons qu'avant 1848, M. le

prince de Metternich appréciait comme nous la gravité de la situation, et que, loin de favoriser la propagande russe dans les provinces slaves de la Turquie, il cherchait à la combattre et à la contrecarrer! Est-ce que le danger est moins grand aujourd'hui qu'il n'était avant 1848? Et si le danger est le même, comment expliquer la conduite des agents autrichiens, comment expliquer surtout l'attitude du journalisme, inspiré ou surveillé par le cabinet de Vienne pendant les événements qui ont agité la Bosnie l'année dernière!

On se rappelle que, par suite de l'application du *tanzimat* et de la suppression du pouvoir féodal des beys, une révolution y éclata; que l'autorité militaire fut obligée d'intervenir et de sévir, et que les populations chrétiennes, faisant mine de se révolter, agitées qu'elles étaient par des agents venus de l'étranger, un désarmement général fut ordonné, comme mesure de sûreté publique. Il est certain qu'au milieu de la crise, des actes hautement répréhensibles furent commis par quelques agents subalternes, mais, sans tenir compte des difficultés de la si-

tuation, et surtout de la conduite honorable de plusieurs chefs, toute la presse autrichienne, comme si elle obéissait à un mot d'ordre, se répandit en invectives contre la Turquie et en accusations contre son gouvernement; jamais elle ne voulut accueillir les rectifications qu'on lui adressait, ni les justifications les plus éclatantes. Nous avons dit que le désarmement avait été adopté comme mesure de sûreté générale; les autorités accordèrent néanmoins des armes à tous ceux qui en réclamaient pour défendre leurs propriétés ou leur personne; les couvents mêmes en obtinrent un assez grand nombre. Les journaux autrichiens déclamèrent contre la cruauté du gouvernement qui voulait livrer sans défense, disaient-ils, les habitants paisibles à la fureur des brigands! Pendant qu'on s'apitoyait en Autriche sur le sort des chrétiens que l'autorité turque venait de désarmer, des bandes de pillards, organisées en Croatie, envahissaient la Bosnie, massacraient les femmes des chrétiens et enlevaient des enfants. Les gouverneurs turcs ne purent jamais obtenir des autorités autrichiennes qu'elles

exerçassent une police efficace à la frontière!

Un incendie terrible ayant éclaté à Bosna-Seraï, et des misérables ayant profité du désastre pour se livrer au pillage, les journaux autrichiens accusèrent l'armée turque de tous les actes de brigandage qui furent commis, et refusèrent d'enregistrer la généreuse conduite du sultan, qui, de sa cassette privée, vint, par de fortes sommes, au secours des victimes. Quelques musulmans fanatiques insultèrent des chrétiens; à l'instant les journaux autrichiens enregistrèrent ces faits isolés comme si c'était un commencement de persécution religieuse, et lorsqu'ils furent priés de publier des faits qui constataient la conduite équitable et généreuse de Vely-Pacha, alors gouverneur civil et militaire de la Bosnie, ils gardèrent le silence. Un jour Vely-Pacha accordait aux chrétiens un vaste terrain pour y construire une nouvelle église; un autre jour, pour en finir avec des réglements qui interdisaient aux chrétiens la pompe des funérailles, il invitait le métropolitain à suivre publiquement, pour l'enterrement de ses coréligionnaires, les cérémonies du

rite grec, et, pour prêcher d'exemple, il faisait faire un enterrement magnifique à un de ses domestiques grecs qui venait de mourir, et invitait le clergé à faire partie du cortége. Sur tous ces faits, qui étaient connus du public, et que les membres du clergé catholique signalaient eux-mêmes comme des actes d'humanité et de haute tolérance religieuse, le journalisme autrichien garda constamment le silence, et n'en continua pas moins à souffler la discorde et à exciter les esprits.

Par suite des agitations et des troubles politiques, plusieurs centaines de familles de cultivateurs chrétiens s'étaient réfugiées de la Bosnie sur le territoire autrichien. Pendant leur absence, Vely-Pacha fit garder leurs habitations, moissonner leurs champs à ses frais, et, après avoir emmagasiné les récoltes, il invita les transfuges à revenir dans leur pays. Tous rentrèrent et furent parfaitement accueillis. Le pacha les indemnisa même généreusement de toutes leurs pertes et de tous leurs frais. Encouragées par de tels procédés, plusieurs centaines de familles autrichiennes demandèrent

au gouverneur général l'autorisation de venir s'établir sur le territoire ottoman. Mais, pour éviter des complications avec l'Autriche, le gouverneur refusa d'accéder à leur demande.

Voilà des faits qu'on connaissait en Autriche, et pourtant le langage de la presse ne se modifia point. Quant à l'attitude du gouvernement, si elle ne fut pas publiquement hostile, elle ne fut pas plus amicale dans ses relations diplomatiques. Qu'il nous suffise de rappeler l'histoire de ce courrier, attaqué et dévalisé par une bande de Croates autrichiens, et qui ne put jamais faire punir les coupables, quoiqu'ils fussent parfaitement connus et désignés aux autorités.

Nous n'avons certes pas la mission de donner des conseils à l'Autriche, mais nous ne pouvons nous empêcher de déclarer tout haut qu'elle fait fausse route en Orient ; elle compte peut-être sur l'appui des cent mille catholiques Bosniens qui lui témoignent de la sympathie ; mais qu'elle se détrompe, il y a contre eux trois cent mille Slaves du rite grec qui, tous, sont

partisans de l'influence russe. Le clergé catholique, composé de bénédictins, est très-indépendant, tandis que le clergé du rite grec est tout dévoué au czar, qu'il vénère comme son chef spirituel.

La passion me paraît dominer à Vienne bien plus que la prudence; cela rappelle la conduite du baron de Stein de 1813 à 1816; en haine de la France et pour se venger de l'empereur Napoléon, il mit tellement l'Allemagne à la merci de la Russie, qu'à l'heure qu'il est elle n'a pas encore pu recouvrer son entière indépendance. Une faute analogue à celle que le baron de Stein commit en Allemagne, certains hommes d'Etat de l'Aûtriche sont sur le point de la commettre dans l'est de l'Europe, et pourtant les circonstances, la position géographique elle-même prescrivaient à l'Autriche un tout autre rôle en Orient. Il serait de l'intérêt de l'Autriche de protéger l'indépendance de la Turquie, de sauvegarder son intégrité et de l'assister de ses conseils. Elle devrait, en un mot, soutenir l'empire ottoman et servir en quelque sorte d'intermédiaire à la civilisation

occidentale pour qu'elle allât régénérer le vieil empire des Ottomans!

Les derniers événements de Montenegro modifieront peut-être sa politique et fixeront enfin l'attention des cabinets sur une partie de l'Europe qu'ils n'auraient jamais dû perdre de vue.

III.

QUESTION DU MONTENEGRO.

31 janvier 1853.

La question de Montenegro préoccupe sérieusement le gouvernement autrichien. Voici ce qu'on lit dans le *Lloyd* de Vienne, journal semi-officiel :

« Dans la guerre que la Porte-Ottomane prépare contre les Monténégrins, l'Autriche ne peut se borner au rôle de spectatrice passive des événements. Il faudra d'abord accorder l'hospitalité aux malheureux qui se réfugieront sur notre territoire pour échapper au glaive impitoyable d'Omer-Pacha. Il est certain que les

événements de la guerre imposeront des sacrifices à nos populations, les inquiéteront et gêneront le commerce. Mais, abstraction faite de ces considérations, qui ne portent que sur des intérêts matériels, nous ne pouvons perdre de vue que les Monténégrins sont des chrétiens, et le souvenir des cruautés exercées par Omer-Pacha sur ceux de la Bosnie et de l'Herzegowine ne nous permet pas de rester indifférents au sort de ce peuple. Dans ces circonstances, il importe d'examiner consciencieusement quelle position les traités ont faite à l'Autriche vis-à-vis de la Turquie.

» L'Autriche a toujours respecté religieusement les traités qu'elle a conclus avec la Turquie. Elle comprend que cette puissance existe moins par elle-même que par les obligations réciproques contractées par les autres États de la laisser subsister. Il ne faut pas oublier toutefois que la soumission entière du Montenegro ne serait pas avantageuse aux relations de Cataro avec ce pays, car ils ne peuvent se passer l'un de l'autre. Ainsi il faut maintenir le *statu quo* dans le Montenegro. La Turquie n'a pas

encore fait reconnaître positivement sa domination sur ce pays, qui a toujours joui d'une certaine indépendance administrative et religieuse.

» La Turquie n'a jamais été capable de protéger le territoire limitrophe d'une puissance voisine contre les excursions de ceux qu'elle réclame aujourd'hui comme des sujets; elle ne s'est jamais regardée comme responsable et n'a jamais accordé d'indemnités. Ainsi, la position du Montenegro a acquis une importance nationale qui intéresse les autres puissances. On a traité directement avec les Monténégrins, parce que la Porte-Ottomane ne pouvait nullement garantir leur conduite à l'avenir. Les rapports ont été réglés d'une manière satisfaisante pour les peuplades des deux côtés de la frontière, et ces rapports sont aujourd'hui menacés par la guerre qui va éclater. Au point de vue religieux, il importe au plus haut degré que les Monténégrins, peuple chrétien, continuent à jouir de la liberté du culte. »

Nous félicitons sincèrement le gouvernement autrichien pour la conduite qu'il se propose de

tenir envers les Monténégrins qui seront dans le cas de lui demander l'hospitalité; les bons exemples sont, à ce qu'il paraît, contagieux comme les mauvais, et nous concevons que l'Autriche, puissance chrétienne, ne veuille pas être moins charitable que ne l'a été le sultan, qui, lui, en 1849, préféra les dangers de la guerre à la honte de livrer des suppliants, quoiqu'ils fussent d'une religion différente de la sienne. Plus heureuse que la Turquie, l'Autriche n'aura pas à craindre des demandes d'extradition pour les réfugiés, et nous croyons même que l'hospitalité qu'elle leur accordera ne sera pas très-onéreuse, et que les Monténégrins, à l'instar des Bosniaques, demanderont et obtiendront facilement la faculté de rentrer dans leur patrie. Cela dit, passons au fond des questions qui se trouvent soulevées par le *Lloyd* de Vienne.

Le *Lloyd* conteste d'abord à la Turquie le droit de souveraineté sur Montenegro; il soutient ensuite que la Porte a renoncé depuis longtemps à exercer ses droits sur la montagne. Pour répondre à la première objection, nous n'aurons qu'à consulter la géographie et l'histoire. Les

cartes militaires de l'Autriche tracent les frontières de la Dalmatie au pied de Montenegro et inscrivent cette province parmi les possessions ottomanes. Voilà pour la géographie. Quant à l'histoire, les faits sont on ne peut plus positifs.

En 1478, le sultan Mehemed II fit le siége de Scodra, l'enleva aux Vénitiens et réunit Montenegro à cette province. Par les traités de Carlowitz en 1699, et de Passarowitz en 1718, stipulés entre la Porte et la république de Venise, les frontières ottomanes sont portées jusqu'au pied du Montenegro. Ces traités ont été conclus par la médiation de l'Angleterre et de la Hollande, avec l'adjonction de conférences tenues avec l'Autriche et la Russie.

Le traité de Sistow, conclu en 1791 entre la Turquie et l'Autriche, stipule à l'article 1er : Entière amnistie pour tous les *sujets ottomans* qui auraient pris part à la guerre contre le sultan, et nomme spécialement *les habitants du Montenegro*, de Servie, de Bosnie et de la Valachie.

La province de Montenegro a été tantôt réunie au sandjak de Scodra, tantôt à celui de l'Herzegowine. Les habitants ont payé une redevance

à la Porte, et les mille ou deux mille Monténégrins qui habitent Constantinople ont toujours payé cet impôt.

Le wladike (évêque) relevait jusqu'il y a soixante ans du patriarche d'Ispek; ce patriarchat ayant été supprimé depuis et réuni à celui de Constantinople, l'évêque de Montenegro en releva, tous les firmans d'investiture le constatent.

A plusieurs reprises, les habitants de Montenegro se révoltèrent, et la Porte envoya des troupes pour les faire rentrer dans l'obéissance sans que cet acte de souveraineté rencontrât le plus léger obstacle de la part des puissances étrangères. Il est vrai que depuis plusieurs années les habitants de Montenegro, enclavés dans les provinces d'Albanie, de Bosnie et d'Herzegowine, profitant de l'anarchie qui régnait dans ces contrées et de la difficulté qu'éprouvait le gouvernement central pour atteindre leur montagne, eurent des velléités d'indépendance. Le wladike se détacha même du patriarche de Constantinople, son chef spirituel, et alla demander son investiture à Saint-Pétersbourg,

après quoi il s'empara de l'administration civile de la montagne. Le wladika récemment élu poussa ses prétentions encore plus loin ; il se déclara indépendant, établit l'hérédité dans sa famille, alla, lui aussi, prendre son investiture à Saint-Pétersbourg, et adopta, comme sceau de l'Etat, l'aigle à deux têtes.

Non content d'avoir planté dans la montagne l'étendard de la révolte, il s'efforça de révolutionner les provinces voisines, fit irruption dans l'Herzegowine et dans le sandjak de Scodra, attaqua nuitamment, et sans déclaration de guerre, la forteresse de Zabiak, massacra les artilleurs et fit promener dans la montagne les têtes des soldats assassinés.

Ce sont ces actes qui déterminèrent la Porte à agir avec énergie, et qui amenèrent l'expédition des armées de terre et de mer pour comprimer la révolte dans son foyer.

Il est de fait que, depuis plusieurs années, les incursions des Monténégrins sur le territoire autrichien sont restées impunies, et l'Autriche était parfaitement dans son droit lorsqu'elle s'adressait à la Porte pour demander satisfac-

tion, mais, par cela même, elle est mal venue aujourd'hui lorsqu'elle condamne l'expédition qui a pour but de punir des actes de brigandage, de faire cesser l'anarchie dans la montagne et de la soumettre à un gouvernement régulier.

Loin d'être un attentat contre la civilisation et contre les principes bien entendus du progrès, cette expédition est dirigée contre la féodalité, qui a pendant si longtemps épuisé l'empire ottoman, et qui l'a empêché de prendre son essor parmi les grands États européens. Cette lutte, commencée par le sultan Mahmoud contre les grandes familles feudataires de l'Asie Mineure et de la Turquie d'Europe, et contre des tyrans tels que Ali-Pacha de Janina, a été continuée sous le règne du sultan actuel. Seulement le sultan Mahmoud se limitait à abattre, le sultan actuel se donna pour mission d'édifier. Dès son avénement au trône, il publia le *tanzimat*, œuvre de progrès et de civilisation s'il en fut, car en même temps qu'il proclamait l'égalité de tous les sujets de l'empire devant la loi, il mettait fin à l'arbitraire des grands fonctionnaires, soumettait leurs actes à un contrôle sé-

vère, et donnait plus de développement aux institutions municipales, qui n'ont jamais cessé, du reste, d'exister en Turquie.

Les luttes que, depuis l'avénement au trône du sultan Abdul-Medjid, son gouvernement eut à soutenir en Syrie, dans le Kurdistan, en Albanie et dernièrement en Bosnie et dans l'Herzegowine, n'eurent d'autres causes que la résistance que rencontrait le *tanzimat* de la part des anciens privilégiés habitués à opprimer les populations. Ce n'est pas une œuvre de centralisation outrée qu'on poursuit, mais une œuvre d'unité nationale. Vouloir attaquer le *tanzimat* et défendre l'ancien régime qui livrait les provinces entières à la rapacité, à l'arbitraire de quelques fonctionnaires, et les populations au bon plaisir de quelques familles féodales, c'est tout comme si l'on soutenait que la France était plus forte et plus heureuse pendant l'anarchie du XIIIe et du XIVe siècle que sous le système d'unité gouvernementale commencé sous Louis XI et complété par l'assemblée constituante. Les ressources de la Turquie sont immenses, cependant le trésor était toujours en

souffrance, car la fortune publique était la proie de quelques-uns.

Depuis le *tanzimat*, la richesse des particuliers a augmenté et l'état financier du pays s'est proportionnellement amélioré. Le jour où les dernières résistances auront été vaincues, où la réforme aura été adoptée et l'administration constituée, l'unité de l'Empire sera un fait accompli, les populations seront plus heureuses, le trésor de l'État sera plus riche, sans que les impôts soient augmentés, et le gouvernement central pourra s'occuper enfin des grandes questions qui préoccupent les gouvernements des nations civilisées. On pourra réaliser alors de grandes réformes financières, et percer des routes qui manquent jusqu'à présent à la Turquie, et qui décupleront les richesses de son sol.

C'est parce que nous croyons que la réussite de l'expédition dans le Montenegro contribuera à l'affermissement de la réforme, que nous faisons des vœux pour son succès. Nous ne saurions cependant assez recommander aux généraux qui en sont chargés d'apporter dans l'accomplissement de leur difficile mission la plus

grande prudence et la plus grande humanité; qu'ils n'oublient pas que nous sommes en plein dix-neuvième siècle, que les yeux de l'Europe sont fixés sur Montenegro, et que des actes de cruauté ne resteraient pas longtemps impunis. La politique du sultan Abdul-Medjid doit leur servir de modèle : lui, a toujours pardonné, toujours il a eu horreur du sang.

Quant aux craintes que le *Lloyd* de Vienne paraît avoir pour la liberté du culte des Monténégrins, nous ne partageons pas ses inquiétudes ; à toutes les époques, et sous tous les régimes, la liberté de conscience a été chose sacrée chez les Ottomans, et aujourd'hui encore, nous connaissons tels pays en Europe qui, en fait de tolérance religieuse, devraient imiter la Turquie.

IV.

L'INTÉGRITÉ DE L'EMPIRE OTTOMAN.

13 mars 1853.

Le courrier de Constantinople, qu'on attendait avec impatience, est enfin arrivé, et les nouvelles qu'il nous apporte ne sont pas entièrement conformes à celles données par les journaux allemands, d'après les dépêches télégraphiques. Il n'est pas exact que la Porte ait cédé sur tous les points aux demandes péremptoires de l'envoyé extraordinaire autrichien. En ce qui est des ports de Klecke et de Sauterino, la Porte a fait des réserves, et l'Autriche ne paraît pas vouloir lui dénier son droit de souveraineté

5.

sur le Montenegro. Quoi qu'il en soit, si les causes d'irritation entre les cabinets de Vienne et de Constantinople se trouvent pour le moment écartées, rien ne nous assure qu'elles ne doivent renaître au premier jour; c'est pourquoi nous croyons que les amis de la paix ne sauraient assez se préoccuper de ce qu'on est convenu d'appeler la *question orientale*.

Depuis quelque temps les journaux anglais, et principalement le *Times*, tiennent, à l'endroit de la Turquie, un langage qui nous étonne, car l'Angleterre, plus que tout autre pays, s'est constituée, depuis 1815, le champion du *statu quo* et le défenseur des traités existants.

On se rappelle combien le journal le *Times* se montra violent dans sa polémique, en 1840 et 1841, pendant la lutte de l'Égypte avec la Turquie; il n'hésitait pas alors à crier anathème contre le gouvernement français, parce qu'il ne partageait pas les idées de lord Palmerston sur la nécessité de défendre à tout prix l'intégrité de l'empire ottoman. Quelle influence le *Times* subit-il aujourd'hui pour

changer si complétement de politique et de langage? Comment l'intégrité de l'empire ottoman, qu'on considérait alors en Angleterre comme la pierre angulaire de l'édifice européen, est-elle livrée aujourd'hui à la merci des événements? Comment la pensée du partage de la Turquie a-t-elle pu entrer dans l'opinion publique en Angleterre? Nous avouons ne rien comprendre à cette métamorphose. Le *Times*, reculant devant l'idée d'un partage obtenu par des armées étrangères au profit des grandes puissances, paraît compter sur la révolte des populations chrétiennes pour amener l'expulsion des Ottomans de la Turquie d'Europe; il rêve, pour ces provinces, une existence analogue à celle des provinces danubiennes et des provinces barbaresques.

Nous croyons que le *Times* se trompe complétement dans ses appréciations. Quoique la Moldavie, la Valachie et la Servie, Tunis, Alger, Tripoli et l'Égypte aient été liés de tout temps à Constantinople par des liens de vasselage, leur existence administrative a toujours conservé quelque chose d'indépendant, tandis que

les provinces de la Turquie d'Europe ont été toujours sous le gouvernement immédiat de la métropole. On chercherait en vain, dans la Thessalie et dans la Macédoine, dans l'Épire et dans la Thrace, en Bosnie et en Bulgarie, les éléments de nationalités distinctes et indépendantes; les races y sont mêlées ainsi que les religions; les chrétiens y sont exclusivement adonnés au commerce et à l'agriculture, et si jamais l'étendard de la révolte venait à se lever dans ces contrées, on aurait à déplorer toutes les horreurs de la guerre civile, et c'est en vain qu'on espérerait que des nationalités viables pussent en sortir. Au reste, ce qui se passe en Moldavie et en Valachie n'est pas de nature à encourager le *Times* dans ses projets; des populations fortes et laborieuses s'y trouvent à la merci de quelques boyards; des agents étrangers y résident en qualité de proconsuls, et pas un patriote n'ose ni lever la tête ni élever la voix. Après 1827, lorsque l'indépendance de la Grèce fut reconnue et garantie, on s'attendait en Europe à une grande émigration des provinces ottomanes limithrophes, et à l'an-

nexion au nouvel État grec, par des révolutions successives, de la Thessalie, de la Macédoine et de l'Épire. Eh bien! c'est le contraire qui a eu lieu, et la Grèce, loin de servir de modèle aux peuples voisins, ne parvint jamais à garantir ni la prospérité ni même la sûreté de ses habitants, et si l'émigration eut lieu, ce fut dans un sens contraire qu'elle s'opéra; ce furent les Hellènes qui allèrent demander l'hospitalité sur le sol ottoman. Tant il est vrai qu'on n'improvise ni les institutions ni les nationalités! Que si le besoin de venir au secours des populations opprimées pousse l'Angleterre d'une manière irrésistible à une croisade libérale, nous croyons qu'avant d'arriver en Turquie elle rencontrera sur son chemin des populations bien plus intéressantes et bien plus prêtes à l'indépendance.

Au reste, le sort des sujets chrétiens de l'empire ottoman, nous ne saurions assez le répéter, s'est beaucoup amélioré depuis quelques années, les sentiments du sultan à leur égard sont on ne peut plus paternels; et si la France et l'Angleterre, au lieu de lutter d'influence à Constantinople, et de se paralyser mutuelle-

ment, voulaient unir leurs efforts dans une pensée de protection pour l'intégrité de l'empire et de civilisation pour ses habitants, si elles faisaient un appel franc et loyal aux intérêts de l'Autriche, qui, sur ce terrain, sont identiques aux intérêts de l'Occident, nul doute que leur œuvre ne fût couronnée d'un plein succès.

Nous avons habité longtemps la Turquie, nous avons visité et étudié ses différentes provinces, et nous affirmons hautement que si la marche de la civilisation y est lente, si les bonnes intentions du souverain n'y sont pas toujours secondées, la faute en est aux intrigues de la diplomatie européenne, autant et plus encore qu'au mauvais vouloir ou à l'incapacité de certains fonctionnaires. On dirait que les rivalités de toutes les nations s'y donnent rendez-vous pour entraver la marche du gouvernement; l'élévation et la chute des ministres, les réformes et les lois les plus urgentes, tout est discuté par les différentes légations, non pas au point de vue des intérêts de la Turquie, non pas même au point de vue bien entendu des puissances

européennes, mais au point de vue d'ambitions et de prétentions personnelles... Nous doutons qu'aucun Etat européen pût prospérer au milieu de tels tiraillements !

Le démembrement de la Turquie d'Europe, loin de remédier aux maux qu'une presse hostile à la Turquie signale et exagère, ne ferait que les aggraver. Le partage de la Turquie commencerait en Orient une ère d'anarchie, de combats acharnés, d'extermination, et l'Europe, qui, tôt ou tard, serait appelée sur le champ de bataille, en recevrait le contre-coup. La race ottomane, fière et guerrière, ferait un appel au fanatisme religieux pour défendre ses foyers et les tombeaux de ses pères, et la civilisation, au lieu d'avancer, recevrait un coup mortel. C'est pourquoi nous faisons des vœux pour que l'Europe, mieux renseignée sur ses véritables intérêts et sur les intérêts des populations qu'elle veut protéger en Orient, modifie sa politique à l'égard de la Turquie.

Les questions qui s'y agitent dans ce moment ne sont pas de la compétence d'un congrès, comme le prétend le *Times*, moins encore pour-

raient-elles être décidées arbitrairement par l'Autriche et par la Russie, comme le conseillait il y a quelque temps la *Gazette d'Augsbourg*. L'existence de la Turquie est protégée par le droit des gens, elle s'abrite sous la foi des traités, et le jour où cette existence sera entamée, chacune des grandes puissances aura le droit de marcher dans son indépendance et de ne consulter que ses intérêts. Si les traités ne lient pas sur les rives du Bosphore, ils ne doivent pas lier non plus sur les bords du Rhin ni sur les côtes de la Méditerranée !

V.

L'ARMÉE RUSSE.

25 mars 1853.

Les détails suivants sur l'organisation de l'armée russe sont extraits d'un travail intitulé : *Les Russes dans le Caucase*, publié en 1844, par M. Hommaire de Hell, dans la *Revue de l'Orient*. Ce voyageur, de regrettable mémoire, était un savant distingué qui a vu de ses propres yeux tout ce dont il parle ; favorable plutôt qu'hostile au gouvernement russe, ses opinions ne peuvent être accusées d'exagération. Après avoir parlé de la cause des désastres et des efforts toujours inutiles que fait la Russie pour soumet-

tre le Caucase, M. Hommaire de Hell ajoute :

« Ces causes, il les faut chercher en grande partie dans la déplorable organisation des armées impériales.

» En Russie, il n'existe aucune intendance militaire distincte, soumise à une surveillance désintéressée, soit de la part du gouvernement, soit de la part d'officiers supérieurs. Dans chaque régiment, c'est le colonel lui-même qui est chargé de la fourniture des vivres ; et comme, par le fait, il agit en maître absolu, et qu'il ne subit aucun contrôle, il a, ainsi que ses fournisseurs, toute la latitude possible pour tromper le gouvernement et s'enrichir aux dépens de ses troupes. Il y a tel régiment sur le Caucase qui rapporte jusqu'à 80 et même 100,000 fr. à son chef.

» Quant aux officiers subalternes, la servitude militaire d'un côté, et l'insuffisance de leurs appointements de l'autre, font qu'ils sont toujours disposés à partager les produits et à se rendre complices des honteuses spéculations de leur commandant. Que résulte-t-il de ce déplorable état de corruption ? C'est que, malgré les

prix élevés payés par le gouvernement, les entrepreneurs n'expédient pas moins dans le Caucase les denrées les plus malsaines et des céréales presque toujours échauffées ou totalement corrompues; car ce n'est que de cette manière qu'ils peuvent réaliser des bénéfices assez considérables pour être à même de satisfaire la cupidité de leurs associés les officiers. J'ai connu à Théodosie, en Crimée, plusieurs négociants, hommes d'honneur, qui refusaient toute espèce de fourniture militaire, parce qu'il leur était impossible de faire accepter de bonnes denrées aux colonels et aux généraux. Nulle part le pillage administratif ne s'exerce d'une manière plus scandaleuse que dans le Caucase. Il y est véritablement organisé, et l'on peut se faire une idée des souffrances et des privations du soldat par le luxe de table des moindres officiers, dont la plupart ne reçoivent que 1,000 à 1,200 roubles de traitement annuel.

» Certes, il y a peu de souverains qui se préoccupent autant du bien-être matériel de leurs soldats que l'empereur Nicolas, et nous devons rendre ici justice à ses généreuses [illegible]

tentions ; mais toute sa bonne volonté reste impuissante contre la corruption de ses officiers et de ses employés, contre le manque total de publicité, et contre cette basse servilité qui empêchera toujours un inférieur d'accuser son supérieur. J'ai assisté, dans le Caucase, à plusieurs inspections militaires faites par des officiers généraux ; jamais je n'ai entendu s'élever la moindre plainte parmi les soldats ; lorsque le général, les réunissant en cercle autour de lui par compagnie, les questionnait sur la nature de leurs aliments, ils répondaient tous invariablement, et en chœur, qu'ils n'avaient rien à désirer, et qu'ils étaient traités aussi bien que possible. C'est qu'ils se trouvaient sous le regard menaçant de leur colonel, et ils n'ignoraient pas ce que leur eût coûté la moindre réclamation ; cependant ils mouraient par centaines, victimes du scorbut et de toutes les maladies qu'engendre une nourriture malsaine.

» Le gouvernement fait ordinairement en Sibérie des achats considérables de beurre qu'il destine à l'armée du Caucase ; mais ce beurre, qui serait d'une si grande ressource pour les

hôpitaux militaires, et qui se paie jusqu'à 65 fr. les 20 kilog., dépasse bien rarement Taganrok; il est vendu en détail dans cette ville et les environs, puis remplacé par tout ce qu'on peut trouver de plus mauvais. Ce vol ne s'arrête pas là : le beurre fabriqué à Taganrok devient, dans le Caucase, l'objet d'une nouvelle spéculation, et, en définitive, il n'en arrive pas une parcelle aux soldats malades et découragés; les autres bonnes provisions ont à peu près le même sort.

» En 1840, à mon passage à Théodosie, quinze cents malades encombraient l'hôpital militaire de la ville, où ils mouraient tous faute de soins et de bons médicaments. Un général courlandais (dont je pourrais citer le nom), justement indigné, adressa directement à l'empereur un énergique tableau de ces abus; vingt jours après, un officier supérieur, expédié en courrier par ordre de l'empereur lui-même, arriva sur les lieux; mais les employés de l'hôpital étaient riches, ils avaient pris leurs mesures; et le résultat de cette mission, qui s'annonçait d'une manière si menaçante, fut un rapport des plus satisfaisants sur le zèle des ad-

ministrateurs, et l'état sanitaire de l'établissement. Le général fut sévèrement réprimandé, presque disgracié, et les voleurs continuèrent à mériter les éloges officiels : je n'ai pas appris qu'ils eussent été récompensés par le gouvernement.

» Conséquence fatale de l'absence de tous soins matériels, la mortalité la plus effrayante règne parmi les troupes du Caucase ; des divisions entières disparaissent dans l'espace de quelques mois, et tous les trois ou quatre ans, l'armée se trouve totalement renouvelée. C'est surtout dans les fortins du littoral, où un isolement presque absolu vient se joindre aux mauvais aliments, que les maladies, et principalement le scorbut, font d'horribles ravages. Au printemps de 1840, la douzième division, composée, chose vraiment extraordinaire, de 12,000 hommes d'effectif, était allée occuper les redoutes des côtes de la Circassie. Quatre mois après, on la rappela pour lui faire prendre part à l'expédition alors projetée contre le vice-roi d'Égypte. Lorsqu'elle débarqua à Sébastopol, elle était réduite à 1,500 hommes. La même année,

le général en chef, allant visiter les fortins du littoral, ne trouva que 9 hommes de disponibles sur 300 soldats qui composaient la garnison de Soukhoum-Kalé. D'après des chiffres officiels, il est mort, terme moyen, pendant les années 1841 et 1842, 17,000 hommes sur le littoral de la Circassie.

» S'étonnera-t-on ensuite qu'avec une pareille administration militaire, la Russie ne fasse aucun progrès marquant dans le Caucase? Que peut-on espérer d'armées où l'absence de tous soins matériels, et le mépris le plus complet pour la vie des hommes sont invariablement à l'ordre du jour? Aussi les divisions et les régiments sont-ils, dans le Caucase, en désorganisation permanente, et les troupes perdent-elles tout sentiment de courage et d'activité sous l'influence des maladies qui les déciment sans relâche. Il faut toute la force de la discipline, toute la stoïque abnégation du soldat, *et surtout le renouvellement incessant des garnisons*, pour empêcher les Russes d'être chassés de toutes leurs positions.

» On se demande souvent avec surprise pour-

quoi la Russie ne fait pas marcher à la fois 200,000 et même 300,000 hommes. Nous avons déjà donné des détails assez circonstanciés sur la constitution topographique du Caucase pour que chacun puisse immédiatement comprendre combien il est difficile de faire agir de grands corps d'armée dans des contrées aussi inaccessibles et aussi merveilleusement défendues par elles-mêmes. D'une autre part, il ne faut pas oublier non plus que le chiffre officiel de l'armée du Caucase est toujours au moins de 160,000 hommes. Sans doute, le chiffre véritable dépasse bien rarement 80,000 hommes; mais la proportion de cet effectif avec la totalité réelle des forces de l'empire, soldées comme si elles étaient au grand complet, n'en reste pas moins la même; et, dans les circonstances actuelles, il est impossible que le gouvernement puisse augmenter le nombre de ses troupes sans porter la plus grave atteinte aux finances de l'empire, déjà si obérées. Enfin, considération plus forte encore, le déplacement des corps d'armée est excessivement difficile en Russie, bien plus difficile que dans n'importe quel pays de l'Europe.

» Dans toutes les discussions sur la lutte du Caucase, on n'a jamais tenu compte des immenses difficultés que présente le transport des hommes et des munitions de guerre et de bouche, et l'on a toujours raisonné comme si le Caucase était situé presque au centre des États du czar. Que l'on jette un coup d'œil sur une carte de Russie, et l'on verra que les régions caucasiennes, reléguées à l'extrémité la plus méridionale de l'empire, sont séparées par de véritables déserts des grands centres de la population russe, et que, pour se rendre des premiers gouvernements, où se fait le recrutement militaire, aux rives du Kouban, il faut traverser plus de 150 lieues de pays habités par des Cosaques et des Kalmouks, où la nature du sol et des populations s'oppose à tout cantonnement de réserves. N'oublions pas, en outre, les obstacles provenant du climat. A peine la belle saison dure-t-elle quatre mois en Russie.

» Au printemps et à l'automne, les routes sont impraticables pour les piétons; et pendant l'hiver le froid est trop rigoureux, les journées sont trop courtes, et les tourmentes neigeuses

souvent trop prolongées pour qu'on puisse songer à mettre des régiments en mouvement, et surtout à les envoyer dans le Caucase, à travers les plaines incultes et désertes qui s'étendent entre la mer d'Azof et la mer Caspienne. La voie maritime est tout aussi impraticable. La mer Caspienne ne saurait être utilisée en raison des steppes arides et sans ressources agricoles qui la ceignent du côté de la Russie. Astrakan, la seule ville située sur cette partie du littoral, est réduite à faire venir ses moyens de subsistance de 200 lieues de distance. La mer Noire se trouve dans de meilleures conditions, mais elle ne permet de communiquer qu'avec les seuls fortins des côtes de la Circassie; et les montagnards, pour leur livrer leurs attaques, attendent toujours la mauvaise saison pendant laquelle, la navigation se trouvant ordinairement suspendue, il est extrêmement difficile de secourir et de ravitailler les garnisons.

» Le transport des munitions de bouche et de guerre offre tout autant de lenteur et de difficultés. A l'exception des forts de la Circassie, directement approvisionnés par les ports d'O-

dessa, de Théodosie et de Kersch, toutes les garnisons du Caucase reçoivent leurs vivres des provinces presque centrales de l'empire; ainsi les denrées destinées à l'armée du Terek et du Daghestan arrivent d'abord à Astrakan, à la suite d'un voyage de plus de 200 lieues sur le Volga; puis, de cette ville, on les dirige par mer en grande partie sur Koumskaïa, à l'embouchure de la Kouma, où des Turcomans viennent, par corvée, les charger sur de petites voitures à bœufs, pour les transporter à leur destination, après quinze et vingt jours de marche. Les choses se passent d'une manière plus longue et plus dispendieuse encore pour le matériel de guerre qui vient de la Sibérie, et dont les arrivages n'ont lieu qu'une fois par an, au moment des crues printanières du Volga, du Don et du Dniéper. De tels obstacles s'opposent complétement à l'augmentation des forces employées dans le Caucase.....

» Aux vices de l'organisation matérielle des armées, et aux difficultés physiques des lieux, vient se joindre une autre cause de faiblesse d'autant plus grave qu'elle agit exclusivement

sur le moral du soldat. La Russie a fait du Caucase un lieu de déportation, un véritable Botany-Bay pour tous les mauvais sujets de l'empire et pour tous ceux qui, par leurs opinions politiques ou leurs actes, se sont attiré la colère du czar. Je citerai, à ce sujet, un fait qui paraîtra peu croyable, mais que j'affirme de toute l'autorité d'un témoin oculaire. En 1840, la quinzième division, sous les ordres du général S..., reçut l'ordre de se rendre au Caucase. A son départ de Taganrok, il lui manquait environ 1,200 hommes pour être au complet. Les prisons de la Russie méridionale fournirent alors le contingent requis. Voleurs, escrocs, vagabonds, soldats passés par les verges, tout fut dirigé sur Taganrok et incorporé dans les régiments prêts à entrer en campagne. Ces recrues d'un nouveau genre furent placées sous la surveillance des soldats, et chacun de ces misérables, suivant le degré de défiance qu'il inspirait, était gardé par deux, trois et même quatre hommes. Certes, le moral des troupes russes a déjà trop à souffrir des institutions sociales et militaires de l'empire pour qu'il soit

prudent d'avilir à ce point le soldat en l'associant à des filous et à des voleurs de grands chemins, et de changer cette guerre si laborieuse du Caucase en un moyen de punition, de destruction, pourrais-je dire, pour les suspects politiques et les véritables criminels.

» D'un autre côté, une lutte aussi longue, aussi désastreuse, sans résultat réel depuis tant d'années, doit réagir de la manière la plus fatale sur des troupes que n'animent ni le sentiment de la gloire ou de l'honneur, ni celui d'une défense légitime. Nous avons visité le Caucase à différentes époques, et nous n'avons jamais rencontré un seul officier qui fût attaché de cœur à ses fonctions. Le découragement règne partout, et bien des expéditions contre les montagnards ont déjà été signalées par l'absence de toute discipline. On a vu plusieurs fois des soldats refuser de marcher et se laisser massacrer par leurs chefs plutôt que de faire un pas en avant.....

» Qu'on jette un regard impartial et consciencieux sur l'immense contrée comprise entre le Danube et la mer Caspienne, on trouvera, à

l'est, 40,000 tentes de Khirguises, Turcomans et Kalmouks, les uns menacés de perdre ce qu'on leur a laissé d'indépendance, les autres déjà dépouillés de tous leurs anciens droits; au centre, 800,000 Cosaques astreints à un service militaire des plus onéreux, tourmentés par le souvenir de leurs constitutions supprimées, et détestant un gouvernement dont les efforts tendent à anéantir chez eux toute nationalité ; au midi et à l'ouest, les Tatars de la Crimée, ceux de la mer d'Azof, et les Bessarabes, qui sont loin d'être favorables à la Russie; enfin, de l'autre côté du Caucase, en Asie, des populations remuantes encore, peu façonnées au joug de la Russie, des possessions avec lesquelles il n'existe de communication par terre que par la route de Mozdok, route dangereuse qu'on ne saurait parcourir sans une escorte d'infanterie et d'artillerie, et que les montagnards peuvent intercepter d'un moment à l'autre. Voilà, certes, bien des éléments de désorganisation et de ruine; il ne faudrait qu'un homme de génie pour les mettre en activité! Comment s'étonner qu'en présence de pareilles éventualités,

l'empire ne recule devant aucun sacrifice!

» Personne ne niera sans doute les projets de conquête du gouvernement moscovite sur la Turquie, la Perse, et même certaines contrées des Indes; ces projets sont incontestables et rentrent depuis longtemps dans le domaine de l'histoire. Ce fait admis, quelle est la position la plus favorable à ces vastes plans d'agrandissement? Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour désigner immédiatement les contrées au delà du Caucase. C'est là que la Russie touche à la fois à la mer Caspienne, à la mer Noire, à la Perse, à la Turquie. C'est de là qu'elle peut, avec la même armée, dicter des lois au sultan de Constantinople et au shah de Téhéran; c'est là enfin que sa diplomatie trouve un vaste champ à exploiter et des prétextes continuels pour justifier de nouveaux empiétements; mais cette position si redoutable ne sera vraiment acquise aux czars que lorsque les tribus du Caucase auront été soumises. »

L'importance de cette citation en explique et en justifie la longueur; les vices que M. Hommaire de Hell a observés dans l'armée du Cau-

case, tous ceux qui ont étudié les éléments constitutifs des armées russes les ont signalés pour tous les corps d'armée qui ne se trouvent pas sous la surveillance immédiate du chef de l'empire. Dès qu'une armée russe s'ébranle, les maladies y font encore plus de ravages que la mitraille de l'ennemi; la campagne de 1849, en Hongrie, a coûté plus de 40,000 hommes à la Russie, *tous morts de maladie*. Mais si jamais la Russie s'emparait de la Turquie d'Europe, tous ces inconvénients disparaîtraient. A part la force qu'elle acquerrait par la position imprenable des Dardanelles, elle trouverait dans la richesse du sol et dans la facilité des communications, dans la douceur du climat, dans la possession de races qui peuvent compter parmi les plus intelligentes du globe, et dans les 100,000 matelots qu'elle recruterait aisément sur le littoral et dans les îles de l'Archipel, une force telle qu'elle serait désormais sans contrepoids.

Et qu'on ne nous accuse pas d'exagérer à plaisir la gravité de la situation; qu'on réfléchisse à ce qu'était la Russie il y a quarante ans et à ce qu'elle est aujourd'hui. 1814 lui a livré

l'Allemagne; le traité d'Andrinople lui a livré une grande partie de la mer Noire, les principautés danubiennes et l'embouchure du Danube. Si l'on ne lui résiste pas aujourd'hui, demain elle sera maîtresse dans la Méditerranée.

Ce qui garantit aujourd'hui l'Europe, c'est que la Russie a ses forces éparpillées sur une grande étendue et que les mouvements de ses armées sont rendus difficiles par l'immensité de ses steppes et l'ingratitude de son ciel; mais le jour où elle assoirait sa puissance sur les bords de la Méditerranée, quelle garantie l'Europe civilisée aurait-elle contre cette nouvelle invasion de barbares? Ce serait une période de guerres à recommencer, et la civilisation serait exposée à reculer.

C'est pourquoi nous adressons aux hommes qui sont chargés de veiller au salut de l'humanité la formule que le sénat romain prononçait dans les moments suprêmes : CAVEANT CONSULES!

VI.

LE PROTECTORAT RUSSE EN TURQUIE.

9 juin 1853.

Aujourd'hui tous les documents concernant la mission du prince Menschikoff à Constantinople sont connus, et l'opinion publique, mise en demeure de se prononcer entre le droit et la force, s'est prononcée pour le droit avec une unanimité qui est de bon augure pour l'avenir de la civilisation. La Russie n'a pu trouver un seul organe pour sa défense, PAS MÊME L'*Assemblée nationale!* Aussi croyons-nous inutile d'apporter de nouvelles pièces au procès et de nouveaux arguments en faveur d'une cause qui est gagnée. Nous voulons cependant renseigner

nos lecteurs sur une question qui leur est moins familière : *les priviléges du patriarcat et du clergé grec*, auxquels le prince Menschikoff a fait allusion dans sa dernière note au moment de quitter Constantinople, et qui se trouvent mentionnés à la fin de la négociation, pour en résumer l'esprit, comme un *post-scriptum* au bas d'une lettre.

On sait le grand rôle que l'épiscopat et le clergé ont joué en Occident vers la fin de l'Empire, et surtout dans les premiers siècles qui ont suivi l'invasion des barbares. Le clergé étant le seul corps constitué et hiérarchique, il concentra pendant longtemps entre ses mains non-seulement le pouvoir civil, mais encore le pouvoir judiciaire; il remplit même les fonctions municipales et servit d'intermédiaire entre le peuple conquis et les conquérants. Quelque chose d'analogue eut lieu en Orient, après la conquête de Constantinople, avec cette différence cependant que les institutions municipales, telles qu'elles existaient sous les derniers empereurs, furent conservées et même développées.

Le patriarcat concentra entre ses mains le gouvernement civil et religieux des grecs et fut leur organe officiel auprès du gouvernement turc. Même organisation et mêmes priviléges furent accordés aux arméniens, même organisation et mêmes priviléges aux juifs et à toutes les autres races et communions. La barbarie des temps, la vénalité et le fanatisme des fonctionnaires turcs, les rivalités et les intrigues des *fanariotes* influents occasionnèrent souvent des actes de violence et la violation momentanée des priviléges accordés aux grecs; ces priviléges n'en ont pas moins continué à régir jusqu'à présent les différentes nationalités qui se trouvent répandues sur l'empire ottoman.

Depuis Pierre le Grand, la Russie eut une politique orientale, et, comprenant combien il lui serait avantageux d'avoir pour auxiliaires les grecs de l'empire, elle se posa en face de la Porte comme leur protectrice naturelle, et fit du clergé et du patriarcat, persécutés souvent par les Turcs et surtout pendant la guerre de l'indépendance de la Grèce, un levier d'influence et un instrument de propagande poli-

tique. La Russie manœuvra si habilement qu'elle fit nommer, il y aura bientôt quinze ans, à la place de *logothète* (intermédiaire du patriarcat auprès du Divan), M. Aristarchi, chargé d'affaires du prince de Valachie à Constantinople, dont la position *pécuniaire et sociale* dépend entièrement de la volonté du czar.

Par M. Aristarchi, la Russie domine le patriarcat, comme elle domine le synode de Saint-Pétersbourg par un colonel des hussards, aide de camp de l'empereur, qui en est le secrétaire. Il arriva cependant que le clergé et le patriarche, rassurés par les nouvelles institutions qui régissent la Turquie contre le danger de la persécution, commencèrent à s'apercevoir que la protection du czar devenait plus lourde à mesure qu'elle devenait moins nécessaire, et que la domination du prince *orthodoxe* leur enlevait les priviléges octroyés par les *infidèles*.

Il arriva aussi que la population grecque, je parle de la partie éclairée, voulut s'émanciper du patriarcat pour tout ce qui n'était pas questions religieuses et posséder, ainsi que les ar-

méniens en possèdent depuis quelques années, un conseil choisi parmi les notables. La Russie, qui à présent domine par M. Aristarchi toutes les décisions du patriarcat grec, ne se soucie pas de voir les affaires civiles lui échapper pour être portées dans un milieu plus indépendant; de là la Note de la Porte, qui ne parle que des *priviléges religieux* du clergé, et la dernière Note du prince Menschikoff, qui pose comme « un » *casus belli* LA MOINDRE ATTEINTE au *statu quo* » des priviléges accordés à l'Eglise ortho- » doxe. »

Les prétentions de la Russie ne vont à rien moins qu'à interdire au sultan le droit d'introduire aucune amélioration dans le gouvernement de onze millions de sujets ottomans! La Russie veut exploiter à son profit les vices d'institutions surannées qui entretiennent parmi le bas peuple des sentiments peu favorables à la domination ottomane, et en même temps elle veut empêcher le gouvernement turc de les corriger *sans sa permission*. Voilà LES PRÉTENTIONS INJUSTES que le prince Menschikoff a été obligé de mettre en avant pour humilier la Porte,

après que ses *prétentions justes* au sujet de la question des *Lieux-Saints* ont été admises et satisfaites. Le cabinet de Saint-Péterbourg passe pour être très-habile, et il l'est en effet ; mais cette fois il s'est trop hâté de *montrer le bout de l'oreille,* et en poussant l'insolence jusqu'aux dernières limites, il a réuni tout le monde contre lui dans une commune indignation.

Puisque la Russie est venue en pleine paix poser, sans droit avouable, un cas de guerre européenne, nous croyons qu'il est du devoir de l'Europe de lui prouver qu'elle n'est disposée ni à subir sa loi ni à lui permettre de troubler sans cesse par son ambition le repos du monde.

Nous aurions mieux aimé que *la question d'Orient* n'eût pas été posée en ce moment, mais puisque la Russie l'a posée d'une manière si compromettante pour la paix générale et pour l'équilibre européen, nous tenons à ce qu'elle soit résolue d'une manière définitive.

VII.

L'AUTOCRATIE ET LE DROIT.

« Les nations succombèrent toutes sous les armes de Rome, parce qu'elles permirent qu'on les attaquât les unes après les autres et qu'elles ne surent jamais agir de concert.... Les guerres injustes naissent du défaut d'une garantie commune et prouvent sa nécessité ; les guerres justes ne sont qu'un emploi légitime de la force pour faire triompher le droit ; elles sont, dans les rapports de nation à nation, ce que les mesures coërcitives, les peines, les supplices sont dans les rapports d'individu à individu : des moyens d'assurer le règne de la justice par le déploiement de la puissance. »

(F. ANCILLON, *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe depuis la fin du XVe siècle.*)

13 juin 1853.

S'il nous est interdit de suspecter la bonne foi des souverains signataires des traités de 1815 au moment où ils invoquaient LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ en témoignage de la sincérité

de leurs intentions et de leur volonté de maintenir le nouveau droit public qu'ils venaient d'imposer à l'Europe, il nous sera permis au moins de constater que leur bonne intention ne fut pas de longue durée. Ces traités, toujours invoqués contre les faibles, ne furent pour les forts qu'un instrument de règne; les souverains continuèrent à les considérer comme une source de droits, mais ils ne s'abstinrent pas de les violer toutes les fois qu'ils crurent pouvoir le faire impunément et à leur profit. A quelle époque furent proclamées les constitutions promises à l'Allemagne et à l'Italie? Qu'est devenue l'indépendance de Cracovie et l'autonomie de la Pologne?

Les chambres imposèrent pendant dix-huit ans à la France la honte d'une protestation stérile en faveur de la nationalité polonaise, et il se rencontra un ministre de la couronne qui, tout en constatant la violation des traités par l'annexion de Cracovie à l'empire d'Autriche, enterra cet événement capital dans la nécropole des faits accomplis. La France, n'en déplaise aux publicistes des deux dynasties, n'eut

qu'une politique de soubresauts. Quant aux potentats du continent, aveuglés par des haines et des antipathies, ils livrèrent les destinées de l'Europe à l'ambition du czar et l'interprétation des traités aux caprices des ukases.

Ce qui se passe aujourd'hui en Orient est la triste conséquence de la politique suivie depuis trente ans. Si on n'avait pas permis à la Russie de mettre toujours sa volonté à la place du droit, elle n'aurait pas osé braver, comme elle vient de le faire, l'Europe entière; elle ne serait pas venue troubler la paix générale, et le prince Menschikoff n'aurait pas exigé de la Turquie qu'elle déchirât, au profit de son maître, la page d'un traité signé par toutes les grandes puissances de l'Europe.

La Russie a asservi la Pologne, et on ne s'y est pas opposé. Elle a compromis l'Autriche en lui imposant la possession de Cracovie, et on ne s'y est pas opposé. Elle a renouvelé dans ses États, contre les malheureux catholiques, les persécutions des césars païens, et on ne s'y est pas opposé. Elle a traité les provinces danubiennes comme si c'étaient des pays qu'elle

aurait conquis, et on ne s'y est pas opposé. On n'a rien tenté pour contrebalancer son influence ni en Allemagne, ni dans les pays scandinaves, ni en Orient. Le chemin que la pusillanimité de l'Europe a laissé faire à l'autocrate est effrayant! On avait pris l'habitude de ne lui parler qu'à genoux et d'invoquer sa *modération*, sa *magnanimité*. Et on s'étonne après cela du langage hautain et dictatorial du prince Menschikoff!

Grâces soient rendues aux gouvernements de France et d'Angleterre. L'attitude qu'ils viennent de prendre à Constantinople élève enfin une barrière contre les empiétements de la Russie, sauve la civilisation de l'Occident, rétablit l'équilibre européen et arrête dans sa course le nouveau despotisme du Nord, qui marchait à grands pas vers la monarchie universelle.

Folie de la sagesse humaine! ce fut le gouvernement de celui qui avait proclamé TENIR SA COURONNE DE LA GÉNÉROSITÉ BRITANNIQUE qui rompit avec l'Angleterre *pour une question dynastique* en Espagne, et qui, inféodé à la Russie,

imposa à la Turquie, par son ambassadeur, le traité d'Andrinople au moment où la Russie était épuisée. Ce fut le gouvernement de celui qui avait proclamé L'ENTENTE CORDIALE avec l'Angleterre qui deux fois rompit en Espagne avec l'Angleterre *pour des questions dynastiques*, et s'inféoda à la politique de la sainte alliance en Italie et en Suisse.

Et c'est le gouvernement de celui qu'on avait accusé de vouloir chercher dans les plaines ensanglantées de l'Angleterre une revanche à Waterloo qui tend la main à la reine de l'Océan, et qui fait flotter le drapeau de la France à côté du drapeau d'Albion pour protéger le droit et sauver la civilisation !

L'injustice des réclamations de la Russie avait été reconnue à l'unanimité ; la Porte avait tout concédé, excepté son indépendance, et l'empereur Nicolas trouvait que ce n'était pas assez; dans l'accomplissement de sa mission à Constantinople, le prince Menschikoff avait blessé, par la dureté de son langage et par des procédés que les usages diplomatiques repoussent, non-seulement la dignité et l'indépendance de la Tur-

quie, mais les représentants des grandes puissances, et il n'a pas été désavoué par son maître; ni les prières de la Porte, ni la médiation des cabinets, qui invoquaient l'autorité d'un traité au bas duquel se trouvait la signature de l'empereur de Russie, ne parvinrent à le faire rentrer dans la voie de l'équité; que devait faire la France? que devait faire l'Angleterre? Derniers défenseurs des traités, seuls et derniers soutiens de l'indépendance de l'Europe, devaient-elles, pouvaient-elles abdiquer entre les mains du czar et accepter sa volonté comme unique source du droit public européen? A l'empereur de Russie la responsabilité de la crise actuelle, du trouble jeté dans les transactions, de l'inquiétude qui a remplacé la confiance générale et qui est venue arrêter une prospérité ascendante; à la France et à l'Angleterre l'honneur et la gloire d'avoir sauvegardé les droits et l'indépendance de l'Europe.

Nous espérons que cette sainte mission, elles l'accompliront jusqu'au bout, et qu'elles ne se retireront pas de l'arène où les a appelées l'ambition insatiable de la Russie, avant d'avoir as-

suré pour l'avenir la paix de l'Europe et prouvé au czar que les destinées du monde ne dépendent point de ses caprices. Des journaux étrangers ont prétendu, ces jours derniers, que l'entrée des Russes dans les principautés danubiennes ne serait pas considérée comme une violation des traités; nous espérons que telle n'est pas la pensée des cabinets de France et d'Angleterre. Nous ne sachons pas que les principautés danubiennes fassent partie de l'empire russe; et il n'est pas probable que la Russie, à cheval sur le Danube, se montre plus conciliante qu'avant de commencer les hostilités.

Si on devait conseiller à la Porte de céder après que les traités et ses frontières auront été violés, mieux aurait valu lui donner ce conseil avant que le prince Menschikoff eût quitté Constantinople. La France et l'Angleterre sont assez fortes pour faire respecter les traités dont elles ont garanti l'exécution : c'est leur droit, c'est aussi leur devoir. Les traités, rien que les traités, c'est le meilleur terrain pour négocier, et, s'il fallait combattre, ce serait le meilleur terrain pour livrer bataille. Mais de quitter les

hauteurs où on s'est placé pour descendre dans les bas-fonds des subtilités diplomatiques d'une politique de Bas-Empire, nous espérons, pour l'honneur de l'Occident, que cela n'arrivera pas. Rome a été perdue du jour où elle a acheté la paix aux Barbares, et les empereurs de Byzance n'ont pas sauvé leur capitale en payant tribut aux Turcomans.

VIII.

PAS D'ÉQUIVOQUE.

17 juin 1853.

Plus certains partis s'efforceront d'égarer l'opinion publique au sujet de la politique inqualifiable de la Russie dans les affaires d'Orient, et plus nous ferons d'efforts pour la montrer sous son véritable jour; nous tenons à ôter tout prétexte et toute excuse à l'erreur. Si on permet à la Russie de violer impunément les traités dont on s'est constitué garant, il doit être bien entendu que c'est volontairement et en parfaite connaissance de cause qu'on les lui aura laissé violer.

Pour la Russie, elle l'a prouvé dans toutes ses guerres contre la Turquie, un traité n'est qu'un titre de chicane, un prétexte d'empiétement, UN CAS DE GUERRE. Heureusement pour la Turquie que l'interprétation du traité de 1841, qui garantit l'INTÉGRITÉ et l'INDÉPENDANCE de l'empire ottoman, n'a pas été confiée au bon vouloir du cabinet de Saint-Pétersbourg.

On aurait tort de croire que c'est pour la première fois que la Russie soulève des prétentions de protectorat sur les chrétiens du rit grec. Un article habilement glissé par le négociateur moscovite dans le traité de *Kouchouck kainardji*, en 1774, a permis à la Russie de se mêler des affaires religieuses des grecs. Cet article, le voici :

« Art. 7. La Sublime Porte promet de protéger constamment la religion chrétienne et ses églises ; et aussi elle permet aux ministres de la cour impériale de Russie de faire, dans toutes les occasions, des REPRÉSENTATIONS tant en faveur de la nouvelle Église à Constantinople, dont il sera mention à l'article 14, que pour ceux qui la desservent, promettant de les pren-

dre en considération, comme faites par une personne de confiance d'une puissance voisine et sincèrement amie. »

Comment la Russie a-t-elle pu convertir une *permission de représentations* en DROIT DE PROTECTION, et comment a-t-elle fait sortir un *casus belli* d'une concession tout amicale? C'est ce que nous prierons les avocats de la Russie de nous expliquer. Voilà pour le protectorat religieux.

Voici, à présent, comment la Russie entend le protectorat politique.

C'est par le traité d'Akerman, de 1826, que la Russie commence à *protéger* les provinces danubiennes; mais c'est en 1829 qu'elle stipule avec la Porte, à Andrinople, dans un traité séparé.

« La Sublime Porte promet et s'engage de veiller scrupuleusement à ce que les priviléges accordés à la Moldavie et à la Valachie ne soient d'aucune manière enfreints par ses commandants limitrophes; de ne souffrir aucune ingérence de leur part dans les affaires des deux provinces, et d'empêcher toute incursion des

riverains de la rive droite du Danube sur le territoire valaque ou moldave. Seront considérées comme faisant partie intégrante de ce territoire toutes les îles attenantes à la rive gauche du Danube, et le chenal (*thalweg*) de ce fleuve formera la limite des deux principautés, depuis son entrée dans les États ottomans jusqu'à son confluent avec le Pruth.

» Pour mieux assurer l'inviolabilité du territoire moldave et valaque, la Sublime Porte s'engage à ne conserver aucun point fortifié, à ne tolérer aucun établissement quelconque de ses sujets musulmans sur la rive gauche du Danube. En conséquence, il est invariablement arrêté que sur toute cette rive, dans la grande et la petite Valachie comme aussi èn Moldavie, aucun mahométan ne pourra jamais avoir son domicile, et que l'on y admettra les seuls marchands munis de firmans qui viendront acheter pour leur propre compte, dans les Principautés, les denrées nécessaires pour la consommation de Constantinople, ou d'autres objets. »

La Porte a tenu religieusement ses promesses, mais la Russie a tellement opprimé les

Principautés par l'entremise des princes qu'elle faisait élever à l'*hospodorat*, et des boyards ses partisans qu'elle faisait nommer aux fonctions les plus importantes, qu'en 1848 les populations moldo-valaques se sont soulevées contre la PROTECTION russe et ont demandé à ne reconnaître que la suzeraineté du sultan.

L'invasion de la Moldavie par les Russes a amené l'occupation de la Valachie par un corps d'armée turc, et cette occupation dura à peu près deux ans; seulement, les Turcs payaient tout ce qu'ils prenaient, tandis que l'armée russe vécut à la charge du pays, qu'elle épuisa. Les provinces moldo-valaques étaient apaisées depuis longtemps, et la Porte invitait courtoisement les Russes à s'en aller; mais la Russie ne voulait pas s'en aller les mains vides : elle imposa donc à la Porte, comme condition de départ, le traité de Balta-Liman (il est de 1849). Ce traité stipule l'abolition des constitutions moldo-valaques, qui avaient été pourtant l'œuvre d'un général russe; mais pour la Russie, le point le plus important était l'article suivant :

« Art. 4. Les troubles qui viennent d'agiter

si profondément les Principautés ayant démontré la nécessité de prêter à leurs gouvernements l'appui d'une force militaire capable de réprimer promptement tout mouvement insurrectionnel et de faire respecter les autorités établies, les deux cours impériales sont convenues de prolonger la présence d'une certaine partie des troupes russes et ottomanes qui occupent aujourd'hui le pays; et, notamment pour préserver la frontière de Valachie et de Moldavie des accidents du dehors, il a été décidé qu'on y laisserait, *pour le moment*, de 25 à 35,000 hommes de chacune des deux parties. Après le rétablissement de la tranquillité desdites frontières, il restera dans les deux pays 10,000 hommes de chaque côté, jusqu'à l'achèvement des travaux d'amélioration organique, et la consolidation du repos intérieur des deux provinces. *Ensuite les troupes des deux puissances évacueront complétement les Principautés, mais resteront encore à portée d'y rentrer immédiatement, dans le cas où des circonstances graves, survenues dans les Principautés, réclameraient de nouveau l'adoption de cette mesure.* Indépendamment de cela, on

aura soin de compléter sans retard la réorganisation de la milice indigène, de manière à ce qu'elle offre, par sa discipline et son effectif, une garantie suffisante pour le maintien de l'ordre légal. »

La Russie travaille depuis deux ans à faire naître une insurrection en Moldavie pour avoir, d'après le traité de *Balta-Liman*, le droit d'y entrer; mais toutes ses intrigues ont échoué devant la loyale résistance du prince Ghika.

Et à présent que nos lecteurs sont au courant des exigences de la Russie et des traités sur lesquels elle prétend s'appuyer, est-il possible, nous le demandons à tout esprit impartial, que l'Europe consente à ce que la Russie envahisse le territoire ottoman au mépris de ces mêmes traités qu'elle invoque? L'Europe peut-elle lui permettre de violer le droit des gens et de déchirer un traité signé par toutes les grandes puissances? Quelle serait désormais la garantie de l'Europe si de tels précédents étaient admis? Comment, on reconnaîtrait l'injustice des demandes de la Russie, et on en punirait la Turquie en laissant envahir son territoire?

Ce serait inique, monstrueux; c'est impossible. Le *Constitutionnel*, qui aujourd'hui même traite cette question, dit avec grande raison :

« Nous ignorons, encore une fois, comment les quatre puissances prendront la déclaration de la Russie, relative à l'occupation des provinces moldo-valaques. Il faudrait un furieux désir de paix, et d'une paix, à notre avis, bien peu sûre, pour ne pas voir un fait de guerre dans un acte violent, accompli d'une façon manifestement contraire aux traités, et enlevant, aux yeux des peuples toute autorité morale aux souverains qui voudraient sévir contre les agitateurs et les ambitieux.

» D'un autre côté, et puisque l'occupation aurait pour objet, au moins en apparence, d'atteindre, par une pression plus immédiate, le but des demandes du prince Menschikoff, nous demanderons la permission de faire observer que cette occupation est précisément de nature à éloigner du but, au lieu d'y conduire.

» A l'heure qu'il est, la Russie a un traité, celui de Balta-Liman, qui lui assure le protectorat des Moldaves et des Valaques; elle en de-

mande un second, qui lui assure le protectorat des catholiques grecs dans toute l'étendue de l'empire turc ; et on le lui refuse, dans la crainte que ce droit de protectorat ne soit changé par elle en droit d'invasion.

» Or, que fait la Russie? — Afin de prouver qu'elle n'envahira pas la Turquie avec son protectorat sur les grecs, elle commence par envahir les provinces danubiennes avec son protectorat sur les Moldo-Valaques. On avouera que l'argument pourrait être meilleur; et puisque, dans les traités où les Turcs écrivent *protection*, les Russes lisent *occupation*, il nous paraît douteux que cette manière d'interpréter les traités anciens, particulière au cabinet de Saint-Pétersbourg, lui soit très-favorable pour les traités nouveaux qu'il demande.

« A la rigueur, il pouvait jusqu'ici exister des doutes sur la manière dont l'empereur de Russie entend le protectorat; quand ses armées auront passé le Pruth, il n'en existera plus. — A. Granier de Cassagnac. »

L'attitude que notre gouvernement a prise aussitôt qu'il a eu connaissance de la mission du

prince Menschikoff nous permet d'espérer qu'il ne faiblira pas, et que, d'accord avec l'Angleterre, il sauvegardera l'honneur de l'Occident et l'indépendance de l'Europe. L'opinion publique est avec lui. Quant à ceux qui, engagés dans des entreprises industrielles et commerciales, demandent le maintien de la PAIX A TOUT PRIX, ils devraient réfléchir que le commerce et l'industrie ne peuvent prospérer qu'autant qu'on est sans inquiétude sur le lendemain, et qu'on n'aurait jamais de lendemain assuré s'il était permis à l'État le moins civilisé de l'Europe de violer impunément les traités et de dicter la loi en effrayant les intérêts et en menaçant de la guerre.

IX.

1841 ET 1853.

23 juin 1853.

Depuis 1831 jusqu'à la fin de 1839, l'Europe fut tenue en émoi par la *question d'Orient.* La question d'Orient était alors la révolte du pacha d'Égypte contre le sultan. Pendant dix ans, la diplomatie s'épuisa en efforts inutiles pour maintenir un *statu quo* impossible. Des dépenses extraordinaires surchargèrent les budgets de la marine et de la guerre, et la situation venant de jour en jour plus difficile, on n'osait pas même essayer de la résoudre. Ce fut la gravité même de la situation, telle que l'avaient

faite la bataille de Nezib et la défection de la flotte ottomane, qui indiqua la marche qu'on devait suivre pour arriver à une solution.

Les cinq grandes puissances se posèrent comme intermédiaires entre la Turquie et l'Égypte, et déclarèrent que la paix de l'Europe ne pouvant être livrée sans cesse à la merci d'événements imprévus, l'arrangement de la question turco-égyptienne sortirait des négociations qu'on allait entamer. Notre intention n'est pas de raconter les événements de cette époque, ni comment M. Guizot et M. Thiers parvinrent, par des fautes suivies, à isoler la France lorsque tout le monde demandait son concours, à sacrifier Méhémet-Ali et à faire passer notre politique d'une attitude par trop provocante à une attitude par trop modeste. Toujours est-il que la crise politique, financière et commerciale de 1840 eut cela de bon qu'elle fit aboutir la *question d'Orient* à une solution.

Un autre avantage qui sortit de cette crise, ce fut l'entrée de la Turquie dans le concert européen, d'où la Russie l'avait fait exclure, en 1815, au congrès de Vienne. La France

compléta l'œuvre de la réconciliation générale en signant le traité de 1841, traité qui garantit l'*intégrité* et l'*indépendance* de l'empire ottoman. Ou ce traité n'a pas de sens, ou il signifie : volonté des puissances européennes de ne pas permettre que l'une d'elles empiète sur *l'intégrité* et *l'indépendance* d'un État dont l'existence venait d'être reconnue indispensable à l'équilibre européen. Voilà, si je ne me trompe, l'esprit du traité de 1841. Eh bien ! je dis que de même que la crise de 1840 a abouti à la solution définitive de la question *turco-égyptienne*, de même la crise actuelle aboutira à la solution définitive de la question *turco-russe*.

Que l'empereur Nicolas entre ou n'entre pas dans les Principautés danubiennes, qu'il avance ou qu'il recule dans ses prétentions, sa conduite n'en aura pas moins mérité et attiré le blâme UNANIME de l'Europe. Plus il se montrera injuste et violent, et plus on sentira la nécessité de se précautionner contre ses violences et ses injustices. L'ambition de la Russie aura enfin ouvert les yeux à ceux-là mêmes qui étaient le plus disposés à les tenir fermés; et comme la paix du

monde ne peut pas rester à la merci d'une magnanimité douteuse, on avisera à donner à la paix des garanties plus solides. Puisque le cabinet de Saint-Pétersbourg a l'habitude d'interpréter les traités à un point de vue qui lui est tout particulier, on ajoutera au traité de 1841 quelques paragraphes tellement clairs et précis que toute équivoque sera désormais impossible. Il faut que 1853 complète l'œuvre de 1841.

X.

L'INTERVENTION EFFICACE.

9 octobre 1853.

La guerre a été déclarée à la Russie par la Porte, et nous en rendons grâce au Divan. Depuis sept mois que dure cet imbroglio diplomatique qu'on appelle *la question d'Orient*, nous avons toutes les anxiétés de la guerre, toutes les incertitudes d'une paix équivoque, et l'Europe civilisée assiste l'arme au bras aux violations les plus flagrantes du droit des gens et des traités. Pour expliquer son inaction devant l'attitude de la Russie, elle a inventé une distinction entre le *fait de guerre* et le *cas de guerre*. Ce qu'elle eût

efficacement *imposé*, elle l'a inutilement *sollicité*.

Où en est la question après sept mois de longanimité? Au même point où elle en était au mois de mars dernier; il n'y a plus que l'insolence moscovite, augmentée par les concessions qu'on lui a faites, et la diminution de la richesse publique, atteinte dans ses sources par une crise prolongée. Si c'est là la paix, nous demandons en quoi consiste la guerre. Peut-être cette dernière épreuve était-elle nécessaire pour faire cesser entre la France et l'Angleterre des rivalités déplorables et des soupçons mal fondés. Les deux reines de l'Occident doivent avoir conscience, à l'heure qu'il est, de la mission providentielle qui leur est confiée : sentinelles avancées de la civilisation, leur alliance est la sauvegarde de la liberté; il est donné à elles seules de pouvoir et de vouloir maintenir l'équilibre européen.

Si nous avons gardé le silence sur cette question depuis que des négociations avaient été ouvertes à Vienne, c'est que nous n'avions aucune confiance dans le résultat qu'on pouvait

en attendre ; la position exceptionnelle de l'Autriche, les souvenirs récents de 1849 ne permettaient pas au cabinet de Vienne de tenir la balance en équilibre entre la Porte et la Russie. Il n'était pas difficile non plus de prévoir que l'Autriche se séparerait de l'Occident dès qu'il s'agirait d'employer contre la Russie des moyens coërcitifs. Aussi croyons-nous que ce fut lord Aberdeen qui eut l'idée de confier les négociations à l'Autriche; il a voulu *enguirlander* ses collègues, pour nous servir d'une expression russe, et endormir l'Occident.

L'Autriche a joué dans la conférence de Vienne un rôle *d'empêchement* analogue à celui que le gouvernement français a joué à Londres, en 1840, dans la question égyptienne ; de même que la question égyptienne n'a été résolue qu'après l'abstention de la France, de même la question turco-russe ne recevra de solution que lorsque la France et l'Angleterre auront repris leur liberté complète et leur entière indépendance.

L'entrée de la flotte anglo-française dans le Bosphore est une mesure à laquelle nous ne

saurions assez applaudir; mais si les gouvernements de la France et de l'Angleterre veulent satisfaire aux exigences de la situation, nous les supplions de ne pas s'arrêter en chemin. Ce qu'on pouvait attendre des négociations dirigées par l'Autriche et visant à l'accord de tous les cabinets, six mois de notes et de contre-notes l'a démontré.

Tout ce qu'un souverain indépendant pouvait accorder dans les limites du possible sans tomber en vasselage, toutes les garanties qu'il pouvait donner à l'*orthodoxie* du czar, le sultan l'a accordé dans sa dernière Note; si l'empereur Nicolas exige davantage, c'est qu'il veut attenter à l'indépendance de la Turquie, et si la France et l'Angleterre interviennent, leur dignité exige que leur intervention soit efficace.

Le *Moniteur* ayant gardé le silence, nous ne savons jusqu'à quel point nous devons ajouter foi au dire des journaux sur l'attitude qu'aura la flotte anglo-française dans le cas où la lutte s'engagerait entre la Turquie et la Russie.

On assure que les flottes ne quitteront le Bosphore pour la mer Noire que si les Russes vou-

laient employer leur flotte à un débarquement de troupes ou au ravitaillement de l'armée; dans le cas contraire, elles ne s'éloigneraient pas de la capitale et n'apporteraient dans la lutte aucun secours au sultan. S'il en est ainsi, nous prendrons la liberté de faire observer que les flottes n'auront accompli qu'une partie de leur mission.

Que la Russie ait seule violé les traités en envahissant les Principautés, cela n'a jamais été contesté ; que ses demandes au sultan aient été injustes, les dépêches adressées à la Russie par les cabinets des Tuileries et de Saint-James l'ont surabondamment prouvé; que la question religieuse n'ait été qu'un prétexte, la conduite de la Russie en fait foi; que le traité de 1841 impose à la France et à l'Angleterre le devoir d'intervenir, personne n'en doute désormais: mais dans quelle mesure doivent-elles intervenir? Là est la question.

Pour nous, nous croyons qu'afin que l'intervention soit efficace, il faut que les flottes entrent dans la mer Noire pour forcer la flotte russe à se réfugier à Sébastopol. S'il y a encore

un espoir de conserver la paix et de voir la Russie revenir à des sentiments d'équité, ce n'est qu'en la convainquant que nos flottes entreront dans la mer Noire, car c'est là que se trouve le côté vulnérable de l'empire moscovite. Nous avons confiance dans la bravoure et dans l'enthousiasme de l'armée ottomane, mais pour qu'elle puisse combattre à armes égales, il faut qu'elle puisse compter sur une puissante diversion opérée sur le littoral de la Circassie, et rien n'est plus facile que cette diversion, dès que la flotte russe ne tient plus la mer.

Il importe à l'Occident d'accumuler autant que possible les chances de succès en faveur de la Porte; car si le sort des armes était favorable aux Russes, ils ne manqueraient pas de s'emparer définitivement des Principautés et d'en faire le prix de la victoire.

Empêcher l'armée russe d'être ravitaillée par la mer Noire, cela ne lui ferait pas beaucoup de mal. Dans les campagnes de 1828 et 1829, la mer Noire a été d'un grand secours à l'armée russe, parce que les principautés danubiennes étaient épuisées et que l'Autriche gardait une

neutralité hostile (les documents publiés par le *Portafoglio* l'ont prouvé); mais la production a doublé depuis les vingt dernières années dans la Moldo-Valachie; en interceptant la navigation des branches du Danube, la Russie a accumulé dans les Principautés des ressources énormes de provisions qu'elle se procure à vil prix; et l'Autriche, si tant est qu'elle reste neutre, gardera une *neutralité sympathique*, et sera dans la lutte d'une grande utilité à la Russie en lui transmettant par le Danube tout ce dont elle aura besoin.

Il résulte de tout ce que nous venons de dire que si les flottes limitent leur action à empêcher le ravitaillement de l'armée russe par la mer Noire, elles ne seront ni d'un grand secours à la Turquie ni d'un grand obstacle aux opérations des Russes; tandis que si elles pénètrent dans la mer Noire et qu'elles obligent la flotte russe à se cacher, elles peuvent changer complétement les chances de la lutte.

Soit qu'on espère pouvoir encore conserver la paix, soit qu'on juge la guerre inévitable, l'Europe doit hâter de ses vœux une solution

quelconque, et cette solution ce n'est plus à des demi-mesures qu'on doit la demander.

La solution sera d'autant plus heureuse et d'autant plus rapide, que l'action combinée de la France et de l'Angleterre sera prompte et énergique.

XI.

LA DIPLOMATIE RUSSE.

I.

« On pense ici qu'il y a certainement une entente » entre le roi de Prusse et l'impératrice de Russie » pour le PARTAGE de la plus grande partie des » possessions polonaises. » (Varsovie, 15 juin 1763. Dépêche de M. Wroughton au cabinet anglais.)

« La famille Czartoryski a été autorisée d'assurer » que ni l'impératrice de Russie ni le roi de Prusse » N'ENTENDENT NI NE VEULENT S'EMPARER D'UN SEUL » POUCE DE TERRE EN POLOGNE. » (Vienne, 3 dé» cembre 1763. Dépêche de lord Stromont au ca» binet anglais.)

« La Russie est constamment restée étrangère à » tout désir de conquêtes, à toute vue d'agrandisse» ment. » (Manifeste de la Russie du 1er octobre 1829.)

30 novembre 1853.

Il est, depuis quelques jours, question de la reprise des négociations entre la Russie et la Porte. S'il en est ainsi, nous prévoyons d'avance quel en sera le résultat : l'humiliation pour

l'Europe, l'asservissement pour la Turquie, et pour la Russie un nouveau triomphe.

Avec la diplomatie russe, l'Occident n'a jamais combattu à armes égales; c'est pourquoi il a été constamment battu. Sa civilisation repose sur la paix, et, en signant un traité, il n'a pas d'arrière-pensée : son but, c'est la paix.

Tandis que l'organisation de la Russie, nous n'osons pas dire sa civilisation, repose sur la guerre, et en signant un traité de paix dont elle dicte les conditions, elle ne manque jamais d'y glisser quelque clause qui cache une chicane, le prétexte d'une guerre future. Négocier avec la Russie, c'est consentir à être trompé dans le présent et dans l'avenir; il n'y a qu'un moyen de procéder avec elle, c'est de poser des *ultimatum;* mais il faudrait pour cela avoir un but arrêté et s'y diriger avec fermeté; et malheureusement ce n'a été ni par la prévoyance ni par la fermeté que la France et l'Angleterre ont brillé dans leurs relations politiques avec la Russie.

Notre intention n'est pas de revenir sur les faits récents; les démentis solennels donnés aux notes et aux manifestes officiels russes par les

ministres anglais du haut de la tribune, et par le gouvernement français dans les colonnes du *Moniteur*, ont éclairé l'opinion et dessillé tous les yeux. Cependant il ne sera pas sans intérêt d'étudier les procédés de la diplomatie russe dans quelques documents officiels, et de voir comment elle s'y est prise, en 1826, 1827, 1828 et 1829, pour endormir l'Europe, la tromper sur ses projets et s'en servir d'instruments pour arracher à la Turquie des provinces importantes et le fatal traité d'Andrinople. Ce sera un appendice au travail intéressant et consciencieux que M. Peyrat a fait sur ce sujet.

Le premier document qui attire notre attention, c'est une dépêche du général Pozzo di Borgo à M. le comte de Nesselrode, datée du 8 août 1826. La Turquie, épuisée par la guerre de l'indépendance de la Grèce, devait être une facile proie pour la Russie. Néanmoins, cette puissance, voulant agir à coup sûr et se ménager l'appui de l'Europe, avait ordonné à ses agents de prêcher la croisade, et de faire en sorte que les résultats d'une guerre entreprise au nom de l'émancipation des Hellènes tournassent

tous à son avantage. C'est en répondant aux instructions de son cabinet que le général Pozzo di Borgo lui écrit :

« A mesure que les idées d'une saine politique prévalent dans les conseils du roi, ou qu'il s'élève quelque embarras dans une partie ou l'autre de l'Europe, je reconnais dans le ministère une disposition évidente à se rapprocher et à se réunir au cabinet impérial... La plus intéressante de toutes (les questions) pour la cour impériale est, sans contredit, celle qui concerne les affaires d'Orient. C'est donc à l'égard des points qui s'y réfèrent que je suis devenu positif *et même exigeant* envers le ministère français. Malgré qu'il ne soit entré avec moi sur aucun détail relatif à nos demandes envers la Porte, un courrier a été expédié à Constantinople pour inculquer au divan *de les accepter telles qu'elles sont, puisque le salut de* L'EMPIRE OTTOMAN DÉPEND DE CETTE CONDESCENDANCE ET QUE LA GÉNÉROSITÉ DE NOTRE AUGUSTE MAITRE *lui offre par sa modération les seuls moyens qui lui restent de* PROLONGER SON EXISTENCE...

» L'Angleterre ne sera jamais dominante

ici, parce que les intérêts sont incompatibles, et parce que le caractère de M. Canning, qui est un mélange de violence, d'astuce et d'égoïsme réuni à beaucoup d'habileté, *se déjoue lui-même à la longue*, et détruit la confiance qu'il voudrait inspirer. »

Après avoir parlé de la position du cabinet français, par rapport aux questions de politique étrangère et des embarras intérieurs, et de la nécessité de ménager son amour-propre et *même ses fautes*, l'ambassadeur moscovite ajoute :

« En observant cette règle, j'espère qu'ils (les ministres français) *ne dévieront pas du chemin que notre auguste maître désire de leur voir tenir.* »

Pendant que M. Pozzo di Borgo jugeait si sévèrement M. Canning et ménageait *l'amour-propre et même les fautes* du cabinet des Tuileries, *son ami et allié intime*, le prince de Liéven, ambassadeur de Russie à Londres, avait pour mission d'exciter la méfiance du gouvernement anglais contre la France. Voici le passage d'une dépêche réservée du comte de Nesselrode au

prince de Liéven, datée de Moscou, 15 septembre 1826 :

« D'ailleurs, nous ne dissimulerons pas qu'il nous est impossible de voir d'un œil tout à fait indifférent ces secours d'hommes, de vaisseaux, de munitions que la France prodigue au pacha d'Égypte, les soins qu'elle prend *de former la jeunesse musulmane au sein de Paris*, et dans les écoles spéciales, à tous les arts de la civilisation, à toutes les sciences qui constituent la supériorité de l'Europe chrétienne, et nous sommes décidés à nous expliquer amicalement sur cet article avec le ministère français dès qu'il aura accédé aux idées que nous allons lui communiquer conjointement avec le cabinet de Londres...

» Mais combien les considérations que nous ferons valoir contre ce système *ne doivent-elles pas être plus puissantes aux yeux de l'Angleterre ?* Combien ne doit-elle pas trouver urgent d'empêcher que le pacha d'Égypte ne puisse ajouter à ses alliances exclusives les avantages qu'il ne manquera pas d'obtenir si ses troupes achèvent la conquête du pays qu'elles sont chargées de

soumettre? C'est à nous, mon prince, qu'il est réservé, etc. LE LANGAGE ACTUEL DU MINISTÈRE BRITANNIQUE PROUVE ASSEZ QUE VOUS SAVEZ LE CONDUIRE GRADUELLEMENT AU BUT DES VOEUX DE L'EMPEREUR. »

Le but des vœux de l'empereur était la destruction de la flotte ottomane à Navarin, qui, en le rendant maître de la mer Noire, lui a permis de ravitailler et de soutenir en 1829 son armée aux abois.

Les démarches pressantes de la Russie en faveur de l'émancipation de la Grèce et son libéralisme de fraîche date n'étaient pas cependant sans exciter la méfiance du cabinet britannique, et depuis quelques mois il paraissait moins disposé à suivre la Russie à la croisade contre les Turcs.

Nous en trouvons la preuve dans une dépêche *très-réservée*, adressée le 11 janvier 1827, par M. le comte Nesselrode à M. de Ribeaupierre, envoyé extraordinaire de Russie à Constantinople. M. de Nesselrode se plaint des tergiversations de l'Angleterre, de son peu d'empressement à coopérer *au but* que se propose la Rus-

sie, et fait connaître à l'envoyé du czar les moyens qu'on emploie pour forcer l'Angleterre à agir.

« Or, dit la dépêche, parmi les moyens qui se présentent d'engager la cour de Londres à poursuivre cette entreprise, nul doute que celui de la placer dans une position où la retraite lui devienne à peu près impossible ne soit un des plus efficaces. Si l'affaire est une fois entamée, si la Grande-Bretagne y joue un rôle plus ou moins actif par l'intermédiaire de son ambassadeur à Constantinople, certes, il lui sera difficile de ne pas se décider à la terminer d'une manière honorable, et par conséquent *de ne pas suivre les seules voies qui paraissent conduire au succès*...

» Il s'entend de soi-même que vous entretiendrez les relations les plus amicales avec M. Stratford-Canning.

» ... Vos relations avec l'ambassadeur de France doivent être également amicales, *avec une nuance d'intimité de moins*, ET UNE NUANCE QUE M. CANNING PUISSE APERCEVOIR. »

Suivent des instructions de peu d'impor-

tance pour arriver à ce chef-d'œuvre d'impudence :

« De toutes les capitales, Constantinople est peut-être la seule où l'ancienne politique ait encore conservé ses traditions et tout son empire. *De nombreuses intrigues s'y poursuivent, des agents secrets ne cessent d'y être employés, des insinuations mystérieuses y sont faites tous les jours à la Porte*, et nous savons que la Russie en est le plus souvent l'objet. MAIS NOS INTENTIONS ENVERS LE GOUVERNEMENT TURC SONT SI PURES, nos droits si clairement définis par le traité d'Akerman, notre position si évidente dans les affaires grecques, que d'obscures manœuvres ne peuvent ni changer les résultats de nos conventions récentes, ni longtemps entraver *ceux que nous avons encore besoin d'obtenir*. »

La dépêche se termine par une appréciation fort sévère de la réforme tentée par le sultan Mahmoud :

« Il est difficile de croire à la longue durée de son règne et de son gouvernement. Dans aucune hypothèse, la Russie ne peut considérer d'un œil indifférent cette vaste entreprise, et

un de nos premiers devoirs sera d'en observer les divers effets avec la plus grande attention. Si elle réussit, ce succès peut retremper pour ainsi dire le gouvernement turc et lui donner une confiance dans ses forces, DONT LA RUSSIE ÉPROUVERAIT AUSSITOT LES SUITES. »

Ces dernières paroles nous expliquent pourquoi la Russie a excité des troubles intérieurs ou fait la guerre toutes les fois que la Turquie a voulu entrer franchement dans la voie des réformes. Cette fois, la guerre ne s'est pas fait attendre : la dépêche du comte de Nesselrode à M. de Ribeaupierre est du 11 janvier 1827; quelques mois plus tard, les flottes ottomanes étaient brûlées à Navarin, et le 26 avril 1828, la Russie déclarait la guerre à la Turquie. Cependant il était de l'intérêt de la Russie de continuer à tromper l'Europe ; elle cacha donc ses projets ambitieux et ne descendit dans l'arène que comme le champion de l'Europe.

« Ses alliés la trouveront toujours prête à concerter sa marche avec eux pour l'exécution du traité de Londres; toujours empressée à venir en aide à un acte que la religion et tous

les sentiments honorables à l'humanité recommandent à son active sollicitude; toujours disposée enfin A NE PROFITER de sa position actuelle que dans le but d'accélérer l'accomplissement des articles du traité du 6 juillet, ET NON D'EN CHANGER LA NATURE OU LES EFFETS. » (Déclaration de guerre de la Russie à la Turquie.)

Nous venons de voir comment la diplomatie russe est parvenue à tromper l'Europe jusqu'à l'ouverture des hostilités; nous allons la voir à l'œuvre pendant la durée de la guerre.

II.

La campagne de 1828, on se le rappelle, n'avait pas été favorable à la Russie; la Turquie avait déployé dans la résistance une énergie à laquelle les Russes ne s'attendaient point, et l'Angleterre, éclairée par les efforts constants du prince de Metternich, qui seul, depuis 1821, avait vu clair dans les menées du cabinet de Saint-Pétersbourg, ne se prêtait plus avec le même abandon aux plans de l'empereur Nicolas.

La diplomatie russe changea de tactique, et jugea le moment opportun pour emporter les positions d'assaut. La nouvelle phase dans laquelle elle venait d'entrer se trouve parfaitement dessinée dans une dépêche réservée du comte Pozzo di Borgo, et datée de Paris, le 28 novembre 1828, sur laquelle nous appelons toute l'attention de nos lecteurs. Après avoir énuméré toutes les circonstances qui faisaient un devoir à la Russie de pousser la guerre à outrance, il ajoute :

« Il est une autre raison qui rend de nouveaux succès et une supériorité plus prononcée en notre faveur indispensables, si nous voulons obtenir le but de la guerre. Lorsque l'empereur l'a commencée, l'Europe a été avertie que Sa Majesté s'abstiendrait de conquêtes et ne demanderait que d'être indemnisée de ses dépenses et d'obtenir des garanties morales pour la liberté de son commerce. Il est naturel que les cabinets, loin d'être portés à donner de la latitude à ces expressions générales, ont dû désirer d'en circonscrire l'effet aux plus petits résultats possibles.

» Supposons maintenant que lorsque le sultan a en partie surpassé leurs espérances par sa résistance, lorsque quelqu'un d'entre eux peut encore se complaire dans l'idée de notre faiblesse, nous mettions en avant les conditions articulées sagement par Votre Excellence dans sa note confidentielle, tous élèveront leur voix contre l'énormité de nos prétentions, et tous sans exception les trouveront dures et peut-être injustes.

» J'ai dit sans exception, parce que, dans ce cas, je n'en exclus ni la France ni la Prusse. Ces deux cours ont, sans nul doute, une politique amicale et bienveillante envers la Russie ; elles ne s'associeront pas à ses ennemis et ne s'armeront pas contre elle; mais leur désir de la paix est tel, et le besoin de voir mettre un terme aux complications que la continuation des hostilités peut amener si pressant, qu'elles croiront ne pas pouvoir s'empêcher de désapprouver tout ce qui retarde une conclusion si désirable à leurs yeux, dès que le sultan aura consenti à rétablir l'état des choses *ante bellum*, et à céder ce que l'opinion nous a déjà sacrifié,

les forteresses et le littoral asiatique de la mer Noire. La destruction de celles qui existent sur la rive droite du Danube et sur le versant du Balkan sera regardée comme ayant pour objet la ruine prochaine de l'empire ottoman. On invoquera nos promesses, on refusera d'admettre nos explications, et il se formera ainsi un vœu général en Europe plus ou moins actif, à la vérité, et dans des intentions différentes, mais cependant contraire dans le fond à ce que nous sommes dans la nécessité d'obtenir. Ce résultat embarrassant et même fâcheux pour nous serait la conséquence immédiate et inévitable de toute négociation dans l'état actuel des choses. Si elle avait lieu, NOUS NE POURRIONS NOUS DISPENSER DE METTRE AU JOUR NOS INTENTIONS. Dès lors, les Turcs en appelleraient à l'Europe chrétienne, qui, sans contredit, accueillerait leurs réclamations, quoique, comme je l'ai déjà observé, avec des différences dans le degré et la nature de ses sentiments. Cependant, cette différence dans l'action n'en établirait pas une dans la manière défavorable de juger mo-

ralement et politiquement nos prétentions.

» Une telle disposition est la conséquence toute naturelle de cette espèce d'amalgame européen auquel nous avons dû associer la politique spéciale de l'empire. L'intérêt de tous les autres est de nous y tenir, parce qu'ils ont plus de chance à entraver nos démarches ; le nôtre doit tendre à nous en délivrer insensiblement par la force des événements, et sans avoir l'air, s'il est possible, de vouloir leur échapper. Le plus sûr moyen d'accomplir cet objet essentiel à notre indépendance présente et future est d'éluder sans affectation la négociation intempestive que les cours de l'Europe voudraient amener durant l'hiver, et de nous mettre en mesure de commencer la campagne prochaine avec des préparatifs et des forces qui emportent tout devant elles.

» Cette opération, j'ose l'espérer, n'est pas supérieure à nos moyens. L'empereur a, de plus, l'expérience acquise dans la campagne qui vient de finir. Sa Majesté a vu et jugé les obstacles. Elle a connu ce que la prévoyance de ses subordonnés n'a pu ou même n'a su devi-

ner. Les généraux, les chefs de corps, les officiers eux-mêmes, ne seront pas surpris de la manière dont l'ennemi s'est opposé à leur valeur. On connaîtra d'avance le matériel qui est nécessaire aux opérations qu'on se propose, et on y pourvoira, et leur marche enfin ne sera plus un essai, mais un combat décisif soutenu par tous les moyens qui doivent nous le rendre favorable.

» Les ménagements, qui n'ont servi qu'à enhardir l'ennemi et à donner aux sentiments malveillants de l'Autriche en particulier, et d'une grande portion du peuple anglais, l'occasion DE NOIRCIR PAR DES CALOMNIES LES ACTES DE LA PLUS HONORABLE GÉNÉROSITÉ, cesseront entièrement; nous laisserons les chrétiens combattre leurs tyrans, et nous susciterons à notre ennemi toutes les tempêtes qu'il provoque, puisqu'elles deviennent une partie de notre défense naturelle et un moyen de le contraindre à se soumettre aux conditions qu'il est DE NOTRE HONNEUR ET DE NOTRE SALUT DE LUI IMPOSER. »

Suivent des considérations sur la manière de conduire la nouvelle campagne, et M. Pozzo

di Borgo arrive aux conclusions suivantes :

« 1° Que le résultat de la campagne qui vient de finir n'est pas assez décisif pour que l'empereur puisse traiter avec probabilité de succès, et même sans nuire au but politique que Sa Majesté se propose.

» 2° Qu'une seconde campagne est indispensable afin d'acquérir la supériorité nécessaire à la réussite de la négociation.

» 3° Que, lorsque cette négociation aura lieu, nous devons être en mesure d'en dicter les conditions d'une manière prompte et rapide, de telle sorte que les puissances de l'Europe en apprennent la conclusion, s'il est possible, en même temps que le commencement.

» 4° QUE CE DESSEIN DOIT RESTER SECRET, ET QUE NOUS DEVONS LE DISSIMULER PAR DES RAISONS QUI NE SERONT PAS DIFFICILES A TROUVER, et que probablement l'orgueil du sultan nous offrira abondamment. »

Le prince de Metternich continua à négocier pour amener l'Europe à intervenir entre la Turquie et la Russie, et pour obliger la Russie à conclure une paix solide et durable sous la

garantie des grandes puissances. Ce projet, qui aurait assuré la paix générale, ne manqua que par la faute du cabinet français, asservi à cette époque à la Russie. En voici la preuve dans une dépêche du comte Pozzo di Borgo, du 14 décembre 1828, au comte de Nesselrode :

« Les intentions malveillantes et les préparatifs hostiles de la cour de Vienne contre la Russie sont une vérité manifeste à toute l'Europe. Le cabinet impérial les a pénétrés dans leur commencement, les a suivis dans leur progrès, et les serviteurs de l'empereur à l'étranger en ont signalé l'existence et combattu les effets... Vous êtes informé, monsieur le comte, que, selon le plan du chancelier de cour et d'État (le prince de Metternich), le duc de Wellington devait se charger de travailler la France et de la conduire à ses fins, tandis que le premier répondait de la Prusse. La connaissance de ce projet m'étant parvenue, je m'appliquai à en démontrer l'inconvenance et les dangers, et je trouvai le ministère français dans les mêmes sentiments. »

Il paraît que, malgré le refus de la Prusse

de prendre part aux négociations, malgré les difficultés qu'il rencontrait en France et en Angleterre, M. de Metternich ne se tenait pas pour battu ; la dépêche continue :

« Le prince de Metternich expédia un courrier, porteur d'une dépêche, au prince Esterhazy, laquelle devait être communiquée au ministère français par M. d'Appony avant d'être envoyée à celui de Londres, auquel elle était principalement destinée.

» ... Le chancelier de cour et d'État expose
» et fait savoir que le sultan aspire au rétablis-
» sement de la paix avec sécurité et bonne foi ;
» que Sa Hautesse, ayant pris en considération
» les événements passés et la situation de son
» empire, est décidée *à ne plus signer des trai-*
» *tés qui ne sont que des trèves*, et qui laissent
» les germes de nouvelles discussions et de nou-
» velles guerres ; que la paix, pour laquelle
» l'empire ottoman est en armes, doit être ras-
» surante pour lui et solide pour tout le reste
» de l'Europe ; que ce grand but ne saurait
» être atteint que moyennant un congrès formé
» des parties belligérantes et des principales

» puissances de l'Europe, et dont le résultat se-
» rait placé sous une garantie générale. Le
» prince de Metternich ajoutait que ce plan lui
» semblait le plus propre à conduire à la paix
» et à la rendre durable. »

« Le ministre français répliqua que, le roi s'étant refusé à toute combinaison dont le but serait d'intervenir dans la guerre entre la Russie et la Porte Ottomane, Sa Majesté persisterait dans la même résolution.

» Tel est, monsieur le comte, le récit fidèle de ce que j'ai recueilli sur la nouvelle tentative de M. de Metternich, et sur le mode et les expressions dont il s'est servi en s'y décidant. Mon opinion est que, vu l'intimité qui règne entre le cabinet anglais et celui de Vienne, le prince Esterhazy n'a rien caché au duc de Wellington et à lord Aberdeen, mais que tous ensemble ont senti l'inconvenance et l'impossibilité de mettre un tel projet en pratique, lorsque la France déclarait ne pas vouloir y concourir. AINSI CETTE TRAME CONTRE LA RUSSIE restera sans effet..... »

Il résulte de la même dépêche que le prince

de Polignac, alors ambassadeur à Londres et intimement lié avec lord Wellington, étant venu à Paris pour amener la France à prendre part à des négociations ayant la paix pour but, il échoua complétement et il repartit avec l'ordre *de détruire toute idée qui pourrait s'élever dans l'esprit du duc de Wellington de réunir les puissances neutres pour intervenir,* SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, *dans la guerre entre la Russie et la Porte.*

Le prince de Metternich, nous le répétons, jugea les événements de cette époque en véritable homme d'État, et sa conduite aurait été tout à fait digne d'éloges s'il avait eu le courage de sa politique ; mais il n'eut pas ce courage ; invité par l'ambassadeur de Russie à Vienne à s'expliquer, il nia tout. Nous lisons dans une dépêche du comte Tatistcheff, en date de Vienne du 5 février 1829 :

« Le chancelier me parut assez décontenancé de la teneur de ces éclaircissements, et humilié du rôle qu'il avait joué dans cette intrigue manquée, quoiqu'il annonce toujours l'intention de rendre complète sa justification envers nous. »

On était arrivé à l'été 1829; la Turquie, livrée à ses seules forces au sortir d'une crise terrible, était sur le point de succomber; la Russie jeta le masque, la dissimulation ne lui parut plus nécessaire. Elle avait promis jusqu'alors de n'agir que de concert avec ses alliés; mais une fois la Turquie écrasée, elle ne leur reconnut pas même le droit de remontrance. Voici ce que le prince de Liéven et le comte Matuszewitz écrivaient au comte de Nesselrode le 13 juin 1829, en lui rendant compte d'une entrevue qu'ils venaient d'avoir avec le duc de Wellington. Nous recommandons ce document à la méditation de tous les hommes d'État de l'Europe :

« Nous crûmes utile de lui faire sentir alors, sans aucun détour, qu'autant l'empereur était disposé à s'entendre avec ses alliés et empressé de faire spontanément tous les sacrifices compatibles avec ses intérêts quand on les lui demanderait d'amitié, autant il était résolu à ne jamais transiger avec sa dignité, à ne jamais céder à des menaces, et même à ne jamais les admettre. Nous ajoutâmes que de tels

moyens, joints à des soupçons injustes, auraient des suites incalculables.

. . . .

» Je sais, répondis-je, quel est le poids de l'opinion publique en Angleterre; je l'ai vue changer en peu de jours.

» Elle est disposée contre nous dans cette guerre, parce qu'elle nous croit agresseurs, TANDIS QUE C'EST NOUS QUI AVONS ÉTÉ ATTAQUÉS; parce qu'elle nous impute l'idée du renversement de l'empire ottoman, tandis que NOUS DÉCLARONS QUE CE N'EST PAS NOTRE BUT; parce que enfin elle croit que nous suivons une politique ambitieuse contre laquelle *nous protestons*. Éclairer l'opinion publique sur ce point serait le meilleur moyen de la rectifier. . .

. . . .

» Je répondis que, dans aucune guerre au monde, on ne peut calculer d'avance tous les résultats, puisqu'ils dépendent du succès des armes. Mais les déclarations de l'empereur ont suffisamment expliqué les vues qui l'animent. Les indemnités pécuniaires qu'il pourrait demander ne seront point exorbitantes, ne dé-

passeront pas les moyens d'arrangement que la Porte peut raisonnablement présenter. Quant à la garantie du libre passage du Bosphore, cela constituait une de nos nécessités, car enfin la libre navigation du Bosphore et la prospérité d'une partie des possessions de l'empereur se trouvent liées par une chaîne indissoluble.

» Nous ne pouvions pas permettre que le caprice d'un vizir ou celui d'une sultane favorite arrêtât à volonté tout le mouvement du commerce, tous les progrès de l'industrie publique et particulière dans un grand nombre de nos provinces ; nous ne pouvions pas livrer de pareils intérêts à la discrétion d'un gouvernement barbare. Mais ces intérêts ne sont pas uniquement les nôtres : la liberté du commerce dans la mer Noire importe également à toutes les puissances européennes, et en particulier à l'Angleterre. Ainsi, au lieu d'avoir quelque chose à objecter à nos demandes, on sera forcé, après examen, de les trouver à la fois *utiles* et *justes*.

» On pouvait craindre que les événements n'entraînassent l'empereur au delà des bornes

qu'il s'était prescrites lui-même, ce qui occasionnerait un bouleversement en Europe. Mes répliques avaient pour objet de prouver que ce cas était inadmissible. Je déclarais que je ne pouvais pas supposer de pareils événements, que l'*on poussait les suppositions au delà de toute probabilité*. Lord Aberdeen ne pouvait ignorer que dans ce cas l'empereur se *trouverait dans l'obligation de consulter ses alliés*, et *qu'un état de choses définitif ne pourrait s'établir sans leur assentiment et leur participation*.

» Je saisis cette occasion pour faire remarquer à lord Aberdeen que du moment où l'on rendait justice à notre cabinet, il serait convenable de le manifester en public, et de s'abstenir de toute mesure directe ou indirecte qui fît croire à des dispositions TROP FAVORABLES A LA PORTE de la part de l'Angleterre, ET QUI L'ENCOURAGEAT AINSI DANS SA RÉSISTANCE. Nous n'avons jamais prononcé un seul mot de plainte à ce sujet, mais il nous serait facile de prouver que plus d'une démarche du gouvernement anglais avait produit nécessairement de tels effets, et nous avons au moins le droit de

compter que de pareils incidents ne se renouvelleront plus. . . . .

» Nous avons tenu à ne pas laisser ignorer à Votre Excellence tous les détails de cette intéressante conversation. Persuadés que, dans le moment actuel, notre intérêt principal consiste à conserver aussi longtemps que possible les derniers anneaux de l'alliance établie par le traité du 6 juillet : QU'IL NOUS FAUT AVANT TOUT GAGNER DU TEMPS, et nous assurer la sécurité nécessaire pour le succès de nos opérations militaires ; nous n'avons pas hésité un moment à profiter des pouvoirs dont nous venons d'être munis pour obtenir ces résultats majeurs par le sacrifice d'un blocus qui n'a aucune importance relative.

» Nous ajouterons qu'en méditant le langage du duc de Wellington et de lord Aberdeen, on y aperçoit les inquiétudes des embarras que pourrait susciter toute discussion parlementaire, et la crainte non moins réelle de nous indisposer sérieusement. Le premier ministre s'est amendé dès qu'il s'est aperçu que ses discours et ses bravades ne serviraient qu'à

troubler la paix qui lui est nécessaire. On voit qu'il écarte et redoute même l'examen de la situation où il se trouve, et que, suivant sa coutume, il charge les événements du soin d'aplanir les difficultés. Mais plus cette situation est critique, plus il entrerait dans son caractère de mettre à profit le plus léger incident pour en sortir par un coup d'éclat.

» Singulier mélange de timidité et d'audace, le duc de Wellington provoque souvent les chances qu'il appréhende; et dès lors il les affronte sans calculer les vraies suites de ses déterminations. Il eût été d'autant plus imprudent de l'aigrir après ses protestations et ses excuses, en lui refusant une concession minime, que les questions du blocus excitent effectivement l'opinion en Angleterre contre nous, blessent l'orgueil national et imposent silence même à ceux qui auraient la volonté de nous défendre.

» Les nouvelles que le comte Pozzo di Borgo nous a fait parvenir sur la position du ministère français, dont le maintien au pouvoir devient chaque jour plus douteux, nous ont por-

tés aussi à ne pas nous aliéner complétement le cabinet de Londres avant que les réponses de Constantinople nous aient dégagés de toute inquiétude. En définitive, tout nous prouve plus que jamais que la tranquillité générale se trouvera maintenue en dépit des fautes et des passions du duc de Wellington.

» *Le cri de paix* a retenti à la chambre des communes et y a été unanimement répété par les tories aussi bien que par les whigs. Votre Excellence aura remarqué que le ministre n'a pas osé répondre ni à cette partie des observations de sir James Mackinstosh, concernant le DANGER D'UNE GARANTIE QUELCONQUE DU TERRITOIRE OTTOMAN, ni au discours par lequel lord Palmerston, dont le nom s'associe dorénavant à ceux des premiers orateurs du parlement, a insisté sur le maintien de la paix générale, et a prouvé qu'une politique turco-autrichienne ne servirait qu'à la troubler.

» MM. Brougham et Baring ont parlé dans le même sens, au milieu de nombreux cris d'*écoutez! écoutez!* et il est probable que ces dispositions salutaires, secondées par notre modéra-

tion, font de jour en jour de nouveaux prosélytes.

» *Il ne vous échappera point, monsieur le comte, que le duc de Wellington et lord Aberdeen ont mis tout en œuvre pour nous arracher des confidences sur les conditions de notre paix future avec les Turcs.* IL NOUS A SEMBLÉ UTILE DE RÉPÉTER LES ASSURANCES QUE RENFERMENT A CET ÉGARD LES DÉCLARATIONS DE L'EMPEREUR, ET D'Y JOINDRE MÊME QUELQUES DÉVELOPPEMENTS. NOUS NOUS BORNERONS A CES GÉNÉRALITÉS, CAR TOUTE COMMUNICATION CIRCONSTANCIÉE SUR UN SUJET SI DÉLICAT ENTRAINERAIT DES DANGERS RÉELS, ET SI UNE FOIS NOUS DISCUTIONS AVEC NOS ALLIÉS LES ARTICLES D'UN TRAITÉ AVEC LA PORTE, NOUS NE LES CONTENTERIONS QUE QUAND ILS CROIRAIENT NOUS AVOIR IMPOSÉ D'IRRÉPARABLES SACRIFICES. C'EST AU MILIEU DE NOTRE CAMP QUE LA PAIX DOIT ÊTRE SIGNÉE, ET C'EST QUAND ELLE AURA ÉTÉ CONCLUE QUE L'EUROPE DOIT EN CONNAITRE LES CONDITIONS. LES RÉCLAMATIONS SERONT TARDIVES, ET ON SOUFFRIRA PATIEMMENT CE QU'ON NE POURRA PLUS EMPÊCHER.

» Nous ne pouvons douter que tel ne soit le résultat de notre campagne; le ministère an-

glais ne peut rien entreprendre, à moins que nous lui en fournissions les motifs par des opérations alarmantes dans la Méditerranée. Notre sécurité est complète. Nos forces sont immenses. Il ne s'agit que de les réunir toutes et les employer avec énergie sur le théâtre de la guerre. Ce sera là que nous vaincrons tous nos ennemis connus ou secrets, là que nous obtiendrons la considération qui nous est due, là enfin que nous affermirons l'influence de la Russie *sur le repos intérieur et extérieur du reste de l'Europe*. Il serait dangereux de se dissimuler, d'autre part, que ces événements, faciles à amener en 1829, risquent de devenir *problématiques* et même *impossibles* en 1830.

» Nous avons l'honneur d'être, etc. »

Voilà les documents que nous avons cru utile de consulter pour éclairer l'opinion publique sur l'attitude actuelle de la Russie. Il y a plus d'analogie qu'on ne pourrait le croire entre la guerre qu'elle fit en 1828 à la Turquie et celle qu'elle lui fait aujourd'hui : ce n'est que le développement d'un même plan qui date de Pierre Ier. En 1828, ce fut la guerre de Grèce

qui servit de prétexte; aujourd'hui c'est la question des Lieux-Saints; mais, aujourd'hui comme en 1828, elle trompe l'Europe sur le but de ses négociations et sur la portée des hostilités.

Enhardie par des succès diplomatiques non interrompus, la Russie osa pousser la mauvaise foi jusqu'au cynisme et jeter le gant à l'Europe avec une hardiesse qui n'était pas dans ses habitudes. Heureusement pour l'indépendance du monde que l'alliance de la France et de l'Angleterre est fortement établie, et que l'Europe est fatiguée de l'autocratie moscovite! Nous espérons que lord Aberdeen, ce dernier représentant d'une politique surannée, ne se perpétuera pas au pouvoir, et qu'il ne parviendra ni à faire taire plus longtemps les véritables intérêts de l'Angleterre, ni à paralyser indéfiniment l'action du gouvernement britannique.

Pour leur honneur et pour l'avenir de la civilisation, il y a urgence à ce que la France et l'Angleterre se prononcent d'une manière nette et catégorique, et qu'on sache une fois

pour toutes si l'Europe sera régie par le droit des gens, ou si elle doit se résigner à devenir la proie d'une ambition qui n'est jamais satisfaite, d'une cupidité qui n'est jamais assouvie.

XII.

CIVILISÉE OU COSAQUE.

> « Les avantages ou les malheurs du mo-
> » ment sont seuls capables de mettre le
> » peuple en action, et c'est ce qu'une sage
> » politique ne doit jamais attendre. »
> (SCHILLER, *Histoire de la guerre de Trente ans.*)

24 Janvier 1854.

La question d'Orient, envenimée par une année de négociations stériles, est arrivée au point où nous avions prévu qu'elle arriverait. Le czar, encouragé par la longanimité de l'Occident, a marché d'empiétement en empiétement, et à l'heure qu'il est il brave l'Europe sur les bords du Danube, et il menace l'existence de la Turquie et l'équilibre même du monde civilisé. Il s'agit de savoir si la civilisation fera reculer la

barbarie ou si ce sera la barbarie qui foulera la civilisation sous les pieds de ces hordes du Nord qui n'ont pas oublié la route suivie par leurs ancêtres vers le midi de l'Europe.

Il y a un an, lors de l'installation dans le Montenegro d'un prince vassal de la Russie, nous avons poussé dans ce journal le cri d'alarme; malheureusement, ce cri est resté sans écho, il s'est perdu dans le désert. « La Russie » (disions-nous dans la *Presse* du 27 décembre » 1852), la Russie vient de serrer à Montene» gro une maille de plus de ce filet auquel elle » travaille avec tant de persévérance depuis » Catherine, pour envelopper l'Europe et pour » asseoir sa domination depuis les steppes de » la Sibérie jusqu'aux bords de la Méditerranée. » La politique russe est lente, silencieuse, sou» terraine; son action ne se révèle que de » temps en temps par quelque explosion inat» tendue. »

La mission Menschikoff n'a pas tardé à justifier nos prévisions.

Et depuis le jour où l'envoyé du czar s'est posé à Constantinople en proconsul, ce jour-

nal, fidèle à sa mission, n'a pas cessé de conseiller l'énergie comme étant le seul moyen d'éviter la guerre. Puisant à pleines mains dans l'histoire de la diplomatie moscovite, nous avons à plusieurs reprises supplié les gouvernements de ne pas avoir confiance dans ce cabinet de Saint-Pétersbourg, dont toute promesse est un leurre, toute affirmation un mensonge. Nous sommes-nous trompés? Le *Moniteur* est venu donner à nos prévisions sa sanction officielle. Et cependant, lorsque l'illusion n'était plus possible, et que les flottes de la France et de l'Angleterre venaient de recevoir l'ordre d'entrer dans le Bosphore pour protéger l'*intégrité et* l'*indépendance* de la Turquie, la Russie parvenait encore à tromper l'Europe en lui protestant qu'elle n'aurait pas attaqué le territoire ottoman.

Peu confiant dans ces promesses, nous écrivions le 10 octobre, dans ce même journal : « Nous croyons qu'afin que l'intervention soit » efficace, il faut que les flottes entrent dans la » mer Noire pour forcer la flotte russe à se ré» fugier à Sébastopol. S'il y a encore un espoir

» de conserver la paix et de voir la Russie re-
» venir à des sentiments d'équité, ce n'est
» qu'en la convainquant que nos flottes entre-
» ront dans la mer Noire, car c'est là que se
» trouve le côté vulnérable de l'empire mosco-
» vite. Nous avons confiance dans la bravoure
» et dans l'enthousiasme de l'armée ottomane;
» mais, pour qu'elle puisse combattre à armes
» égales, il faut qu'elle puisse compter sur une
» puissante diversion opérée sur le littoral de
» la Circassie, et cette diversion, rien n'est plus
» facile dès que la flotte russe ne tient plus la
» mer. »

Que notre humble voix n'a-t-elle été écoutée! On eût épargné à la Turquie le désastre de Sinope, et aux pavillons de la France et de l'Angleterre l'affront de n'avoir pu protéger un allié qu'ils avaient pour mission de défendre.

Depuis ce jour fatal, les événements ont marché avec une rapidité effrayante, et pendant que les Notes et les courriers se croisaient sur les routes de toutes les capitales, la Russie, elle, berçait toutes les diplomaties avec l'espoir de négociations QUI, DANS TOUS LES CAS, N'AURAIENT

TOURNÉ QU'A SON PROFIT, et employait ce temps précieux, TROIS MOIS! à concentrer ses forces dans les Principautés danubiennes.

Le Danube est franchi, et l'aigle moscovite peut planer d'un moment à l'autre sur les crêtes du Balkan. A l'heure qu'il est, la présence des flottes dans la mer Noire est devenue insuffisante pour la défense de la Turquie; il y a urgence à ce qu'une armée anglo-française aille renforcer l'armée ottomane et venger, dans les plaines de la Roumélie, l'honneur de l'Occident outragé, le droit des gens violé, la paix générale compromise et l'équilibre européen menacé. Ce ne sont plus les destinées de la Turquie qui s'agitent en ce moment, mais les destinées de l'Europe et de la civilisation, et, pour une cause si sainte, tous doivent apporter leur concours; les haines des partis doivent se taire, les rivalités doivent cesser.

Que si on conservait encore quelque illusion sur le résultat des négociations, nous engagerions les optimistes incorrigibles à relire les documents russes que nous avons publiés dans la *Presse* le 30 novembre et le 2 décembre der-

nier, et surtout ce passage qui termine une dépêche du prince de Liéven au comte de Nesselrode, à la date du 13 juin 1829, dans laquelle il rend compte d'une entrevue qu'il venait d'avoir avec lord Aberdeen et le duc de Wellington :

« Il ne vous échappera pas, monsieur le » comte, que le duc de Wellington et lord » Aberdeen ont mis tout en œuvre pour nous » arracher des confidences sur les conditions » de notre paix future avec les Turcs. Il nous » a semblé utile de répéter les assurances que » renferment à cet égard les déclarations de » l'empereur, et d'y joindre même quelques » développements. Nous nous bornerons à ces » généralités, car toute communication circon- » stanciée sur un sujet si délicat entraînerait » des dangers réels, et si une fois nous discu- » tions avec nos alliés les articles d'un traité » avec la Porte, nous ne les contenterions que » quand ils croiraient nous avoir imposé d'ir- » réparables sacrifices. C'EST AU MILIEU DE NOTRE » CAMP QUE LA PAIX DOIT ÊTRE SIGNÉE, ET C'EST » QUAND ELLE AURA ÉTÉ CONCLUE QUE L'EUROPE

» DOIT EN CONNAITRE LES CONDITIONS. LES RÉCLAMA-
» TIONS SERONT TARDIVES, ET ON SOUFFRIRA PA-
» TIEMMENT CE QU'ON NE POURRA PLUS EMPÊCHER. »

XIII.

DEUX POIDS ET DEUX MESURES.

28 janvier 1854.

L'Europe expie cruellement depuis dix mois la prépondérance qu'elle a laissé prendre à la Russie depuis quarante ans. Indifférente aux empiétements des czars, elle a tout supporté de leur part comme si tout leur était permis, comme s'ils avaient seuls le privilége de se soustraire au droit commun. Traités en enfants gâtés, ils ont commencé par exagérer leurs droits,

et ils ont fini par oublier leurs devoirs. Nous nous trompons peut-être, mais nous croyons que l'heure de la justice a sonné, et que le moment approche où l'Agamemnon moscovite, dépouillé du prestige qui en faisait un être à part parmi les souverains, sera cité à la barre de l'opinion publique, et soumis aux lois qui régissent l'Europe civilisée.

Les traités de 1815, sur lesquels repose encore le droit public européen n'ont pas nos sympathies, car ils n'ont respecté ni les droits des nationalités ni l'indépendance des peuples; mais au moins ils ont établi avec une certaine sagesse l'équilibre des États et la pondération des forces sociales. A ce point de vue, tous les ont respectés, tous, excepté la Russie. Pendant que les regards méfiants de l'Europe étaient fixés sur la France, la Russie s'agrandissait. Tantôt par la ruse et tantôt par la violence, elle étendait son influence ou sa domination. Par des alliances dynastiques, par la propagande slave, par la corruption, elle se glissait en Allemagne et dans les États scandinaves; par les armes, elle faisait des conquêtes en Asie et en

Europe aux dépens de la Turquie, et l'Europe l'a supporté !

Les arbitres du congrès de Vienne, en livrant à la Russie la plus grande partie de la Pologne, avaient stipulé pour ce royaume une existence *autonomique* et une constitution libérale; la Russie a poussé la Pologne à la révolte en violant toutes ses libertés, et, après l'avoir soumise, elle a détruit la nationalité polonaise et englobé tout le royaume dans l'empire moscovite, et l'Europe a laissé faire !

Restait la République de Cracovie, dont l'existence était formellement garantie par les traités, la Russie l'a envahie et l'a livrée à l'Autriche, et l'Europe a laissé faire !

Non contente d'avoir détruit la nationalité politique de la Pologne, la Russie a osé porter sa main sacrilége sur le sanctuaire de la conscience; et, renouvelant les persécutions des peuples païens, elle a forcé, par les tortures, des millions de catholiques à embrasser le culte de l'autocrate. Nous avons vu dans nos rues ces malheureuses religieuses polonaises à qui les missionnaires du czar avaient cassé les dents à

coups de poing pour les forcer à abjurer; et les cris lamentables des habitants de Witepsk sont arrivés jusqu'à nous en 1834; et les plaintes des malheureux catholiques d'Uszacz ont déchiré nos cœurs en 1835, et l'Europe a laissé faire[1] !

[1] PERSÉCUTIONS RELIGIEUSES. — ÉGLISE NATIONALE.

C'est un protestant qui parle.

Quels que soient, au reste, les motifs qui dirigent l'empereur Nicolas, il est le premier des souverains russes qui ait ainsi persécuté les autres croyances. Le mal est local, sans doute, mais la Pologne et les provinces autrefois polonaises n'en sont pas moins, en ce moment, le théâtre de scènes où l'intervention d'un pouvoir despotique entre l'homme et son Créateur se déploie d'une manière plus révoltante qu'en aucun autre pays de l'Europe depuis les odieux exemples que donna le sanguinaire bigotisme des Espagnols. La persécution contre les catholiques romains et les moyens violents qui ont été employés pour ramener les membres de l'Église grecque unie au giron de l'Église nationale russe forment un triste revers à la médaille sur laquelle le génie de la Moscovie est représenté donnant la main à l'ange de la tolérance religieuse.

Il est peu de nos lecteurs qui n'aient pas eu connaissance des différends qui se sont élevés entre le cabinet de Saint-Pétersbourg et le pape; plusieurs d'entre eux peuvent avoir vu dans les journaux les moyens arbitraires dont on s'est servi pour forcer les Grecs Unis à embrasser la foi gréco-russe. Mais semblable au cri des victimes livrées à la torture dans la profondeur des souterrains, la voix de la persécution s'est révélée par des

Par le traité d'Andrinople, la Russie avait obtenu de la Porte une position militaire, Sulina, à l'embouchure du Danube; mais, au mépris des traités de Vienne, qui stipulent la libre

sons tellement faibles qu'ils ont à peine excité l'attention. Les moyens employés par les persécuteurs en Russie ressemblent à ces instruments de torture d'une espèce terrible qui étirent les nerfs et les fibres, brûlent les intestins et disloquent les os sans laisser de traces de sang ou de violence. Aucune peine de mort, aucun châtiment quelconque n'est prescrit contre la différence de religion; — aucun gouvernement étranger ne peut se porter intercesseur entre le persécuteur et la victime, parce que la sévérité de la peine et ses motifs sont l'objet d'une égale dénégation, lorsqu'il arrive par hasard que la voix d'un patient isolé se fait entendre au dehors. . . . .

. . . .

. . . .

L'empereur Nicolas, dont le caractère impérieux s'irrite de tout ce qui fait obstacle à son pouvoir et à son ambition, se hâta, dès qu'il eut terminé la révolution de Pologne, de joindre les Grecs Unis à l'Église dont il prétendait qu'ils avaient fait primitivement partie.

Fatigué d'avoir employé plusieurs années à négocier cette réunion, il fit rédiger, en 1838, une pétition qui demandait l'admission de la nouvelle Église au sein de l'Église russe, et la fit présenter à tout le clergé unioniste. Il n'est sortes d'artifices, depuis les fausses signatures jusqu'aux menaces, aux promesses et aux punitions, qui n'aient été mises en usage à cette occasion. On obtint ainsi seize cents noms. Au commencement de 1839, un ordre impérial déclara l'incorporation de l'Église Unie à

navigation des fleuves, elle a laissé ensabler l'entrée du fleuve et entravé sa navigation; les plaintes du commerce sont restées sans réponse, et l'Europe a laissé faire!

l'Église russe. Depuis lors ce fut un crime capital pour trois millions d'hommes, catholiques romains au fond du cœur, d'abandonner la religion de l'État à laquelle ils ont été réunis de force.

On a souvent remarqué que plus les hommes sont dans la pauvreté, plus ils sont fervents dans leur foi, et plus aussi ils sont enclins aux superstitions, comme si le peu de satisfaction de leur avenir en ce monde leur faisait rechercher plus ardemment quelque chose de cette autre existence qui se peint à leurs yeux sous les couleurs les plus brillantes. L'état misérable des serfs polonais et de ceux des frontières est proverbiale; quelques-uns peut-être sont moins malheureux qu'on ne l'imagine; mais pour la généralité la misère est au delà de tout ce qu'on en peut dire. On se doute bien qu'une telle population ne pouvait renoncer subitement, par la seule vertu d'un ukase impérial, à la foi qu'elle chérissait, la majorité étant peu disposée à obéir; ce fut contre les pasteurs que la persécution fut dirigée. Déclarés appartenir à l'Église grecque, ils furent immédiatement traités comme des réfractaires que les menaces ou les séductions avaient poussés à s'en séparer.

Le succès de cette mesure a de quoi surprendre, à moins qu'on n'en cherche le motif dans l'inutilité absolue de toute résistance, et dans l'impossibilité où les persécutés se trouveraient de protester publiquement ou de communiquer entre eux. Nous devons ajouter que de toutes les persécutions rapportées dans l'histoire c'est la seule qui ait eu du succès. Des enthou-

Par le même traité d'Andrinople, la Russie a donné plus de développement à son droit de protectorat sur la Moldavie et la Valachie; mais ses agents ayant changé ce protectorat en une

siastes d'une religion opprimée bravent le poteau, la roue, la torture; mais ils reculent devant une persécution qui ne leur donne aucun relief à leurs propres yeux ou dans l'opinion de leurs frères. Les pasteurs non-conformistes des Grecs Unis furent livrés à la merci de la police : harassés, ruinés, emprisonnés, accusés sur des chefs politiques, ils furent, sans examen, punis de *plitt* et bannis en Sibérie.

La population catholique romaine de ces districts, où elle formait la minorité, a été et continue d'être persécutée pour embrasser la foi grecque; toujours quelque rapport indirect avec la dernière révolution sert de prétexte aux sévérités du gouvernement. L'empereur tenta ensuite ce qu'aucun souverain n'est encore parvenu à effectuer, si ce n'est là où la religion catholique romaine a été tout à fait retranchée; il voulut obliger le clergé à ne communiquer avec le siége de Rome qu'en faisant passer sa correspondance par les mains du gouvernement. Dans un pays aujourd'hui fermé si hermétiquement au reste de l'Europe, une telle mesure laisserait les catholiques romains sans le moindre recours contre la persécution sous laquelle ils gémissent. Leur clergé refusa de s'y conformer, et les évêques polonais furent emprisonnés, et nombre de prêtres romains furent ajoutés, sous d'autres prétextes, aux infortunés de l'Église grecque unie. Des centaines d'hommes pieux, objets des respects et de la vénération de leurs paroisses, se traînent maintenant avec des fers aux pieds, la tête à moitié rasée et portant le grossier vêtement bicolore; enchaînés deux à deux, ils poursui-

véritable oppression, les Moldo-Valaques se soulevèrent en 1848 contre leurs oppresseurs; la Russie envahit ces provinces, les occupa militairement pendant deux ans, les épuisa, imposa

vent leur fatigant voyage de Sibérie, qui ne prend pas moins de deux années, et tombent chaque jour expirant sur la route. sans être pleurés, sans être plaints. Beaucoup d'entre eux portent le germe d'une mort inévitable, leur corps ayant été affaibli et leur constitution ayant été brisée par les cruelles injures du *plitt*.

Le plitt, on le sait, est une espèce de knout non moins redoutable en des mains expérimentées que le knout même : ce ne sont pas, comme on l'imagine communément, de simples fouets; ce sont de véritables instruments de supplice, et les plus cruels qui jamais aient été inventés. Chaque coups de plitt ou de knout appliqué par l'exécuteur peut arracher de dessus les muscles, de chaque côté de l'épine dorsale, des lambeaux de chair de la grosseur d'une noix. Maniée avec une atroce dextérité, la petite langue de cuir bouilli, aussi dure que la corne, et qui est attachée par un anneau de cuivre ou de fer à l'extrémité d'une lourde courroie, peut, lorsqu'on a soin de la tremper dans du lait, enlever le morceau par sa force d'adhérence, comme on voit, entre les mains des écoliers, un fragment de cuir mouillé, au bout d'une ficelle, enlever une brique; moins lourd que le knout, le plitt avec quelques coups de plus, peut également donner la mort.

Un étranger qui habitait un hameau sur la route de Sibérie nous assura qu'en très-peu de temps il avait vu passer parmi les convicts seize prêtres, auxquels il n'avait osé adresser la parole; malgré leurs barbes effroyables, leurs habits de galériens et leurs chefs à demi-rasés, il les avait reconnus, les uns

à la Turquie le traité onéreux de BALTA-LIMAN, et l'Europe a laissé faire !

Nous ne parlerons pas de cette propagande révolutionnaire de religion et de race que la Russie fit en Turquie au vu et au su de tout le monde, sans que jamais l'Europe osât élever la voix pour protester au nom du droit et de la justice.

Est-ce que les puissances européennes auraient supporté de telles violences, de tels empiétements aux traités de la part de l'une d'elles, et n'est-ce pas là une politique qui a deux poids et deux mesures ?

Nous sommes convaincu que si on n'avait pas supporté depuis quarante ans l'arrogance de cette autocratie qui fait tache dans l'Europe

aux marques occasionnées par la tonsure, notamment la petite place circulaire laissée à nu sur le sommet de la tête, en commémoration de la couronne d'épines du Christ, qui distingue le clergé catholique romain comme la moustache distingue le soldat, et les autres par leur manière de chanter l'office en latin. Son cœur saignait à l'idée de tous ceux qui avaient passé sous ses yeux la tête couverte et la voix silencieuse sans se révéler par aucun indice.

Révélation sur la Russie ou L'EMPEREUR NICOLAS ET SON EMPIRE EN 1844, par un résident anglais, t. II, chap. XI, p. 85.

chrétienne du dix-neuvième siècle, nous n'eussions pas vu l'empereur Nicolas braver depuis un an tous les États de l'Europe, violer les traités, arrêter toutes les transactions et compromettre la paix générale.

Grâces soient rendues à la France et à l'Angleterre, qui ont pris enfin l'iniative de la résistance et qui ont dit à cette puissance insatiable : Tu n'iras pas plus loin! Mais qu'on n'oublie pas en France et en Angleterre, qu'il ne s'agit pas seulement de parer aux dangers du moment, il faut sauvegarder l'avenir. Le temps des négociations est passé, le moment d'agir est arrivé.

Comment! toutes les grandes puissances auront proclamé l'injustice des prétentions du czar; et après qu'il a envahi le territoire d'un allié, après qu'il a inondé l'autel dressé à son ambition et à son orgueil d'un sang innocent, après qu'il a incendié frauduleusement la flotte turque à Sinope, tout se terminerait par une cote mal taillée et par un traité équivoque qui laisserait la porte ouverte à de nouveaux empiétements, à de fatales interprétations? Que la

Russie comprenne enfin que le temps où elle dictait la loi n'est plus : païenne par les quarante millions d'esclaves qu'elle contient ; païenne par sa corruption ; païenne par l'ADORATION que son catéchisme impose aux sujets envers l'autocrate ; païenne par ses institutions purement militaires, païenne par la cruauté de ses lois, païenne par ses persécutions religieuses, la Russie doit reculer devant l'Europe chrétienne[1]. Les ruses de sa politique byzantine

[1] Dans le cours de quatre années, de 1836 à 1839, le saint synode a condamné, *pour homicides involontaires*, 547 individus (448 hommes et 99 FEMMES), à des peines ecclésiastiques que les coupables devaient subir enfermés pour un temps plus on moins long dans une maison religieuse. Ces *homicides involontaires* sont des meurtres de serfs commis pas leurs seigneurs.

Si un serf, dit le *Snod* (code russe), s'écartant de l'obéissance qu'il doit à son seigneur, présente contre lui une dénonciation, à plus forte raison s'il adresse cette dénonciation directement à Sa Majesté l'empereur, il est livré, de même que l'écrivain dont il s'est servi pour rédiger sa supplique, à la justice des tribunaux et traité suivant toute la rigueur des lois.

Troisième demande. D'après la religion que doivent les sujets à l'autocrate de toutes les Russies ?

Réponse. L'ADORATION, la soumission, l'obéissance, la fidélité, le paiement des impôts, le service; amour par-dessus toutes choses, actions de grâces et prières devant Dieu; enfin tout ce

sont dévoilées, les ambiguïtés de sa diplomatie ne trompent plus, et l'orthodoxie qu'elle invoque est un blasphème. Heureux celui à qui il est donné de tirer l'épée pour le droit et la justice, seul il a le droit d'invoquer le ciel et de dire : *In te, Domine, speravi : non confundar in æternum !*

qui peut se résumer dans ces deux mots : Adoration et fidélité.

Quatrième demande. Comment faut-il adorer l'autocrate ?

Réponse. Par tous les moyens que l'homme possède : par les paroles, par les signes, par les actions et les démarches ; enfin dans le plus intime de son cœur.

Dix-septième demande. Quels sont les motifs surnaturels ?

Réponse. D'abord l'autocrate est une émanation de Dieu ; il est son lieutenant et son ministre ; la désobéissance à son autorité est une désobéissance directe aux volontés divines, desquelles émane tout pouvoir.

Catéchisme officiel russe. Des devoirs des *orthodoxes* envers le ouverain.

XIV.

NÉGOCIATIONS ET ACTION.

5 février 1854.

Après les discours que lord Clarendon et lord John Russell viennent de prononcer aux chambres anglaises, il ne reste guère d'espoir que la question d'Orient puisse être résolue par des voies diplomatiques : l'heure des négociations est passée; l'heure de l'action va commencer.

Notre intention n'est pas de nous livrer à d'inutiles et de tardives récriminations; qu'il nous soit cependant permis de faire observer

que la longanimité et la confiance témoignées par la diplomatie au czar n'étaient rien moins que raisonnables. Si, depuis cent cinquante ans, la politique de la Russie à l'égard de la Turquie a été une politique d'empiétement, ainsi que l'a constaté lord Derby; si le cabinet de Saint-Pétersbourg a trompé le gouvernement britannique sur le but de la mission Menschikoff, ainsi que l'ont affirmé les ministres anglais, nous ne comprenons pas que ces hommes d'État aient pu se laisser bercer pendant un an par les protestations de loyauté et de désintéressement du czar. Que s'il n'a pas envahi la Turquie pendant les troubles de 1848, nous y voyons une preuve de son habileté plutôt que de son désintéressement. A cette époque, tous les peuples étaient en armes; une guerre contre la Russie aurait été pour l'Europe une guerre nationale que pas un souverain n'eût osé empêcher ni modérer; elle aurait eu l'élan et la violence d'une guerre révolutionnaire. La Russie n'a osé sortir de ses frontières que lorsque la révolution était comprimée partout, excepté en Hongrie : c'est de

l'histoire contemporaine, et nous croyons inutile d'insister là-dessus.

Loin de nous cependant la pensée d'accuser les intentions des cabinets occidentaux ; si leur attitude pendant les négociations a été hésitante, si elle a manqué quelquefois d'énergie, c'est qu'ils n'ont pas voulu agir sans la coopération des deux grandes puissances allemandes, et que cette coopération ne pouvait être obtenue qu'au prix de bien des concessions.

« L'Autriche, écrivions-nous à la date
» du 10 octobre, l'Autriche a joué, dans
» la conférence de Vienne, un rôle d'*empê-*
» *chement* analogue à celui que la France a
» joué à Londres, en 1840, dans la question
» égyptienne ; de même que la question égyp-
» tienne n'a été résolue qu'après l'abstention
» de la France, de même la question turco-
» russe ne recevra de solution que lorsque la
» France et l'Angleterre auront repris leur
» liberté complète et leur entière indépen-
» dance. »

Est-ce que les flottes anglo-françaises seraient à l'heure qu'il est dans la mer Noire, si elles

avaient attendu pour y entrer l'approbation ou la coopération de l'Autriche? Ce que nous pensions lorsque la question était dans la phase des négociations, nous le pensons à plus forte raison à présent qu'elle est entrée dans la phase de l'action.

Depuis que le différend turco-russe a surgi, la conduite de l'Autriche s'est ressentie de la diversité des tendances qui divisent ses hommes d'État. Les uns voudraient que le gouvernement eût une politique indépendante, et s'appuieraient volontiers sur les puissances occidentales; les autres, au contraire, penchent pour l'alliance russe et en suivent les destinées. De là la politique hésitante du gouvernement autrichien, politique de demi-mesures et d'atermoiements. Or, nous disons que si les hésitations apportées par l'Autriche dans sa coopération aux négociations les ont fait échouer en leur enlevant toute énergie, ce serait bien pis encore si ces mêmes hésitations devaient se renouveler pendant l'action.

Nous ne nions pas l'utilité de la coopération d'une armée autrichienne dans une guerre

contre la Russie, mais nous croyons que mieux vaudrait pour nous la stricte neutralité de l'Autriche, ou même son hostilité, qu'une coopération équivoque [1].

Qu'on se rappelle les désastres des armées coalisées qui ont attaqué la république française vers la fin du siècle dernier; il en adviendra toujours ainsi à des armées coalisées qui n'auront ni le même esprit ni le même but.

Tant qu'on a pu espérer que l'accord des grandes puissances aurait fait rentrer le czar dans la voie de la justice et de l'équité, nous comprenons qu'on ait supporté, chez nos alliés, des tergiversations pour ne pas briser l'unité des remontrances; mais nous ne comprendrions pas qu'on les permît à présent que l'heure d'agir a sonné. De brillante et courte qu'elle peut être si elle est conduite avec énergie, la guerre deviendrait longue et désastreuse

[1] Le moyen d'empêcher toute coopération de l'Autriche et de la Prusse d'être équivoque a été indiqué par M. de Girardin dans la conclusion de son écrit : SOLUTIONS DE LA QUESTION D'ORIENT, conclusion insérée dans la *Presse* du 27 janvier dernier.

si nous laissions entraver nos plans par le mauvais vouloir d'alliés douteux dont le concours ne serait qu'un piége. Mieux vaudrait, pour la France et l'Angleterre, d'être seules dans la lutte, que de subir les tiraillements d'une coalition à quatre, grosse de jalousies et de méfiances, antipathique à toute unité d'action, aussi dangereuse dans le conseil que sur le champ de bataille.

XV.

LA DIPLOMATIE RUSSE.

13 février 1854.

Les documents relatifs aux affaires d'Orient que les gouvernements de France et d'Angleterre viennent de publier, sont la justification la plus complète du jugement que nous avons porté sur la diplomatie russe. Aujourd'hui, comme en 1828 et 1829, le cabinet de Saint-Pétersbourg a cherché à tromper l'Europe par des promesses mensongères; mais cette fois l'expérience du passé n'a pas été complétement perdue. Si le présent a été compromis par une

longanimité trop prolongée, l'avenir du moins n'a pas été sacrifié. Notre intention n'est pas d'analyser ces documents : la lumière qu'ils reflètent sur la question est trop éclatante pour que nous croyions nécessaire d'y ajouter des commentaires. Nous demandons cependant la permission de soumettre quelques considérations aux gouvernements qui se sont constitués les arbitres entre la Turquie et la Russie.

Nous ouvrons le *Moniteur* et nous lisons au *document N° 8, dépêche de M. Drouyn de Lhuys à M. de Bourqueney, à la date du 2 mars* :

« D'un autre côté, il est vrai, les rapports que je reçois de Bucharest et de Jassy prouvent que la Russie se dispose à entrer en campagne. Rapprochée de ses déclarations les plus récentes, l'attitude du cabinet de Saint-Pétersbourg est incompréhensible.

» En effet, le 8 mai, M. le comte de Nesselrode écrivait en propres termes à M. le marquis de Castelbajac : « Pour vous prouver que je » suis homme de parole, je m'empresse de » vous dire que je viens de recevoir de bonnes » nouvelles de Constantinople ; l'entente sur

» les détails entre M. le prince de Menschikoff
» et M. de Lacour se trouve établie. Notre am-
» bassadeur annonce son retour.

» Le 14 mai, comme je l'ai appris par lord Cowley, sir H. Seymour écrivait à son gouvernement que le chancelier lui avait dit que toutes les questions que M. le prince Menschikoff avait à régler à Constantinople étaient terminées ; que l'on faisait, il est vrai, quelques objections à tout finir par une convention, et que l'on préférait recourir à des firmans, mais que ce n'était pas là une difficulté, puisque le prince avait toute latitude pour se montrer conciliant.

» A la même date (14 mai), M. le chargé d'affaires de Saxe quittait Saint-Pétersbourg, et M. de Nesselrode lui disait : « Je puis vous
» donner l'assurance que tout est terminé à
» à Constantinople, et que M. le prince Men-
» schikoff va revenir. »

» Le 18 mai, enfin, notre chargé d'affaires à Berlin apprenait, de la bouche de M. de Manteuffel, que M. de Budberg avait reçu une lettre autographe de M. le comte de Nesselrode, lui annonçant que le concours de notre ambas-

sadeur à Constantinople avait facilité l'heureuse solution de la question des Lieux-Saints.

» Comment concilier tous ces témoignages avec l'attitude prise en dernier lieu par M. le prince Menschikoff? Comment croire que cet envoyé ait assumé la responsabilité de poser, sans un ordre formel de sa cour, un *ultimatum* à la Porte? Comment supposer, d'autre part, que, connaissant l'existence d'un pareil ordre, M. le comte de Nesselrode ait donné à tout le monde l'assurance qu'aucune difficulté n'était plus à craindre, assurance qui forme un si étrange et si brusque contraste avec la réalité des faits et la gravité des appréhensions qu'ils inspirent? J'attends avec impatience que M. le général de Castelbajac me donne la clef de ces contradictions. »

La CLEF DE CES CONTRADICTIONS, la Russie ne l'a pas donnée : elle a envahi les Principautés et a jeté la clef dans le Danube. Qu'ont fait les puissances médiatrices? Elles ont continué à négocier avec la Russie comme si elles pouvaient compter sur les engagements qu'elle aurait pris.

Arrive à Saint-Pétersbourg la première note de Vienne : le cabinet moscovite l'accepte avec empressement, et pour cause ; le Divan fait quelques modifications explicatives qui sont désapprouvées par la conférence de Vienne, et il ne faut rien moins que les commentaires de M. de Nesselrode pour justifier les résistances du cabinet ottoman *(Document n° 21, dépêche à M. de Bourqueney) :*

« Paris, le 17 septembre 1853.

» Monsieur le baron, vos dépêches télégraphiques m'ont mis successivement au courant de la situation des choses à Vienne. Toutefois, en m'annonçant que le cabinet de Saint-Pétersbourg n'expliquait son refus que par des raisons de dignité, vous n'étiez pas encore informé du contenu intégral de la dernière expédition de M. le comte de Nesselrode à M. le baron de Meyendorff. M. le ministre de Russie est venu me donner lecture des deux dépêches adressées, en date du 7 septembre, à son collègue de

Vienne, et si la première, comme vous me l'avez dit par le télégraphe, ne roule, en effet, que sur un thème correct, en se bornant à établir le droit de l'empereur Nicolas à s'en tenir au texte même de la note déjà acceptée par lui, il n'en est pas de même de la seconde. M. le comte de Nesselrode, dans ce document, se livre à un examen approfondi des points que le Divan a modifiés, et il résulte clairement de son argumentation que la Russie prétend s'ingérer dans les rapports du sultan avec ses sujets chrétiens, et veiller elle-même à l'avenir, comme le traité de Kaïnardji, selon le chancelier, atteste qu'elle l'a fait dans le passé, au maintien des droits et immunités de l'Église grecque dans l'empire ottoman.

» Ainsi donc, monsieur le baron, les amendements de Reschid-Pacha, ne sont pas, dans l'opinion du cabinet de Saint-Pétersbourg, des changements sans importance, et ils altéreraient, contrairement à l'avis de M. le comte de Buol lui-même, le sens de la Note de Vienne. Il y a là, entre le gouvernement russe et la conférence présidée par M. le ministre des affaires

étrangères d'Autriche, une divergence qui ne saurait passer sans explication. Quand les quatre puissances médiatrices ont jugé que la Porte commettait une faute de conduite en refusant son adhésion pure et simple au projet de conciliation qu'elles lui proposaient, elles ont unanimement déclaré que l'on avait tort à Constantinople de retarder, pour des motifs presque puérils, pour des corrections insignifiantes, une solution réclamée par les intérêts de la Turquie et attendue de l'Europe avec anxiété.

» La Russie vient aujourd'hui attribuer au texte primitif des passages modifiés par le Divan un sens qui n'est certainement pas celui que la conférence entendait lui donner, car ce serait justifier les appréhensions des conseillers du sultan. En effet, entre l'interprétation que M. le comte de Nesselrode fait de la Note de Vienne et les exigences de la Note de M. le prince Menschikoff, qui ont été reconnues exorbitantes par tout le monde, la différence serait insaisissable, et vous savez, monsieur le baron, que notre but, dans ces longues et pénibles négociations, n'a jamais été que de trouver un

moyen terme acceptable également pour les deux parties.

» La communication de M. Kisseleff tend à détruire l'équilibre ; elle ajoute à l'œuvre de la conférence un commentaire qui en change l'esprit, et c'est pour nous, comme pour ceux qui ont pris part à la rédaction de la note soumise à la Porte, une question de bonne foi et d'honneur que de nous expliquer à Saint-Pétersbourg, ainsi qu'à Constantinople, sur nos véritables intentions. Veuillez donc, monsieur le baron, communiquer sans retard ces observations à M. le comte Buol, et ne pas lui cacher que, s'il n'y était point fait droit, il nous semblerait à peu près impossible de triompher de la résistance de la Turquie et de conserver à nos conseils l'autorité morale dont ils ont besoin pour être écoutés. »

Que font les puissances médiatrices? Elles continuent à négocier avec le czar comme si elles pouvaient compter sur sa bonne foi.

Confiante dans l'impunité de ses violences, la Russie continue à braver l'Europe et brûle l'escadre ottomane à Sinope, *frauduleusement*,

barbarement, c'est ainsi que les ministres anglais ont qualifié le combat à la tribune. *Le coup que la Russie vient de frapper n'atteint pas seulement la Turquie*, c'est M. Drouyn de Lhuys qui le constate, et cependant la conférence de Vienne continue à négocier avec le czar, et elle conseille à la Porte de traiter avec la Russie aux mêmes conditions qu'avant le désastre. (Document nº 22, dépêche à M. Baraguey-d'Hilliers, 28 décembre.)

« En résumé, si la France et l'Angleterre, à raison des moyens dont elles disposent, acceptent dès à présent la nécessité d'agir avec plus d'énergie, elles restent, quant au but à atteindre, étroitement liées à l'Autriche et à la Prusse, et le rétablissement de la paix, sur les bases posées dans les conférences de Vienne, demeure le vœu le plus ardent des quatre puissances. La Porte comprendra qu'en retour de nos sacrifices, elle nous doit l'assurance que nous la trouverons toujours prête, à quelque moment que les négociations puissent s'ouvrir, à contribuer à leur succès par ses loyaux efforts, et qu'elle n'émettra pas de nouvelles préten-

tions de nature à changer le caractère du débat qui a surgi entre elle et le cabinet de Saint-Pétersbourg. »

Comment! tous les gouvernements de l'Europe civilisée auront constaté, par toutes les voies de la publicité, que la conduite de la Russie a été ILLÉGALE, VIOLENTE, FRAUDULEUSE, BARBARE, et on passerait l'éponge sur ces violences qui durent depuis un an, et on conseillerait à la Porte de confirmer tous les traités souscrits aux jours de malheurs, traités qui ont servi de prétexte à la Russie pour envahir son territoire? Mais qu'aurait obtenu de plus celle-ci si elle avait pour elle le droit? Et on lui laisserait ainsi les moyens de profiter du premier moment favorable pour recommencer une seconde campagne Menschikoff?

Puisque l'Europe souffre depuis un an, par le bon plaisir de l'empereur Nicolas, de tous les inconvénients de l'état de guerre, il faut au moins qu'elle trouve, dans de nouveaux traités, des garanties pour l'avenir; qu'après avoir obtenu du gouvernement ottoman des concessions pour ses sujets chrétiens, comme prix de son

admission dans le concert européen, ainsi que l'a noblement formulé M. Drouyn de Lhuys dans sa dépêche à notre ministre à Berlin, on impose des modifications aux traités, en ce qui concerne les Provinces danubiennes, et que, tout en stipulant pour elles des garanties, on fasse disparaître l'équivoque de ce protectorat moscovite que les populations repoussent, qui est nuisible à la Turquie, aux Principautés, à l'Europe, et surtout à l'Allemagne. Tant que durera ce fatal protectorat, il y aura une porte ouverte à l'invasion russe. Qu'on précise enfin le sens du traité de Kaïnardji. A ces conditions les souffrances que l'Europe endure depuis un an n'auront pas été en pure perte, et l'intervention des puissances médiatrices n'aura pas été stérile pour la cause de la civilisation.

XVI.

LA VÉRITÉ RUSSE.

12 mars 1854

Notre intention n'est ni d'analyser ni de réfuter le curieux *factum* que la chancellerie russe vient de publier sous forme de *memorandum*. A toutes ces insinuations perfides, à toutes ces contre-vérités officielles, les gouvernements de France et d'Angleterre ont répondu déjà d'une manière victorieuse. Qu'il nous soit permis seulement de détacher quelques lignes de ce cucieux spécimen de la diplomatie moscovite et de signaler la fausseté de ce qu'on y affirme avec une charmante bonhomie.

« Il serait trop long d'énumérer ici une à une toutes les preuves de ce système, tous les coups ouverts ou détournés que le gouvernement turc a portés durant les dernières années au rite que nous professons.

» Immixtion directe dans ses affaires intérieures et violation de ses statuts, sous prétexte de réformes à accomplir dans l'administration cléricale; irrégularités constantes dans l'élection des patriarches; germes de division semés à dessein dans les relations spirituelles de la race grecque avec la race slave; obstacles de tout genre apportés au développement des églises bulgares et bosniaques, à l'instruction du clergé indigène, à l'éducation religieuse des populations; interdiction à cet effet de la langue nationale dans l'exercice du culte; prohibition ou lacération partielle des livres sacrés que le clergé gréco-slave fait venir de Russie pour son usage, et qu'il ne peut guère tirer d'ailleurs; en tel endroit, défense de rebâtir en pierre une église en bois qui s'écroule, en tel autre, église unique assignée aux Latins de préférence aux Grecs; mille faits, en un mot, qui, chacun

pris à part n'ont qu'une importance relative, mais qui, vus dans leur ensemble, nous démontrent depuis des années l'intention bien arrêtée du gouvernement turc de contribuer à l'accroissement des autres cultes, pour diminuer, avec la puissance du nôtre, le nombre de ceux qu'il envisage comme les adhérents de la Russie.

» Nous ne parlons pas ici d'actes bien autrement criants encore que cette persécution sourde, des massacres d'Alep, des cruautés, des profanations, des conversions forcées à l'islamisme en Albanie, en Bulgarie, en Bosnie, en Herzegowine, au Montenegro. Ceux-là sont plus généralement connus. »

Tous ceux qui ont habité la Turquie savent que les chefs des communautés religieuses sont, non-seulement les chefs spirituels, mais aussi les chefs temporels de leurs troupeaux, et que toutes les affaires civiles des grecs aboutissent au patriarche qui siége à Constantinople. Or, de même que le chef réel du synode russe est un général des hussards, aide de camp de l'empereur, de même le chef réel du patriarcat

grec, à Constantinople, était un certain ARISTARCHI, imposé à la Porte par la Russie sous le titre de *logotheti*, intermédiaire officiel entre le patriarcat et le gouvernement turc.

Ce même Aristarchi était chargé d'affaires de Valachie à Constantinople; il était aussi imposé en cette qualité au prince de Valachie et au gouvernement ottoman par la Russie, dont il était l'instrument direct et avoué. Comme c'était sous son influence que les patriarches étaient presque toujours élus par les évêques, comme il avait la prétention de convertir le patriarcat en une véritable agence russe, comme il avait transporté au sein des tribunaux ecclésiastiques grecs la corruption et la vénalité des tribunaux russes, il arrivait quelquefois que la Porte intervenait, non pas pour se mêler des questions du culte, mais pour s'opposer aux intrigues russes. Voilà pour la violation des statuts.

C'est ce même Aristarchi, appuyé par la légation russe, qui s'est constamment opposé à ce qu'il y eût des évêques bulgares nommés en Bulgarie : on n'y envoyait que des Grecs, afin

de maintenir la haine des races qu'on exploitait habilement contre la Porte. La Porte ne se mêle ni de l'instruction du clergé, ni de l'éducation religieuse des populations, ni même de l'éducation profane; il y avait même des écoles publiques entretenues par des sociétés anglaises et américaines dans toutes les villes principales de la Turquie d'Europe et d'Asie, et en 1836 le patriarche grec de Constantinople, sous la pression de la légation russe, a interdit, sous peine d'excommunication, aux enfants grecs de les fréquenter.

Quant à *l'interdiction de la langue nationale dans l'exercice du culte*, c'est une assertion d'une fausseté criante; tous les Européens qui habitent la Turquie peuvent le constater.

Il est faux que le clergé gréco-slave ne puisse tirer ses livres sacrés que de la Russie. Il y a des imprimeries grecques et slaves, il y a même des journaux qui s'impriment dans ces deux langues dans plusieurs villes de la Turquie, et on ne lacère des livres sacrés qui viennent de Russie que les pages où il y a des prières pour l'autocrate, *souverain légitime des Grécos-Slaves appelé par*

Dieu à les délivrer du joug des infidèles. Le gouvernement autrichien a souvent saisi des *livres sacrés* avec des formules analogues venant de Russie et destinés à ses populations slaves.

Il est faux que le culte grec soit sacrifié aux autres cultes ; tous les autres, au contraire, se plaignent de la préférence accordée au culte grec. Si le gouvernement ottoman a quelque chose à se reprocher, c'est d'avoir laissé empiéter sur ses droits par la Russie, et de ne pas avoir su résister à l'immixtion de la légation russe dans tout ce qui concernait ses sujets gréco-slaves.

Le gouvernement russe commet un acte de mauvaise foi insigne en rendant le gouvernement ottoman responsable des massacres d'Alep[1], et quant *aux conversions forcées à l'islamisme*

[1] Voici ce que M. le duc de Valmy écrivait dans le temps sur les excès commis à Alep par les Arabes :

« L'occasion de donner une éclatante preuve de justice et d'autorité a été offerte, et, il faut en convenir, acceptée sans aucune hésitation à Constantinople. Les rapports officiels déjà publiés nous ont appris que les mesures les plus énergiques ont été mises à exécution avec un louable empressement ; si le mal

en Albanie, en Bulgarie, en Bosnie, en Herzegowine, au Montenegro, elles ne sont pas plus vraies pour les premières provinces que pour la dernière, OU IL N'Y A PAS UN SEUL MUSULMAN, et qui est gouvernée par un prince chrétien indépendant[1].

a été grand, il est heureusement loin d'avoir atteint les proportions que la crédulité publique lui avait données, et si la réparation mérite quelque reproche, ce n'est pas celui d'avoir été insuffisante. Ce qui est certain, c'est que le sultan n'a pas trompé la confiance qui était accordée à ses intentions, et que les populations chrétiennes, pouvant compter désormais sur la protection du gouvernement turc, ne seront plus dans la dure nécessité de faire un appel trop souvent inutile au patronage méconnu d'une puissance étrangère. »

[1] Quelles sont les doctrines du gouvernement russe en matière de propagande religieuse?

CODE POLONAIS, art. 195. Pour avoir, par sermon ou écrit, tenté de faire passer une personne *orthodoxe* à une autre confession, ou de la faire entrer dans quelque secte hérétique ou schismatique : la première fois, emprisonnement de un an à deux ans; la seconde fois emprisonnement de quatre à six ans; la troisième fois, déportation à Tomsk ou à Tobolsk.

Art. 197. Pour quiconque empêcherait une personne de passer librement à la confession *orthodoxe*, emprisonnement de trois à six mois.

On se rappelle les tortures infligées à plusieurs millions de

Quant à l'Albanie, on se rappelle qu'il y a dix ans, après le firman qui abolissait la peine de mort contre les renégats qui revenaient au christianisme, cent cinquante familles chrétiennes albanaises, qui avaient embrassé l'islamisme, retournèrent à la religion de leurs pères. Le gouverneur d'Albanie, craignant pour les nouveaux convertis la colère des musulmans, les fit partir sous escorte pour Brousse. Les officiers qui les maltraitèrent pendant le voyage furent sévèrement punis, et le sultan leur accorda des terres et des secours sur sa cassette privée. Il y a longtemps que les Turcs ne font plus de prosélytisme, et le czar devrait leur demander des leçons de tolérance religieuse.

Que le cabinet de Saint-Pétersbourg renonce désormais à vouloir tromper l'Europe; personne ne croit plus à sa modération, ni à son désintéressement, ni à son ORTHODOXIE, ni à sa toute-puissance. Et puisque l'empereur Nicolas

Polonais catholiques pour les forcer à adopter la religion de l'empereur Nicolas. La persécution religieuse en Russie est en permanence.

a une si grande dévotion pour les psaumes, nous lui rappellerons le verset : *Il a creusé une citerne, et l'a rendue profonde ; mais il est tombé dans la fosse qu'il a faite.*

CONCLUSION.

AVENIR DE LA TURQUIE.

Lorsqu'au 16 juin 1826, le sultan Mahmoud, fatigué de l'insubordination des janissaires, qui n'étaient plus que des prétoriens indisciplinés, accomplit leur destruction, il ne croyait servir que la cause de sa dynastie; et pourtant, c'est de ce jour que date la réforme de l'empire ottoman. Le corps des *ulémas*, clergé intolérant, était l'allié naturel des janissaires; entre eux, il y avait solidarité de fanatisme, d'oppression et de rapines. Aussi, peu de jours après la destruction de cette garde insolente, le sul-

tan fut-il obligé de frapper à coups redoublés sur les *ulémas*, et depuis lors, réduits au silence, ils rentrèrent dans leurs mosquées, et n'osèrent plus faire obstacle aux modifications introduites par le souverain dans la constitution de l'empire.

A cette époque, la Turquie présentait quelque analogie avec ce qu'était la France au sortir des luttes de la Ligue. Les provinces étaient opprimées, tyrannisées, exploitées par des pachas que la faiblesse séculaire du pouvoir central avait rendus presque indépendants. Les campagnes étaient ravagées en sous-ordre par les *Derè-Beys*, seigneurs féodaux, qui dataient de l'époque de la conquête, et qui depuis longtemps spoliaient leurs vassaux, sans se soumettre envers le souverain aux conditions obligées de l'investiture. Le sultan Mahmoud, à peine sorti, en 1829, de la lutte désastreuse qu'il venait de soutenir contre la Russie, entreprit la soumission des grands et des petits tyrans qui dévastaient la Romélie et l'Asie Mineure; tous furent vaincus, Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, excepté.

En Turquie, l'œuvre de la réforme s'est composée de deux périodes bien distinctes : la première fut une époque de lutte et de démolition, le souverain devait tenir d'une main ferme l'épée de justicier; la seconde fut une époque de reconstruction et de paix, de modération et d'équité; elles ne pouvaient être accomplies par la même main. La première se personnifia en sultan Mahmoud, figure sévère et inflexible; la seconde est représentée par son fils, le sultan actuel, figure douce et bienveillante, cœur généreux et compatissant. En montant sur le trône, sultan Mahmoud avait à venger, sur les janissaires et sur les gouverneurs des provinces, les injures faites à sa race et à la dignité de l'empire; le sultan Abdul-Medjid, au contraire, s'est donné pour mission de réparer tous les maux et d'unir, autant qu'il dépendait de lui, tous les peuples de la Turquie sous des lois de conciliation et de droit commun.

Abdul-Medjid n'avait pas encore dix-sept ans lorsqu'il fut couronné dans la mosquée d'Eyoub. L'empire se trouvait dans une crise

terrible ; sa dernière armée avait été presque anéantie à Nezib ; un traître avait conduit la flotte ottomane en Égypte ; Ibrahim-Pacha était au centre de l'Asie Mineure, et, du haut du mont Taurus, il appelait les musulmans à la révolte. Quant aux chrétiens, qui composent les deux cinquièmes de la population de l'empire, quoique leur sort eût été amélioré par Mahmoud, ils étaient loin de jouir en Turquie des droits civils et politiques. Toujours flétris du titre de *rayas* (tributaires), ils ne trouvaient pas dans le gouvernement une protection suffisante. Les Maronites de la Syrie se tournaient vers la France, et les Provinces danubiennes, les Bulgares et les Grecs imploraient la Russie. On croyait que la dernière heure de l'empire ottoman allait sonner, et déjà on parlait de partage.

Ce fut dans ce moment critique que le sultan, inspiré par le cœur et par un vif sentiment de patriotisme, comprit que l'empire ne pouvait être sauvé que par des actes d'une justice éclatante ; que le danger ne pouvait être conjuré que par de grandes mesures d'équité ;

que l'arbitraire devait faire place au règne des lois, qu'enfin le salut de la Turquie dépendait de sa régénération. Abdul-Medjid appela auprès de lui les hommes que l'opinion publique désignait comme les plus éclairés et les plus probes, et le 3 novembre 1839 il proclama à *Gul-Hané* le nouveau pacte social qui mérite d'être enregistré parmi les événements les plus marquants de l'histoire.

J'étais arrivé, le matin de ce même jour, à Constantinople, et, de ma vie, je n'oublierai le spectacle saisissant auquel il me fut donné d'assister. Une ordonnance impériale avait convoqué, pour ce jour, dans la grande plaine de Gul-Hané, située au centre du palais de la pointe du sérail, les autorités civiles, militaires et religieuses, ainsi que la population de Constantinople, les chefs des communautés et des corporations, et le corps diplomatique. On ignorait ce qui allait se passer, mais un pressentiment heureux agitait tous les cœurs, et un soleil radieux éclairait cette scène imposante. Reschid-Pacha, alors ministre des affaires étrangères, se présenta devant la tribune

impériale, et, ayant reçu des mains du sultan le hatti-shériff (ordonnance impériale), il en donna lecture au peuple attentif :

« Tout le monde sait, était-il dit dans le » préambule de la nouvelle charte, que, dans » les premiers temps de la monarchie otto- » mane, les préceptes glorieux du Koran et les » lois de l'empire étaient une règle toujours » honorée. En conséquence, l'empire croissait » en force et en grandeur, et tous les sujets, » sans exception, avaient acquis au plus haut » degré l'aisance et la prospérité. Depuis cent » cinquante ans, une succession d'accidents et » des causes diverses ont fait qu'on a cessé de » se conformer au code sacré des lois et aux » règlements qui en découlent, et la force et la » prospérité antérieures se sont changées en » faiblesse et en appauvrissement : c'est qu'en » effet un empire perd toute stabilité quand il » cesse d'observer ses lois.

» Ces considérations sont sans cesse présen- » tes à notre esprit, et, depuis le jour de notre » avénement au trône, la pensée du bien pu-

» blic, de l'amélioration de l'état des provinces
» et du soulagement des peuples n'a cessé de
» l'occuper uniquement. Or, si l'on considère
» la position géographique des provinces otto-
» manes, la fertilité du sol, l'aptitude et l'in-
» telligence des habitants, on demeurera con-
» vaincu qu'en s'appliquant à trouver les
» moyens efficaces, le résultat, qu'avec le se-
» cours de Dieu nous espérons atteindre, peut
» être obtenu dans l'espace de quelques années.
» Ainsi donc, plein de confiance dans le se-
» cours du Très-Haut, appuyé sur l'interces-
» sion de notre Prophète, nous jugeons conve-
» nable de chercher par des institutions nou-
» velles à procurer aux provinces qui compo-
» sent l'empire ottoman le bienfait d'une bonne
» administration.

» Ces institutions doivent principalement
» porter sur trois points qui sont : 1° les garan-
» ties qui assurent à nos sujets une parfaite
» sécurité quant à leur vie, leur honneur et
» leur fortune; 2° un mode régulier d'asseoir
» et de prélever les impôts; 3° un mode égale-

» ment régulier pour la levée des soldats et la
» durée de leur service.

» Et en effet, la vie et l'honneur ne sont-ils
» pas les biens les plus précieux qui existent?
» Quel homme, quel que soit l'éloignement que
» son caractère lui inspire pour la violence,
» pourra s'empêcher d'y avoir recours et de
» nuire par là au gouvernement et au pays, si
» sa vie, si son honneur sont mis en danger?

» Si, au contraire, il jouit, à cet égard,
» d'une sécurité parfaite, il ne s'écartera pas
» des voies de la loyauté, et tous ses actes con-
» courront au bien du gouvernement et de ses
» frères. S'il y a absence de sécurité à l'égard
» de la fortune, tout le monde reste froid à la
» voix du prince et de la patrie; personne ne
» s'occupe du progrès de la fortune publique,
» absorbé que l'on est par ses propres inquié-
» tudes. Si, au contraire, le citoyen possède
» avec confiance ses propriétés de toute na-
» ture, alors, plein d'ardeur pour ses affaires,
» dont il cherche à élargir le cercle, afin d'é-
» tendre celui de ses jouissances, il sent cha-

» que jour redoubler en son cœur l'amour du
» prince et de la patrie, le dévouement à son
» pays. Ces sentiments deviennent en lui la
» source des actions les plus louables.

» Quant à l'assiette régulière et fixe des im-
» pôts, il est très-important de régler cette ma-
» tière, car l'État, qui est, pour la défense de
» son territoire, forcé à des dépenses diverses,
» ne peut se procurer l'argent nécessaire pour
» ses armées et autres services que par les
» contributions levées sur ses sujets. Quoique,
» grâce à Dieu, ceux de notre empire soient
» depuis quelque temps délivrés du fléau des
» monopoles, regardés mal à propos autrefois
» comme une source de revenu, un usage fu-
» neste subsiste encore, quoiqu'il ne puisse
» avoir que des conséquences désastreuses,
» c'est celui des concessions vénales connues
» sous le nom d'*iltizam*. Dans ce système, l'ad-
» ministration civile et financière d'une loca-
» lité est livrée à l'arbitraire d'un seul homme,
» c'est-à-dire quelquefois à la main de fer des
» passions les plus violentes et les plus cupi-
» des; car, si ce fermier n'est pas bon, il

» n'aura d'autre soin que son propre avantage.

» Il est donc nécessaire que désormais cha-
» que membre de la société ottomane soit taxé
» pour une quotité d'impôt déterminée, en
» raison de sa fortune et de ses facultés, et que
» rien au delà ne puisse être exigé de lui. Il
» faut aussi que des lois spéciales fixent et li-
» mitent les dépenses de nos armées de terre
» et de mer. »

Suivait l'énumération de toutes les réformes qui devaient être introduites dans la législation de l'empire. On proclamait comme principe fondamental des lois : la cessation de l'arbitraire, la garantie de la vie de l'homme et des propriétés des citoyens musulmans ou *rayas;* l'abolition de la torture; la suppression complète des monopoles et de la confiscation; l'égalité des droits civils pour tous les citoyens de toutes les religions. On ajoutait dans la proclamation impériale, que tout fonctionnaire devait se conformer aux injonctions de la loi, et que sa dignité, si élevée qu'elle fût, ne pourrait le soustraire à une sévère punition s'il venait à l'enfreindre.

Le sultan s'engageait, par serment, à observer religieusement les prescriptions de son *hatti-shériff*, et il promettait d'avance de sanctionner toutes les mesures qui seraient décrétées plus tard, pour en assurer l'exécution. Tous les dignitaires de l'empire, présents à la cérémonie, jurèrent fidélité à la nouvelle charte impériale, entre les mains du sultan, après quoi, les chefs des communautés religieuses entonnèrent avec enthousiasme une prière pour le bonheur du souverain et la félicité de l'empire. Le *Journal des Débats* (27 mars 1839), en rendant compte de ce grand événement, disait : « Ce que nous souhaitons maintenant, c'est » que la déclaration de Gul-Hané ne reste pas » une lettre-morte; c'est qu'elle soit exécutée; » c'est que ce soit une loi, enfin, et non pas » seulement une lecture édifiante faite aux fonc- » tionnaires turcs et aux ambassadeurs euro- » péens. Proclamer de belles maximes et ne » point les exécuter, c'est souvent ce qui se fait » en Occident. Nous désirons vivement que, sous » ce rapport, l'Orient ne se rapproche pas de » l'Occident, et qu'il garde soigneusement

» le sérieux et la simplicité qui lui sont pro-
» pres. »

Ces conseils, le *Journal des Débats* aurait mieux fait de les adresser alors et depuis aux pouvoirs qu'il a soutenus *quand même!*

Le *hatti-shériff*, chose extraordinaire, tint plus qu'il n'avait promis. Dans l'espace de quelques mois, on organisa des conseils communaux et provinciaux, où siégèrent avec égalité de droits les délégués des populations, sans acception de race ni de foi religieuse. Les pouvoirs furent divisés, et des fonctionnaires distincts furent chargés, les uns de la perception des impôts, les autres de la partie administrative, d'autres de la police, d'autres, enfin, de l'armée. Jusque-là, tous les pouvoirs étaient concentrés entre les mains des gouverneurs, qui usaient et abusaient d'une puissance sans contrôle. Un code pénal ne tarda pas à être proclamé, qui, ainsi que l'avait promis le *hatti-shériff*, établissait l'égalité absolue devant la justice, et qui n'oubliait pas de formuler la responsabilité des ministres et des hauts fonctionnaires, responsabilité non illusoire, mais

rendue réelle par l'application de peines sévères.

Le *haratch* (impôt de capitation), perçu sur les non musulmans et payé individuellement, fut aboli et remplacé par un impôt équivalent payé par les communautés, ce qui en fit disparaître la flétrissure. On organisa un conseil supérieur de justice, composé des hommes les plus éminents de l'empire, et chargé de préparer les nouvelles lois importantes, de remplir les fonctions de cour de cassation pour la révision des procès, et de haute cour de justice pour les jugements des fonctionnaires prévaricateurs. Un conseil supérieur de santé fut institué à Constantinople, et des commissions sanitaires dans les différentes provinces de l'empire, pour introduire dans l'hygiène publique des améliorations dont le besoin ne se faisait que trop sentir.

Toutes les décisions de ce conseil eurent force de loi; le sultan et les ministres s'y soumirent les premiers. Ses arrêts ne rencontrèrent aucun obstacle de la part des musulmans. En quelques mois, par des mesures énergiques et

efficaces, il détruisit entièrement les germes de la peste dans tout l'empire, et, depuis lors, ce fléau, qui décimait annuellement les populations n'a plus reparu. Ces réformes furent accomplies pendant l'année 1840, et l'on comprendra tout le zèle que durent y apporter les ministres ottomans, si l'on se rappelle les complications diplomatiques qui signalèrent cette même année, ainsi que la guerre que la Turquie eut à soutenir pour reprendre la Syrie et les autres provinces qui avaient été conquises par Mehemet-Ali.

J'ai été témoin oculaire de la joie des populations, et de l'explosion de fidélité qui se manifesta dans différentes provinces de l'empire, lors de la proclamation des lois réformatrices. Musulmans et chrétiens rivalisèrent de patriotisme ; plusieurs députations furent envoyées à Constantinople pour exprimer au sultan la reconnaissance des habitants, et pour lui offrir des secours pécuniaires dont le trésor épuisé avait grand besoin. Le gouvernement émit pour plusieurs millions de bons du trésor, portant intérêt à 6 0/0, et ils étaient reçus avec la

plus grande facilité, quoique le taux légal de l'argent fût de 12 0/0. Quelques pachas, néanmoins, habitués au despotisme et à l'arbitraire de l'ancien régime, ne purent croire que le *hatti-shériff* et le Code pénal leur fussent jamais appliqués, et ils osèrent commettre des abus de pouvoir.

Appelés à Constantinople, traduits devant le grand conseil de justice, et jugés avec la plus grande sévérité, ils furent dégradés et exilés. Une loi réglementaire sur le service militaire fut proclamée; les soldats devaient rester cinq ans sous les drapeaux, après quoi ils rentraient dans leurs foyers et faisaient partie de la réserve pendant cinq autres années. Le recrutement remplaça l'enrôlement forcé; sous ce nouveau régime, l'armée fut remplie de dévouement et de fidélité, et les désertions devinrent extrêmement rares. Une ère nouvelle commençait à luire pour la Turquie, lorsque des intrigues ourdies par quelques fonctionnaires puissants, et favorisées sous main par l'étranger, parvinrent à ébranler la confiance du sultan dans son ministère.

Reschid-Pacha et les hommes de la réforme furent éloignés du pouvoir en 1841, et remplacés par des partisans de l'ancien régime. Les nouveaux ministres essayèrent d'annuler le *hatti-shériff*, et le sultan fut obligé de lutter de toutes ses forces pour défendre son œuvre; et si elle ne fut pas abolie, elle n'en reçut pas moins de rudes atteintes. On rétablit le *haratch*; quelques gouverneurs commirent dans certaines provinces des actes de rapine; le parti fanatique leva la tête, et crut qu'il lui serait permis d'opprimer les chrétiens comme par le passé. Les tristes effets du retour aux abus ne se firent pas attendre; deux fois les montagnes du Liban furent ensanglantées, et les propriétés des malheureux Maronites livrées aux flammes.

Deux fois, l'insurrection éclata en Albanie; la Bosnie se souleva, le Kurdistan s'insurgea, la Bulgarie elle-même eut son émeute. Des ministres fanatiques osèrent livrer au bourreau, malgré la répugnance du chef de l'État, trois chrétiens qui, après avoir embrassé l'islamisme, étaient revenus à la religion de leurs

pères, et persécutèrent sans pitié plusieurs centaines de chrétiens de l'Albanie. Ces derniers excès mirent le comble à l'indignation du sultan ; il abolit la loi qui punissait de mort l'apostasie, et pourvut sur sa cassette privée aux besoins des chrétiens albanais, victimes des persécutions religieuses. Vers la fin de 1845, il ressaisit d'une main ferme les rênes du gouvernement; cette fois encore, ce fut lui qui sauva son empire en ramenant le pouvoir dans la voie des réformes. Il rappela dans ses conseils les hommes qu'il avait honorés de sa confiance au commencement de son règne, et reprit avec vigueur son œuvre interrompue.

Reschid-Pacha fut élevé au grand-vizirat, et ce ministre fidèle et dévoué fut chargé de l'exécution des volontés du souverain. Depuis lors, la Turquie changea d'aspect ; sous la surveillance quotidienne du sultan, l'administration déploya beaucoup de fermeté et d'équité ; les revenus publics s'élevèrent considérablement, sans que les charges publiques eussent été augmentées. Un code de commerce, rédigé sous l'inspiration des idées les plus libérales,

fut publié, et enfin, on introduisit quelques modifications dans la loi religieuse qui défendait à tout ce qui n'était pas musulman de déposer en justice contre les musulmans.

Sous ce régime de liberté, les provinces de l'empire furent pacifiées; l'Albanie, le Kurdistan et la Syrie reçurent avec joie les nouvelles lois de la réforme.

Quant aux Principautés danubiennes, non-seulement elles ne profitèrent pas de la tempête de 1848 pour se soulever contre l'autorité du sultan, mais elles maintinrent, par leur attitude et leurs conseils, les autres populations chrétiennes de l'empire dans une fidélité dévouée au pouvoir central. A la propagande révolutionnaire des gouvernements russe et autrichien, les Serbes et les Roumans opposèrent une propagande non moins active et bien plus efficace, et, si la Porte eut à résister à des mouvements populaires, ces mouvements ne furent jamais que des témoignages de fidélité trop enthousiastes. Aussi, tandis que l'armée russe dévastait pendant trois années d'occupation la Moldavie et la Valachie, et que les po-

pulations chrétiennes de ces deux pays fuyaient avec horreur le camp et les palais de ces Russes dont, naguère encore, ils imploraient la protection, ces mêmes populations se pressaient avec confiance autour de l'armée ottomane d'occupation et des commissaires de la Porte.

Et si la Porte, gênée par des traités qui donnaient à la Russie le droit de s'immiscer dans les affaires des Principautés, ne put accorder aux populations toutes les réformes qu'elles réclamaient, elle n'en chercha pas moins à améliorer le *statut organique*. Ce fut à l'initiative du gouvernement ottoman que les paysans moldo-valaques durent la suppression des dîmes qu'ils payaient aux boyards, seuls possesseurs du sol, et des corvées auxquelles ils étaient soumis. Le nouveau règlement adopté par le comité de révision et promulgué au nom du sultan, se préoccupa avec un soin paternel du sort des travailleurs, et, de bêtes de somme qu'ils étaient, les éleva à la dignité d'hommes.

La garde de la forteresse turque de Belgrade, position stratégique si importante, fut confiée,

par le sultan, au prince Alexandre de Serbie, et tous ceux qui ont visité ces contrées savent combien les Serbes sont aujourd'hui mieux disposés pour la Turquie. Quant aux malheureux Moldo-Valaques, qui furent obligés de s'expatrier après l'entrée de l'armée russe dans leur patrie, si les considérations diplomatiques empêchèrent le gouvernement turc de les réintégrer dans leurs foyers, le sultan n'en ordonna pas moins de pourvoir aux besoins des plus nécessiteux, aux frais du trésor public. Aussi la Turquie peut compter à jamais sur la reconnaissance des Provinces danubiennes.

Restait la Bosnie, dernier foyer d'anarchie et d'oppression féodale; la réforme n'avait pu être introduite dans ce pays de montagnes, et, retranchés dans leurs repaires, un petit nombre de beys, entourés de nombreux sicaires, opprimaient les populations. Omer-Pacha, généralissime de l'armée de Roumélie, acheva en Bosnie l'œuvre commencée il y a trente ans par sultan Mahmoud contre la féodalité militaire. Le général ottoman chassa les beys rebelles de toutes les positions, et les obligea à

se réfugier en Autriche, *où ils ont été parfaitement reçus* par les autorités. Le *hatti-shériff*, avec toutes les nouvelles réformes, fut proclamé en Bosnie à la grande satisfaction de la population.

Inutile de rappeler la conduite de la Turquie dans l'affaire des réfugiés hongrois. Qui ne sait que plutôt que de manquer aux devoirs de l'hospitalité, le sultan préféra s'exposer à une guerre inégale contre la Russie et l'Autriche, et que si les exigences du cabinet de Vienne ne permirent pas à la Porte d'épargner aux nobles débris de l'insurrection magyare la contrariété de l'internement, elle ne hâta pas moins le jour de leur délivrance, et que pendant tout le temps de leur séjour en Turquie, elle s'efforça d'adoucir les douleurs de l'exil par le traitement le plus généreux et par les plus grandes prévenances?

Voilà, en résumé, la politique du gouvernement ottoman, à l'intérieur et à l'étranger, depuis l'avénement au trône d'Abdul-Medjid. Excepté une courte période pendant laquelle les amis de la Turquie ont pu craindre pour sa ré-

génération, chaque année a été signalée par quelque réforme importante. Lorsque les habitants de l'Asie Mineure virent, il y a quelques années, Kel-Hassan-Pacha, gouverneur de Konia, condamné par le grand conseil de justice pour avoir fait frapper le chef municipal d'un village à balayer les rues de sa ville natale, ils comprirent que la réforme était une vérité.

Une fois, le sultan sortant de sa douceur habituelle au récit des excès commis à Alep, contre les chrétiens, y envoya un général et une armée avec ordre de punir sévèrement les coupables, quoique musulmans, et les chrétiens purent se convaincre que le sultan n'est pas le protecteur exclusif des musulmans. A cette occasion, un archevêque maronite m'écrivait de Syrie :

« On est parfaitement tranquille dans le Liban; les chrétiens sont heureux et très-dévoués à la Porte qui se conduit parfaitement à leur égard. Nos gouverneurs sont bons et justes; les instructions qu'ils reçoivent de Constantinople ne laissent rien à désirer. »

En 1850, le sultan visita pour la seconde fois, depuis quatre ans, plusieurs provinces de

son empire ; il se rendit au milieu des populations chrétiennes et musulmanes, sans *pompe* et sans *escorte*.

Les habitants accoururent vers lui de plusieurs lieues à la ronde, et les paroles qu'on lui adressa furent des paroles d'amour et de reconnaissance. Il consulta les chefs municipaux sur les besoins de leurs localités, et les chefs des communautés religieuses sur les progrès des écoles. Il fit vacciner sous ses yeux plusieurs milliers d'enfants, soulagea tous les malheurs dont il eut connaissance. Et afin que le Trésor public n'eût pas à souffrir de ses nouvelles libéralités, toutes les dépenses faites durant son voyage furent supportées par sa cassette privée.

Tout cela ne suffit pas cependant à la régénération de l'empire. Il aurait fallu que les réformes financières et administratives eussent été élevées au même niveau que les réformes politiques. Malheureusement la Turquie laissa beaucoup à désirer sous ce rapport, et le rejet par le Divan de l'emprunt contracté il y a deux ans en France et en

Angleterre, à des conditions très-avantageuses, attrista profondément les amis du progrès et leur prouva que les anciens préjugés n'étaient pas encore complétement déracinés du sol ottoman. Les adversaires de la Turquie signalaient aussi avec complaisance ses terres les plus fertiles et ses mines les plus riches non exploitées ou mal exploitées, le manque de rues pavées dans les villes et de routes praticables dans les campagnes, l'instruction publique et l'organisation financière de l'empire très-défectueuses. A moins de tomber dans un coupable optimisme, il faut convenir que, sous ce rapport, il y a beaucoup à réformer.

A ces causes réelles de faiblesse et d'infériorité relative; à ces lacunes d'autant plus frappantes que l'Europe est entrée depuis quarante ans dans une large voie d'améliorations matérielles, venait s'ajouter la rivalité des influences des gouvernements étrangers.

J'ai signalé dans le chapitre intitulé : LES TRAITÉS ENTRE LA TURQUIE ET L'EUROPE, tous les inconvénients qui résultaient pour l'empire ottoman de ces anciens traités qui entravaient

la marche du gouvernement, qui portaient atteinte à son indépendance et qui non-seulement gênaient l'administration, mais rendaient même impossible l'exercice d'une police efficace.

Loin d'adoucir et de diminuer les difficultés qui provenaient de l'esprit et de la lettre des traités, on aurait dit que les diplomaties européennes avaient pris à tâche de les aggraver. Aux taquineries des chancelleries à Constantinople venaient s'ajouter les exigences des cabinets des grandes puissances ; c'était sur le dos de la Turquie et sous prétexte d'*orthodoxie*, de *catholicisme* et de *protestantisme*, que la Russie, la France, l'Autriche et l'Angleterre luttaient pour leur influence en Orient. Au milieu de ces tiraillements, la Turquie se débattait et vivait au jour le jour.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'elle n'ait pas succombé dans ces luttes interminables.

La Turquie traverse en ce moment une crise terrible, mais nous espérons qu'elle en sortira plus saine et plus robuste. Jamais son avenir ne nous a inspiré plus de confiance.

Les routes militaires que les armées alliées

vont être obligées de percer pour les nécessités de la guerre, la Turquie elle-même les continuera au profit de l'agriculture et du commerce. Aujourd'hui elle emprunte quelques millions aux gouvernements occidentaux, demain, elle s'adressera au crédit public de l'Europe, dans la forme et aux conditions usitées par tous les États civilisés, et empruntera tous les capitaux qui lui seront nécessaires pour fertiliser son sol et pour asseoir ses finances.

Le droit commun, qu'elle vient de proclamer pour l'administration de la justice, deviendra la règle générale de l'administration de l'empire; les priviléges accordés aux Européens qui habitent la Turquie deviendront une garantie inutile, et l'Europe n'hésitera plus à renoncer aux anciens traités stipulés à une époque où la civilisation de l'empire ottoman se trouvait séparée de la civilisation européenne par un abîme.

Éclairées par les derniers événements, les grandes puissances n'useront pas leur influence dans des protectorats exclusifs et antagonistes, mais elles emploieront leurs bons offices et

leurs conseils au profit de tous, musulmans et chrétiens, avec impartialité et bienveillance.

Débarrassé des traités avec la Russie, qu'il traînait comme des boulets, le gouvernement ottoman introduira dans l'administration des patriarcats de ses populations chrétiennes les réformes que ces mêmes populations réclament depuis longtemps, et que l'expérience a démontré être indispensables à leur bonheur.

Alors, mais alors seulement, la simonie, cette plaie de l'Église grecque, disparaîtra, les populations slaves de l'empire auront un clergé national, et elles cesseront d'être exploitées par un petit nombre d'intrigants *Phanariotes*.

Le gouvernement ottoman tiendra à honneur, nous en sommes sûr, de s'élever au niveau de ses alliés ; l'œuvre ne sera pas sans difficulté, mais elle n'est au-dessus ni de l'âme généreuse d'Abdul-Medjid, ni de l'intelligence patriotique de plusieurs de ses conseillers.

10 mai 1854.

DOCUMENTS.

PREMIÈRE PARTIE.

Empiétements de la Russie en Orient.

Violation des traités stipulés avec la Turquie, la Perse, la Crimée et les Provinces caucasiennes [1].

La soif des conquêtes et du commerce d'Orient fut toujours chez Pierre trop puissante pour ne pas l'emporter sur ses sentiments de loyauté et de justice. Ayant éprouvé un échec signalé dans la tentative de s'élever sur les ruines de la Turquie, il légua cette entreprise à ses successeurs, et se prévalut de la situation plus délabrée de la Perse, qui lui promettait un succès plus prompt et plus certain.

« Pierre méditait depuis longtemps le projet de domi-

[1] Ces documents sont extraits de l'ouvrage anglais intitulé : PROGRÈS ET POSITION ACTUELLE DE LA RUSSIE EN ORIENT. 1835.

» ner sur la mer Caspienne par une puissante marine, et » de faire passer par ses États le commerce de la Perse et » d'une partie de l'Inde. Il avait fait sonder les profondeurs » de cette mer, examiner les côtes, et dresser des cartes » exactes. » (VOLTAIRE.)

Après avoir préparé un armement considérable à Astrachan, il publia, le 15 juin 1722, un manifeste dont les expressions contrastent singulièrement avec son but réel. C'est en tout cas un document remarquable : plein d'assurances d'attachement pour le shah, au moment où il allait le dépouiller de son empire et où il reconnaissait son impuissance à tirer satisfaction de la conduite des Lesguis, Pierre le nomme son « bon ancien ami le shah, » son « grand ami et voisin, » son « cher ami. » — Il promet aux sujets de la Perse et de la Turquie sécurité et protection, s'ils ne portent aucun secours aux Lesguis et se tiennent tranquilles dans leurs maisons; mais il les menace du pillage et de la mort s'ils désertent leurs habitations; il ajoute enfin, en véritable blasphémateur : « Vous seuls serez coupables si tout cela arrive, et vous » aurez à répondre de votre conduite à la seconde venue » de Jésus-Christ notre Dieu. » C'est ainsi qu'à cette époque déjà les Russes savaient colorer leurs actions les plus déloyales par un appel à la religion !

Le mois suivant, Pierre partit pour l'expédition de Perse, accompagné de l'impératrice et à la tête d'une armée de plus de cinquante mille hommes. Vingt-deux

mille hommes d'infanterie et trois mille matelots exercés au service de débarquement traversèrent la mer Caspienne dans 442 vaisseaux; la cavalerie prit le chemin de terre. Cette entreprise n'était point sans quelques apparences de danger; on avait à traverser des défilés étroits et faciles à défendre; « mais dans l'état d'anarchie où se trouvait » la Perse, on pouvait tout tenter (VOLTAIRE). » — L'attaque d'une tribu détachée des Lesguis fut facilement repoussée, et les échos des défilés du Caucase répétèrent pour la première fois le tonnerre du canon russe et les chants de triomphe de ses armées. Derbend fut occupé sans résistance et les clefs d'argent [1] de la ville et de la citadelle remises au czar, qui revint en octobre à Astrachan, après avoir organisé le siége de Bakou. A son arrivée sur le Volga, il envoya des troupes pour occuper la province de Ghilan qui produit la majeure partie de la soie que l'on tire de la Perse. Ses troupes s'y retranchèrent et résistèrent avec succès à tous les efforts des Persans pour les en déloger. « Pierre ne put alors, dit son historien, pousser plus

[1] Ces clefs, comme celles de Tabriz, envoyées par le général Paskiéwitsch à l'empereur Nicolas, furent fabriquées, selon toute probabilité, pour la circonstance, car les serrures employées dans les forteresses asiatiques n'auraient pu être ouvertes avec des clefs d'argent. On assure que les clefs de Tabriz n'ont pas été seulement faites exprès pour être envoyées en Russie, mais encore trempées dans un acide très-fort pour recevoir une teinte d'antiquité.

» loin ses conquêtes [1]. » Il fit, en 1723, son entrée triomphale à Moscou, et selon son habitude, il rendit compte au vice-czar de son expédition, ainsi que des provinces qu'il avait enlevées à *son cher ami le shah.*

Les Nogais se divisèrent : une partie resta et se soumit ; d'autres en petit nombre s'unirent aux Circassiens. Une forte tribu abandonna ses foyers et chercha refuge sur le territoire des khans de la Crimée. Le joug russe devint insupportable pour tous ces peuples, et les Circassiens de la Cabardie, qui avaient embrassé le christianisme, l'abandonnèrent par la suite pour n'avoir rien de commun avec les Russes, et devinrent mahométans dans l'espoir d'une assistance plus efficace de la part de la Turquie. Plus tard, en 1771, on vit les Kalmouks, ne pouvant plus supporter l'oppression et les avanies qu'on leur faisait subir, prendre la résolution étonnante de retourner jusqu'en Chine, d'où ils avaient originairement émigré, et présenter le spectacle extraordinaire d'un demi-million d'hommes fuyant la

[1] Dans l'examen des vues et des desseins de Pierre I[er], l'autorité de M. de Voltaire a été préférée à toute autre pour deux raisons : 1° parce que son histoire a été notoirement écrite sur des documents fournis par la cour de Saint-Pétersbourg; 2° parce qu'il ne saurait être accusé de la présenter sous un jour défavorable.

tyrannie d'un gouvernement européen et se frayant un passage à travers des tribus hostiles, pour venir du fond de la Russie chercher la paix et la sécurité sous le régime plus doux et plus paternel du céleste empire [1].

Des prêtres zélés proposèrent en 1742 au gouvernement russe de convertir au christianisme la tribu caucasienne des *Ossétiens* ou *Ossétiniens*, et comme si la piété russe avait besoin d'un stimulant plus actif, on observa à ce sujet que cette tribu possédait beaucoup d'or et d'argent, et n'avait encore aucun maître. Des missionnaires y furent envoyés en 1745, et quelque faibles qu'eussent été leurs succès en fait de conversions, ils parvinrent néanmoins à disposer une grande partie de la tribu à se soumettre à la Russie. Cette liaison avec les Ossétiens facilita aux Russes des relations avec la Géorgie, qui jusque-là avaient été peu sûres et peu régulières, et leur fraya une route pour subjuguer définitivement cette partie de l'empire persan.

[1] Les Chinois refusèrent de livrer les fugitifs, et répondirent avec dérision à la demande de l'impératrice Catherine à ce sujet. La pensée intime du gouvernement chinois se trahit dans sa réponse à l'ambassadeur russe, qui insistait sur le renouvellement d'un traité de commerce entre les deux États. « Que votre souveraine, lui dit-on, apprenne à respecter les » anciens traités, et nous aurons assez de temps pour songer à » en faire de nouveaux. »

LA RUSSIE

conquiert la Crimée au milieu de la paix.

La Russie commence toujours par exercer son protectorat sur les peuples qu'elle prétend subjuguer.

Ayant entraîné l'Autriche et la Prusse dans ses projets contre la Pologne et étant parvenue à éveiller chez l'empereur l'espérance d'un agrandissement territorial aux dépens de la Turquie, la Russie pouvait compter sur son appui contre l'unique puissance qui semblait apprécier au juste les conséquences du démembrement du royaume des Sarmates. La paix de Frederiksham et l'engagement particuculier par lequel le roi de Suède s'était obligé à rester neutre, en cas d'une guerre entre la Russie et la Porte, délivraient Catherine de toute crainte du côté du Nord. Trois années de paix rendirent à son empire la tranquillité, un favorable état sanitaire et l'abondance. Elle se prépara à tirer tous les avantages possibles de la supériorité de sa position et à se dédommager de la modération forcée que les circonstances lui avaient imposée à la fin de la dernière guerre.

La Crimée avait été déclarée indépendante, mais la Russie s'arrogea la protection de la souveraineté qu'elle y avait créée ou du moins renouvelée; et en entourant le khan de ses créatures, elle exerçait une domination réelle sur le pays.

Les chefs de second rang et le peuple s'attachaient d'autant plus à l'alliance avec la Turquie, qu'ils apprenaient de plus près à connaître les Russes. Mais l'impératrice, ne se contentant pas de la tutelle indirecte qu'elle exerçait en Crimée, résolut de s'en emparer. Poursuivant le même système qui lui avait si bien réussi en Pologne, elle y fomentait des dissensions intestines, et profitant de l'expérience faite sur le malheureux royaume que nous venons de mentionner, elle déclara le trône de la Crimée électif [1].

Comme on ne pouvait espérer que la Turquie supporterait tranquillement une usurpation qui la menaçait de tant de maux, la Russie se préparait à une lutte inévitable, et ses préparatifs se faisaient sur une échelle proportionnée aux avantages qu'elle convoitait. Les armements de l'empereur d'Allemagne étaient également formidables. La promptitude avec laquelle il était entré dans les projets de la Russie, la franchise des vues ambitieuses de Catherine sur Constantinople, le soin avec lequel, dans tous les manifestes publiés à l'occasion de la guerre précédente, on proclamait la Turquie l'ennemi commun de la chré-

[1] La souveraineté chez ces Tartares avait été élective à une époque reculée de leur histoire, mais avait cessé de l'être depuis plusieurs générations, et la Porte nommait le khan dans la famille des Geray. Un trône électif était donc pour le peuple de ce pays une institution aussi nouvelle que si elle n'y eût jamais existé.

tienté, sont autant de raisons puissantes pour croire qu'on se proposait déjà alors de renverser tout à fait l'empire ottoman en Europe, et de s'en partager les dépouilles.

Potemkin couvrit avec ses troupes la ligne du Caucase; Souwaroff conduisit une armée vers le Kouban et envahit tout ce pays; les frontières sud-ouest de la Russie regorgeaient de soldats, tandis que les rives du Danube étaient couvertes des armées de l'empereur, et le fleuve lui-même de ses embarcations. L'impératrice cependant semblait encore chercher un prétexte pour occuper la Crimée. Une révolution y éclata, le khan expulsé chercha refuge et protection en Russie; toutefois, la guerre civile ne s'y étant pas encore allumée, on eut recours à un nouvel expédient. On convoqua les Tartares pour l'élection d'un souverain. L'usurpateur se désista de ses prétentions, et le peuple assemblé élut, à l'unanimité, Shahin Geray à sa place. Mais ce n'était pas la tranquillité de la Crimée, c'était sa possession qui formait le vœu de la Russie : craignant donc une opposition nationale, elle chercha et trouva enfin le prétexte pour occuper le pays sans opposition. Un pacha turc s'était emparé de l'île de Taman sur la rive opposée du bosphore Cimmérien, les Russes parvinrent à persuader à Shahin Geray de demander son évacuation. Le fier Turc fit mettre à mort le messager de Geray, et la Russie jeta les hauts cris pour demander vengeance. Poussé à bout par cette insulte barbare, le khan accéda à la proposition de ses amis et leur confia le soin de punir le pacha. Une armée russe entra en Crimée sous prétexte de déloger les Ottomans de l'île opposée; mais ayant pénétré jusqu'aux bords de la mer, elle se retourna subitement, occupa toute la péninsule, s'empara par trahison ou par force de toutes les places fortes, et força à la

pointe des baïonnettes les imans et le peuple de prêter serment de fidélité à l'impératrice. Comme malgré les promesses spécieuses de divers avantages, les Tartares se préparaient à résister, le feld-maréchal Potemkin, informé de leurs projets, ordonna de mettre à mort les personnages marquants les plus compromis. Le premier officier qui reçut cette mission se refusa à l'exécuter; mais le général Paul Potemkin, cousin du feld-maréchal, fut un instrument plus docile, et « trente mille Tartares des deux » sexes et de tout âge furent massacrés de sang-froid. » C'est ainsi qu'au milieu de la paix, la Russie fit l'acquisition de la Crimée. Le khan reçut pour prix de son royaume une pension et des terres en Russie, et se retira à Moscou [1].

Sur ces entrefaites, des négociations avec la Géorgie, l'Imérétie et la Mingrélie, avaient été rapidement poussées vers un heureux dénoûment. Héraclius fut induit à en-

[1] Le sort de Shahin Geray a été tragique. Fatigué et dégoûté de sa résidence en Russie, se méprisant soi-même, il reçut de l'impératrice, à qui il venait quelquefois des velléités de le traiter avec égards, une décoration russe. — Il déclara que comme musulman il ne pouvait la porter. On y changea la croix en croissant. — Il refusa de porter ce qui n'était plus une décoration, mais une babiole attachée à un ruban. — Enfin il reçut la permission de quitter la Russie, où il languissait en dernier lieu dans une obscure pauvreté. — Il se rendit en Turquie. — Après avoir demeuré quelque temps en Moldavie, désespéré et malheureux, il se rendit à Constantinople; on lui enjoignit de se retirer à Rhodes. Là, il fut étranglé dans la maison du consul français, où il chercha asile; était-ce par ordre de la Porte ou par le mouvement spontané d'une populace fanatique? Cette circonstance n'a jamais été éclaircie.

voyer une ambassade en Russie et à conclure un traité à Géorgiewsk [1], sur la ligne du Caucase, par lequel il reconnaissait la suprématie russe, en son nom et en celui de ses héritiers, et la Russie s'engageait de protéger non-seulement ses possessions actuelles, *mais même toutes celles qu'il pourrait acquérir plus tard*, et garantissait la royauté à lui et à ses descendants à jamais [2]. Une couronne faite pour la circonstance fut remise avec solennité entre les mains du représentant de l'impératrice, et offerte par lui, au nom de sa souveraine, à celui qu'elle créait en même temps roi et vassal de son empire.

Salomon, prince de l'Imérétie, se montra d'abord plus intraitable et prétendait n'avoir besoin d'autre protection que de celle de son sabre. Des présents magnifiques, une couronne faite à Saint-Pétersbourg et des promesses impériales, le séduisirent enfin; infidèle à la Turquie, il prêta hommage à l'impératrice.

Irritée et alarmée par les usurpations de la Russie et par l'accumulation de ses troupes sur toute la frontière, la Turquie n'avait cependant pas les moyens de venger les infractions faites au traité de Kaynardgi. Elle faisait des préparatifs de guerre, mais se décida à négocier, et conclut, sous la médiation de la France, une convention signée à Constantinople (1784), par laquelle la souveraineté de la Russie sur la Crimée, l'île de Taman et une grande partie du Kouban, se trouva reconnue. Tous ces pays se trouvaient déjà occupés et conquis par les troupes de l'impératrice, qui y étaient entrées sans aucune provo-

[1] Le 24 juillet 1783.

[2] Nous aurons lieu de montrer de quelle manière cette garantie a été remplie.

cation. Dans le manifeste [1] que l'impératrice publia en incorporant la Crimée à son empire, on donne pour principaux motifs de cette mesure le désir de préserver la tranquillité du pays et d'y améliorer le sort du peuple, ainsi que le droit de profiter d'un pouvoir dont on n'a pas usé à la fin de la dernière guerre pour garder une conquête qui servirait à indemniser les frais de la guerre qu'elle a coûtés.

Ces démêlés avec la Porte étaient à peine aplanis à l'amiable, que l'impératrice tourna de nouveau son attention vers la Géorgie. Appréciant à sa juste valeur l'importance du résultat d'avoir franchi une barrière par des négociations qu'elle aurait vainement voulu entamer par les armes, elle s'empressa d'y frayer un passage pour ses troupes vers les nouvelles acquisitions au delà du Caucase. Le général Paul Potemkin porta à Tiflis (1785) la ratification du traité avec Héraclius, et reçut l'ordre de construire une route à travers les montagnes : cet ordre fut exécuté en peu de temps. Une pension de soixante mille roubles d'argent (environ 250,000 fr.) fut assignée au roi de Khartli, comme on l'appela, pour entretenir une armée et supporter les dépenses qu'il pourrait être appelé à faire *sous la direction du commandant russe.*

La Géorgie devint donc ainsi une dépendance de la Russie, et celle-ci la reçut en vasselage sans aucun égard pour les engagements des wallys envers les rois de Perse, leurs souverains.

La politique de la Russie se montre clairement dans son engagement de protéger toutes les acquisitions territoriales futures du wally géorgien et dans les instructions données

[1] Daté de Saint-Pétersbourg, le 8 avril 1783.

au feld-maréchal, prince Potemkin, et au général Goudowitsch, par lesquelles le premier est investi d'une autorité sans bornes pour accepter la soumission de tous les peuples qui désireraient devenir sujets de la Russie, et l'autre est informé que les khans de Bakou et de Derbend peuvent être admis à l'honneur de devenir vassaux de l'impératrice. Cependant ces deux pays, de même que la Géorgie, étaient des dépendances de la Perse, et leurs chefs ou gouverneurs n'avaient pas plus de droit de transférer leur hommage que n'en ont le hetman des Cosaques du Don ou le gouverneur d'Astrachan.

Il est impossible d'envisager sans étonnement l'étendue des vues et l'accroissement de l'ambition de la Russie, grandissant avec ses forces. Occupée à partager les dépouilles de la Pologne avec ses alliés, elle déchirait en même temps la Turquie pour son propre compte, et avouait déjà alors ses desseins de posséder une troisième capitale sur le Bosphore. Pendant qu'elle subjuguait les peuplades du Caucase, elle s'emparait en même temps des royaumes situés au delà, et cherchait de nouvelles conquêtes sur les rives les plus lointaines de la mer Caspienne. — Elle avait ajouté à son empire une immense étendue de terrain et un million et demi de sujets en Pologne; toute la petite Tartarie et la Crimée, l'île de Taman et le pays du Kouban, avec une population également nombreuse, les principautés de Géorgie, Imérétie, Mingrélie, et les défilés du Caucase qu'elle enclava dans ses territoires, lui assuraient une domination sans contrôle sur la mer Noire, et le passage des Dardanelles. Les rêves les plus ardents de conquêtes auraient pu déjà être assouvis, si l'ambition pouvait jamais être satisfaite. Mais la Pologne conservait encore quelques provinces; la Courlande n'était pas encore russe; la Suède

gardait la Finlande ; la Turquie possédait encore des territoires bons à prendre ; son esprit d'indépendance restait à humilier ; la Perse enfin n'avait pas encore payé tout son tribut aux triomphes et aux conquêtes de la Russie.

. . . .

. . . .

Le but auquel la Russie a visé, par ses agressions répétées sur la Turquie et par les manœuvres beaucoup plus dangereuses auxquelles elle a eu recours dernièrement, a été de temps à autre avoué à la face de l'Europe en remontant jusqu'à la bataille de Pultava. Pierre s'était proposé de s'élever sur les ruines de la Turquie. Catherine persuada l'Autriche et convia la France à participer au démembrement de la Turquie et à l'établissement d'un empire grec à Constantinople, sous son petit-fils, qui fut élevé et reçut même un nom en vue de ce résultat. Nicolas, plus réservé, demande seulement *le protectorat exclusif* sur la Turquie. L'Europe, qui n'a pas oublié que la Russie a été protectrice de la Pologne, — protectrice de la Courlande, — protectrice de la Géorgie, de l'Imérétie, de la Mingrélie, des tribus circassiennes et caucasiennes, — aura droit de se demander quel nouveau motif d'offense la Turquie a pu donner à l'empereur, pour qu'il la menace de la condamnation fatale au protectorat russe.

CONDUITE DE LA RUSSIE

pendant la révolution grecque en 1821.

La Russie, pour arriver à son but, avait plus d'une fois fomenté la révolte en Grèce et dans les autres provinces chrétiennes de la Turquie. Elle avait prouvé aussi en toute occasion combien elle tenait à conserver des intelligences avec les Grecs, et, en 1821, c'étaient ses propres officiers, partis pour organiser une révolte en Turquie, qui y donnèrent la première impulsion au mouvement. Le gouvernement russe avait été le plus actif à former cette alliance conservatrice de la paix qui lui était alors si nécessaire; cependant après avoir facilité, sinon excité, la révolte en Grèce, il n'en affecta pas moins de suivre toujours les mêmes principes, et offrit à la Porte des secours pour étouffer une révolte que celle-ci attribuait exclusivement à ses intrigues. Le Grand-Seigneur ayant, sans hésiter, rejeté cette proposition, l'ambassadeur russe à Constantinople n'épargna plus aucun moyen pour amener une rupture, parce que la Turquie persistait à vouloir étouffer toute seule une insurrection contre laquelle la Russie lui avait offert son assistance.

La Russie ne se contenta pas d'accabler le gouvernement turc de toutes sortes d'indignités, et de suspendre ses relations diplomatiques avec lui, ses agents réveillèrent d'anciennes animosités entre la Perse et la Turquie, poussèrent le prince royal à envahir l'empire ottoman, malgré l'opposition du shah et les conseils de la Grande-Bretagne, et essayèrent de justifier devant le père la désobéissance du fils. Toutes ces démarches prouvaient bien l'ardent désir de la Russie de provoquer une déclaration de guerre de la part de la Turquie, mais les vœux de l'Europe étaient encore constamment pour la paix, et le congrès de Vérone reconnut formellement au sultan le droit de refuser toute intervention étrangère entre lui et ses sujets, soit chrétiens, soit mahométans. La décision du congrès, dont la Russie devait être la dernière à récuser l'autorité, fut annoncée officiellement à la Porte par l'ambassadeur britannique, et dès lors la question paraissait être résolue. Mais bientôt la sympathie toujours croissante des populations chrétiennes de l'Europe pour les Grecs, accablés par des forces supérieures, parut pouvoir neutraliser les intentions pacifiques des gouvernements, et enlever à la Turquie toute leur bienveillance et même l'espoir d'être jugée sans prévention. La Russie s'aperçut aussitôt de l'avantage que la popularité de la cause grecque ne pouvait manquer de lui donner vis-à-vis des puissances contraires à ses projets, et alors il ne resta plus à celles-ci que l'alternative, ou de lui interdire par la force des armes toute intervention en faveur des Grecs, à laquelle elle semblait déterminée à recourir, ou de mettre un frein à son ambition, en s'associant avec elle pour négocier ensemble le rétablissement de la paix dans le Levant, de manière qu'en agissant d'accord pour obtenir cet objet avoué de ses sollicitudes,

on pût limiter à cet objet seul son intervention. L'Angleterre et la France invitèrent donc l'empereur Nicolas, qui venait de monter sur le trône, à s'unir à elles pour rendre le repos à la Grèce. Par un protocole signé à Saint-Pétersbourg, les trois puissances s'obligèrent de n'intervenir que d'une manière pacifique entre le sultan et ses sujets rebelles. Lorsque celui-ci refusa toute médiation de leur part, les trois puissances, se fondant sur le tort qu'éprouvait leur commerce dans la Méditerranée par suite de la piraterie des Grecs, conclurent un traité à Londres, le 6 juillet 1827, par lequel elles s'engageaient réciproquement à rétablir, même par la guerre si elle devenait indispensable, la paix entre la Porte et les Grecs, à des conditions dictées à la fois aux deux parties. Cette convention stipulait cependant la suzeraineté de la Grèce et un tribut annuel en faveur du sultan.

SYSTÈME ET VRAI BUT DE LA RUSSIE

dans ses envahissements.

La Russie s'est tellement montrée avide d'agrandissement et a montré tant de tenacité à conserver ses nouvelles conquêtes, fût-ce même au prix d'énormes sacrifices pécuniaires, qu'il est difficile d'attribuer cette tendance à la seule valeur intrinsèque de ces acquisitions; il est évident qu'elle les considère comme moyen et non comme but; et la position qu'elle s'est assurée par ses traités avec la Perse et la Turquie offre des indices non équivoques qu'elle se prépare à de nouveaux empiétements. Toute son histoire, et sa position actuelle, réfutent les professions de foi quelconques par lesquelles elle voudrait établir son indifférence en fait de conquêtes et d'agrandissements. Ce n'est pas seulement par des envahissements directs que la Russie peut détruire l'indépendance de la Perse et de la Turquie et s'approprier les ressources de ces deux pays; car pour renverser les gouvernements existants et s'établir par la force des armes à leur place, elle se verrait entraînée dans une lutte prolongée, et obligée à l'emploi fréquent

et continuel de ses forces physiques; ce système finirait par épuiser ses propres ressources et celles du pays conquis avant que sa domination pût y être consolidée; une semblable conduite, d'ailleurs, ne manquerait pas d'exciter les alarmes des autres puissances, et peut-être de les déterminer à lui opposer une résistance active; elle a donc préféré suivre une marche beaucoup plus prudente.

Elle s'est bornée à se renfermer dans un système d'empiétements successifs, dont aucun n'était assez important pour interrompre ses relations amicales avec les grandes puissances de l'Europe, ou pour paraître, considéré en lui-même, comme un sacrifice fatal pour l'état sur lequel on le faisait, et elle a ainsi fondé sur la supériorité reconnue de ses moyens matériels, aussi bien que sur le succès de ses armes et de ses intrigues, une influence toujours croissante dans les conseils des nations qu'elle a vaincues.

Il est dans la nature de sa politique de maintenir les gouvernements existants, mais en les empêchant de se fortifier, et d'imposer son influence à leur faiblesse, jusqu'à ce qu'elle acquière une force d'autorité souveraine. La Russie gouverne ainsi les nations par l'intermédiaire de leurs souverains naturels, avant que d'incorporer leur territoire à ses propres possessions. En agissant ainsi, elle n'a pas besoin d'user de violence; nulle collision n'a lieu, et *là où il n'y a point de collision, il n'y a pas non plus d'occasion pour que les autres nations puissent intervenir*. Aucun changement apparent ne se fait de cette manière dans les institutions qui régissent les habitants, et les ressources de ces pays, n'étant ni entamées ni affaiblies, restent à la disposition de la Russie bien plus complétement que si elle s'en était emparée par force ouverte. Ce n'est point là une vaine théorie; car telle fut précisément

la marche qu'elle a suivie dans toutes ses conquêtes; elle s'en est servie de nos jours pour arriver jusqu'à l'asservissement presque total de la Turquie, et elle l'a adoptée de même vis-à-vis de la Perse. Là, comme en Turquie, le système russe consiste à résoudre toute question politique ou commerciale non d'après la nature ou la justice inhérente à la question, mais selon la clémence ou le déplaisir de l'empereur. Un ton hautain perce dans toutes les discussions grandes ou petites auxquelles la Russie prend part, et on tâche soigneusement de faire sentir aux Persans l'humiliation de leur souverain.

Que cela provienne du caractère de son gouvernement, de la force des circonstances, ou de la poursuite intelligente d'un but déterminé d'avance, toujours est-il incontestable que la Russie s'est successivement avancée, et s'avance de plus en plus vers la conquête de la Perse et de la Turquie, et que si l'on abandonne ces pays à eux-mêmes, ils n'auront plus bientôt ni pouvoir physique pour repousser les agressions, ni courage moral pour résister à l'influence de la Russie.

Il est donc de toute nécessité que la Russie rencontre une résistance plus forte que celle que ces deux pays peuvent opposer à ses empiétements; résistance qui lui fasse comprendre que, sur ce point, elle aura affaire à des puissances d'une autre nature, et que ses progrès vont devenir plus difficiles et plus dangereux que jusqu'ici : autrement la Turquie et la Perse subiront définitivement son joug.

CONQUÊTES DE LA RUSSIE.

Un coup d'œil sur la carte démontrera que la Russie a étendu ses frontières dans toutes les directions; il n'est pas jusqu'à la mer Caspienne, qui semblait présenter un obstacle à son agrandissement, qu'elle n'ait tournée à son avantage en se l'appropriant. A l'époque où elle démembrait des pays civilisés, en Europe et en Asie, pour augmenter ses domaines, les plaines de la Tartarie excitaient encore sa cupidité. Insatiable dans ses désirs, elle s'est transportée jusqu'en Amérique, où, en violation directe de ses engagements avec l'Angleterre, elle conteste à nos marchands le droit de naviguer sur les fleuves dont l'embouchure se trouve sur la côte occidentale de cet hémisphère. Les acquisitions qu'elle a faites sur la Suède sont plus grandes que tout ce qui reste de cet ancien royaume; celles sur la Pologne égalent en étendue tout l'empire d'Autriche; le territoire ravi à la Turquie, en Europe, équivaut à toutes les possessions de la Prusse, moins les provinces rhénanes; les conquêtes russes sur la Turquie, en Asie, égalent en dimension les petits États de l'Allemagne, les provinces rhénanes de la Prusse, la Belgique

et la Hollande réunies; les pays arrachés à la Perse approchent de l'étendue de l'Angleterre; ceux acquis en Tartarie renfermeraient la Turquie d'Europe, la Grèce, l'Italie et l'Espagne; enfin tout ce qu'elle a acquis dans le courant de soixante-quatre années, depuis 1772, surpasse, en étendue et en importance, son empire entier en Europe avant cette époque.

. . . .

La force et les ressources de la Russie consistent dans les pays à l'ouest du Volga, et non point dans les déserts de la Sibérie; son empire en Europe a été presque doublé au bout d'un peu plus que d'un demi-siècle. Dans l'espace de soixante-quatre ans, elle poussa ses frontières de trois cents lieues vers Vienne, Berlin, Dresde, Munich et Paris; elle se rapprocha de cent soixante-dix lieues de Constantinople; elle s'empara de la capitale de la Pologne et se plaça à peu de lieues de celle de la Suède [1], dont, à l'avénement de Pierre le Grand, elle se trouvait éloignée encore de plus de cent lieues. Depuis ce temps-là, elle s'avança de près de quatre cents lieues vers les Indes ainsi que vers la capitale de la Perse. Le régiment qui stationne aujourd'hui à l'extrémité de sa frontière, à l'ouest de la mer Caspienne, aurait à franchir la même distance pour retourner à Moscou que pour aller à Attock sur l'Indus, et se trouve plus éloigné de Saint-Pétersbourg que de Lahore, capitale des Seiks. Les bataillons de la garde impériale, à l'armée de Perse, s'apercevaient, à la cessation des hosti-

[1] La Russie fortifie actuellement l'île d'Aland, à peu de distance de Stockholm, et force les Polonais, courbés sous leurs chaînes, de river celles de la Suède.

lités, qu'ils étaient aussi près de Hérat que des rives du Don; qu'ils avaient déjà accompli la moitié du chemin de leur capitale à Delhi, et que, par conséquent, il y avait de leur camp la même distance à parcourir pour revenir à Saint-Pétersbourg que pour s'avancer jusqu'à la capitale de l'Hindostan. La *Gazette de Moscou* menace, en attendant, de dicter à Calcutta le prochain traité de paix avec l'Angleterre, et la Russie ne cesse d'offrir à ses frais au gouvernement persan ses officiers d'instruction, ses armes et son artillerie, au moment où ses propres bataillons se tiennent prêts à entrer en Perse, dès que le shah se verra porté à réclamer leur assistance.

Ainsi, au moment où elle accuse les gouvernements de l'Europe, plus libéraux que le sien, du désir de renverser les institutions existantes, c'est la Russie qui mine elle-même les trônes qui se trouvent à sa portée. C'est elle qui a renversé celui de la Pologne. Depuis la bataille de Narwa, elle n'a cessé de troubler et de mutiler la Suède, tantôt par la force, tantôt par l'intrigue; depuis la bataille de Pultawa, elle a toujours travaillé à la ruine de la Turquie; depuis la paix de Nystadt, elle a constamment poursuivi ses conquêtes en Perse. Ses intrigues en Allemagne, et ses projets ambitieux, sont une source d'alarmes continuelles pour l'Autriche. La France se trouve menacée d'une invasion parce qu'on veut lui imposer un gouvernement qu'elle repousse. On veut faire accroire aux Grecs que leur pays ne jouira de la tranquillité que lorsqu'il deviendra une simple province russe. La Prusse n'achète la modération de la Russie à son égard qu'en se pliant aux desseins et jusqu'aux caprices de l'empereur. Des restrictions hostiles sont dirigées contre le commerce de l'Angleterre, et on menace ouvertement d'attaquer son empire en Orient.

Dans les déserts de la Tartarie, à l'est et à l'ouest de la mer Caspienne, au nord et au sud de la mer Noire, au centre de l'Europe comme dans la Baltique, partout nous trouvons que la Russie est notre adversaire infatigable et heureux; avec un territoire plus étendu que celui qui a jamais appartenu à une seule couronne, la Russie ne cesse d'avoir soif de conquêtes et dirige toute son énergie non vers des améliorations intérieures, mais vers de nouveaux envahissements territoriaux.

. . . .
. . . .
. . . .

Le droit d'intervention dans les affaires des États indépendants se fonde sur le seul principe que, comme notre propre conservation se trouve notre premier devoir, elle l'emporte sur toutes nos autres obligations. Pour que l'application de ce principe soit juste, il faut prouver qu'il y a danger non pour les intérêts secondaires, mais pour les intérêts vitaux de l'État qui l'invoque. Or les questions internationales se fondent sur l'équité et non pas sur des lois positives. — Il y a sous ce rapport des parties, mais point de juges et de tribunaux. Tout ce que les peuples peuvent donc exiger, c'est qu'il y ait une telle évidence de danger, qu'elle ne puisse être méconnue par aucun esprit impartial. Si donc l'acquisition par la Russie d'un pouvoir suprême sur les forces et les ressources de la Turquie et de la Perse (or l'un implique l'autre), se trouvait dangereuse pour l'existence de l'Autriche, pour le commerce et les possessions de l'Angleterre dans l'Inde, pour la tranquillité des États méridionaux de l'Europe, et pour la France en particulier; si cette acquisition donnait à la Russie une prépondérance incompatible avec l'indépendance et les

libertés de plus d'un peuple, il est certainement hors de doute que les puissances européennes ont le droit de prendre toutes les mesures possibles pour prévenir un mal aussi grave, et que l'évidence de pareils projets de la part de la Russie leur fournit déjà tous les motifs pour s'opposer non-seulement à leur réalisation, mais encore à tout ce qui pourrait visiblement les favoriser. — Lorsque nous sommes dans le cas de sonder les motifs et les intentions d'un individu ou d'une masse d'hommes quelconque, leur histoire antérieure et leurs qualités caractéristiques forment un élément principal de notre jugement. Si nous voyons qu'un gouvernement a poursuivi sans relâche un objet important à travers plusieurs règnes et pendant l'espace de tout un siècle; qu'il a sacrifié à cet effet la vie d'un million de ses sujets et des sommes immenses d'argent; si nous le voyons renouveler tous les ans ses efforts et accumuler ses moyens d'action, avancer constamment dans la même direction et se servir toujours des mêmes moyens; il nous est impossible de douter qu'il ne continue à nourrir les mêmes intentions, et lorsqu'il les désavoue, c'est par des actes et non pas par des paroles qu'il pourra jamais nous prouver un véritable changement dans sa politique : — or voilà la position de la Russie à l'égard de ses voisins; — voilà ses vues et ses desseins.

Mais on objectera que le danger attaché à l'heureuse réussite de ces desseins est encore douteux. Le moyen le plus facile d'éclairer ce doute est de se demander quel parti prendraient les nations européennes, et l'Angleterre en particulier, si la Russie s'emparait de Constantinople. L'Autriche a parlé de deux cent mille hommes qu'elle emploierait pour s'y opposer. L'Angleterre et la France ne paraissent pas vouloir s'y soumettre un seul moment. Si

donc ces puissances sont déterminées d'avance à avoir recours aux armes pour remédier au mal lorsqu'il arriverait, elles admettent par là que ce mal est immense, puisqu'il justifierait le recours à de pareils moyens, et elles sont par conséquent obligées de s'opposer à tout ce qui mènerait évidemment à la réalisation de ce mal. Les suites en seront toujours les mêmes s'il résulte de la force ou de l'intrigue, et il est aussi nécessaire de résister à l'une comme à l'autre.

Si la Russie refuse de donner aux autres puissances des garanties pour l'avenir, que les voies de sa politique et le soin de leur propre sûreté les autorisent à demander, il deviendra évident que non-seulement elle est déterminée à persister dans ses desseins, mais que d'ailleurs elle n'a aucun égard pour la paix de l'Europe, qu'elle affecte d'avoir le désir sincère de conserver. Si les autres États épient d'un œil jaloux tous ses procédés, c'est que ses actes et la position qu'elle occupe justifient cette conduite de leur part. Si ses protestations de modération sont reçues avec méfiance, elle doit sentir que l'abus qu'elle en a fait jusqu'ici en a détruit toute la valeur, et que dorénavant ce sont ses actes et non pas ses paroles qui décideront de ce qu'on pensera de ses vues. Le seul État en Europe qui cherche à s'agrandir aux dépens de ses voisins, c'est la Russie. Le seul État dont la prépondérance et l'ambition menaçent de troubler la tranquillité générale, c'est la Russie. L'unique puissance qui cherche à faire crouler des gouvernements existants, c'est la Russie. Toutes les nations désirent maintenir l'indépendance des autres pays, conserver les choses comme elles sont, et reconstruire plutôt qu'abattre les édifices sociaux. La Russie seule menace de renverser des trônes, de bouleverser des empires, et de subjuguer des

nations jusqu'ici indépendantes. C'est donc à elle qu'il appartient d'assurer la tranquillité du monde, en abandonnant la position menaçante qu'elle occupe, et à fournir ainsi des garanties de ses futures intentions, qui permettraient à l'Europe de se reposer avec sécurité.

DEUXIÈME PARTIE.

LE PROTECTORAT RUSSE

en Moldavie et en Valachie [1].

Le protectorat de la Russie sur les Principautés, tel qu'il est déterminé par les traités de cette puissance avec la Porte, n'est autre chose que le droit que la Russie, dans son vaste système de protection sur ses coreligionnaires, s'est arrogé de défendre plus spécialement les droits et les intérêts des Principautés, consacrés par les traités, dont nous avons parlé plus haut, contre les agressions et les empiétements probables de la Turquie.

Mais comment la Russie défend-elle ces droits et ces intérêts des Principautés, comment exerce-t-elle sa protection de fait?

A l'autonomie et à l'indépendance administrative des Principautés reconnues et garanties par elle dans tous ses

[1] Extrait d'un *Mémoire sur les conditions d'existence des Principautés danubiennes*.

traités avec la Porte, elle a substitué sa propre autorité.

Les consuls russes dans les Principautés ne sont que des contrôleurs toujours intéréssés des actes des princes. Ils s'immiscent d'autorité et systématiquement dans les plus petits détails de l'administration intérieure.

S'agit-il de choisir un ministère, les consuls font nommer leurs candidats, des gens tarés dans l'opinion publique, odieux au pays, vendus à la Russie.

S'agit-il de nommer des préfets à Braïla et à Galatz, points les plus importants pour le commerce des Principautés, les consuls russes influencent les nôminations.

Y a-t-il un procès entre un Russe ou protégé russe et un autre particulier, les juges sont appelés par les consuls et menacés de destitution s'ils ne se prononcent pas en faveur dn premier.

La Russie dans les Principautés empêche tout progrès, toute amélioration non-seulement intellectuelle, mais même matérielle.

Elle voit avec peine le développement du commerce des Principautés à Braïla et à Galatz, et elle l'entrave de toute sa puissance et aux embouchures du Danube, à Soulina, et dans les ports mêmes, au moyen des autorités locales qui sont dans sa dépendance.

Des capitalistes étrangers se sont plus d'une fois présentés à Bucharest et à Iassy avec des propositions très-avantageuses pour des entreprises de chemins de fer, de banques d'escomptes, d'assurances contre l'incendie et autres établissements d'utilité publique. Mais, malgré les plus belles propositions, malgré les avantages incontestables qu'ils offraient, les princes, sous la pression désastreuse de la Russie, se sont toujours refusés à les accepter.

La protection illégale et obstinée qu'elle accorde aux

monastères dédiés aux Saints-Lieux contre les intérêts des Principautés, formellement spécifiés dans le règlement organique confirmé et garanti par la Russie elle-même, prouve cette incessante intention de s'opposer à tout progrès, à tout développement possibles.

Ces monastères, qui sont très-nombreux et très-riches dans les deux Principautés, sont tenus de payer tous les ans une partie de leurs revenus à l'État. Les monastères, sous la protection russe, se sont toujours refusés à acquitter cette redevance, qui monte aujourd'hui à plusieurs millions, au payement desquels la Russie, malgré les demandes réitérées des princes et des assemblées législatives, s'est constamment opposée.

En fait d'instruction publique et de développement littéraire, toute amélioration, tout progrès est entravé par la Russie; il n'y a pas jusqu'à la langue, qui est, comme on sait, d'origine latine, qu'elle ne s'efforce, par tous les moyens possibles, de slaviser, dans les écoles et dans les actes d'administration.

Les pièces de théâtre et autres productions littéraires les plus inoffensives sont interdites ou refusées à la censure, uniquement à cause des allusions contre l'influence russe.

Les jeunes gens sont arrêtés et emprisonnés pour le seul crime d'avoir parlé contre la Russie et contre son consul.

Lors de l'occupation des Principautés en 1828, la Russie fit enlever des archives des deux Principautés tous les documents relatifs aux anciens droits du pays.

La Russie fait ce qu'elle veut dans les Principautés. Elle fausse tous les ressorts administratifs, elle corrompt les âmes, elle comprime tous les élans patriotiques, elle encourage la vénalité, elle vicie tous les cœurs, elle dégrade tous les sentiments élevés.

Si de temps en temps il se manifeste dans le gouvernement ou dans le pays une opposition sérieuse contre un projet ou un acte de la Russie évidemment préjudiciable au pays et même aux droits et aux intérêts de la Porte, la Russie, afin de lever tout obstacle, arrache adroitement à la Porte un firman, qui aplanit toutes les difficultés, et la fait arriver doucement à ses fins, ainsi qu'on l'a vu en 1836, lors de l'annexion forcée du dernier article dans le règlement organique, article qui à lui seul détruit complétement l'autonomie du pays.

La Russie tâche, par tous les moyens, d'effacer ces Principautés aux yeux de l'Europe; elle s'efforce d'entretenir à l'intérieur la misère, le désordre, la démoralisation, afin de détruire toute impression favorable chez les étrangers qui viennent les visiter, et les mal disposer contre leurs habitants.

Elle combat tout ce qui peut faire connaître ces riches provinces à l'extérieur, et les rattacher par des intérêts communs aux grands systèmes de la civilisation européenne. Elle veut les isoler, les soustraire, non-seulement à la curiosité de l'étranger, mais encore à toute participation, comme portion intégrante de l'Europe, aux avantages qui résulteraient pour elles, d'être comprises dans le cercle du droit public européen.

Cette intention du cabinet russe est clairement expliquée par cette phrase mémorable du manifeste de l'empereur Nicolas en date du 19 (31) juillet 1848. « Les principautés de Moldavie et de Valachie n'ont politiquement d'existence quant à la Russie, qu'en vertu des traités conclus entre elle et la Porte ottomane, traités n'ayant eux-mêmes rien de commun avec l'ensemble des tran-

sactions sur la base desquelles est fondé le droit public de l'Europe. »

Mais l'empereur oublie que l'existence politique de ces deux Principautés est basée sur leurs traités avec la Porte ottomane, traités garantis formellement par la Russie; il oublie que c'est la garantie de ces traités, fondement de leur autonomie et de leur indépendance administrative, qui constitue son protectorat, lequel n'aurait pas de sens autrement.

Voilà ce que signifie de fait le protectorat russe dans les Principautés.

. . . .

Ce que les Moldo-Valaques veulent et prétendent est bien simple, bien juste et très-réalisable, aujourd'hui surtout.

Les Moldo-Valaques ne demandent que ce qu'ils ont droit de demander:

1° La reconnaissance, la consécration par tous les cabinets de l'Europe de leurs anciens traités avec la Porte, qui sont la base de leur existence politique;

2° La protection collective des quatre grandes puissances, strictement définie et déterminée, c'est-à-dire engagement contracté par ces puissances de défendre les droits et les intérêts des Principautés toutes les fois qu'ils seraient lésés, et à la requête des pouvoirs constitués des Principautés.

Voilà tout ce que les Moldo-Valaques demandent, ce qu'ils ont déjà en droit, et ce qui a été abusivement enfreint jusqu'aujourd'hui.

TROISIÈME PARTIE.

Documents diplomatiques sur les événements qui ont précédé le partage de la Pologne[1].

LETTRE D'HÉLÈNE,

femme d'Alexandre Jagellon, roi de Pologne, écrite à son père Ivan Wasilewicz, grand-duc de Moscovie, et datée de Wilna en 1502.

Alexandre, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, mon époux et seigneur, a envoyé ses ambassadeurs à Votre Sérénité pour se plaindre des tribulations que ses domaines, ainsi que ses nombreuses villes et campagnes, ont à souffrir de vos sujets. Par la permission de Dieu et l'audace des méchants, beaucoup de sang a été versé déjà et est versé encore, des femmes et des enfants sont emmenés en esclavage, la sainte foi dépérit et les églises de-

[1] *Recueil des Documents pour la plupart secrets et inédits.* — Paris, Pagnerre, 1853.

viennent désertes, *et tout cela de par vos traités, serments et alliances, monarques chrétiens !* Rappelle-toi, seigneur et père, que je suis ta servante et ta fille, et que tu m'as donnée en mariage à un roi qui est ton frère et ton égal. Tu sais, seigneur et père, ce que je lui ai apporté en dot, et malgré cela, il m'a prise de bonne grâce de chez toi, il m'a tenue durant toutes ces années en abondance, respect et amour ; il m'accorde *la liberté de professer ma religion selon le rite grec, d'avoir à ma cour des popes, des diaks et des chantres,* de fréquenter les églises de ma communion, de suivre enfin notre liturgie aussi bien en Lithuanie qu'en Pologne, à Cracovie comme dans toutes les autres villes polonaises, et en cela comme en chaque autre chose, je ne puis découvrir qu'il ait contrevenu aux traités. Le seigneur mon roi, sa mère, et tous ici, croyaient que je leur amenais de Moscou des biens de toute sorte; la paix, l'affection, l'alliance, des secours contre les païens, mais on s'aperçoit aujourd'hui, seigneur et père, que mon unique cortége a été le meurtre, la rapine, la violence, l'effusion du sang chrétien, les femmes devenues veuves, les enfants devenus orphelins, l'esclavage, la violence, les pleurs, les gémissements. Est-ce là ton amour pour moi, seigneur et père? Moi, ta servante et ta fille, j'aurais préféré mourir dans ton pays, à tes pieds, que d'entendre dire ici : Il n'a envoyé sa fille en Lithuanie que *pour mieux sonder et asservir cette contrée !......* Rentre en toi, seigneur et père, cesse de nourrir un injuste courroux contre ton frère et gendre, reviens à l'ancien amour et à la fraternité que tu lui a jurés par des traités...... afin que les païens et les traîtres, dont les pères ont jadis trahi tes aïeux, comme les fils nous trahissent en ce moment, n'aient plus de sujet de joie. Ce sont eux

qui ont tout brouillé parmi vous, témoin ce Semen Bielski [1], second Judas, qui, lors de son séjour en Lithuanie, a attiré son frère Théodore dans le parti de l'étranger. Considère seulement, seigneur, s'il est permis de se fier à ces nouveaux Caïns, qui ont massacré leurs propres frères et qui se sont plongés dans le sang jusqu'au cou. Vous apprendrez, seigneur et père, par les ambassadeurs qui vous sont envoyés, que le roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, n'a en rien enfreint les traités..... Rendez-lui donc votre ancien amour comme à un frère et à un gendre, et que mes larmes amères se changent en joie!...

Article secret.

Comme il est de l'intérêt de Sa Majesté le roi de *Prusse* et de Sa Majesté l'impératrice de *toutes les Russies*, d'employer tous leurs efforts pour que la république de Pologne soit maintenue dans son droit de libre élection, et qu'il ne soit permis à personne de rendre ledit royaume héréditaire dans sa famille, ou de s'y rendre absolu, Sa Majesté le roi de *Prusse* et Sa Majesté impériale ont promis et se sont engagés mutuellement, et de la manière la plus forte, par cet article secret, non-seulement à ne point permettre que

[1] « Ivan violait *à la vérité* les clauses du traité de paix en re-
» cevant l'hommage des princes lithuaniens, mais il y voyait
» *une excuse assez valable dans la nécessité de protéger ses frères*
» *en religion.* » C'est le grand historien de la Russie, Karamsin, qui fait cet aveu naïf, sans s'embarrasser de fournir la moindre preuve des persécutions exercées contre le traître Bielski.

qui que ce soit entreprenne de dépouiller la république de *Pologne* de son droit de libre élection, de rendre le royaume héréditaire, ou de s'y rendre absolu dans tous les cas où cela pourrait arriver, mais encore à prévenir et à anéantir par tous les moyens possibles, et d'un commun accord, les vues et les desseins qui pourraient tendre à ce but, aussitôt qu'on les aura découverts, et à avoir même, en cas de besoin, recours à la force des armes pour garantir la république du renversement de sa constitution et de ses lois fondamentales.

Ce présent article secret aura la même force et vigueur que s'il était inséré mot pour mot dans le traité principal d'alliance définitive signé aujourd'hui, et sera ratifié en même temps.

En foi de quoi il a été fait deux exemplaires semblables, que nous, les ministres plénipotentiaires de Sa Majesté le roi de *Prusse* et de Sa Majesté l'impératrice de *toutes les Russies*, autorisés pour cet effet, avons signé et scellé du cachet de nos armes.

Fait à Saint-Pétersbourg, le 11 avril (31 mars v. s.) 1764.

(L. S.) DE SOLMS.
(L. S.) PANIN.
(L. S.) C. GALITZIN.

RECONNAISSANCE

du titre de l'Impératrice de toutes les Russies par la république de Pologne.

(Extrait des constitutions de la diète de Varsovie, 5 septembre 1764.)

. Attendu que la ratification de la déclaration présentée par les ministres de la cour de Russie et insérée dans les constitutions de la dernière diète de Varsovie, au sujet du titre reconnu par la république, d'*Impératrice de toutes les Russies*, après avoir été confirmée par le sceau et par la signature de Sa Sérénissime Majesté Impériale, ne nous a été remise qu'après la clôture de la diète de convocation, nous avons ordonné que cette même ratification, transcrite d'après l'original, serait placée parmi les constitutions de la présente diète d'élection. En voici mot pour mot la teneur :

« Nous, Catherine II, par la grâce de Dieu impératrice » et autocratrice de toutes les Russies, de Moscovie, de » Kiovie, de Vladimirie, de Novogrod ; tzarine de Cazan, » tzarine d'Astrakhan, tzarine de Sibérie ; dame de Ples-

» cow et grande duchesse de Smolensk; duchesse d'Estho-
» nie, de Livonie, de Carélie, de Tver, de Iugorie, de Per-
» mie, de Viatka, de Bulgarie; dame d'autres pays;
» grande duchesse de Novogrod inférieur, de Czernigovie,
» de Resan, de Rostov, d'Iaroslav, de Belo-Oserie, d'Udo-
» vie, d'Obdovie, de Condinie; souveraine de toute la
» région septentrionale, dame de la terre d'Ibérie, suze-
» raine des czars de Kartalinie et de Grousie, dame et do-
» minatrice héréditaire de la terre de Cabardie, de Circas-
» sie et des montagnes et d'autres contrées, savoir faisons
» à tous et à chacun en particulier, et notamment aux par-
» ties intéressées, que :

» Nous avons envoyé à la sérénissime république de
» Pologne et au grand-duché de Lithuanie des ministres
» avec nos ordres et notre assentiment, pour exposer et
» expliquer notre véritable et sincère pensée, touchant
» l'usage que nous entendons faire du titre d'Impératrice
» de toutes les Russies, auxquelles volontés nos ministres
» ont satisfait par la déclaration suivante :

» Nous, Hermann-Charles Keyserling, comte du Saint-
» Empire romain, conseiller intime et actuel de Sa Majesté
» l'impératrice de toutes les Russies, chevalier de l'ordre
» de Saint-André, de Saint-Alexandre Newski et de l'Ai-
» gle Blanc, ambassadeur extraordinaire et plénipoten-
» tiare; et Nicolas, prince Repnin, maréchal de camp des
» armées impériales, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne
» et ministre plénipotentiaire auprès de la sérénissime
» république, déclarons par les présentes :

» Il est notoire que le traité de paix conclu en 1686
» entre la Russie et la sérénissime république de Pologne
» renferme une énumération exacte des pays, des provin-
» ces et des contrées qui sont et seront dans la possession

» des deux parties contractantes, et qu'il ne saurait y avoir » ni doute ni contestation à ce sujet.

» Mais on redoute souvent ce qui n'est pas à redouter, » et c'est ainsi que l'on a cru voir un danger dans ce titre : » *Impératrice de toutes les Russies*. Afin que tous connais- » sent et voient l'esprit d'équité et les dispositions bien- » veillantes de l'impératrice de toutes les Russies envers la » sérénissime république de Pologne et le grand-duché de » Lithuanie, nous déclarons, en réponse à la réclamation » qui nous a été adressée, que Sa Majesté Impériale, notre » auguste souveraine, en prenant le titre d'Impératrice de » toutes les Russies, *n'entend s'arroger aucun droit, soit* » *pour elle-même, soit pour ses successeurs, soit pour son* » *empire, sur les pays et les terres qui, sous le nom de* » *Russie, appartiennent à la Pologne* et au grand-duché de » Lithuanie; et reconnaissant leur domination, *elle offre* » *plutôt* à la sérénissime république de Pologne *une ga-* » *rantie ou conservation de ses droits, de ses priviléges,* » *aussi bien que des pays et terres qui lui reviennent* de » droit ou qu'elle possède actuellement, et elle promet de » la soutenir et de la protéger toujours, *contre quiconque* » *tenterait de les troubler*.

» Nous promettons en outre de prendre soin que Sa Ma- » jesté Impériale, notre auguste souveraine, ratifie et con- » firme dans un espace de sept semaines et de sa propre » main la présente déclaration. En foi de quoi avons signé » cet acte et y avons apposé les cachets de nos armes.

» Fait à Varsovie, le 23 mai 1764.

» HERMANN-CHARLES KEYSERLING,
Comte du S. E. R.
» NICOLAS, prince REPNIN. »

« Cette déclaration étant entièrement conforme à notre » volonté et à nos ordres, nous approuvons son texte de la » manière la plus solennelle, le ratifiant et le signant de » notre propre main et y faisant apposer le sceau impérial.

» Donné dans notre palais impérial, Saint-Pétersbourg, le » 9e jour de juin 1764, la deuxième année de notre rè» gne.

» CATHERINE.

» Par l'ordre de Sa Majesté, nous certifions pour copie » exacte.

» N. PANIN.

» Prince Alexandre GALITZIN,

« Le vice-chancelier de l'empire. »

Puisque déjà dans la diète de convocation nous avons, à l'exemple des autres cours, mais sous la réserve de cette ratification, reconnu à la sérénissime impératrice de Russie le titre d'*Impératrice de toutes les Russies*, cette ratification ayant eu lieu, NOUS RECONNAISSONS LE TITRE EN QUESTION SOUS LES RÉSERVES QUI Y SONT EXPRIMÉES.

EXTRAITS

de la correspondance diplomatique du ministère anglais sur les affaires de Pologne, 1763-1766.

M. WROUGHTON [1].

« Varsovie, 12 mars 1763.

» Si l'on introduit la pluralité des voix au lieu de l'unanimité, qui est l'occasion de leurs troubles, la Russie et la Prusse aussi peuvent se voir former *une puissance qui leur deviendrait redoutable* à toutes les deux avec le temps. Souffriront-elles même l'essai d'un changement de cette importance? »

M. WROUGHTON.

« Varsovie, 15 juin 1763.

» On pense ici qu'il y a certainement une entente entre

[1] Partout où le destinataire de la lettre n'est pas nommé, elle doit être censée comme adressée au cabinet de Londres.

le roi de Prusse et l'impératrice de Russie pour *le partage* de la plus grande partie des possessions polonaises. »

LORD STORMONT.

« Vienne, 3 décembre 1763.

» La famille Czartoryski a été autorisée d'assurer que ni l'impératrice de Russie ni le roi de Prusse *n'entendent ni ne veulent s'emparer d'un seul pouce de terre en Pologne*, et que loin d'entrer dans de pareilles vues, eux, les Czartoryski, auraient été dans ce cas les premiers à invoquer la protection de cette cour et à réclamer son assistance. »

LORD STORMONT.

« Vienne, 12 septembre 1764.

» Le comte Poniatowski a été élu roi de Pologne, le 7 du courant. On n'a jamais vu dans ce pays une élection plus pacifique et plus unanime. Il y avait près de 30,000 électeurs, ce qui est beaucoup, car ce n'était pas là le corps entier de la nation, mais seulement des représentants de chaque palatinat. Il n'y avait pas une seule voix opposante. »

BUCKINGHAM.

« Saint-Pétersbourg, 22 janvier 1765.

» Le comte Orloff, qui était toujours contraire à l'élection de M. Poniatowski au trône de Pologne, exprime *un grand mécontentement au sujet de sa conduite par rapport aux dissidents*. Il dit qu'il deviendra bientôt trop puissant

et trop indépendant, et qu'en oubliant, selon toute probabilité, ses obligations envers l'impératrice, *il pourra devenir à la fin un voisin fâcheux et redoutable pour la Russie.* »

SIR G. MACARTNEY.

« Saint-Pétersbourg, 18 octobre 1765.

» Le roi de Pologne a résolu dernièrement d'envoyer un ministre en France, pour y notifier son avénement au trône. *Cette mesure déplaît très-fort à l'impératrice,* et M. Panin m'a dit ouvertement ces jours derniers, qu'il désirerait que la cour de France ne reconnût pas du tout le roi de Pologne, *car ses efforts pour détruire l'influence française à Stockholm demeureraient, disait-il, entièrement infructueux, si cette influence devait réapparaître à Varsovie.* Votre Grâce aura observé que le plan de M. Panin consiste à tenir tous ses voisins *dans la plus grande dépendance possible,* et il y a réussi en grande partie. »

M. WROUGHTON.

« Varsovie, 3 septembre 1766.

» On s'était imaginé que la famille des Czartoryski s'opposait aux vues de la Russie relativement aux dissidents, mais j'ai eu occasion de parler avec le prince palatin de Russie, qui m'a assuré « que lui, aussi bien que son frère, » le chancelier, reconnaissent les avantages qui revien» draient à leur pays, si l'on y mettait les protestants à » l'abri de toute espèce des chicanes que le clergé catholi» que, par son zèle malentendu et ses préjugés, n'était » que trop disposé à leur susciter, mais qu'il ne dépendait

» pas de quelques personnes de diriger toute une nation » dans une affaire de religion, » — et je ne pouvais pas n'avoir pas observé moi-même l'agitation qui règne dans les esprits du peuple jusque dans la capitale, agitation qui est montée à un bien plus haut degré dans les provinces. »

CONWAY A M. WROUGHTON.

« Londres, 5 octobre 1766.

» Sa Majesté n'est pas *partie dirigeante* dans aucune des *vues politiques* relatives aux affaires de Pologne, et n'agissant que par des motifs d'*humanité et de justice* envers des gens opprimés et maltraités, elle désirerait concourir à leur appui, tel que leur cause le demandera, mais *sans participer à aucune mesure de violence que l'ambition de n'importe quelle puissance* pourrait dicter au delà de cet objet. »

SIR G. MACARTNEY.

« Saint-Pétersbourg, 23 octobre 1766.

» Panin m'a déclaré que si la diète de Pologne ne consent pas de bonne grâce à ce qu'il lui a demandé en faveur des dissidents, il fera entrer dans ce pays une armée de 40,000 hommes de son côté, tandis que le roi de Prusse y fera marcher un nombre égal du sien. Il ajouta que lorsque les choses en sont arrivées une fois à cette extrémité, *il se regarde pour dégagé de toutes les stipulations et libre de présenter de nouvelles demandes*. Il a dit : S'il faut recourir à des mesures violentes, elles nécessiteront des dépenses considérables, et je me flatte que *dans ce cas, la Grande-Bretagne nous fournira une assistance pécuniaire* par

un généreux effort, *et effacera ainsi l'idée défavorable que sa parcimonie en Suède a laissée dans mon esprit.* Cette proposition me parut *si étrange et si bizarre,* que je ne pouvais pas parvenir à la regarder comme sérieuse, et quoiqu'il persiste de la déclarer comme telle, *je continuai à traiter cela comme une plaisanterie,* et je n'ai point voulu la prendre autrement. »

M. WROUGHTON.

« Varsovie, 27 octobre 1766.

» Le roi m'a représenté la situation de ses affaires, ainsi que la manière dont il est traité lui-même et sa nation, *sous les couleurs les plus touchantes.* Il se voyait, m'a-t-il dit, sur le bord des dangers les plus sérieux, mais déterminé à tout souffrir plutôt qu'à trahir son pays, ou à agir en malhonnête homme ; que *l'impératrice n'avait jamais prétendu procurer aux protestants que la plénitude du libre exercice de leur religion,* et que lui avait travaillé pendant plusieurs mois dans cette direction ; mais voilà que la résolution soudaine et violente de l'impératrice de les placer sur le pied d'égalité politique avec les autres sujets ne peut que le convaincre que *la religion n'était qu'un prétexte dans toute cette affaire,* et qu'elle, aussi bien que le roi de Prusse, *se repentant d'avoir placé sur le trône un roi qui se dévoue à son pays,* prennent des mesures pour renverser ce qu'ils ont fait eux-mêmes. Il m'a dit que l'impératrice *s'oppose à tout ce qui tendrait à établir ici un bon gouvernement, il ne saurait donc être en amitié cordiale avec elle.* Mais comment le roi a-t-il pu se flatter que l'impératrice de Russie oublierait *les intérêts* de son pro-

pre empire et souffrirait l'élévation d'un voisin qui pourrait devenir un jour si puissant? Et le roi de Prusse ne lui avait-il pas déclaré, le jour même de son élection, que s'il s'avisait d'introduire le moindre changement dans la forme du gouvernement, il s'y opposerait de toute sa force? Repnin m'a dit que l'Impératrice a écrit au roi : que toute sa conduite prouvait à la nation qu'il *n'agissait pas d'une manière franche avec elle*, que s'il pensait que ses devoirs étaient incompatibles avec son amitié, il devait choisir; mais que, quant à elle, sa résolution par rapport aux protestants était prise, et le résultat en sera dans les mains de Dieu, qui dispose des événements selon sa volonté. »

DÉCLARATION DE CATHERINE II

remise à la diète du royaume de Pologne le 20 avril 1766, en faveur des Grecs non unis et des dissidents, par le prince de Repnin, ambassadeur de Russie près la cour de Varsovie.

La communauté de religion et la gloire de contribuer à la félicité humaine ne sont point les seuls motifs qui déterminent Sa Majesté Impériale à renouveler aujourd'hui, de la manière la plus pressante, en faveur des sujets du culte grec et des autres dissidents de la Pologne, son intervention, afin qu'il soit mis un terme à l'oppression sous laquelle ils gémissent, et pour les rétablir enfin dans la jouissance de leurs droits. Le soussigné, dans le but d'exposer les raisons qui motivent la présente déclaration, rappellera ici un fait, dont le recueil des lois de la nation polonaise fait foi, savoir : que les Grecs et les Dissidents ont toujours été considérés comme ayant droit à la qualité qu'ils réclament aujourd'hui, et furent traités en consé-

quence dans les temps les plus heureux de la République; ils jouissaient paisiblement et sans restriction de tous les avantages et priviléges qui leur étaient assurés en commun avec les autres citoyens du pays; ces droits furent solennellement reconnus et garantis par tout ce qui constitue le lien des nations, et par les pactes les plus sacrés; établissant ainsi un droit public entre eux et leurs concitoyens, dont ils pourront en tout temps réclamer l'exécution; droit imprescriptible, et ne pouvant jamais être annulé par des constitutions civiles d'une partie seulement de l'État.

Ce serait nier l'évidence que de ne pas reconnaître, comme un principe invariable, *que le refus prolongé de faire droit aux réclamations des Dissidents finirait nécessairement par les affranchir de toute obligation envers une société, aux avantages de laquelle ils n'auraient aucune part; que ce refus prolongé ferait des Dissidents une communauté d'hommes parfaitement libres, et leur donnerait, sans qu'aucune loi humaine ni divine pût les condamner, le droit de choisir parmi leurs voisins des juges entre eux et leurs égaux, et de s'en faire des alliés s'ils ne pouvaient autrement se soustraire à la persécution.* Dans des temps passés, la République avait été menacée de cette situation désastreuse; on a heureusement réussi à la prévenir par la sanction que les traités conclus avec les puissances étrangères imprimèrent à ces conventions intérieures de la Pologne. Dès lors, le maintien de l'ordre et de la tranquillité de la République cessa d'appartenir exclusivement aux citoyens; le maintien de l'ordre devint, en outre, un devoir impérieux pour les puissances qui, en traitant avec la république, avaient contracté des engagements envers tous ses membres divers.

C'est ainsi que la Russie, en vertu du traité de 1686, et les autres puissances qui, de concert avec elle, tendent au même but, en vertu du traité d'Oliva, considèrent comme un devoir de veiller à la sécurité de chacune des parties de l'État, de prévenir toute discorde entre elles, leur procurant une justice rigoureuse, et la jouissance pour tous et pour chacun, de ce qui constitue leurs droits réciproques et généraux. *C'est donc pour demeurer fidèle aux traités, que l'impératrice s'efforce de réhabiliter les sujets grecs et les autres Dissidents dans tous leurs droits, et de leur en assurer la conservation.* Des motifs non moins puissants surgissent de la position particulière de l'empire de Russie à l'égard de la république; car il est évident qu'elle ne saurait mettre de bornes à la protection qu'elle accorde aux Dissidents, *sans manquer à sa gloire, à la dignité de sa couronne et à la confiance de ses amis.*

Ce n'est point pour provoquer de nouveau les remercîments de la République que l'on retrace ici, encore une fois, ce que Sa Majesté Impériale a fait pour elle; c'est uniquement pour faire ressortir le motif qui la détermine à agir, et faire mieux sentir l'importance de donner satisfaction à la cause qui l'intéresse, tout en démontrant l'impossibilité absolue où la République elle-même a placé Sa Majesté Impériale, de se désister de cette protection. C'est par l'effet de l'amitié la plus sincère, et pour satisfaire aux devoirs de bon voisinage que l'impératrice a pris et continue de prendre intérêt au bien-être de la république, *et elle s'est sentie heureuse de voir la nation polonaise, confédérée, l'appeler à rétablir la tranquillité chez elle, à consolider ses libertés, et à amener l'élection libre d'un roi Piast.* Tous ont pu voir la générosité et l'affection avec laquelle Sa Majesté Impériale a accordé cette

demande de secours, et ce fut pour assurer la félicité de tous les citoyens de la République qu'elle prit une part si vive aux affaires de sa voisine. L'élection libre d'un roi polonais fut un des motifs, et même le plus important de ceux qui avaient motivé un appel à l'intervention de l'impératrice; cette élection eut lieu avec une tranquillité et une unanimité dont la république citerait difficilement un autre exemple. Mais, quoique Sa Majesté Impériale ait réussi dans ce cas au delà de ses espérances, *elle considérerait son œuvre comme incomplète si une partie quelconque des habitants continuait encore à être frustrée des heureux effets de son amicale intervention*. Elle croira toujours n'avoir accompli que la moitié de ce qu'elle s'était proposé, et de ce qui lui a été demandé, tant que durera cette désunion intérieure, relative aux dissidents. C'est pourquoi Sa Majesté croit conforme à sa gloire de justifier jusqu'au bout la confiance que la République tout entière a placée dans son affection, et de continuer sans interruption l'envoi si risquant de ses secours, jusqu'à la décision finale d'une question si intimement liée au bonheur d'une partie des habitants.

Sa Majesté Impériale vient donc renouveler ses instances auprès de la présente diète, pour qu'il soit mis un terme à cette source d'interminables discordes, et qu'une parfaite tranquillité soit enfin rendue à la République. Tout en priant le roi et la nation d'accorder à cette affaire les égards de l'attention qu'elle mérite par son importance pour le bien général, Sa Majesté Impériale la considère sous deux points de vue distincts; savoir : sous le point de vue spirituel, et sous le point de vue temporel. Par rapport au premier, la République, sans avoir annulé les droits des Grecs et des Dissidents, a cependant tellement

multiplié les abus, et leur a permis d'arriver à un tel degré, que la liberté de conscience est réduite à rien, ou à presque rien. En conséquence, le soussigné demande, au nom de l'impératrice, sa souveraine, « que tous ces abus soient » supprimés, et que dorénavant tout soit réglé de manière » à ce qu'on n'ait plus lieu de craindre le renouvelle- » ment de ces abus, ou d'autres pareils ; ce qui ne peut se » réaliser que si la présente diète décrète les articles sui- » vants : »

Article Ier. Les Eglises appartenant de droit aux Dissidents, et qui leur furent indûment enlevées, leur seront rendues ; il ne sera mis aucun obstacle à la reconstruction de celles à qui le temps ou les incendies auraient porté dommage. Il ne sera fait aucun empêchement à l'administration des baptêmes et mariages, au service des morts, à la prédication de la parole de Dieu, tant dans les églises qu'auprès des malades ; il sera permis aux ecclésiastiques grecs et dissidents, dans l'accomplissement des actes susmentionnés, de s'entourer de tout ce que réclament la décence et le respect dus aux choses sacrées, de sonner les cloches, de faire usage d'un costume convenable, d'avoir des cimetières, en un mot, d'accomplir, sans aucune opposition, tout ce que réclamera l'administration des sacrements, et le service divin d'une religion quelconque ; tous ces détails réunis constituant la liberté des cultes.

Article II. Pour fixer dans ce royaume, d'une manière définitive et complète, la liberté des cultes, la diète actuelle décrétera que, dans toutes les villes, bourgs et villages, où les Grecs et Dissidents n'auraient ni chapelles, ni églises, il sera désormais permis aux membres de ces différentes confessions, voulant s'y fixer, d'y établir des

églises, des cimetières, des prêtres et des pasteurs, et que la juridiction ecclésiastique ne viendra, en aucune façon, gêner ces prêtres et pasteurs dans l'accomplissement de leurs devoirs, et l'administration des sacrements.

Article III. LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE EST DE DROIT DIVIN, ET CE FAIT INTÉRESSE TOUT CITOYEN. IL EST DONC DU DEVOIR DE TOUT ÉTAT BIEN ORDONNÉ D'EN FAIRE JOUIR TOUS SES SUJETS, ET DE NE LES FAIRE DÉPENDRE, SOUS CE RAPPORT, D'AUCUNE AUTRE RELIGION. Ce principe une fois posé, il est évident que le tribut prélevé par les curés catholiques sur les Dissidents, pour funérailles, mariages et baptêmes, est abusif; les variations, quant à sa quotité, dans les différentes provinces, suffiraient au besoin pour démontrer qu'elles sont sans titre légal. Des abus aussi vicieux dans leur principe ne peuvent acquérir force de loi, par aucune constitution particulière, si ceux qui y sont intéressés ne l'ont point votée librement. Il paraît donc de toute justice de réformer cet abus; et, si toutefois les ordres réunis d'un État libre voulaient stipuler quelque distinction en faveur de la religion dominante, il conviendrait de fixer, une fois pour toutes, une légère rétribution, considérée plutôt comme une marque de déférence que comme un tribut.

Article IV. Le séminaire grec de Mohilew ne sera inquiété en aucune façon, et continuera à vouer tous ses soins à l'éducation de la jeunesse grecque, sans que personne puisse y mettre empêchement.

Article V. Le séminaire et l'évêché de la Russie-Blanche, ainsi que toutes leurs dépendances, seront à jamais réservés au culte grec. Les églises grecques et celles des Dissidents continueront à appartenir à leurs confessions respectives.

Article VI. Aucun prêtre grec, aucun pasteur ni dissident quelconque ne pourra, sous aucun prétexte, être cité devant un tribunal ecclésiastique; ils dépendront uniquement de la juridiction séculière.

Article VII. *Les mariages entre personnes de communion différente ne seront point défendus, et les enfants suivront, d'après le sexe, la religion de leurs parents respectifs*. En un mot, les Grecs et les Dissidents jouiront en Pologne, quant à leur religion, d'une paix entière, et de cette douce protection que l'équité et la raison doivent assurer à tout citoyen, et qui, à raison de cette seule qualité, est déjà de droit strict.

Le rétablissement des Grecs et des Dissidents dans leurs droits, quant au temporel, n'est pas moins réclamé par la justice, et intéresse tout aussi vivement Sa Majesté Impériale comme voisine intéressée par amitié, et obligée, par les devoirs de sa couronne, *à assurer la félicité de la Pologne, et à y maintenir le bon ordre, qui en est la condition.*

L'égalité de la noblesse est, sans aucun doute, la base de la liberté polonaise et le plus sûr garant de ses constitutions. Toutes celles qui ont eu pour but, à différentes époques, de dépouiller la noblesse grecque et dissidente de ses droits et prérogatives, furent l'œuvre malencontreuse des dissensions et de l'anarchie; une partie de la nation, courant à sa ruine, croyait trouver de grands avantages à s'élever aux dépens d'une autre partie des habitants, et détruisait ainsi, par égoïsme et en vue de bénéfices passagers, les vrais et les seuls liens qui unissent les nations. Dans un temps de paix et d'accord universel, où tout conspire au rétablissement d'une félicité entière et inaltérable, dans un moment où les lois retrouvent dans le zèle

et dans le concert unanime des patriotes leur ancienne force, et promettent de rendre la République plus florissante que jamais, tous les membres de l'État doivent comprendre qu'il n'est pour eux de félicité possible que s'ils sont parfaitement unis; et qu'en présence des anciennes lois de la République, qui accordent à toutes les religions une part égale dans le gouvernement de l'État, maintenir une partie de la nation dans la possession exclusive des charges et dignités, serait sacrifier à un intérêt particulier la grandeur de la patrie. Ce point du droit public de la Pologne, à peu près anéanti par une suite de constitutions civiles, faites par une partie de l'État seulement, dans des temps de troubles et de dissensions, est précisément celui sur lequel se fonde Sa Majesté l'impératrice, pour demander qu'une négociation, avec cette partie des sujets de la République, qui ne diffère des autres qu'en ce que leur religion n'est point la religion dominante, détermine la part qui leur revient dans l'administration de l'État et dans leurs rapports avec la couronne. Ce ne sera qu'après avoir amené un accord parfait sur ce point que Sa Majesté croira avoir rempli ses obligations et satisfait aux sollicitations des divers ordres de la République. *Les secours qu'elle a accordés à la nation entière, pour son bien-être général, elle les doit pareillement, et ne peut les refuser, à une partie de la nation aussi considérable que les communautés des Grecs et des Dissidents.* Le cœur de l'impératrice ne serait point satisfait si elle n'avait procuré à la République qu'une tranquillité apparente; si elle ne l'avait préservée de la violence dont étaient menacées ses lois, sa liberté et ses constitutions, que pour abandonner une partie de la nation aux persécutions de l'autre; si elle n'avait contribué à remettre en

vigueur certaines lois que pour augmenter et perpétuer le joug des abus; son cœur, enfin, ne serait point satisfait si, pendant qu'une partie de la nation accepte avec bonheur ses secours et en recueille les fruits, une autre, plus considérable, ayant les mêmes droits à la sollicitude de Sa Majesté Impériale, n'ayant pas moins invoqué son appui, n'ayant pas moins contribué à le rendre efficace, si, dis-je, cette partie de la nation continuait à gémir dans le malheur.

La religion, les devoirs d'amitié et de bon voisinage, les obligations qu'imposent les traités, l'honneur attaché à l'accomplissement de son œuvre, le désir de répondre aux espérances de la nation entière, placent Sa Majesté dans la nécessité absolue de continuer ses efforts pour amener le rétablissement des Grecs et Dissidents dans la jouissance de droits que leur confère la qualité de membres d'un État libre, tant au spirituel qu'au temporel. L'impératrice est convaincue que les bons offices d'une amie et d'une voisine suffiront pour que les dispositions que nourrit à cet égard la partie la plus sensée et la plus patriotique de la nation deviennent communes à tous. Et comme ceux qui voudront s'y opposer ne doivent être considérés que comme des ennemis de leur propre félicité et de celle de leur patrie, Sa Majesté Impériale ne se laissera détourner par aucune considération particulière de ce qui a pour but de ramener la tranquillité générale. Elle considère comme un devoir d'employer contre eux tous les moyens quelconques, et ne croira pas en avoir fait jamais un emploi plus louable.

Voilà ce que le soussigné a ordre de déclarer au nom de sa souveraine, à Sa Majesté le roi et à la République de Pologne, convaincu que des demandes si justes recevront

une entière satisfaction de la part d'un gouvernement essentiellement dominé par les principes de liberté et d'égalité, et qui, par conséquent, ne peut qu'accueillir favorablement toute *demande faite au nom de l'humanité.*

Nicolas, prince Repnin.

LETTRE DE CATHERINE II,

impératrice de toutes les Russie, au prince Nicolas Repnin, ambassadeur en Pologne.

« Fatiguée des troubles incessants excités par les têtes chaudes des Polonais, je veux une fois pour toutes en finir avec eux ; c'est pourquoi je vous recommande que les troupes en Pologne, se trouvant sous vos ordres, agissent, *abstraction faite de toutes les illusions d'humanité,* avec l'énergie nécessaire pour leur ôter à l'avenir tout espoir de révolte. Il ne faut donc faire grâce à aucun des habitants de ces contrées, quand même ils allégueraient une vie calme et retirée pour défense : à l'exception toutefois de ceux qui seraient pris les armes à la main, et qui, ayant donné quelques preuves de valeur, seraient incorporés dans nos armées pour servir à la guerre que nous devons, comme vous le savez, après la *pacification* de la Pologne, transporter vers le *sud de l'Europe.*

» Fait à Saint-Pétersbourg, octobre 1794.

» CATHERINE II,
» Impératrice de toutes les Russies. »

PRÉCIS DU RAPPORT

sur les mouvements séditieux qui ont éclaté en Pologne au printemps de l'année 1789, présenté en 1790 à la diète constituante.

La raideur outrée d'un gouvernement, le caractère indocile d'un peuple, la rudesse ou la dissolution des mœurs publiques, sont les sources ordinaires et connues des insurrections. Communes à tous les pays, ces causes de révolte avaient aussi quelquefois allumé en Pologne des troubles dangereux; mais ces crises, amenées par une collision d'interêts ou de vices domestiques, n'étaient que des secousses accidentelles, dont aucun corps politique n'est à l'abri.

De nouveaux dangers menacent aujourd'hui la République, dangers d'autant plus graves et plus imminents, que ce qui n'est ailleurs qu'un désastre passager devient en Pologne un mal permanent, dont le germe, toujours en fermentation, peut à chaque moment produire des explosions nouvelles; et que cet état des choses n'est plus l'ouvrage d'un concours d'événements intérieurs, mais le résultat suivi du système d'une politique étrangère.

Toutes les révoltes qui avaient autrefois ensanglanté la Pologne, avaient pris naissance dans le caractère farouche et indompté des habitants des contrées méridionales de la Pologne, connus sous le nom de Cosaques. Celles de nos jours sont les fruits des combinaisons profondes d'un voisin redoutable. A quelle époque, par quels moyens, par quelles gradations des événements purement fortuits se trouvèrent subordonnés aux calculs et au besoin d'un système étranger, et l'insurrection domestique se transforma en une conspiration politique? le rapport fait aux États par la députation désignée pour examiner les personnes inculpées de complicité dans les machinations qui éclatèrent au printemps de 1789, l'a complétement dévoilé.

On se propose ici de présenter en raccourci l'origine, les progrès et la maturité de ce plan politique. Dans la relation mentionnée, étayée d'une multitude de preuves, et de pièces authentiques, l'abondance des détails se réunit au nerf du raisonnement. La nature de cet écrit interdit les mêmes développements, elle ne permet de s'attacher qu'à des faits majeurs. Mais si les limites qu'on s'est imposées n'admettent point le détail de la discussion, la vérité du tableau exige de n'y laisser entrer aucun trait qui ne porte le caractère d'une vérité démontrée. Les Cosaques, ce peuple vagabond, sans mœurs, sans police, dévoué à l'ignorance, ennemi de tout assujétissement, avaient fait connaître les premiers en Pologne le nom de révolte et les calamités qui l'accompagnent.

Avant 1648, les troubles dont l'Ukraine fut la source et le théâtre, étaient purement le résultat de cet esprit d'indépendance et de licence naturel à un peuple inquiet, à qui les occupations sédentaires, les travaux de la campagne, les établissements fixes, étaient aussi étrangers

qu'odieux. La religion, si propre à avancer la civilisation, ne lui était guère plus connue; aussi ne pouvait-elle influer sur les motifs qui lui faisaient lever l'étendard de la rébellion. Si ses lumières pénétrèrent depuis dans les repaires de ces hommes plongés dans la barbarie et la dissolution, l'uniformité du culte grec, devenu dominant dans tout le pays qu'ils habitaient, en écartait les troubles fanatiques dont la diversité des opinions religieuses fait éclore le germe. La séparation ne s'y établit que de l'an 1595, lorsque le métropolitain de Kiiovie., l'archevêque de Poloçk et les évêques de Vladimir, de Luceorie et de Helm, allèrent porter au saint-siége l'offre de leur accession à la communion romaine. Offensé de cette démarche, décidée sans sa participation, le prince Constantin Ostrogski s'opposa fortement à l'union des deux Églises, et soutenu par un parti nombreux, il jeta les premiers fondements d'une scission dont devaient résulter les troubles postérieurs.

Mais quelque fréquentes que furent les dissensions qui suivirent de près cette séparation, elles n'avaient d'abord rien de commun avec les prétentions des deux Églises devenues rivales. C'est ce qu'attestent les fastes publics et les arrêtés multipliés de la législation, auxquels ces troubles domestiques avaient donné lieu. La diversité du culte ne produisait encore d'opposition que dans les sentiments religieux du citoyen. Elle n'influait pas dans les révolutions désastreuses dont les annales du royaume nous ont transmis les récits fidèles, et dont les vastes champs de l'Ukraine, teints du plus beau sang de Pologne, offrent encore à l'œil des monuments douloureux.

L'an 1648 fut l'époque des calamités nouvelles. Vladislas IV était descendu au tombeau. La Pologne pleurait

encore la mort de ce souverain chéri, lorsque l'audace d'un homme, fameux par les désastres de sa patrie, vint la plonger dans les horreurs d'une guerre civile et religieuse. Chmielnicki était son nom. Irrité de se voir frustré par l'administrateur de Czechryn d'une métairie dont le général de camp Koniecpolski l'avait gratifié, il conçoit le projet de soulever les Cosaques; il leur fait partager son ressentiment en leur représentant l'injure qu'il prétendait avoir essuyée, soit comme un outrage fait à leur religion, soit comme une atteinte portée à leurs libertés. Ainsi le fanatisme religieux se mêlant au fanatisme de l'indépendance, joua pour la première fois son rôle dans les pillages, les meurtres et les dévastations qui désolèrent la Pologne.

Cherchant à étayer son parti d'un appui étranger, Chmielnicki associa d'abord les Tartares au complot de sa vengeance; mais ces barbares, incités plutôt par l'appât du butin qu'intéressés aux motifs qui lui avaient mis les armes à la main, ne lui parurent par longtemps des alliés commodes. Il en trouva un plus naturel dans un peuple en qui l'esprit fanatique, l'uniformité du culte et les vues d'agrandissement aux dépens de la Pologne, garantissaient des dispositions plus favorables au succès de ses desseins. Une guerre opiniâtre et meurtrière qui suivit cette union avec le Moscovite ne justifia que trop l'atteinte raisonnée de Chmielnicki.

Dès lors la Russie pouvait compter sur un parti puissant en Pologne, attachée par une communauté de religion à ses intérêts; mais ce ressort, aujourd'hui entièrement à la disposition du cabinet de Saint-Pétersbourg, ne se pliait point encore au gré de la politique. Le trône des tzars de Moscovie obéissait lui-même à l'impulsion de l'autorité religieuse, qu'il a subjuguée à son tour.

Attentive cependant à se prévaloir de tous les événements qu'amenait le sort de la guerre, la cour de Russie, devenue maîtresse des provinces où la communion grecque comptait le plus de prosélytes, retint la ville de Kiiow au mépris des stipulations du traité d'Andruszow qui en avait garanti la réversion à la Pologne, au bout de deux ans. Sa politique attachait une importance majeure à la possession d'une cité, connue pour renfermer dans son sein ces tombeaux révérés par l'opinion ou la religion grecque se plaît à trouver son triomphe, et ses sectateurs un aliment à leur piété. Ces lieux chers aux non-unis, objet constant de leur dévotion, offrent un attrait puissant aux sujets polonais professant la même communion.

Lors de la révolte de Chmielnicki, la religion grecque en Pologne reconnaissait encore pour chef le patriarche de Constantinople. Des événements postérieurs rompirent cette communication avec l'antique rivale de Rome. Doroszinko, héritier de l'audace et des projets sanguinaires de Chmielnicki, réveilla l'esprit séditieux des Cosaques, et secondé par les Tartares, il alluma une guerre civile sanglante et opiniâtre. Les désastres de cette guerre étaient en partie le fruit des intrigues et de la trahison des Grecs non-unis, qui, sous prétexte de pourvoir aux besoins de leur culte, passaient les frontières turques et conspiraient la perte de l'État de concert avec ses ennemis. Une perfidie aussi noire nécessita la loi émanée en 1676, qui défendit aux non-unis polonais toute déférence au siége de Constantinople.

Ce règlement, provoqué par le besoin des circonstances, entraîna dans la suite des inconvénients plus graves que ceux qui l'avaient motivé.

Soustraits à l'autorité d'une juridiction lointaine, les Grecs non-unis de Pologne s'accoutumèrent insensiblement

à envisager la ville de Kiiow sous l'aspect d'une métropole qui, restée sous la domination de la Russie à la suite du traité confirmatif de celui d'Adruszow, devint un point d'adhésion entre les non-unis des deux États.

Le règne d'Auguste II, cet allié fidèle de Pierre Ier, fut l'époque de l'affermissement de l'influence de la Russie en Pologne, sur la base nouvelle d'un pouvoir qui commande aux consciences. Le César du Nord, faisant ployer sous son sceptre le caractère indocile des peuples nombreux réunis en un vaste empire, croyait n'avoir pas assez fait pour l'autorité du trône, tant qu'elle serait séparée et gênée par l'autorité spirituelle. Il les réunit toutes les deux en sa personne, et se déclarant chef de l'Église grecque, son pouvoir acquit dans cette suprématie toute l'énergie de l'ancien gouvernement théocratique. Dès lors les décisions synodales furent des ordres absolus de souverain, et la sujétion politique se trouva confondue avec une soumission religieuse.

D'après ce nouvel ordre des choses, le danger des relations déjà avancées entre les non-unis de Pologne et ceux de Russie, devenait de plus en plus sérieux; il s'accrut encore par un événement qui suivit la mort d'Auguste II. Les partisans de Stanislas Leszczynski cherchèrent à s'appuyer des Cosaques, vivant alors sous la protection de la Porte. Ce peuple inconstant, armé pour la défense d'un parti favorisé par la cour ottomane, finit par se soumettre à l'impératrice Anne-Ivanovna, et ajouta à l'étendue d'un voisinage dangereux à la Pologne.

Exempts à la vérité, sous le règne d'Auguste III, des troubles d'une guerre civile, les États de la République paraissaient jouir d'une tranquillité soutenue; leurs frontières néanmoins, toujours exposées aux incursions des

Cosaques russes, avaient fait de l'Ukraine polonaise une demeure peu assurée; et les terres fertiles de cette province ressemblaient à des déserts. Sietz et Zaporove devinrent l'école et le séjour chéri de la jeunesse ukrainoise, comme la ville de Kiiow était pour le clergé non-uni le dépôt sacré des mystères de leur religion.

Les conséquences de ces liaisons étaient de nature à solliciter puissamment l'animadversion d'un gouvernement vigilant; mais à cette époque, le relâchement général de toutes les parties du régime intérieur, la nullité absolue du pouvoir suprême, dissous au milieu des diètes aussitôt rompues que convoquées; l'insouciance nationale, nourrie par les douceurs d'une longue paix et les jouissances d'un luxe fastueux, n'avaient guère permis d'étendre les vues de l'administration jusqu'à la prévoyance de l'avenir. Cette incurie du gouvernement polonais servit à souhait la politique étrangère. La Russie s'attacha à cultiver avec soin le penchant des Grecs non-unis de Pologne vers sa domination en le nourrissant par l'attrait d'une douceur étudiée, propre à développer en eux la répugnance naissante pour une autorité légitime.

Ici commence la période, où les révoltes en Pologne, n'étant plus le résultat passager d'un concours de circonstances, sortirent du rang des événements auxquels la vigilance du moment suffit.

Depuis que la ville de Kiiow cessa d'être sous la domination de la République, et que Grecs non-unis de Pologne furent soustraits à l'autorité du siége de Constantinople, la Russie devint pour eux une seconde patrie. Leur éducation, l'institution de leurs prêtres, leur dépendance de la nouvelle métropole étaient autant de liens qui les y attachaient dès l'enfance. Sujets de la République

par la position locale, ils tenaient à une puissance étrangère par des rapports moraux plus forts que ceux de la politique. L'enceinte du pays qu'ils habitaient pouvait être envisagée comme un des diocèses de la Russie.

La Pologne comptait encore au nombre des ses possessions, Poloçk, Mohylow, et les parties détachées par le dernier démembrement du corps de ses États. Koninski, alors évêque de Mohylow, était sujet de la République; mais sa dépendance du synode de Pétersbourg en fit bientôt l'agent dévoué et actif de la politique de ce cabinet. Promoteur zélé de la doctrine qui, dans l'esprit des Grecs non-unis, attache à la suprématie religieuse l'idée des pouvoirs inhérents à la souveraineté, il avança avec succès le système de la domination russe en Pologne, en y répandant ces principes fanatiques, propres à assurer à la Russie autant de partisans que les États de la République renfermaient d'individus professant la même communion. Un tel plan avait besoin de coopérateurs; et Koninski en avait trouvé un très-habile et très-dévoué. Formé à son école dès l'année 1758, Sadkowski s'en montra le digne élève. Sa docilité, son aptitude, son zèle lui valurent bientôt avec la confiance de l'instituteur l'abbaye de Sluçk, et peu après l'évêché de Pereaslaw.

Pour se former une idée juste des principes de Koninski, on n'a qu'à jeter les yeux sur les deux discours qu'il avait prononcés à Pétersbourg, en 1765, devant l'impératrice et devant l'héritier de la couronne. Des vues aussi dangereuses pour la Pologne que favorables au système de la Russie; une astuce d'esprit analogue à la nature des projets; le langage exalté du fanatisme, caractérisent éminemment ces pièces. Citoyen et sujet de la République à cette époque, il qualifie de loup dévorant la religion dominante

en Pologne. Il remercie l'impératrice d'avoir agréé les mesures suggérées par son zèle pour assurer une protection efficace au troupeau confié à ses soins. Il dépose aux pieds de cette souveraine l'hommage d'une sujétion absolue, avec la promesse d'inspirer à son troupeau la même dépendance.

Installé dans l'évêché de Mohylow, son premier soin fut de donner une description détaillée de l'état des Églises grecques non-unies en Pologne. Il s'attacha à y faire un tableau pathétique de l'ignorance grossière du clergé de cette communion. Et ce n'est pas l'intérêt de la discipline qui avait influé principalement dans les motifs de cette publication. Le défaut de lumières, l'oubli ou l'ignorance de l'objet de sa vocation n'étaient plus les seuls traits qui caractérisaient l'idiotisme d'un ecclésiastique grec. Déjà la doctrine de l'adhésion aveugle au synode de Pétersbourg avait commencé à s'accréditer. On regardait comme un idiot quiconque, ou ne professait pas une soumission entière à ce synode à l'exclusion de toute autre juridiction, ou séparait le dogme d'une telle soumission de celui de la foi.

Pour propager ces principes en Pologne avec plus de rapidité, Koninski avait soin de faire remplir les bénéfices vacants par des moines et des prêtres venus de Russie, les plus connus par leur fanatisme, et dont l'esprit rusé lui paraissait le plus propre à se plier aux manége de sa politique.

Aussi les progrès de cette doctrine s'annoncèrent-ils bientôt par un complot formé en 1765, quoique heureusement avorté. La vigilance du prince Czartoryski, palatin de Russie, alors régimentaire des troupes de la couronne, prévint à temps le danger. Harko, officier cosaque, auteur

de l'émeute, fut saisi et exécuté, et les paysans de l'Ukraine, déjà révoltés, rentrèrent dans le devoir.

Cependant le système de la politique étrangère se développait de plus en plus. La séduction avait rassemblé à Sluçk les non-conformistes des différentes communions; elle présida à l'acte qui fournit à la Russie, dans le rôle imposant de médiatrice entre la religion dominante et les dissidents, un moyen sûr de cimenter son influence en Pologne; en joignant à l'ascendant déjà acquis sur l'esprit des Grecs non-unis le titre d'une protection ouverte dont elle se parait envers eux en les faisant comprendre dans le nom générique de Dissidents. Les intrigues, les cabales, la contrainte, furent les préliminaires de la diète de 1768, qui suivit la confédération de Sluçk; les outrages inouïs et multipliés faits à la dignité nationale, en signalèrent la malheureuse époque, et le traité qui mit le sceau à la dépendance de la Pologne en fut le fruit.

Une analyse exacte de ce traité offre plus d'une preuve des vues systématiques de domination qui en ont tissu le canevas; mais cette discussion présentant une carrière qui passe les bornes fixées à cet écrit, on se restreindra à quelques observations sur l'acte séparé touchant les Dissidents, comme ayant des rapports plus intimes avec la matière qu'on s'est proposé de développer.

Art. I. — § 1.

La religion catholique romaine est reconnue par cet acte pour être le culte dominant en Pologne. — Dans l'exemplaire imprimé en Russie et trouvé dans les archives de l'archimandrite Sadkowski, les mots *à jamais dominant* sont supprimés. Ce traité néanmoins devait servir de règle

à l'archimandrite, et lui avait été transmis à cette fin par le Synode de Pétersbourg.

§ 3.

La peine de l'exil y est décernée contre les apostats de la religion romaine. — Cette stipulation, en apparence favorable au culte dominant, ne l'était en réalité qu'aux intérêts de la Russie. Le crime et la punition lui devenaient également avantageux. En punissant l'apostasie aux termes du traité, la Pologne enrichissait l'empire de Russie d'autant de sujets qu'elle en perdait. En laissant le crime impuni, elle voyait grossir dans son sein le nombre d'individus dévoués à la Russie.

§ 5, 6, 7.

La cour de Pétersbourg stipule dans cet acte l'érection d'un synode et des consistoires pour les Dissidents, et les soustrait à toute autre dépendance. En relevant également les Grecs non-unis de leur juridiction compétente, elle ne leur en assigne point d'autre; réticence dont il est aisé de deviner le but.

§ 8.

L'évêché de la Russie-Blanche, déclaré plus bas pour relever de la métropole de Kiiow, met, par une suite naturelle de cet arrangement, le clergé dis-uni de Pologne dans la dépendance de celui de Russie.

§ 12.

Les séminaires et les études sont soustraits à l'inspection nationale et confiés à la direction des évêques, déjà subordonnés par l'article précédent au siége métropolitain de Russie.

§ 14.

Le droit de patronage, réservé aux propriétaires de toute communion, se trouve restreint pour les catholiques que l'on assujétit à déférer aux recommandations des évêques. Cette prérogative, déjà si resserrée dans le droit, devint bientôt nulle dans le fait.

Sans pousser plus loin les citations des articles que cet acte impose à la nation, on en fait voir assez pour laisser apercevoir avec certitude le plan décidé du cabinet de Pétersbourg, de consolider par ces stipulations combinées avec art, son autorité sur les Grecs non-unis de Pologne, comme l'ensemble du traité principal avait mis toute la nation dans sa dépendance.

Pour donner à cet ouvrage de la contrainte les couleurs d'une forme diplomatique, la Russie eut soin de l'étayer de l'intervention des cours de Londres, de Berlin, de Stockholm et de Copenhague, mais aucune de ces cours n'a appuyé son vœu de la sanction d'une signature ou d'une ratification; et FRÉDÉRIC-GUILLAUME, dont les vues élevées réunissent les suffrages et les applaudissements de l'Europe, vient de manifester hautement ses principes à cet égard, par le concours actif et ouvert aux efforts courageux de la nation à secouer les entraves honteuses d'une tutelle étrangère.

Quelque abattue que dût être la fierté nationale par la prépondérance d'une grande puissance, favorisée par les circonstances, le sentiment de l'honneur se réveilla dans le cœur des patriotes, pressés de la honte de la dépendance ; ils cherchèrent un remède à la dégradation de l'État dans l'élévation de leur courage. Cet exemple magnanime fut suivi bientôt d'une révolution générale. Tout le

royaume se trouva en feu. On tirera le rideau sur le tableau douloureux de cette révolution, où la bravoure, dénuée de moyens de guerre, sans autre appui que l'amour de la liberté, avait à combattre une force soutenue de toutes les ressources d'un vaste empire, fortement constitué. On se bornera à rappeler le souvenir de la calamité mémorable qui vint aggraver le désavantage de cette lutte inégale et dont le récit a une liaison directe avec l'objet qui nous occupe. C'est annoncer la circonstance de l'explosion de la révolte de l'Ukraine, qui ajouta aux malheurs d'une guerre étrangère les horreurs d'une guerre civile. Zelezniak, Tymenko, Bondarenko, principaux chefs de Zaporoviens, furent les auteurs de cette sédition. Rendus successivement en Pologne et réunis dans le monastère de Montryn, ils dirigeaient de là les apprêts d'un complot sanguinaire. L'annonce imposante d'une protection dont ils se vantaient ouvertement, le concours des prêtres non-unis, dont le fanatisme prêtait à une entreprise criminelle le voile d'un zèle de religion, tous les genres de séduction furent employés pour entraîner une multitude facile à émouvoir. Bientôt trente mille paysans armés arborèrent l'étendard de la révolte. Le meurtre et la désolation précédaient leurs pas. Human, Lisianka et quelques autres villes de l'Ukraine, devinrent le théâtre d'atrocités dont l'idée surpasse tout ce que l'histoire raconte des siècles de la barbarie.

Ces scènes révoltantes allaient se reproduire en Volhynie et en Podolie, lorsque les mesures sages et vigoureuses du grand-général Branicki, alors grand-maître d'artillerie, parvinrent heureusement à réprimer la révolte. Gonta, Szydlo, chefs des Ukrainois, et quelques-uns de leurs complices faits prisonniers, subirent la peine due à leur

crime. Cependant l'auteur de tant d'horreurs échappa avec ses compagnons au glaive de la justice; saisis par les troupes russes, ils furent emmenés en Russie à titre de sujets de cet empire, et la Pologne ne fut point vengée par la nouvelle de leur supplice [1].

Le feu de la révolte, étouffé mais non éteint, se ralluma l'année suivante. Nourri des mêmes aliments, il allait produire les mêmes ravages. Tymenko, complice de la première sédition, Paczenko et Zurba, autres chefs zaporoviens, pénétrèrent en Pologne partagés en trois bandes. Si les détachements du régimentaire Stepkowski parvinrent bientôt à les disperser, si ce commencement de révolution n'eut point des suites plus funestes, c'est que la même politique qui s'applaudissait de l'effet de la première révolte, voyant son but rempli, celui de l'affaiblissement d'un État armé pour défendre son indépendance, n'a pas jugé convenable de favoriser la désolation entière d'une province sur laquelle elle formait dès lors des vues plus étendues, ainsi que cela se développera bientôt, et qui était d'une utilité essentielle dans le moment par le secours des subsistances qu'elle fournissait aux armées russes, obligées alors de soutenir une guerre opiniâtre contre le Croissant.

L'intervalle qui s'est écoulé depuis l'année 1768, époque aussi brillante pour la Russie qu'odieuse à la Pologne, jusqu'à celle de 1775 qui n'a été que le résultat de la première, fut mis à profit pour faire mûrir dans le silence le

[1] Melchisedech Jaworski, moine non-uni, connu pour avoir fomenté et encouragé le plus cette fameuse sédition, vit en Russie et est avancé en grade. Zelezniak lui-même y a été vu depuis peu, vivant au sein de l'abondance. Quand les faits parlent, les réflexions sont inutiles.

projet de l'asservissement des Polonais au moyen de la division des esprits. On nourrissait avec soin le penchant fanatigue des grecs non-unis vers la domination d'une puissance qui s'était déclarée protectrice de leurs droits civils et religieux. Les ménagements de toute espèce, une douceur soutenue, des perspectives séduisantes, tout fut mis en usage pour étouffer dans des cœurs leurrés par tant d'attraits un reste d'attachement pour le gouvernement national.

Sadkowski, cet élève docile de l'évêque de Mohylow, qualifié par le traité de 1768 celui de la Russie-Blanche, était l'agent principal de ces menées sourdes et adroites. Ses talents, perfectionnés dans l'école du fanatisme, avaient reçu un développement plus étendu dans une carrière nouvelle où il fut transplanté. Placé auprès de la légation russe à Varsovie en qualité d'aumônier, cet emploi titulaire le mit à portée de suivre avec plus d'activité le plan d'un système dont, par ce rapprochement, il pouvait approfondir tous les rapports; et le desservant d'une chapelle devint le suppôt de la politique.

Le traité de 1775 qui combla les malheurs de la Pologne, en enrichissant la Russie d'une partie des dépouilles de ce royaume, ajoutait un nouveau poids à son influence sur les grecs non-unis, par l'abandon des pays où se trouvaient les chefs-lieux de leur juridiction spirituelle. Aussi la cour de Pétersbourg, qui jusque-là s'était bornée à exercer une domination tacite sur cette classe de sujets de la République, prend-elle dans ce traité un langage qui n'appartient qu'à une souveraineté directe. — L'article IX du second *acte séparé* qui établit une commission pour connaître des différends entre les grecs-unis et non-unis, finit par ces termes remarquables : « En attendant, pour ôter

» tout prétexte à de pareilles plaintes, les deux hautes
» parties contractantes donneront des ordres sévères à
» leurs *sujets respectifs* d'attendre, dans une tranquillité
» parfaite, les arrangements de la susdite commission, et
» il sera défendu aux troupes de se mêler et de prêter
» main-forte à qui que ce soit dans les susdites affaires. »
Cet énoncé n'est susceptible d'aucune équivoque dès qu'on se rappelle que les parties contractantes dans le traité sont la Russie et la Pologne, et que ce qu'on y nomme sujets respectifs, sont les grecs unis et non-unis.

En suivant la marche combinée de la politique qui a présidé à la confection de ce traité, on en découvre à chaque pas l'esprit et le but. Une condescendance raisonnée y laisse restreindre les prérogatives accordées en 1768 aux dissidents, dont la protection n'était que le voile de celle qu'on avait vouée aux non-unis; tandis que tout ce qui concerne ces derniers, tout ce qui cimente leur dépendance de la Russie y est soigneusement rappelé, renouvelé et consolidé. Le peu de modifications qu'on apporte à leurs franchises décèlent encore la prévoyance d'une politique déliée, qui se ménage les moyens de soulever à volonté des fermentations utiles, en laissant subsister un germe de mécontentement dans quelques privations légères dont on pourrait se prévaloir au besoin en les faisant regarder aux non-unis comme autant de preuves d'un gouvernement injuste et partial.

Les temps postérieurs ne développèrent que trop ces calculs politiques. Des milliers d'écrits successivement émanés, qu'il serait aussi superflu de nommer, vu leur notoriété, que difficile d'analyser dans un exposé circonscrit dans des bornes étroites, dévoilent suffisamment quelle était la nature du ministère qu'exerçait Sadkowski sous le

titre modeste d'aumônier, avec quel soin il s'attachait à frapper sans cesse les yeux des non-unis Polonais des effets d'une protection bienveillante de la Russie à leur égard; avec quelle attention il fomentait et nourrissait dans leur cœur une répugnance secrète pour l'autorité nationale. Le protocole fidèle de ses correspondances étendues dépose de son activité.

Le fanatisme a été de tout temps l'agent puissant que la politique a constamment employé avec succès; aussi la servit-il à souhait en Pologne.

Tant que l'installation aux bénéfices vacants du rite non-uni tenait essentiellement à la présentation des collateurs, le choix des sujets ne se trouvait pas toujours d'accord avec les vues de cette politique. — On ne tarda pas à s'affranchir de ce frein incommode : presque toutes les cures se trouvent insensiblement remplies sans égard aux droits des collateurs, par des ecclésiastiques envoyés de Russie, dont la docilité fanatique garantissait l'aptitude désirée. — Leur zèle répondait à cette puissance de l'attachement de tous ceux dont ils maîtrisaient les consciences.

L'attention du cabinet de Pétersbourg à multiplier les fils déliés qui attachaient les grecs non-unis de Pologne à ses intérêts, fut poussée jusqu'aux précautions en apparence les plus minutieuses. Les dénominations, si peu faites pour ajouter à l'essence des choses, tiennent quelquefois lieu de réalité dans les esprits vulgaires. — La Russie n'oublia point d'essayer ce genre d'attraits envers les non-unis. Au temps qu'ils reconnaissaient la supériorité du patriarche de Constantinople, leur communion était qualifiée en Pologne de gréco-orientale; depuis leur séparation de ce siége primitif, la Russie les désignait quelque-

fois sous le nom générique de gréco-russes ; et cette dénomination affectée fut employée dans ces derniers temps avec l'attention la plus soutenue, afin que tout, jusqu'aux noms, rappelât sans cesse aux sujets de la République professant le culte non-uni leur dépendance du cabinet de Pétersbourg.

Bientôt arriva l'époque où les prétentions de ce cabinet se manifestèrent par des traits plus directs et plus tranchants. Tel est l'ukase du synode de Pétersbourg émané en 1780, le 24 février, et transmis par le consistoire de Pereaslaw en Pologne, qui enjoint au moine Orlow de transporter son domicile au monastère de Bohuslaw en Pologne.

Le nom d'ukase, étranger à l'oreille polonaise autant que la disposition qu'il désigne doit l'être à une nation vivant sous un gouvernement libre, a droit sans doute de surprendre le lecteur. Mais nous touchons aux temps où ces ordres absolus sont devenus aussi communs en Pologne que les effets de la domination étrangère s'y montrèrent plus palpables.

Parlant d'un ukase du synode de Pétersbourg, il ne sera pas hors de place de développer ce que c'est qu'un synode, non dans l'acception généralement reçue, mais dans la signification qui est particulièrement propre à celui de Russie.

Le synode de Pétersbourg n'est point une assemblée d'ecclésiastiques dont le ressort soit borné au rite, à la discipline, aux mœurs ; c'est un composé de membres soumis au chef de l'Église, qui est le souverain ; c'est une dépendance du cabinet de Russie ; un de ses bureaux destiné à en transmettre et promulguer les volontés par l'organe imposant du fanatisme, que le clergé russe se croit obligé d'alimenter par état. Les ordres du souverain sont

des mandements sacrés pour le synode; il ne promulgue rien qui n'ait reçu la sanction de ce souverain. La religion devient par là une partie constituante de la souveraineté, une sauvegarde de l'obéissance passive des sujets, sous l'inspection vigilante du clergé. C'est cette inspection qu'exerce en dernier ressort le synode supérieur en Russie, et qu'il s'est efforcé d'étendre en Pologne. Le développement de ce système date de l'année 1783, époque marquée par un événement favorable à son exécution, on veut dire la mort du sieur Wolczanski, archimandrite de Sluçk. Cet ecclésiastique n'avait pas été élevé à l'école du fanatisme, il avait vécu et vieilli dans des principes d'attachement et de respect pour le gouvernement national; il avait appris dès l'enfance à distinguer la limite des droits respectifs des États, comme celle de leurs possessions. Il reconnaissait dans le siége de Constantinople la suprématie primitive de sa religion. Renfermé ainsi dans les fonctions modestes de son état, il paraissait peu propre à servir les vues cachées de la politique; aussi ne fut-il pas initié dans ses secrets. Sa mort, en aplanissant toutes les difficultés, fit naître un nouvel ordre de choses. L'influence du synode de Pétersbourg se manifesta bientôt avec le même caractère d'autorité en Pologne comme en Russie. Ses règlements les plus minutieux, comme les plus importants, tels que les promotions aux premières charges de la hiérarchie ecclésiastique, se publiaient dans les États de la République par des ukases; un de ces ukases y a annoncé la nomination de Koninski à l'archevêché de Poloçk et son introduction au synode.

La simple publication des volontés étrangères dans un État est déjà un acte dérogatoire à la souveraineté indépendante de cet État. — Mais ce n'était que le prélude des

atteintes plus graves portées à celle de la République. Sans la participation du gouvernement, Sadkowski se trouve installé dans une des premières charges du clergé non-uni de Pologne. L'ordre portant cette promotion, au lieu d'être appuyé sur la présentation du seigneur du lieu, substitue, par un remplacement étrange, à cette formalité essentielle, celle de l'annonce de la recommandation de l'ambassade russe à Varsovie.

Entré dans l'exercice de sa charge sans le concours préalable du collateur, bien postérieurement obtenu, le nouvel archimandrite de Sluçk s'empressa de justifier les motifs de son choix.

Du vivant encore de l'archimandrite Wolczanski, on avait clandestinement introduit en Pologne un livre intitulé *Catéchisme abrégé*. Sadkowski eut soin de le répandre avec profusion parmi les grecs non-unis. Cet imprimé, dont le titre moral semble annoncer le développement des préceptes dérivant du culte dû à la Divinité et de l'amour du prochain, n'est qu'un tissu de principes destinés à inspirer le dévouement le plus entier aux intérêts de la Russie. C'est de ce livre, où l'obéissance aveugle au souverain est placée au rang des articles de la foi, qu'est tirée la formule du serment, requis pour l'admission à la prêtrise. Cette formule, prescrite dès l'année 1768, par un ukase du synode de Pétersbourg, n'avait d'abord été mise en usage qu'envers les prêtres ordonnés en Russie; Sadkowski employa tout son zèle pour la rendre commune à ceux même qui l'étaient en Pologne.

Pour peu qu'on réfléchisse sur le texte de ce serment, on ne saurait se défendre d'une forte surprise d'y voir partout le souverain mis presque au-dessus de la Divinité, et le dévouement à ses intérêts aller au-devant des devoirs les

plus sacrés. En cherchant à deviner quelle peut être la nature des objets qui exigent le sceau inviolable du secret de la part d'un ecclésiastique, quand on se rappelle que le synode et le cabinet de Pétersbourg ne font qu'un, l'imagination ne fixe plus de bornes à l'influence d'un pouvoir disposant de tels ressorts.

Le dépouillement des archives volumineuses de Sadkowski fournit les preuves multipliées de l'exercice de cette influence en Pologne, et décèle les vues cachées d'un système étendu.

Ce dépôt présente une suite d'ukases qui se succèdent et se renouvellent en Pologne. La célébration des fêtes et des événements glorieux à l'empire de Russie, les prières publiques pour l'impératrice et pour la famille impériale, l'installation des moines et prêtres russes aux bénéfices vacants sans le concours des collateurs, enfin la promulgation des règlements les plus minutieux émanés du synode de Pétersbourg sont l'objet de ces mandements. Des rapports non moins multipliés et les plus exacts soit de l'exécution fidèle des ordres reçus, soit des différents arrangements effectués ou à prendre, manifestent d'une manière non équivoque le dessein bien décidé de ne laisser à la juridiction nationale absolument rien à régler dans ce qui concernait les grecs non-unis de Pologne.

Koninski, auteur primitif de toutes les machinations contre la République, uni par une conformité de principes, de vues et de penchants, avec Sadkowski, forme le projet de réunir indistinctement sous les lois de l'Église russe tous les non-unis de Pologne; car il est à observer qu'il s'en trouve encore dans les États de la République, qui tenant fortement à ce qu'ils appellent la religion gréco-orientale, et ne reconnaissant point la supériorité de l'Église gréco-

russe, n'entrent pour rien dans le système dont cette dernière dénomination indique et détermine les motifs. Plein de l'idée d'une telle coalition, Koninski imagine que l'établissement d'un évêque en Pologne en deviendrait le plus sûr moyen ; il se concerte en conséquence avec Sadkowski, et fait passer au synode de Pétersbourg un écrit, où il s'attache à démontrer l'utilité d'un tel poste, pour l'affermissement de l'influence de la Russie sur les non-unis polonais ; et s'appuyant de l'exemple de l'ancienne existence des évêchés à Léopol et à Kiiow, il conseille de fixer le siége épiscopal à Sluçk, et d'y réunir la coadjutorerie de l'archevêché de Kiiow, dans le double but d'imprimer à ce siége, avec le nouveau titre, le caractère d'une autorité supérieure, et d'assurer par sa dépendance d'une métropole russe, celle de tout le corps du clergé grec de Pologne au synode de Pétersbourg. Il développe ensuite ses vues pour l'administration des Églises grecques et l'accroissement de leur nombre ; Sadkowski y est présenté pour candidat au poste projeté, comme le plus propre par son zèle, ses talents exercés et ses connexions locales, à répondre aux motifs politiques de cet établissement. Dans un autre écrit, adressé au synode, il indique les moyens d'obtenir pour son protégé le brevet de roi de Pologne, sinon à titre d'évêque, du moins à celui de suffragant du métropolitain de Kiiovie.

Le synode de Pétersbourg en adoptant sans réserve toutes les vues de Koninski, leur donne sans délai une exécution plénière. Sadkowski se trouve bientôt sacré comme évêque de Pereaslaw.

Élevé à cette dignité qui, dans le système du cabinet de Pétersbourg devient un poste de confiance, il s'astreint par une formule de serment plus rigide que celle du ser-

ment ordinaire, à un secret inviolable et à l'exécution fidèle des mesures confiées à ses soins. Il y déclare en face du ciel qu'aucun potentat de l'univers, non plus que la multitude du peuple (expression qui dans la langue originale désigne une république) ne pourront le détourner de l'obéissance aveugle vouée à la Russie.

Le grand objet de ces engagements, le secret de ce système imposant qui captivait le fanatisme exalté de Sadkowski, sont dévoilés au grand jour, dans des aveux et des indications consignés de sa propre main. Il ne s'y agit pas moins que de faire crouler le mur intermédiaire qui sépare l'Église grecque orientale de celle d'Occident, et d'en faire un seul vaste édifice. Ainsi les provinces méridionales de la Pologne étaient destinées à devenir le point de communication avec les conquêtes nouvelles, dont les succès guerriers devaient au loin reculer la limite.

Ce qui se passait à cette époque présente des rapports palpables avec la réalité d'un tel système. On érige en Pologne un évêché sans la participation du gouvernement national ; on y attache une pension pour s'en mieux assurer la dépendance ; le nouvel évêque est astreint à un serment qui par sa nature détruit ou prévient tout autre engagement ; il entre en exécution plénière des fonctions de sa charge ; il en déploie tous les pouvoirs ; et ce n'est que lorsque tout ce qui caractérise essentiellement la gestion d'un office a été rempli, consommé, qu'une politique adroite s'avise de solliciter un brevet du roi de Pologne, afin d'endormir par cette formalité illusoire la vigilance de l'administration nationale sur les suites dangereuses de tant d'empiétements sur son autorité.

L'influence étrangère alors prédominante en Pologne interdisant au roi la liberté d'un refus, lui laissait à peine

les ressources du délai. L'expédition du privilége fut différée jusqu'à ce que le nouvel évêque eût prêté le serment de fidélité au roi et à la République. Il se rendit en effet à Varsovie, mais ce n'est pas sans en avoir préalablement obtenu la permission et une sorte de dispense du synode de Pétersbourg. Présenté à la cour par l'ambassadeur de Russie, dès qu'on lui eut fait entendre que la prestation du serment était le préliminaire essentiel qu'il aurait à remplir, il ne reparut plus, et le brevet fut délivré depuis, à la sollicitation pressante et opiniâtre de l'ambassadeur.

Cependant le délai de cette expédition ne ralentit ni l'activité des fonctions abusives de Sadkowski ni sa correspondance avec le synode de Pétersbourg. Les mandements de l'un, les rapports de l'autre allaient toujours leur train. Les règlements de toute espèce s'exécutaient sans obstacle. Lorsque ensuite nanti du brevet du roi, accordé à l'importunité, il se trouva légalement revêtu d'une charge éminente dans l'État, plusieurs mois se passèrent sans qu'il eût donné au gouvernement le garant nécessaire de la fidélité de sa gestion; le serment qu'il remplit depuis, a dû même être préalablement communiqué à la Russie.

L'année 1787 fut l'époque du voyage de l'impératrice à Cherson, et de cette entrevue mémorable dont les effets produisirent une commotion générale dans toute l'Europe et amenèrent le moment destiné à la régénération de la Pologne.

Sadkowski fut mandé à Kiiow lors du séjour passager de la souveraine de Russie dans cette ville. Là fut analysée, discutée, façonnée, la formule du serment qu'il devait prêter à la République. La subtilité théologienne en pesait avec attention tous les termes; elle les rapprochait

du texte de l'engagement antérieur pour écarter soigneusement tout ce qui pouvait en affaiblir la force ou diminuer l'étendue. Une manipulation adroite de retranchements et de modifications en rendit en effet l'énoncé susceptible de toutes les interprétations analogues à la nature de l'engagement primitif.

Il serait superflu d'indiquer ici en détail les différences qui se laissent apercevoir entre la formule du serment, telle qu'elle avait été proposée à Sadkowski, et celle qu'il prononça à Tulczyn. On ne s'arrêtera qu'à deux omissions remarquables. La formule primitive fait expressément mention des lois nationales de Pologne et de la religion dominante catholique romaine. Dans celle rédigée à Kiiow, les derniers mots : *catholique romaine*, et à la suite du passage antécédent où il est dit : *lois nationales*, la qualification de *Pologne*, se trouvent supprimés. Au reste, un rapprochement général de la teneur du serment prêté par Sadkowski à la République, du texte de celui par lequel il s'était engagé envers la Russie, suffit pour convaincre pleinement tout lecteur attentif que cet engagement antérieur n'a perdu rien de sa force par la prestation subséquente d'un hommage dont la forme en rend les obligations vagues et illusoires.

Aussi le dévouement de Sadkowski aux intérêts de la Russie ne se montre-t-il pas moins entier depuis cette époque. De nouveaux bienfaits personnels, de nouvelles faveurs accordées aux monastères confiés à sa direction, une augmentation successive des fonds destinés aux dépenses de l'administration, sont des indices bien sûrs et de la confiance non démentie dans le zèle soutenu de Sadkowski, et de la poursuite constante du système adopté par le cabinet de Pétersbourg.

Parmi tant d'autres règlements qui décèlent le développement de ce système, on en trouve un digne d'une attention particulière. C'est celui qui prescrit un rapport exact, d'après les modèles fournis, de l'état des diocèses, de leurs recettes, de leurs dépenses et du nombre des paroissiens. L'âge, le sexe, l'état des célibataires et des gens mariés, tout jusqu'au nombre de participants au sacrement de la confession, s'y trouve classifié. Les motifs de cette inquisition ne sont pas difficiles à deviner. Le confesseur est le dépositaire des secrets inaccessibles à toute autre autorité; et par un abus douloureux, le voile sacré de la pénitence a couvert plus d'une fois des trames criminelles. La Pologne vient d'en faire la triste expérience. Le fanatisme eut recours à cette voie pour propager la séduction, pour en suivre, pour en graduer les progrès. Et ce n'est pas une inculpation hasardée sans preuves authentiques. Les dépositions consignées dans les procès-verbaux des indagations des personnes impliquées dans la dernière révolte en attestent la réalité. Les confessionaux étaient devenus le point de réunion des complots sanguinaires; on y recevait les serments de la trahison et la liste des proscriptions s'y formait en silence.

Un autre édit, non moins fait pour être remarqué, directement en opposition à la teneur de l'article IX du traité de 1768, mais éminemment propre à assurer le règne du fanatisme, est celui qui défend d'imprimer les livres de dévotion et d'études ailleurs que dans l'imprimerie synodale, et ne permet l'usage que de ceux qui portent le sceau de la censure et de l'approbation du synode.

On ne doit pas non plus passer sous silence l'article d'un rapport de Sadkowski, dont il résulte que dans le court intervalle qui s'est écoulé depuis son installation,

le nombre des Églises non-unies qui, à cette date, ne montait qu'à quatre-vingt-quatorze, s'est accru jusqu'à trois cents.

Nous touchons enfin au temps où les mesures combinées de longue main allaient être couronnées d'un succès. L'année 1788 eût probablement mis le comble à l'asservissement des Polonais, si la Providence ne l'avait destinée à devenir l'époque de leur réveil. Cependant les entreprises abusives de l'autorité étrangère se manifestent encore cette année. Les royaumes se voient inondés d'ukases de toute espèce. La suppression des diocèses, la répartition des évêchés, la publication des pardons pour les déserteurs, quantité d'autres règlements absolument étrangers à la nation, se succèdent avec profusion. Une guerre allumée aux deux extrémités de l'empire russe occasionne un manifeste : on le publie en Pologne comme en Russie avec une formule uniforme, des prières publiques, si l'on peut appeler de ce nom des imprécations et des anathèmes lancés non-seulement contre les puissances en guerre, mais contre toutes les religions différentes du culte grec non-uni. La conquête d'Oczakow donne lieu aux publications du même genre destinées également à exalter le fanatisme, dévoué à la Russie, et à manifester l'ascendant de cet empire par l'annonce fastueuse de ses triomphes ; double moyen d'avancer le système d'une domination qui ne pesait déjà que trop à la nation. La fortune des armes paraissait devoir bientôt le porter à son comble, lorsque la face des choses changea soudainement en Pologne.

Depuis trois mois la diète était assemblée à Varsovie. Unie par un lien, ci-devant ouvrage de l'intrigue ou de la contrainte, aujourd'hui le ciment heureux de la vertu rapprochant les volontés d'une nation décidée à être indépen-

dante, elle avançait avec vigueur dans ses travaux. Son mot de ralliement était l'union du roi avec la nation. L'anéantissement du joug, la garantie d'une existence indépendante, étaient le but et le prix espéré des efforts réunis.

La Russie parut voir avec indifférence ce premier essor du génie national. Une politique confiante, inspirée par un ascendant long et tranquille, lui faisait envisager l'énergie du corps législatif comme le résultat d'une effervescence passagère.

Cependant le concert, la persévérance de l'assemblée, la marche méthodique de ses délibérations, un esprit de fraternité qui s'y manifestait de plus en plus, tout annonçait une révolution opérée dans les idées et les dispositions nationales; la voix publique applaudissait aux efforts qui brisaient successivement les entraves imposées à la constitution. Le caractère national se développait avec les progrès des travaux dont le résultat journalier rapprochait la perspective flatteuse d'un nouvel ordre de choses analogue à la dignité d'une nation indépendante.

Cette activité soutenue tira le cabinet de Pétersbourg de l'insouciance dans laquelle il paraissait jusque-là se renfermer, et, loin de renoncer au système de domination que la Pologne repoussait avec fermeté, sa politique ne fit que redoubler d'efforts pour retenir dans les entraves un pays qui allait lui échapper pour jamais; mais ces efforts furent couverts d'un voile que la position des circonstances rendait nécessaire. Les messages fréquents adressés à Sadkowski, ses rapports multipliés, un fonds considérable en argent qu'il reçut dans la même année, tout démontrait une activité redoublée de sa part, mais tout était enveloppé des ombres du secret.

Bientôt des avis multipliés venus successivement des

différents points du royaume, annoncèrent les indices d'une disposition générale à la révolte dans les paysans du rite grec uni et non-uni. Ces premiers bruits ne tardèrent pas à se changer en certitude. Le danger imminent nécessita des mesures promptes et vigoureuses. Sadkowski fut surveillé. Le cabinet de Russie n'ignorait pas les mouvements qui se manifestaient en Pologne, les précautions efficaces du gouvernement pour conjurer l'orage lui étaient connues. Il ne pouvait d'ailleurs se dissimuler l'intérêt que d'autre cabinets prenaient au sort de la République. Toutes ces considérations lui imposèrent la nécessité d'une conduite circonspecte. Il descendit à des ménagements dont il est aisé d'apprécier le but. Un ordre tardif défendit de publier en Pologne les manifestes qui, comme on l'a vu plus haut, avaient déjà reçu toute la publicité. Cet ordre, accompagné d'une dépêche de Koninski adressée à Sadkowski, arriva en Pologne lorsque la personne et les papiers de ce dernier étaient déjà séquestrés. Un tel message tendait adroitement à calmer les soupçons, les inquiétudes, à endormir la vigilance de l'administration, à ralentir l'activité des recherches destinées à saisir tous les fils d'une trame ténébreuse. On se flattait qu'en gagnant du temps on réussirait à prévenir, par l'explosion du complot, la découverte des manœuvres qui allaient le conduire à sa maturité.

Le dénoûment du projet ne répondit pas à l'attente de ses auteurs, mais peut-on méconnaître la source d'où il était parti? Cette affluence prodigieuse des vivandiers, des marquetants, des filippons et autres sujets russes qui se répandirent presque à la fois en Pologne et en Lithuanie; ces transports fréquents de couteaux et d'autres armes introduits dans le royaume sous le nom emprunté d'objets

de trafic; les dépositions uniformes des séditieux arrêtés, avouent tous que le même jour devait éclairer dans tous les endroits, depuis le centre de la Lithuanie jusqu'à l'extrémité de l'Ukraine, les meurtres commandés par le fanatisme, que la confession couvrait de son voile les mesures concertées pour les exécuter; tout ce poids d'indices, de preuves, de faits avérés et décrets de mort rendus contre quelques coupables et exécutés, entraîne un sentiment de conviction qui ne laisse aucun doute sur l'origine et les suites d'un incendie prêt à éclater.

Les mesures fortes du gouvernement en prévinrent heureusement les ravages; le danger fut écarté, mais il n'est pas étouffé dans son principe.

Il existe ce principe caché des désastres toujours prêts à renaître. Le ressort actif du fanatisme n'a rien perdu de sa force; obéissant à la même impulsion, il peut à chaque instant produire les mêmes effets. L'empire de la Russie sur les non-unis polonais est cimenté par une double influence. Elle commande aux esprits par l'autorité abusive d'une suprématie religieuse; elle commande aux lieux, dépositaire des oracles de la religion, par la possession de Kiiow, Pereaslaw, Mohylow, Orsza, Polock, chef-siége de de la juridiction spirituelle.

Cherchant à étayer tant d'autorité de titres respectables, la Russie s'était prévalue du concours de ses alliés, pour la confection des traités dont les motifs plausibles leur dérobaient le but politique. Le beau nom de tolérance servit d'attache aux projets destinés à asservir la nation sous le prétexte imposant d'une sauvegarde à stipuler pour les Dissidents. Mais aujourd'hui que le secret d'une politique adroite est dévoilé au grand jour; que ces souverains voient avec surprise les ravages de l'oppression, du fanatisme et

des calculs intéressés, là où ils croyaient n'apercevoir que les effets bienfaisants de la protection, de la tolérance et du désintéressement; la Pologne aurait-elle à redouter qu'ils veuillent autoriser de leur aveu ou de leur silence les entreprises ultérieures d'un pouvoir oppressif, dont les effets pourraient bientôt franchir les limites de ce royaume? Elle s'attend plutôt avec confiance que la politique éclairée de ces souverains attachera désormais à l'existence indépendante de la République l'idée d'un poids nécessaire dans la balance des intérêts généraux. Déjà le monarque auguste, qui, aux qualités brillantes d'un héros guerrier, sait allier toutes les vertus chères à l'humanité, applaudit hautement et coopère aux efforts constants de la nation à secouer le joug de la dépendance, à s'environner des barrières impénétrables à l'influence étrangère, et cet exemple magnanime garantit d'avance à la Pologne les suffrages réunis de toute l'Europe.

ORDRE

de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, adressé par le consistoire ecclésiastique de Kiovie à l'ihuman (officiel) Victor Sadkowski, aumonier de l'ambassade à Varsovie.

Samuel, par ordonnance de Sa Majesté l'impératrice, membre du sacré Synode directorial métropolitain de Kiiovie et de Halisz, satisfaisant à l'ordre de Sa Majesté expédié par le sacré Synode directorial le 30 octobre 1783, par lequel il a été entre autres ordonné à Sa Révérence de vous

élever à l'archimandrie de Sluçk, située dans l'étranger en Pologne, et dépendant du diocèse de ce lieu, d'après la justice rendue à vos mœurs, à la manière dont vous remplissez votre ministère, ainsi que par égard pour la recommandation de l'archevêque de Mohylow, membre du Synode, et à celle de Stackelberg, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, et de M. le baron d'Asch, résident et conseiller aulique, il vous est donc notifié que le sacré Synode a déterminé que Sa Révérence ait à lui recommander un autre aumônier près de la mission de Varsovie, et cela de l'agrément de M. Stackelberg, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, et il vous est enjoint avant tout de vous rendre à Kiiovie aux frais dudit monastère de Sluçk, pour être promu à l'archimandrie de ce monastère, et pour que les fonctions de votre place auprès de cette ambassade ne soient point interrompues par votre départ, vous y nommerez pour la remplir, si tel est le désir de M. le comte de Stackelberg, et en vous entendant à cet égard avec Spiridion Ihumen, un bon et intelligent Jeremonach, que vous prendrez au monastère orthodoxe de Brzesc en Pologne, lequel y restera jusqu'à l'arrivée de l'aumônier qui y sera nommé d'office. Tel est l'ordre qui vous doit être expédié, et s'expédie de fait, lequel est en même temps envoyé à Spiridion Ihumen, de Brzesc, ce 7 décembre 1783.

Signé : TARASIUSZ, *archimandrite de Kiiovie, ihumen de l'église cathédrale de Zloto Michalowka, premier grand-vicaire.*

ANDRÉ JARKOWIEW, *chancelier.*

JEAN LEWICKI, *sous-chancelier; et plus bas :*

Reçu et accusé le 11 janvier 1784, et de l'autre part sont les certificats du docteur et du major commandant, qui témoignent que le présent a passé les avant-postes russes.

SERMENT

proféré par un prêtre au moment de son sacre, et tiré du livre qui a pour titre : CATÉCHISME ABRÉGÉ.

Je soussigné promets et jure devant Dieu tout-puissant et sur son saint Évangile, que je veux, comme je le dois, être en tout obéissant et soumis, servir loyalement et fidèlement, jusqu'à la dernière goutte de mon sang et sans ménager ma vie, Catherine Alexiowna, impératrice de toutes le Russies, ma très-gracieuse souveraine, de même que mon très-gracieux maître, Paul Pétrowicz, son cher fils, grand-duc et héritier légitime du trône de toutes les Russies; que je veillerai et défendrai tous les droits et prérogatives attachés à la souveraineté, au pouvoir et à l'autorité de Sa Majesté Impériale, tant ceux qui se trouvent déjà établis qu'à établir dans la suite, selon toute l'étendue et la force des expressions littérales; que je ferai, dans chaque cas, tout ce qui dépendra de moi pour le bien du service de Sa Majesté et l'avantage de son pays; que je donnerai non-seulement avis à temps et aussitôt que j'en serai informé de tout ce qui pourait arriver de préjudiciable à ses intérêts, y apporter quelque dommage ou en menacer l'intégrité, mais même que j'emploierai tous les moyens pour les prévenir et empêcher; que je garderai en tout les secrets qui me seront confiés; que je m'acquitterai des

fonctions de ma charge déterminées par ce serment général et par un autre séparé; que je remplirai, selon ma conscience et convenablement, tous les règlements, instructions et ordonnances qui me seront successivement donnés par mes supérieurs au nom de Sa Majesté Impériale; que je ne me laisserai entraîner à quoi que ce soit de contraire à mes devoirs et à mon serment, soit par intérêt propre, soit pour raison de parenté, de haine ou d'amitié, mais que je me conduirai au contraire en tout comme il convient à un bon et fidèle sujet de Sa Majesté. Qu'ainsi Dieu bénisse mon corps et mon âme, comme je veux être en état de répondre de mes actions devant son redoutable jugement. Je jure en outre que je veux, comme je le dois, remplir en tout ma vocation de prêtre, avec une parfaite pureté de mœurs, instruire avec zèle et charité les âmes qui me seront confiées dans la connaissance des lois divines, de m'occuper moi-même soigneusement et attentivement de la lecture, de l'intelligence ainsi que de la force et des mystères de l'Écriture sainte; de ne point m'enivrer, de ne point donner de scandale, de vivre avec décence, de garder une réserve honnête, tant dans mes discours que dans mes vêtements, de ménager le respect dû à mon caractère, et de former à la vraie religion le troupeau qui m'est confié, surtout par le bon exemple et une vie exempte de blâme; d'employer la parole de Dieu, les écrits des saints Pères, l'esprit de douceur et tous les moyens possibles pour convertir par la conviction et amener à s'unir à l'Église grecque, les schismatiques qui se trouveraient dans ma paroisse; de déférer ceux qui, ne se corrigeant point, persisteraient dans leurs erreurs, et surtout ceux qui, étant corrompus, pervertiraient les autres par leurs discours et leurs écrits, et pour ne point conniver à leur hérésie, je ne les insére-

rai point dans les livres de confession avec les fidèles qui se confessent. Je jure encore que je ne donne mentalement aux promesses que je fais d'autre sens que celui que comportent les expressions que mes lèvres ont proférées, que je les entends dans toute la force et la signification que présentent (à ceux qui les écoutent ou lisent) les paroles qui se trouvent écrites ici. Que Dieu, qui voit le fond des cœurs, soit témoin de la sincérité de mes promesses, et que sa vengeance s'élève contre moi si elle est mensongère et non selon ma conscience, et pour garant de leur accomplissement, je baise les paroles de mon Sauveur. — Ainsi soit-il.

EXTRAIT DU SERMENT

d'un évêque.

Victor, le très-cher élu en Dieu, confirmé archimandrite, et présenté pour être sacré évêque des cités de salut Perejeslaw et Borispole.

L'élu pour lors dit :

Sur quoi je promets d'obéir et être en tout soumis au sacré Synode directorial de toute la Russie, comme à une supériorité légitime établie par Pierre le Grand de glorieuse et immortelle mémoire, et confirmée par Sa Majesté l'Impératrice, notre gracieuse souveraine glorieusement régnante.

Je reconnais de même n'avoir reçu la dignité épiscopale qu'avec l'agrément de Sa Majesté Catherine Alexiowna, ma très-gracieuse souveraine, impératrice de toutes les Rus-

sies, et ensuite de l'élection faite de ma personne par le sacré Synode directorial de toute la Russie.

Je promets de ne point alléguer la moindre excuse lorsque quelque évêque me requerra de me rendre avec mes confrères, les autres évêques, à l'assemblée du sacré Synode directorial de toutes les Russies, quand même quelque puissance ou quelque corps de peuple voudrait m'en détourner; voulant toujours être soumis aux ordres du sacré Synode. Je promets et m'engage par serment que je veux, comme y étant tenu d'obligation, faire tous mes efforts pour servir fidèlement et loyalement Sa Majesté l'Impératrice, notre gracieuse souveraine, et le grand-duc Paul Pétrowicz, son fils chéri et l'héritier légitime du trône de Russie, de leur être obéissant en toute chose, de ne point ménager ma propre vie, et verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour maintenir et défendre les droits et prérogatives reconnues et à reconnaître comme inhérentes à sa souveraineté, sa puissance et autorité; de contribuer, dans tous les cas et selon l'exigence, à tout ce qui peut avoir rapport à son service et à l'avantage de son pays, et s'il arrivait que je fusse informé que les intérêts de Sa Majesté sont menacés de quelques torts, dommages ou préjudices, de me hâter non-seulement d'en donner avis à temps, mais de faire même tout ce qui dépendra de moi pour y mettre obstacle et l'empêcher; de même de ne jamais violer ni les secrets de l'Église, ni tel autre qui viendrait à m'être confié.

Je déclare, en outre, que j'observerai tout ce qui se trouve prescrit par les règlements du sacré Synode directorial, que je me conformerai pour l'administration de mon église à la teneur du diplôme qui me sera remis par ledit Synode, ainsi qu'à tous les décrets et ordonnances qui

pourraient en émaner dans la suite, sous le bon plaisir de Sa Majesté l'Impératrice, selon lesquelles je suis tenu d'exécuter avec ponctualité et soumission tout ce qui me sera commandé, sans m'écarter en rien de la vérité et de la sincérité.

Si jamais j'enfreins ce qui est promis ici par moi, que je contrevienne aux très-saints canons, que je manque de soumission au sacré Synode directorial de Russie, ou que je vienne à faire schisme et que je soustraie de quelque manière que ce soit mon diocèse à la soumission due au sacré Synode, je consens à être dépouillé de ma dignité et de mon autorité sans murmurer ni pouvoir user d'excuse, et me reconnaître indigne des dons célestes, qui me sont conférés par l'imposition des mains dans ce moment de mon sacre.

Je jure, en outre, devant Dieu, qui voit tout, que je ne donne aux promesses que je fais d'autre sens que celui que comportent les paroles que j'ai prononcées et que je les entends dans le sens qu'elles présentent à quiconque les lira ou entendra.

C'est en m'engageant à remplir ce que j'ai promis aujourd'hui en paroles, que je m'oblige pareillement de l'effectuer jusqu'au dernier instant de ma vie, afin d'obtenir par ce moyen la félicité éternelle, et c'est ce que je confirme par serment. Que Dieu, qui voit le fond des cœurs, soit témoin de mes promesses.

UKASE

pour exterminer en Pologne les nobles, les prêtres et les juifs.

Comme nous voyons clairement avec quel mépris et quelle honte nous sommes traités, ainsi que notre religion, par les Polonais et les Juifs; les défenseurs de notre religion grecque étant persécutés, opprimés et punis de mort; pour ces raisons, ne pouvant plus souffrir de pareils outrages, de semblables ignominies, et cette persécution, uniquement *pour notre sainte religion méprisée*, nous donnons cet ordre, et nous enjoignons à Maximilien Zelezniak, de la terre de Tymoszew, colonel et commandant dans nos terres du Bas-Zaparogue, d'entrer sur les terres de Pologne, prenant encore quelques troupes de nos armées russes, de Cosaques du Don, pour *extirper et abattre, avec l'aide de Dieu, tous les Polonais et les Juifs* blasphémateurs de notre sainte religion. Par ce moyen nous faisons cesser toutes les plaintes portées devant notre trône contre ces assassins impitoyables, ces parjures, ces violateurs de la loi, *ces Polonais qui, protégeant la mauvaise croyance des Juifs impies*, blasphèment et méprisent notre religion, opprimant un peuple fidèle et innocent. Nous ordonnons donc qu'en traversant la Pologne, on extirpe leur nom, et que leur mémoire soit anéantie pour la postérité. Mais pour que les traités et l'amitié avec nos voisins soient observés, nous défendons, sous les plus rigoureuses peines, de molester ou d'inquiéter les marchands turcs, grecs,

arméniens et les nôtres russes, qui traversent la Pologne pour sujet de commerce; nous voulons même qu'ils aient toujours un libre passage, et tous les secours qu'on peut acquérir de voisins amis.

Pour plus grande foi nous confirmons cet ordre et cette permission. Donné a Saint-Pétersbourg, scellé de nos armes et signé de propre notre main, le 20 juin 1768.

CATHERINE.

Pour ampliation :

L'attaman koszowy,

PIERRE KALNYSCHEFFSKOY,
Avec témoins.

PÉTITION

de la noblesse du gouvernement de Witepsk, adressée en 1834 à l'empereur pour réclamer contre les violences employées pour faire passer les Grecs unis au culte dominant.

Le très-clément empereur, aujourd'hui heureusement régnant dans le gouvernement continuel et général de ses peuples, désirant aussi, pour les cas particuliers, de donner à ses fidèles sujets l'occasion de proposer leurs humbles requêtes, a statué dans son décret touchant l'ordre des assemblées, que la noblesse, réunie en session, pourrait examiner ses propres besoins et ce qui lui paraîtrait utile, et les lui faire connaître par le président de

l'assemblée. Appuyée sur ce fondement, la noblesse de la province de Witepsk, pleine de sentiments de gratitude et animée d'une confiance filiale, prend la liberté d'exposer les faits suivants.

Depuis quelque temps, mais surtout dans la présente année 1834, on met tout en œuvre pour entraîner les Grecs unis à la religion dominante. Ces manœuvres ne feraient aucune impression sur les esprits, dans cette province, si l'on permettait aux fidèles de se diriger, pour cette réunion, par la voie de la conscience et par une forte conviction. Mais les moyens qu'on emploie remplissent l'âme de terreur. Car, en beaucoup d'endroits, on convoque un petit nombre de paroissiens, sans la participation et à l'insu des autres, et on les oblige, non par la voie de la libre persuasion, mais par une violence contre laquelle ils ne peuvent lutter, d'embrasser la religion dominante; et quoique ce prétendu acte d'adhésion soit le fait du petit nombre, on annonce à tous les autres habitants du village ou de la paroisse qui demeurent à la maison, qu'ils doivent professer la religion dominante. Quelquefois n'ayant aucun égard aux réclamations qui se faisaient en assemblée publique, on mettait tous les paroissiens au nombre de ceux qui professent la religion dominante. Dans l'un et l'autre cas, on chassait l'ancien curé, et l'on changeait l'église unie en grecque, en négligeant les règles prescrites en cette matière. L'union ayant ainsi été établie par la violence et en dépit des habitants, si ceux-ci recouraient à l'autorité ecclésiastique ou civile, en protestant qu'ils voulaient demeurer inviolablement attachés à la foi de leurs ancêtres, et défendre leur cause d'une manière légale, leur démarche a été considérée comme une désertion de la religion dominante, librement acceptée par eux, et comme

tels ils ont été soumis à différentes peines. Dans quelques paroisses, où une partie du peuple demeurait fidèle à la foi de ses ancêtres, on transformait malgré cela l'église paroissiale, on fermait même les églises filiales, et on les munissait d'un sceau. C'est ainsi que les uns, sans avertissement préalable et par le seul ordre des magistrats, les autres, effrayés par une persécution atroce, dont ils voyaient de fréquents exemples, d'autres encore, par l'espoir d'obtenir quelques grâces particulières, ou d'être délivrés des charges publiques ou de l'esclavage; c'est ainsi, disons-nous, qu'ils ont été entraînés à la religion dominante. Et tandis qu'ils la professaient, ils demeuraient fermement attachés, dans le cœur, à la religion que suivaient leurs ancêtres, et qu'eux-mêmes observaient depuis si longtemps. Ils avouaient même à ceux qui les forçaient d'embrasser la religion dominante, qu'ils obéissaient à la vérité aux ordres qu'on leur donnait, qu'ils allaient aux églises et fréquentaient les sacrements de la religion dominante, mais qu'intérieurement ils demeuraient fermement attachés à leur ancienne religion. Finalement, ceux qui ont persévéré dans la foi, se sont vus dépouillés de leurs églises et de leurs prêtres, et ils éprouvent la plus grande difficulté pour se procurer l'instruction chrétienne et les autres secours spirituels.

Il résulte de tout cela qu'on commence à croire généralement parmi le peuple, que la religion peut changer d'après les circonstances, et qu'il n'est pas nécessaire d'être persuadé qu'elle est vraie et d'y consentir intérieurement, et qu'on peut l'abandonner dans la vue de se procurer quelque avantage particulier. De là vient que les maximes religieuses ne font pas sur les cœurs l'impression qu'elles devraient faire; elles cessent d'être le fondement de tous

les devoirs et des vertus civiles. Les citoyens et les sujets sont en proie à des doutes continuels et à de vives inquiétudes, tantôt à cause du bruit généralement répandu qu'il faut changer de religion, tantôt à cause des dénonciations auxquelles ils sont incessamment exposés, sous le prétexte qu'ils empêchent la propagation de la religion dominante.

Par ces motifs, la noblesse de la province de Witepsk, quoique persuadée que la liberté de conscience est suffisamment garantie par les lois de l'empire et par la suprême volonté de l'empereur heureusement régnant, et que la religion dominante ne prescrit pas moins que les autres confessions l'obligation de remplir ses devoirs, en insérant dans sa morale les principes des vertus religieuses et civiles; néanmoins, effrayée des moyens qu'on emploie pour la propager, et des suites que cette violence ne peut manquer d'avoir, elle a résolu de recommander au président de la noblesse de recueillir tous les faits particuliers et certains concernant cette affaire, d'en faire part à qui de droit, et de présenter une supplique à l'empereur.

PÉTITION

adressée en 1835, par les fidèles Grecs unis de la province d'Uszacz.

Au mois d'août de l'an 1835, nous, habitants de la paroisse d'Uszacz, vassaux de M. le comte Plater, nous envoyâmes une supplique au ministre des cultes à Saint-Pétersbourg, implorant sa grâce et sa miséricorde, parce que, privés de notre église, nous nous voyions forcés de professer une religion que nous n'avons point voulu em-

brasser ; mais nous ne reçûmes aucune réponse. Seulement l'évêque Bulhac nous prévint que bientôt arriverait une commission avec le prêtre qui nous était destiné. Et en effet, la commission s'est présentée le 2 décembre, et ayant convoqué le peuple, elle l'a invité à embrasser la religion grecque. Nous nous sommes tous écriés d'une voix : *que nous voulions mourir dans notre foi, que jamais nous n'avons voulu ni ne voulions d'autre religion.* Alors la commission, laissant les paroles, en vint aux faits, c'est-à-dire qu'on se mit à nous arracher les cheveux, à nous frapper les dents jusqu'à effusion de sang, à nous donner des coups à la tête, mettre les uns en prison, et à transporter les autres dans la ville de Lepel. Enfin, la commissions voyant que ce moyen ne lui réussissait point non plus, défendit à tous les prêtres grecs unis d'entendre nos confessions, ou de nous administrer quelque autre secours spirituel. Mais nous avons dit : « Nous demeurerons sans prêtres, nous ferons nos prières à la maison ; nous mourrons sans prêtres, nous confessant les uns aux autres ; mais nous n'embrasserons point votre foi. Qu'on nous réserve plutôt le sort du B. Josaphat : c'est ce que nous désirons ! » Mais la commission s'en est allée, en se moquant de nos larmes et de nos prières. Et nous sommes demeurés comme des brebis errantes, et nous n'avons plus d'asile.

Nous signons.....

QUATRIÈME PARTIE.

LOI

qui établit en Russie l'esclavage des paysans.

Voici avec quelle sérénité Karamsin rend compte de la loi qui a réduit en esclavage la presque totalité de la population russe.

Nous savons que dans les temps les plus reculés, les paysans jouissaient en Russie de la liberté civile, mais sans posséder de biens fonds ; qu'à une époque désignée par la loi (192), ils avaient le droit de changer de domicile et de seigneur, à la condition de faire valoir une partie de la terre pour leur propre compte, et l'autre pour celui du propriétaire ; ou bien de lui payer une redevance (obrok). Le régent vit le désavantage de ces émigrations qui souvent trompaient l'espoir qu'avaient eu les cultivateurs, de trouver un meilleur maître, et ne leur donnaient le temps ni de s'établir, ni de s'habituer au pays et aux hommes.

Il vit qu'en augmentant le nombre des fainéants et des pauvres, elles s'opposaient aux progrès de l'économie domestique, et à ceux de la sociabilité. Des bourgs et des villages abandonnés par ces habitants nomades, devenaient déserts (193); les maisons et les chaumières tombaient en ruines par la négligence de propriétaires momentanés. Le régent se vantait d'avoir accordé des avantages particuliers aux cultivateurs dans les domaines du czar, et peut-être dans les siens propres : animé sans doute d'une égale bienveillance envers les propriétaires et les fermiers, désirant établir entre eux une union constante, comme entre membres d'une même famille, et voulant fonder cette union sur leur intérêt commun, il supprima en 1592 ou 1593 (194) la loi qui donnait aux paysans le droit de passer d'un village à l'autre, et il les rendit à jamais serfs des seigneurs. Quelle fut la conséquence de cette innovation ? Le mécontentement de la plus grande partie de la nation et de beaucoup de riches propriétaires. Les paysans regrettèrent leur ancienne liberté, quoique souvent avec elle ils errassent en vagabonds, depuis leur enfance jusqu'au tombeau, et qu'elle ne les sauvât pas des violences des seigneurs temporaires, impitoyables envers des fermiers qu'ils n'étaient jamais sûrs de garder; d'un autre côté, les riches propriétaires qui possédaient beaucoup de terres désertes, se trouvaient privés par là de l'avantage de doter ces terres de cultivateurs libres. Les seigneurs moins riches en devaient d'autant plus de reconnaissance à Godounof, n'ayant plus à craindre de voir leurs villages et leurs champs abandonnés, par l'émigration des habitants et des cultivateurs. Nous verrons plus loin que, si le législateur bien intentionné avait prévu la satisfaction des uns et le mécontentement des autres, il n'avait pas deviné tou-

tes les graves conséquences de ce nouveau règlement, auquel l'édit de 1597 servit de complément. Cet édit prescrivait les mesures les plus rigoureuses pour rendre aux seigneurs ceux de leurs paysans qui avaient fui dans l'espace des cinq dernières années, pour échapper au servage avec leurs femmes, leurs enfants et leurs biens. A cette même époque, l'ukase qui ordonnait que tous les boyards, les princes, les nobles, les employés militaires et civils et les marchands, fissent valoir leurs droits sur leurs domestiques-serfs, afin qu'ils fussent inscrits sur le livre du tribunal des serfs, avec ordre à ce tribunal de reconnaître pour tels, même les domestiques libres qui servaient, ne fût-ce que depuis six mois. C'est-à-dire que le législateur voulait contenter les seigneurs, sans craindre d'opprimer les pauvres serviteurs, ni l'humanité; mais il confirma la liberté des affranchis et celle de leurs femmes et de leurs enfants des deux sexes [1]. »

[1] Dans l'ukase du Tras-Vassili-Schouiski il est dit, « qu'en » 7115 (1607), le 9 mars, le Tzar et grand duc de toute la Rus- » sie, Vassili Iv., avec son père, le patriarche Hermogène, en » présence de tout le clergé et des autorités civiles du tzar, » ayant entendu le rapport du tribunal des domaines, que l'é- » migration des paysans causait de grandes émeutes, des procès » et des violences de la part des puissants, ce qui ne pouvait pas » arriver sous le Tzar Iv. Vassili, parce qu'alors les paysans étaient » libres ; le tzar Fédor Iv., sur l'insinuation de Boin Godounoff, » et contre l'opinion des plus vieux boyards, ôta aux paysans le » droit de choisir leur domicile, et fit inscrire dans un livre le » nombre des paysans que chacun possédait. »

Histoire de l'empire de Russie, par M. de Karamsin, tome xe, page 280.

TESTAMENT DU TZAR PIERRE I[er]

déposé dans les archives du palais de Peterhoff, près Saint-Pétersbourg.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES [1].

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, Nous, Pierre I[er], empereur et autocrate de toutes les Russies, etc., à tous nos descendants et successeurs au trône et gouvernement de la nation russienne.

» Le grand Dieu de qui nous tenons notre existence et notre couronne, nous ayant constamment éclairé de ses lumières et soutenu de son divin appui, me permet de regarder le peuple russe comme appelé par l'avenir à la *domination générale* de l'Europe. Je fonde cette pensée

[1] Ce document authentique, base et code suprême de la politique russe depuis Pierre I[er], a été remis confidentiellement aux mains de l'abbé de Bernis, ministre des affaires étrangères en 1757 et celles de Louis XV lui-même. Voyez à ce sujet les *Mémoires du chevalier d'Éon*, t. I, p. 170. — Un exemplaire s'en trouve aussi dans les archives diplomatiques de l'empire français.

sur ce que les nations européennes sont arrivées, pour la plupart, à un état de vieillesse voisin de la caducité, ou qu'elles y marchent à grands pas ; il s'ensuit donc qu'elles doivent être *facilement* et *indubitablement* conquises par un peuple jeune et neuf, quand ce dernier aura atteint toute sa force et toute sa croissance. Je regarde l'invasion future des pays de l'Occident et de l'Orient par le Nord, comme un mouvement périodique arrêté dans les desseins de la Providence, qui a ainsi *régénéré* le peuple romain par l'invasion des barbares. Ces émigrations des hommes polaires sont comme le reflux du Nil, qui, à certaines époques, vient engraisser de son limon les terres amaigries de l'Égypte. J'ai trouvé la Russie *rivière*, je la laisse *fleuve ;* mes successeurs en feront une *grande mer*, destinée à fertiliser l'Europe appauvrie, et ses flots déborderont malgré toutes les digues que des mains affaiblies pourront leur opposer, si nos descendants savent en diriger le cours. C'est pourquoi je leur laisse les enseignements suivants : je les recommande à leur attention et à leur observation constante, de même que Moïse avait recommandé les tables de la loi au peuple juif.

I.

« Entretenir la nation russienne dans un état de GUERRE CONTINUELLE, pour tenir le soldat sous les armes et toujours en haleine : ne le laisser reposer que pour améliorer les finances de l'État, refaire les troupes et choisir les moments opportuns pour l'attaque. Faire ainsi servir la paix à la guerre et la guerre à la paix, dans l'intérêt de l'agrandissement et de la prospérité croissante de la Russie.

II.

» Appeler par tous les moyens possibles de chez les

peuples instruits de l'Europe, des capitaines pendant la guerre et des savants pendant la paix, pour faire profiter la nation russienne des avantages des autres pays sans lui faire rien perdre des siens propres.

III.

» *Prendre*[1] part en toute occasion aux affaires et démêlés quelconques de l'Europe, et surtout à ceux de l'Allemagne, qui, plus rapprochée, intéresse plus directement.

IV.

» *Diviser* la Pologne en y fomentant le trouble et les discordes civiles; gagner la haute noblesse à prix d'or, influencer les diètes, *les corrompre*, afin d'avoir action sur les élections des rois ; y faire nommer ses partisans, les protéger[2], y faire entrer et séjourner les troupes moskovites jusqu'à l'occasion de s'y établir définitivement. Si les puissances voisines opposaient quelques difficultés, les apaiser momentanément en morcelant le pays, *jusqu'à ce qu'on puisse reprendre en détail tout ce qui aura été donné.*

V.

» *Prendre le plus qu'on pourra* de la Suède, et savoir se faire attaquer par elle *pour avoir le prétexte de la subju-*

[1] « *Voler* et *mentir*, a dit Bulharyn, un des meilleurs écrivains de la Russie, ce sont les deux verbes auxiliaires de notre langue. » En effet Pierre Ier en a largement usé dans son testament, en y ajoutant toutefois les verbes *s'étendre*, *s'avancer*, *diviser*, *partager*, *dominer*, *subjuguer*, *corrompre*, etc., etc.

[2] Stanislas Poniatowski, amant de Catherine II et dernier roi de Pologne, élu par l'influence des princes Auguste et Michel Czartoryski, ses parents, partisans déclarés de la Russie.

guer. A cet effet isoler le Danemark de la Suède et la Suède du Danemark, et entretenir avec soin leurs rivalités.

VI.

» *Prendre toujours* les épouses des princes russes parmi les princesses de l'Allemagne, pour multiplier les alliances de famille, rapprocher les intérêts, et unir d'elle-même l'Allemagne à notre cause *en y propageant nos principes.*

VII.

» Rechercher de préférence l'alliance commerciale de l'Angleterre, cette puissance ayant plus que toute autre besoin de nous pour sa marine et pouvant être la plus utile au développement de la nôtre. Échanger nos bois et nos matières premières contre son or, et établir entre ses marchands, ses matelots et les nôtres, des rapports continuels, qui formeront les flottes russiennes à la navigation et au commerce.

VIII.

» *S'étendre* sans relâche vers le nord le long de la Baltique *ainsi que vers le sud, le long de la mer Noire.*

IX.

» *Approcher le plus possible de Constantinople et des environs.* CELUI QUI Y RÉGNERA SERA LE VRAI SOUVERAIN DU MONDE. En conséquence, susciter des guerres continuelles tantôt au Turk, tantôt à la Perse; établir des chantiers sur la mer Noire, s'emparer peu à peu de cette mer, ainsi que de la Baltique, *ce double point étant nécessaire à la réus-*

site du projet; hâter la décadence de la Perse, pénétrer jusqu'au golfe Persique : rétablir, si c'est possible, par la Syrie, l'ancien commerce du Levant, *et avancer jusqu'aux Indes*, qui sont l'entrepôt du monde.

» Une fois là, on pourra se passer de l'or de l'Angleterre.

X.

» Rechercher et entretenir avec soin l'alliance de l'Autriche; favoriser en apparence ses idées de domination sur l'Allemagne et exciter contre elle, en sous main, la jalousie des provinces.

» Tâcher de faire réclamer l'intervention de la Russie par les uns et par les autres, en exerçant sur le pays une espèce de tutelle qui prépare la domination future.

XI.

» Intéresser la maison d'Autriche à chasser le Turk de l'Europe et la frustrer de sa part de butin lors de la conquête de Constantinople, soit en lui suscitant une guerre avec les anciens États de l'Europe, soit en lui donnant une portion de la conquête *que l'on reprendra plus tard*.

XII.

» S'attacher et réunir autour de soi tous les Grecs-unis et désunis ou schismatiques, qui sont répandus soit dans la Hongrie, soit dans la Turquie, soit dans le midi de la Pologne; se faire leur centre, leur appui, et fonder d'avance une suprématie universelle par une sorte de royauté

ou de domination sacerdotale : les Grecs-slaves seront autant d'amis que l'on aura chez chacun de ses ennemis.

XIII.

» La Suède démembrée, la Perse vaincue, la Pologne subjuguée, la Turquie conquise, nos armées réunies, la mer Noire et la Baltique gardées par nos vaisseaux, il faudra proposer séparément et très-discrètement, d'abord à la cour de Versailles, puis à celle de Vienne, de partager avec elles l'empire de l'univers.

» Si l'une des deux accepte, ce qui ne peut manquer pour peu que l'on flatte leur orgueil et leur ambition, se servir d'elle pour écraser l'autre ; puis, écraser à son tour celle qui survivra, en engageant avec elle une lutte à mort dont l'issue ne saurait être douteuse, la Russie possédant déjà en propre tout l'Orient et une grande partie de l'Europe (!!!).

XIV.

» Si, ce qui n'est guère probable, toutes deux refusaient *l'offre de la Russie*, il faudrait savoir leur susciter des querelles et les faire s'épuiser l'une par l'autre. Alors, profitant d'un moment décisif, la Russie ferait fondre ses troupes rassemblées d'avance sur l'Allemagne, en même temps que deux flottes considérables partiraient l'une de la mer d'Azof et l'autre du port d'Archangel, chargées de hordes asiatiques, sous le convoi des flottes armées de la mer Noire et de la Baltique.

» *S'avançant* par la Méditerranée, et par l'Océan, elles inonderaient la France d'un côté, tandis que l'Allemagne le serait de l'autre; et ces deux contrées vaincues, le reste

de l'Europe passerait facilement et sans coup férir sous le joug.

XV.

» *Ainsi peut et* DOIT *être subjuguée l'Europe!* »

PIERRE I[er],

autocrate de toutes les Russies.

FIN.



